



**Le baston de la foy chrestienne : livre tresutile a tous
Chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile: &
pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre sainte foy, & de
la vraye Eglise**

<https://hdl.handle.net/1874/35639>

Liquidom van:
In bruiklaan aan de
N. J. 13 afgestaan door:

81
715

Het Theologisch-literairisch Studenten-
Genootschap:

"Excelsior Deo Juuante"

Opgericht 18 Oct 1870.

21 Oct 1926.

A Monsieur W. F. Trip van Houtt-
sandt, l'ami de l'évangélisation
de la Belgique, ce volume de Guy
de Brois, le zélé et fidèle prédica-
teur, en Belgique, de la Parole de
Dieu.

Son tout dév. et aff.

Louis Durand

Bruxelles, ce 16 avril 1875

ler + *Rariora duod 603*

LE
BASTON DE

LA FOY CHRESTIENNE,
Liure tresutile a tous Chrestiens, pour
l'armer contre les ennemys de
l'Euangile: & pour aussi cog
noistre l'ancienneté de no
stre sainte foy, & de
la vraye E-
glise.

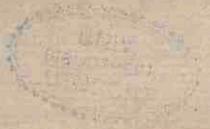
*Recueilly & amassé des liures des anciens
docteurs de l'Eglise & des Conciles, & de
plusieurs autres Docteurs, les noms
desquelz voyras en la page
suivante.*

*Par Pier-
re Duret.*

Avec vne Table, pour trouuer
tout ce que tu voudras, con
tenu au liure.

*Vestéz toute l'armure de Dieu, afin que
puissis resister contre les assautz
du Diable. Ephe. 6.*

ALYON.
ANNO. 1555.



LA SOMME DES CHOSES CONTE nues en ce liure,

DE la sainte Cene de nostre
Seigneur Iesus Christ. Fol. 1.
De la Confession a Dieu, &
de la confession auriculaire.
Fol. 21.

De la puissance de lier & deslier. Fol. 24.

Du franc arbitre. Fol. 26.

Du merite, & des bonnes oeuvres, & de
la Iustificacion de la foy. Fol. 37.

De la loy. Fol. 69.

Du Purgatoire. Fol. 76.

Du l'honneur des saints. Fol. 91.

D'un seul Mediateur, Fol. 100.

Des images, sil est licite d'en auoir aux
temples des chrestiens. Fol. 106.

Des ieusnes & des viandes. Fol. 120.

Du Mariage. Fol. 128.

Des voeux. Fol. 134.

De l'Eglise, & comment elle peut estre
cognene & de son authorite. Fol. 136.

De l'Escriture sainte, & comme il est li-
cite a tous hommes de la lire. Fol. 157.

Des

Des assemblees & congregations des Fide-
les. Fol. 181.

Comment on ne doit contraindre person-
ne a croire par force. Fol. 185.

Comment les Magistratz qui persecuent
les fideles soubz ombre de religion seront
tourmentez de peines eternelles. Fol. 198.

FIN.



2.

LE CATHA-

LOGVE DES DOCTEURS

& Conciles, desquelz auons recueil-
ly ce present liure, pour l'aprobacion
des articles de nostre foy,
& pour monstrier en quel
temps il ont florý.

Denys Areopagite, Euesque docteur Grec, florissoit l'an du Seigneur.	96.
Clement Euesque & Martir, docteur grec, l'an.	103.
Ignace Euesque & martir, l'an	111.
Irenée Euesque & Martir, l'an	175.
Tertulian prestre, premier docteur la- tin, l'an	200.
Origine prestre docteur grec, l'an	261.
Ciprian Euesque & martir docteur. grec l'an	249.
Epiphanius Euesque docteur grec, l'an	320.
Lactance Firmian Rethoricien, l'a	320.
Eusebe Cesarien Euesque docteur grec l'an	320.
Hilaire Euesque docteur latin, l'an,	371.
Atha-	

Athanasie Euesque docteur grec, l'an,	379.
Basile Euesque docteur grec, l'an	380.
Gregoire Nissene Euesque, docteur grec, l'an,	380.
Ambroise Euesque docteur latin, l'an,	380.
Gregoire Nazianzene, Euesque doc- teur grec, l'an,	390.
Chrysostome Euesque docteur grec, l'a	411.
Ierosime prestre docteur latin, l'an	422.
Augustin Euesque docteur latin, l'an	430.
Cyrille Euesque docteur grec, l'an	432.
Primase Euesque l'an,	437.
Fulgence Euesque l'an,	456.
Prosper en l'an du Seigneur	456.
Gelase Euesque de Rome, l'an,	456.
L'Empereur Iustinian l'an,	540.
Cassiodore senateur, l'an,	575.
Gregoire pape de Rome, l'an,	605.
Theophilacte Euesque, docteur grec, l'an,	608.
Beda prestre l'an,	732.
Druthmaurus moyne, l'an,	800.
Bernard premier Abbe de Clairenaux	

Sixte Pape de Rome,

Innocens pape de Rome.

Pline. Platine en la vie des Papes.

Anthoine Sabellique. Beno cardinal.

Sanazari^o pouet. Abbas vrspergēsis,

Saint Vldaric Euesque d'Ausburg.

Jean le maire.

Thomas d'Aquin.

Maistre Jean Gerson.

Panorme.

Le Concile de Nicene fut celebrè l'ã. 326

par 318. Euesques.

Le Concile d'Arimine.

Le Concile de Cartage.

Le Concile d'Ephese.

Le Concile Aurelian.

Le Concile Elibertin.

Le Concile de Constantinoble.

Le Concile Arausicq.

Le Concile de Tolette.

Le Concile d'Anchyrye.

Le Concile de Gangres.

Le Concile d'Anticire.

Le Concile bracarense deuxiesme.

Le Concile de worme.

FIN.

AIE

A L'EGLISE

DE DIEU QUI EST EN L.

Guido desire Grace & paix, & misericorde de Dieu, par Iesus Christ nostre Seigneur: & vne perpetuelle perfeuerance en la cognoifce du saint Euangile du filz de Dieu.

Amen.

COGNOISSANT LA guerre & le combat que souffrenez iournellement, pour maintenir & garder la vraye & pure doctrine Chrestienne, de l'ancienne & vraye Eglise de Dieu, contre vn tas de glorieux espritz abuseurs, qui se couurent, & se vantent a fauces enseignes, du nom & tiltre de l'ancienne Eglise, & des anciens docteurs: Je vous ay bien voulu dedier (mes tresaimiez) ce present liure, intitulè Le baston de la Foy, recueil ly & amassé des liures des anciens Docteurs de l'Eglise, & des Conciles & de plusieurs Au:teurs: afin que par ce moyè vous apreniez tous ensemble, a batailler

¶ 4.

contre

Epistre.

contre voz ennemis, avec le propre baston duquel ilz bataillent contre vous, a sauoir les anciens. Je ne vous dy pas, combien ce baston icy vous gardera d'estre blessez de voz ennemis seulement, ie me contenteray de dire vn mot, touchant cest oeuvre, assauoir que non seulement vous obtiendrez victoire de voz ennemis, mais ausy vous les enuoyez a l'hostel, la bouche close. Partant ie vous prie au nom de Dieu, que vous ne soyiez pas paresseux ne negligens, d'y souuent estudier & d'auoir ces sentences alleguées: familierement sur le doigt, afin que par ce moyen le regne de Iesus Christ soit auancé, & celui du diable & des infideles, destruit & aboly.

Ie say bien ce que plusieurs gens ont acoustumez de dire, quand on leur parle des anciens, parlans sans iugement ne raisõ, disans que touchant des anciens, ilz n'en ont que faire, & qu'ilz estoyent hommes comme eux: Mais qu'ilz se contentent seulement de la parole de Dieu. Je ne leur voudroye du tout donner tort en cela, si ilz ne reiectoyent sy souuent Dieu & ses dõs

Epistre.

en pensant reiecter les hommes & leurs doctrine: Partant nous deuons bien regarder aux hommes, & quand ilz parlent d'eux mesmes, & ausy quand Dieu parle par eux: Cela cognoissons nous, quand leur doctrine est conforme a la reigle de toute droicture, qui est la parole de Dieu, la doctrine des Prophetes & Apostres.

Outre plus, nous ne voulons pas ignorer, que les anciens peres ont ordonné & estably beaucoup de ceremonies, & de choses en l'Eglise ayans esgard au temps & aux personnes, & a l'infirmité de ceux qui venoyent iournellement a la cognoissance de l'Euangile, tant des iuifz que des payens & idolatres: Mais cela ont ilz fait seulement pour quelque espace de temps, afin de gagner & attirer a l'Euangile toutes nations, & ausy pour rompre passage aux Heretiques, & ennemis de la foy catholique: qu'ilz ne gagnassent les debiles en foy. Or ne se doit on esmerueller, si les peres anciens ont fait plusieurs choses de ce temps la, qui maintenant ne nous peuuent en rien seruir ne profiter, entant qu'elles ont seruy seulement a leur

Epistre.

temps : Car les Apostres ont bien faict & ordonné aucunes choses, qui maintenant ne doivent estre ensuiuye ne gardée. Comme nous lisons aux Actes des Apostres, que le Concile celebré par les Apostres en Ierusalem, decreta qu'on se deuoit abstenir du sang, & de la chair des bestes estouffées : On cognoit assez que ceste ordonnance n'a maintenant plus de lieu, entre les Chrestiens, & mesme ne le doit auoir, a cause que toutes choses nous sont nettes & purifiées par la parolle & oraison. Nous voyons, donc que ce decret qui a esté decreté par le saint esprit, & par les Apostres auoir esté faict, a cause des personnes, & pour seruir seulement a ce temps la.

Or iugez maintenant si vae ordonnance faicte par les Apostres pour supporter l'infirmité des hommes, a esté mise ius, & abolies par apres, que deuons nous iuger de celles qui sont de moindre importance, qui ont esté ordonnées par personnages moindres beaucoup que les Apostres? Il n'y a point de doute, si puis qu'elles ont esté ordonnées pour seruir seulement a ce temps

AA 15

Tit. 1.

Act. 10.

1. Tim. 4.

Epistre.

temps la, que maintenant on les doit laisser, a cause qu'il n'y a ne Iuifz ny Turcz entre nous, mais des Chrestiens, au moins comme il disent.

On ne doit pas aussi taire sur cecy, la malice effroncée de plusieurs, qui toutes fois se disent Chrestiens, lesquelz soubz ombre d'ancienneté, & des anciens Docteurs, forgent & inuentent des meschantes erreurs de leurs cerueaux puantz: puis disent que les anciens peres l'ont ainsi escrit, l'ont ainsi presché, & par ce moyen le font accroire au poure monde errant, & encor la malice est si grande en eux que tous ceux qui ne veulent receuoir & tenir, ce que leur cerueau a inuenté soubz le nom des saintz personnages, Ilz se mettent a crier a plain gosier apres eux, au feu, au feu les Heretiques : Ilz reiectent la doctrine des peres. Helas mon DIEU, mon Seigneur, tu cognois nostre coeur: & le coeur de ses menteurs, que nous ne desirons qu'en tout & par tout, soit par la vie, soit par la mort, que ton filz IESVS Christ

Epistre.

Et sa doctrine, soit seule receue, aymée, & adorée: Et pour cela nous sommes destinez comme poures brebis a la boucherie: nous sommes vilipendez, moquez, battus, bannis, chassés, de ville en ville: Brief nous sommes estimez comme la plus vilaine & puante ordure de tout le monde, foulez aux piedz des mondains: Mais en tout cela nous possédons noz ames en patience, attendans le iuste iuge qui ingera tout le monde, non pas selon la doctrine des hommes, mais selon sa sainte parolle, pour laquelle maintenāt nous sommes en telle abomination au monde.

D'auantage ceux qui nous accusent journellement avec si grand rage, contre l'ancienne doctrine des Apostres & des Docteurs, deuroyent au moins recognostre leur malice & mensonge, qu'ilz declairent en leurs liures, corrompans les liures des anciens peres de l'Eglise: Sy s'osoye en nommeroye volontiers vn qui en ce mestier a fait son apprentissage, pour ce ste cause est il appelle nostre maistre, en son liure qu'il a intitulé Le bouclier de la foy: la ou il monstre la subtilité de son

engin

Epistre.

engin, alleguant les anciens docteurs en latin, puis les allant translater en francois a tous les coups qu'il y trouue Sacrificium, ou semblable maniere de parler, au lieu d'y mettre sacrifice, ou sacre mistere, il les translate tousiours, le sacre mistere de la Messe. Et par ainsi il font trouuer ce mot de Messe, aux liures de ces bons peres, ce que iamais n'ont pense ne fait. Je croy qu'il pensoit que son liure ne viendrait seulement qu'en la main des petis enfans, ou qu'il pensoit auoir affaire a des bestes semblables a luy. Il n'y a homme de moyen iugement, qui lisant le dit liure ne voye tout a coup, comment il ment, & se desment, dit & se desdir: & toutefois on l'a laissé dire, & la on escoute comme vn demy Dieu: Non seulement petites gens, mais aussi les plus grans du monde. Cependant on ne ce doit esmerveiller si telz galandz ont esté si hardys & outreuidés, Veu qu'il estoyent suportez des Roys, Empereurs, Princes & Magistratz: & qu'ilz estoyent les bien venus en leur court.

Il me souuient d'auoir leu aux Histories ecclesiastiques, que mesme du temps

des

Epistre.

des anciens Docteurs, on trouuoit des abuseurs & seducteurs de gens, qui semoyent leur venin pestilentieux parmy la doctrine des anciens: de cela ce complaudoit fort Denys l'Euesque de Corinthe disant, que plusieurs ont semé, en ses Epistres tout plain de mechante doctrine.

Or pensez s'ilz s'en est trouuè de si hardys, qui ont osè corrompre les escritures des anciens, mesme du temps qu'il estoient encore en ceste vie. Que doiuent faire maintenant ceux icy? Pour le moyns il en doiuent faire autant, que leurs peres anciens, assauoir ses Apostatz ennemis des peres.

Or nonobstant leur malice effrontée il nous reprochent avec vn front de putain, que nous sommes ennemis des peres, contempteurs de leur doctrine, & turbateurs du monde. Je vouldroye qu'il nous fut permis au mois de confronter nostre doctrine publiquememt, & deuant tout le monde avec la leur, afin que tous cogneussent qui sont les contempteurs & ennemis des peres, tant s'en faut que nous fussions trouuez contempteurs, & enne-

mys

Epistre.

mys de ces bons peres, que mesme on verroit que la mesme doctrine que nous tenons auiondhuy, est la mesme pour laquelle plusieurs de ces bons peres, ont espandu leur sang: & eschandroyent, s'ilz estoient encor en ceste vie.

Il semble que cela ne soit pas vray que j'ay dit, que si les peres estoient encor en ceste vie, qu'on les mettroit cruellement a mort, comme des meschans Heretiques. Voire mesme ceux qui auiondhuy ce glorifient d'estre leurs enfans obéissans, & qui font des boucliers de leurs liures. Entendez & retenez (mes amis) Voicy ce present liure nous pourra seruir d'argument certain, de cela lequel est composé & recueilly fidelement des propres liures des anciens docteurs: que si ie veux presenter le present liure (ou il n'y a rien de miè ains tout des ancies) pour confessiõ de ma foy a ses ennemis des peres. Je ne doute pas q̄ quãd & quãd ie ne soye cõme vn meschât heretiq̄ cõdènè a estre bruslé tout vif en cèdre. Or voyez, mes freres, & iugez iuste iugemèt deuât Dieu selõ vostre cõsciẽce, si nous sommes ennemis des peres ou eux:

Epistre.

Les anciens peres ont dit que le pain de la Cene demeure tousiours pain, sans estre transubstantié: Je vous demande en bõne conscience, pourquoy c'est qu'on esband auiourdhuy le sang des pources enfans de Dieu en si grande abondance? N'est-ce pas pour ce seul poinct, que les peres ont creu & maintenu d'un commun accord comme vous verrez en ce liure sur l'article de la Cene? Je vous en laisse iuger. D'auantage nous lisons aussy que les anciens peres, desquelz ceux icy se vantent de tenir leur doctrine, ont rompu & brisé les images de Iesus Christ, & des saintz, qu'on auoit dressé au temple des Chrestiens, disans que c'estoit contre la doctrine Chrestienne, d'auoir des images en l'Eglise.

Qui est l'homme qui doute que si les bons peres estoient encore viuans, & qu'il rompiessent ainsi les images comme ilz ont fait de ce tẽps la qu'il seroyẽt en brief condẽnez comẽ Heretiques, a estre bruslé, voire encore s'il en sortoyent a si bon marche quittes. Car on en voit plusieurs iouruellement qui n'en sortent pas a si bon marche

Epistre.

marché, ains, on leur fait tout les tourmentz & peines que ses venerateurs des peres peuuent inuenter & controuuer. Quand donc vous aurez leu la doctrine des peres contenue en ce present liure, iugez si on la pourroit confesser & maintenir publiquement deuant ces venerateurs des peres, sans danger de la vie: Ce pendant ie vous prie, mes freres, que ne craignez pas d'abandonner vostre corps & vostre vie, pour vne doctrine tant iuste sainte & bonne: Et resouissions nous en cela, que nous tenons la vraye doctrine ancienne des Prophetes, Apostres, & Docteurs de l'Eglise.

Et quand a vous Princes, Iuges, & Magistratz: entre les mains desquelz ce present liure pourra tomber. Je vous prie & rehers au nõ de Dieu viuant, & de son Filz nostre seigneur Iesus Christ, qui a respandu tout son sang en croix pour l'amour de nous, que vous ayez a iuger iuste iugement des pources fideles, desquelz voz prisons sont remplies auiourdhuy, p la fureur des venerateurs des peres: & ne soyez plus les bourreaux de ceste meschante

Epistre.

chante vermine : Car ce n'est pas vne chose honneste ne quy doit auoir lieu entre les hommes, que les Roys, Empereurs, Princes & Magistratz soyent faictz les bourreaux, des bribeurs & medians.

Soyez donc plus vergoigneux que vous naues esté iusques icy, a cause que vous portez le nom de DIEU, & que la puissance de gouverner les peuples vous est donnée de Dieu, non pour abuser en punissant les bons, & deffendant les mauuairs, ains pour maintenir & aider les bons, & pour punir les mauuais. (comme les Apostres l'ont enseigné.) Mais helas mon Dieu, en quel auenglement est tombé le monde, d'estimer que ceux qui tiennent la vraye doctrine ancienne soyent Heretiques.

O Iuges & Magistratz, ne voyez vous pas iournellemēt en voz prisons, les poures enfans de Dieu, boire & manger estroytemēt du pain & de l'eau, & estre iectez vilainement en fosse basse avec les bestes venimeuses, couchez comme des poures bestes, sur vn peu d'estrain ayans les bras & les iambes rompues par forces de gehine?

Ne

Epistre.

Ne voyez vous pas (dy-ie) de l'autre costé ses beaux messires q̄ sont si grāds zelateurs des peres anciens, auoir leur ventre par tout farcis de vin & de sauces, sortans de leur bancquetz & conuines, avec vng visage embrasé de vin comme vn feu s'en viennent pour passe temps interroguer les poures fidelles, lesquelz on va querir non pas a table, mais en vne orde tenebreuse & puante fosse : Lors on amainne liez & enchainēz les poures enfans de Dieu, avec vne face toute passē, deuant ses visages enflābez de vin & de sautes, & la premiere salutatiō qu'ilz leur donnent, c'est, viens ca meschant heretique, va meschant d'andē seducteur de peuples, tu as le diable au corps. Incontinent que les poures enfans de Dieu pensent ouurer la bouche pour leur desence, ses gros creuez subitement mettent la main a leur Bible, mais c'est bien vn autre Bible que le vieil & nouveau testamēt. Car ilz n'en sauēt tirer q̄ des fagor̄z, & y apredre a crier, au feu au feu les meschātz heretiques. Je ne say ou il ont apris a faire ainsi. Ont il a prins cela des Prophetes & des Apostres?

† 2

Il

1. Pierz.
Sap. 6.
Rom. 13.

Epistre.

Il apert bien que non. Ilz n'ont pas aussi aprins cela des anciens peres. Car ilz trouueront dedans ce present liure, qu'ilz ont dit & fait tout autrement: par tant ilz monstreront que c'est vne rage & vne furie qu'ilz ont concue contre la verité pour l'aneantir du tout, & ceux qui la maintiennent: Car liberté de parler nous est ostée, les langues sont couppees a ceux qui veullent parler: puis apres sont iectez au feu.

Cependant Messieurs les iuges & Magistratz, qui auez charge publique, regardez doreseuauant que c'est que vous faictes en les condamnant a la mort. Vous ne les pauuez condamner a la mort, que quand & quand vous ne condamnez tous les bons & anciens peres a la mort avec eux. Quel ordre est cecy tenu de condamner a la mort comme Heretiques, les saincts & leur doctrine, ceux apres lesquels il crient iournellement en leur Letanie. O Sancte Augusine. O Sancte Cypriane. O Sancte Ieronime. &c. ora pro nobis. O Saint Augustin. O Saint Cyprian. O Saint Ierosime

Epistre.

& consequement les autres, priez pour nous. Et cependant ilz condamnent eux & leur escrits & tous ceux qui veulent tenir leur doctrine, a estre bruslez, comme l'experience le demontre iournellement.

Partant vous qui iugez les peuples, regardez bien a ce que vous auez a faire:

Car ce n'est pas seulement a nous que vous prenez, mais aussi au Filz de Dieu qui nous a dit, qui vous touche il touche la prunelle de mon oeil. Cela a il esté bien demonstré a Paul, quand il persecutoit les poures fideles, criant du ciel apres luy, Saul Saul pourquoy me persecutes tu? Il ne le persecutoit pas en sa personne, mais il le persecutoit en ses membres, qui sont tous fideles croyans en luy.

Par ainsi (mes tresaiméz freres) nous nous reposerons en patience, & ne serons pas honteux d'estre condamnez avec tous ces bons & anciens peres de l'Eglise, & non seulement avec eux, mais aussi avec tous les Prophetes & Apostres. Quand donc vous vous voyez liez, & menez deuant les iuges, pour recevoir sentence de mort

Act. 9.
Math. 25.

Epistre.

Et de condemnation contre vous. Regardez avec vous les Prophetes, les Apostres & les anciens Docteurs liez avec vous, pour estre condéné au mesme tormēt. Soyez ioyeux d'estre enrouléz en leur bande, pour porter avec eux, le ioug de Iesus Christ, perséquez vaillamēt en la doctri ne q̄ vous auoz desja receu. Car nulz hom mes ne vous puet nuire. N'est ce pas vne grande ioye, que les tirans persecuteurs ne nous peuent non plus faire de mal a nostre corps, qu'un loup ou vn brigand des boys, qui nous peuent meurtrir & mettre a mort. Restouissons nous, car noz noms sont escripts au ciel. Nous auons encore ce bien (grace a nostre bon Dieu) que les persecuteurs ne nous peuent pis faire que de nous mettre avec nostre bon Dieu, en la compaignie des Anges, & de tous les espritz bienheureux au ciel.

Qui est celuy qui ne doit desirer d'aller iouir d'une si heureuse compaignie eter nellemēt & sans fin? Voire estre en vne gloire que iamais oeil n'a veu, n'oreille ouy, & n'est iamais mōté en coeur d'homme ce q̄ Dieu a preparé a ceux qu'il l'aiment.

En

Epistre.

En apres. Puis qu'ilz nous estiment si meschans & abominables, & crient se vilainement apres nous, comme apres les plus meschans de tout le monde, afin de rendre & nous & nostre doctrine odieu se au peuple: ilz commandent qu'on ne vous esconte pas, ilz font accroire au sim ples gens, en les confessantz, que s'ilz ne vous accusent, ilz seront damnez.

C'est merueilles de leurs ruses, & cau relles: & de ceste enuye contre la veri té: Cependant ie voudroy volontiers qu'ilz fussent d'acord avec nous, de core fronter leur doctrine avec la nostre: leur croix & persecucion avec la nostre, leur vie avec la nostre, leur Eglise avec la nostre: On verroit clairement par ce moyen s'ilz sont les enfans de Dieu ou nous. Pour le premier n'auons nous pas le baptesme purement administré, comme nous lisons que les Apostres l'ont admini tré sans nulles inuentiōs des homes seule mēt selō la prole de Dieu? qu'ō lise l'escri ture, & on verra qui c'est qui a adiousté aux Sacremens ou nous ou eux.

D'auantage qu'on regarde leurs psecutiōs
qu'lyz

* 4

Epistre.

qu'ilz endurent pour leur doctrine: le nombre est bon a conter, car il n'en y a pas vn tout seul qui endure la mort pour leur doctrine: toutefois Iesus Christ a promis que son Eglise aura persecution au monde, disant vous serez hays de toutes gens pour mon nom. Ou est-ce qu'il sont hays de toutes gens sinon qu'ilz sont en tous lieux les biens venus?

Ou est-ce qu'on pense faire sacrifice a Dieu en les mettant a mort? Iamais il n'en ay rien feu.

Tacorde bien ce poinct, qu'ilz sont souuent tennus prisonniers, mais c'est en des beaux banquetz, & conuines, au plus beau lieu des tables, & la au lieu que les enfans de Dieu sont bruslez par le feu, ceux cy sont bruslez par l'ardeur du vin. Leur chair innocente est taillée & retrenchée comme a la boucherie, mais c'est a table sur leur trenchoir. Ilz sont pourrys & vermolluz de la goutte de Naples, tellement qu'il dechēent par pieces.

Il sont fondus & refondus souuent plusieurs fois sur vn an. Sans tous les dangers ausquelz ilz se mettent iournellemē

Epistre.

& iour & nuict a courir apres les femmes d'autruy, en grand danger de leur vie.

Et puis quelqu'un dirait qu'ilz ne sont pas persecutez: il apert bien que sy, car on en voit beaucoup plus entre eux mourir Martirs des peines, que nous auons dites n'a guere, que de leurs maladies naturelles. Ilz sont donc Martirs, on ne le peut nier, ouy mais c'est du diable: & q est l'homme qui en doute?

Quand est de leur vie, elle est assez congneue & manifestée a tous: Leurs bonnes oeures & les beaux fruietz, qu'elle aporte auourd'hui par tout, gastans & corrompans tout le monde tant spirituellement que corporellemēt. Je say bien que puis que ie touche l'huys de leur cuisine, que ie suis vn meschant Heretique, selon leur dire: Mais quoy? Me doyye taire pour leurs menaces & miure? Non non ia a Dieu ne plaise, ains plustost ie crieray a plain goster apres eux, pour ce qu'ilz ont ainsi corrompu & gasté la vigine du Seigueur.

Helas helas mon Dieu, qui est celuy

Epistre.

qui ne doit plourer larmes de sang, voyât tout le monde estre ainsi mené aux abismes d'enfer, tant de pouures ames qui sont menées a perdition.

O Seigneur regarde ton pouure peuple en pitié, pour lequel ton filz nostre Seigneur Iesus Christ t'a offer son corps & son sang en sacrifice: & ne permes plus que tes pouures brebis soyent ainsi mises en proye pour estre deuorées de toutes bestes.

Car nous sommes iournellement asailliz de tant d'ennemis, que Satan suscite cōtre nous, pour nous faire abandonner nostre Seigneur Iesus Christ, & renoncer sō Euangille: L'un des iours nous auons la guerre contre les Heretiques, Anabaptistes, l'autre iour contre les Libertins, & Epicuriens, contre les Arriens, contre les Dauidistes, & contre les dissimulateurs: & cōsequēmēt cōtre les venerateurs des peres, par le zele desquelz les enfans de Dieu sont mis a mort. N'auons nous pas donc biē grād besoing de bastōs d'armes? Il ayt biē que ony, si nous ne voulōs estre surpris en leur lacz, comme plusieurs le sont au iourdhuy, par iuste iugement de Dieu.

Partant.

Epistre.

Partant si il fut iamais vn temps de prier, si il fut iamais temps de veiller, il l'est maintenant: Veillons donc & prions afin que nous pussions eiter tous ces dangers, & persueuerer iusques a la fin.

Vous auez esté des premiers de vostre ville (mes biens aimez) i'ay aussi bonne esperance au Seigneur q' vous ne serez des derniers: Mais comme vous auez esté iusques a maintenāt l'exemple & le miroir des pouures ignorans, pour les attirer a la vraye lumiere de l'esprit, I'espere de vous par la grace de Dieu, que rien ne vous empeschera de mener iusques a la fin vne si sainte oeuvre.

Car les pouures ignorantz voyans la paix & vnion, & la promitinde & bon courage qui est en vous a recevoir ceste sainte doctrine sont contraittz par vostre sainte vie & cōuersatiō de venir a la cognoissāce de Iesus Christ & cōsequēmēt a salut. Puis dōc que le Seigneur vo' fait iournellement tant de graces, vous monstrāt ses merueilles de iour en iour, mettez tellement la main en l'oeuvre du seigneur, cepen-

Epistre.

cependant quil vous donne le temps & la vie, que vous ne laissez pas a voz enfans qui viendront apres vous, une mauuaise exemple de vie : Mais instruisez les en ceste sainte doctrine que vous auez receue, afin qu'il puissent cognoistre apres vostre trespass, qu'ilz ont eu des peres & meres plains de la crainte de Dieu, & bien instruitz en sa parole, & qu'ilz n'ont pas receu l'Euangile en la bouche seulement, mais ausy es mains. Et qu'ilz n'ont pas esté dissimulateurs, mais vrais confesseurs du nom de Dieu.

Disposez donc cependant que vous auez le temps si bien de voz affaires, selon les beaux moyens que Dieu vous donne, que voz successeurs n'ayent occasiõ de eux plaindre, que vous leurs auez laisse mauuaise exemple : qu'ilz ne viennent ausy a dire apres vostre departement de ce monde : Nous auons eu des peres & des ancestres, qui ont eu grande cognoissance de Dieu, mais ilz ont plus craint de perdre l'amitie du monde, que celle de Dieu.

O combien vous deuez craindre cela,

Epistre.

Car il tourneroit a vostre grande confusion.

Ayez ausy souuenance de ce que dit l'Apostre, que si aucuns n'a soing des siens & principalement de ceux de sa famille, il a nyé la foy, & est pire qu'infidele. Par tant doiuent bien prendre garde a ces parolles tous fideles, car c'est vng grand mal, de nyer la foy.

1. Tim. 6.

Gardez vous bien d'estre en scandale a personne, & entens en mal faisant, soyez beningz, doux & misericordieux les vns a uec les autres, ne rendans a personne mal pour mal, mais rendez le bien pour le mal. Vuez si saintement que si les hommes vous veulent punir & persecuter, qu'ilz ne punissent rien en vous que la iustice, & la bonne vie. Et en ce faisant vous vous declarerez estre les enfans de Dieu. Veillez en tous temps, prians que vous soyez faitz dignes, d'euiter toutes choses qui sont a aduenir, & que puisiez assister deuant le filz de l'homme, apres la fin de voz iours.

Je prie nostre bon Dieu & pere, qui selon sa grande bonté & misericorde nous

Epistre.

a fait tant de biens, de nous adopter
pour ses enfans, a l'heritage eternel des
cieux, qu'il luy plaise par sa bonte vous
tellement vnir & coniondre ensemble,
mes treschers freres, & soeurs, par
le lien de son saint Esprit, q
par iceluy vous gouver-
ne & conduise a la
vie eter-
nelle.

AMEN.

FIN.



DE LA SAIN CTE CENE DE NOSTRE

Seigneur Iesus Christ.

IE SVIS le pain viu, qui suis de-
scendu du ciel: si aucun mange *Iean. 6. e*
de ce pain, il viura eternellement
Et le pain que ie donneray: cest
ma chair, laquelle ie dōneray pour la
vie du monde. &c.

Iay receu du Seigneur ce qu'aussi ie *1. Cor. 11 e*
vous ay baillé, c'est que le Seigneur Ie-
sus la nuit en laquelle il fut liuré, prit
du pain: et ayant rendu graces le rom-
pist, et dist: Prenez, mâgez: cest cy mô *Mat. 26. c*
corps qui est rompu pour vous: fai- *Mar. 14.*
ctes ceci en memoire de moy. Et sem- *Luc. 22.*
blablement print la coupe apres qu'il
eut soupé, disant, Ceste coupe est le
nouueau testament en mon sang: fai- *On la nou*
ctes cecy, en memoire de moy toutes *uelle aliz*
les fois que vous le boirez. Car *ance.*
toutes les fois, que vous mange-
rez ce pain, et beuuez de ceste cou-
pe, vous annoncerez la mort du Seig-
neur iusqu'a ce qu'il vienne. Parquoy,
quiconque mangera ce pain, et beu-

A uia

De la Cene

ura la coupe du Seigneur indignemēt,
il sera coupable du corps et du sang
du Seigneur. Partant que l'homme
s'esprouue soy mesme, et ainsi mange
de ce pain, et boiue de ceste coupe.

1. Cor. 10 d

La coupe de benediction, laquelle
nous benissons, n'est ce pas la cōmuni
on du sang de Christ? et le pain que
nous rompons, n'est ce pas la cōmuni
on du corps de Christ? Car nous qui
sommes plusieurs, sommes vng pain
et vng corps, d'autant que nous som
mes tous participās d'un mesme pain

2. Co. 10 a

Exo. 17. b

Nu. 20. b

Noz peres ont tous mangē d'une
mesme viande spirituelle: & ont tous
beu d'un mesme breuuage spirituel,
car il beuoyēt de la pierre spirituelle
qui les faisoit: or la pierre estoit christ

Iean, 6. d.

Je suis le pain de vie, qui viēt a moy
il n'aura point de faim, & qui croit en
moy il n'aura iamais soif. &c. c'est ci
le pain descendāt du ciel, afin que l'ho
me en mange & ne meure point.

Augustin sa. 2. Quinqu. sur le Psal. 96.

Quand le Seigneur a cōman de ce
cy, il auoit plē de la chair, & auoit dit:

Iean, 6.

de Iesus Christ. Fol. 2.

celui qui ne mēge ma chair n'aura poit
en soy vie eternelle. Et dist: Les parol
les lesquelles ie vous ay dites, sont es
prit & vie. Entendez spirituellement
ce que ie vous ay dit: vous ne mange
rez point ce corps que vous voyez, &
ne beuuez point le sang lequel sera
respandu par ceux qui me crucifierōt.

Augustin sur saint Iean, au 27.

traite du chapitre. 6.

Si vous voyez le filz de l'homme mō
ter ou il estoit par auant.

Qu'est cecy? Par ce il resoult ceux
qu'il auoit congneu: de ce il manifesta
la chose dont il auoient estē scandali
sez. Car il pensoiēt qu'il bailleroit son
corps: Mais il dit, qu'il monteroit au
ciel tout entier, disant: Quand vous
verrez le filz de l'homme monter la ou
il estoit parauāt: au moins verrez vo
adonc qu'il ne baille pas son corps en
la maniere q̄ vous estimez: au moins
vous entendrez adonc que la grace
n'est pas cōsumēe par morceaux &c.

Augustin au sermon des Sacremēt
des fideles en la. 2. serie de Pasque.

On ne mē
ge pas le
corps de
Christ
chanelles
ment.

Le corps
de Iesu
Christ est
mōre tout
entier au
ciel et ne
peut estre
mēge par
morceaux.

De la Cene

Et pour ceste cause (cōme aussi les hommes de Dieu l'ont entendu deuant nous) nostre Seigneur Iesus Christ a recommandé son corps & son sang es choses, qui sont reduites a vne chose de plusieurs. Car aussi l'un est cōfit en vn de plusieurs grains, & l'autre est reduit en vn de plusieurs grappes.

Les hommes de Dieu deuant nous ont entendu que Iesus Christ nous a recommandé son corps au pain, & son sang au vin. le pecheur ne mange rien en la Cene sino le signe.

Qui mège ma chair, & boit mon sang il demeure en moy, & moy en luy. Donc manger ceste viande, & boire ce breuuage, c'est demourer en Christ, & l'auoir demourat en soy. Et par ainsi qui ne demeure pas en Christ, & auquel Christ ne demeure pas: sans doute il ne mange pas la chair, & ne boit point le sang: combien qu'il boiue & mange le sacrement de si grande chose a son iugement.

Augustin au 3. liure de la doctrine

Chrestienne. Chap. 16

Si vous ne mangez (dit il) la chair du filz de l'homme, & ne beuuez son sang vous n'aurez point vie en vous. Il semble qu'il cōmande chose illicite ou vn crime. Cest donc figure: cōmandant

de Iesus Christ.

Fol. 3.

dant qu'il faut cōmuniquer a la passion du Seigneur, & doucemēt & vtilement mettre en memoire que la chair d'iceluy a esté naurée & crucifiée pour nous.

Augustin, des parolles de l'apostre, au sermon. 2.

Dit, Si vous ne mēgez ma chair, & si vous ne beuuez mon sang: vous n'aurez point de vie en vous: &c. Les disciples en furent scandalisez, non point tous vrayemēt, mais plusieurs: disans en eux mesmes: Ceste parolle est dure qui est celuy qui la puet ouyr? Que signifie ce cy? ceste parolle vous scandalize elle? Auez vous estimé, que de ce corps icy que vous voyez, i'en doie faire des parties: & que ie diuise en pieces mes membres pour les vous donner? Que serace donc, si vous voyez le filz de l'homme monter ou il estoit parauant? Certainement celuy qui est monté tout entier, ne peut estre consumé. &c. Qu'est ce boire ceste chose, sinon viure? Mange la vie, boy la vie: tu auras la vie, & si seras la vie entiere.

A 3

Et

si autem in fe-
ditum aut in
cinus videtur
inhibere, aut
ut sit talis in
quod sit in
vitand. Et si
quatenus est,
nisi manduca-
uerit & biberit
et sanguinem
et carnis eius
non habitabit
in me
Iean, 6. Si
autem quis
miserit
Iesus christi
ne fait pas
des parties
de son
corps & de
ne diuise
pas ses mem-
bres par
parties.

et non est in
hunc aut in
mors? ut autem
aut ut sit talis
et in autem
nisi sit in
inhibere non
est figura.

De la Cene

Et adonc cecy sera (c'est a dire) que le corps & le sang de Christ sera la vie d'un chacū : si ce qu'on prend visiblement au sacrement, est en verité spirituellement beu & mangé. Car nous auons ouy le mesme Seigneur disant: C'est l'esprit qui viuifie: la chair ne p fite de rien. Les parolles que ie vous dis, sont esprit & vie.

*Augustin aux decrets de penitence
en la distinction. 2. chapitre
de charite.*

Mâger le pain, & boire le vin c'est croire en Christ, & en l'aimât ce donner a luy.

*Bede en sa collection : Ce sont aussi
les parolles de S. Augustin, au
sermon fait aux enfans,
a l'autel du sacrement.*

Le Calice de benediction. &c. Ce que vous voyez en l'autel, aussi l'auiez vous veu la nuit passée. Mais vous n'auiez point encore entédu que c'est que il veut signifier, & comment il contient vn lacrement de grande chose. Ce donc que vo^s auez veu, c'est pain,

&

de Iesus Christ. Fol. 4.

& le calice: ce aussi que voz yeux vous demonstrent. Mais ce que vostre foy desire d'estre instruite: le pain est le corps de Christ: & le calice, le sang.

Esay. 7. 6

Et ce vrayement est dit en brieu, d'autant par aduenture qu'il suffit a la foy: Mais la foy d'esire desire instruite.

Car le Prophete dit, si vous ne croyez, vous ne l'entendrez point. Vous me pouuez donc maintenant dire: tu as commande que nous croyôs: expose le, afin que nous l'entendions. Car vne telle cogitation peut sourdre en l'enté dement d'un chacun. Nous sauons

*Luc. 1. 2
Math. 2. c*

bié d'ou nostre Seigneur Iesus Christ a prins la chair: a lauoir de la vierge Marie, il fut allaitté en son enfance, il fut nourry, il deuint grand, & vint iufques a laage d'adolescence, Il a souffert persecution par les Iuifs. Il a esté pendu au boys, et est mort au boys, et fut enseuely: et ressu scita au tiers iour, et monta au ciel au iour qu'il voulut.

*Luc. 24. g
Act. 1. b*

La il esleua son corps: et de la il doit venir pour iuger les vifz et les mortz. La est il maintenant assis a la dextre

A 4 du

du pere. Coment donc est le pain son corps? Et le calice ou ce que contient le calice, comment est ce son sang?

Note bien

Mes freres, pourtant sont ces choses icy dites sacremens: pour ce qu'en icelles, est veue vne chole, et vne autre est entendue. Ce qu'on voit a espee corporelle: mais ce qu'on entend, a vn truiſt ſpirituel. Qui recoit le miſtere d'vnite, et ne garde poit le lien de paix il ne recoit point pour ſoy le miſtere, mais recoit vn telmoignage contre ſoy. Et nul ne doit aucunement douter, que adonc vn chacu fidele est participant du corps et du ſang du Seigneur: quand au baptesme il est fait membre de Chriſt: et neſt point priue de la cōpagnie de ce pai et de ce calice auſſi quand celuy qui est conſtitue en l'vnite du corps de Chriſt, ce partiroit de ce monde, auant que manger ce pain, ou boire ce calice: Car auſſi celtuy la neſt pas priue de la participation et du benefice de ce ſacrement, qui a trouue ce que le ſacremēt ſignifie.

Sic elui qui est membre de Chriſt, meurt deuant manger le pain de la Cene, il ne laiſſe deſtre participant de ce que le ſacrement ſignifie.

Du

Du liure des ſentences de Proſpere, Celuy qui demeure en Chriſt, & au quel Chriſt demeure, a prins la viande de vie, et a beu le breuuage d'eternite. Car celuy qui diſcorde de Chriſt ne mange pas la chair de Chriſt, et ne boit ſon ſang: encore qu'il prenne tous les iours indifferament le ſacrement de ſi grand choſe, au iugement de ſa preſomption.

Innocent au. 3. liure du ſacré autel chapitre. 4. 13. 14.

Iuda (dit il) a mangé le pain du Seigneur, mais il n'a point mangé le pain qui eſtoit le Seigneur.

Saint Hilaire au liure. 8. de la Trinite.

Le pain qui eſt deſcendu du Ciel, ne'ſt receu, ſinon de celuy qui a le Seigneur: & qui eſt vray membre d'iceluy.

Auguſtin au. 49. traité ſur S. Iean chapitre. 11.

Si ſoy eſt en nous, Chriſt eſt en nous. Car quelle autre choſe, dit l'Apotre, Chriſt habite en voz coeurs p' ſoy, ſinon que par la ſoy que tu as de Chriſt, eſt Chriſt en ton coeur?

A 5 Au-

De la Cene

Augustin sur S. Iean, au. 25. traité,
chapitre. 6.

C'est donc manger la viande, non pas celle qui perit: mais qui demeure, iusques a la vie eternelle. Pourquoi apres tu les dentz & le vêtre, croys, & tu l'as mangé. &c.

Saint Ciprian au sermon de l'oultion de Christ.

Nostre Seigneur a donné en la table en la quelle il a fait le dernier banquet: avec ses Apostres, le pain & le vin de ses propres mains, mais il a baillé son corps: pour estre nauré en la croix p les mais des gédarmes. &c.

Augustin sur S. Iean en l'homelie. 26

Dit. Nous auons bien auiourdhuy receu tous la viande visible, mais c'eit autre chose du sacremēt, et aultre chose de la vertu d'iceluy. D'ou vient cela que plusieurs viennent a l'autel, & prennent a leur condemnation ce qu'il, recoiue: Car le morceau de pain que donna nostre Seigneur a Iudas, luy fut poison, non pas qu'il fut mauvais; mais d'autant que l'homme qui
le

de Iesus Christ. Fol. 6.

le prenoit estoit mauuais, le prenoit mal. &c. Vn peu apres il dit, le sacremēt de cecy, cest a dire, de l'unité spiri- tuelle que no⁹ auons avec Christ: no⁹ est presenté a la table du Seigneur, aux vns a vie, aux autres a la mort.

Vn peu deuant il auoit dit. Celuy qui en aura mangé ne mourra point: mais i'entens celuy qui aura la verité du sa-
crement, & non pas le sacrement visi-
ble. Qui l'aura mangé au dedás, & nō pas au dehors. Qui l'aura mangé du cœur & non point maché de dentz.

Iean. 6.
Norr.

En quel sens les anciens docteurs de l'Esglise, ont entendu ce passage, Hoc est corpus meum. Cecy est mon corps

Saint Augustin escriuant contre Adimantus disciple de Manichee en l'epistre. 12.

Dit ainsi. Je pourray interpreter, q̄ ce commandement gist en vn signe: Car le Seigneur na point fait difficulté de dire: Ce est mon corps, quand il donoit le sign^e de son corps. Au mesme il dit ce
le

Le pain est le signe du corps de Christ.

De la Cene

Note bien
diligemēt

Le fang est eau, Voicy mon corps. Et la pierre estoit Christ. Il enseigne ces choses estre dictes, ainsi cōme il parle par figure, en signe & par significatiō.

Tertullian au Liure 4, contre Martions

Dit ainsi. Iesus Christ apres auoir prisle pain, & distribuē a ses disciples, le fit son corps, en disant : ce est mon corps. C'est a dire (dit il) le signe de mon corps.

Chrysostome sur saint Mathieu en

L'homelie. 83. chapitre 26, a-

*pelle la cene symbole & se-
gne du corps de Christ.*

Augustin en sa premiere quinquagene, au prologue du 3. Psal.

Dit. Christ a receu Iudas en sa cene, en laquelle il a recōmandē & baillē la figure de son corps, & de son sang, a ses disciples.

Chrysostome sur saint Mathieu, en

L'homelie 83,

Dit. Quand les Heretiques disent, comment aparoiſtra il que Christ ait esté immolé? Nous leur fermons la bouche ainsi, Si Iesus Christ n'est point

Hoc est
corpus me-
um, doit es-
tre enten-
du signifi-
catiuemēt
Note bien

Note bien

De Iesus Christ. Fol. 7.

point mort, ce sacrifice de quoy sera il signe? &c.

*Saint Ierosme sur le .26. chapitre
de saint Mathieu.*

Après auoir acōmply la pasque myſticque : & mangē la chair de laig-
neau avec ces Apostres. Il prēd le pain
qui conforte le coeur de l'home , &
passe outre pour venir iusques au Sa-
crement de la vraye Pasque : afin que
tout ainsi que Melchisedech sacrifica-
teur du Dieu ſouuerain auoit fait, en
la figure de cecy, offrant des pains &
du vin. Aussi luy representast la veri-
te de son corps, & de son sang.

*Saint Ambroise sur la pre-
miere Epistre des Corin-
thiens chapit. 11.*

Pourtant que nous sommes deli-
urez par la mort du Seigneur, aiantz re-
cordation de ce, en mengeant & beu-
uant, nous signifions la chair, & le
sang leſquelz ont esté offerts pour
nous. &c.

Chrysostome sur le Pſalme .22.

Christ a ordonnē la table de ſa
ſaincte

Iesu Christ
represente
son Corps
par le pain

Note bien sainte Cene, afin que ce sacrement, il nous monstrast coridiannement: le pain & le vin pour la similitude de son corps & de son sang.

Saint Ambroise au liure. 6. des sacrements au chapitre. 1.

Le prestre dit, fais nous ceste oblation estre acceptable: laquelle est la figure du corps & sang de nostre Seigneur. &c.

Chrisostome en l'homelie. 83. sur saint Mathieu.

Dit. Si tu estois sans corps: il t'eust doné tous ses signes nudz. Mais pour ce q ton ame est cōioincte a vn corps: Il t'a doné es choses sensibles, les choses qui sont comprises par l'esprit.

S. Ambroise au liure des sacremēs cha. 1.

Note bien

Tu recois le sacrement, pour la similitude de la chair & du sang de Christ: Mais tu obtiens la grace de la vraie nature. Et en receuant le pain, en ceste viade, tu es picipant de sa diuine substance &c. Il dit apres. Ainsi q tu as receu au baptesme la similitude de mort: ainsi pareillement as tu beu

ben en ce sacrement la similitude du precieux sang de Christ &c.

Bede sur le. 22. chapitre de S. Luc.

Après auoir acheuè la solénité de la palque ancienne: laquelle se faisoit en cōmemoration de l'ancienne deliurace d'Egipte. Il passe oultre a la nouvelle solemnité laquelle l'Eglise desire de celebrer, en memoire de sa redemption: afin que mettant le sacrement de sa chair & de son sang, soubz figure de pain & de vin: au lieu de la chair & du sang de l'agneau: Il se monstrast estre celuy auquel le Seigneur a iuré & ne se repentira point, tu es sacrificateur eternellement.

Note bien

&c. Il sensuit apres, pource que le pain fortifie la chair, & que le vin cause le sang en la chair, le pain se rapporte mystiquemēt au corps de Christ & le vin a son sang. &c.

Druthmarus Moine de saint

Benoist, en son commen

taire sur saint

Mathieu.

Le vin resiouit & augmēte le sang, pour

pour ceste cause n'est pas le sang de
Christ improprement figuré par cela:
d'autant que tout ce qui nous vient de
luy, nous refouit d'une vraye ioye:
et acroit tout nostre bien. &c. vn peu
deuant, il dit. Le Seigneur donna a ses
disciples le sacremēt de son corps, en
remissiō de leurs pechez, & pour con-
tregarder charitè, afin qu'ayās memo-
re de ce fait, il fissent tousiours en figu-
re ce qu'il deuoit faire pour eux: & ne
missent pas en oubly ceste charitè.
Ce est mon corps. C'est a dire en sacre-
ment. &c.

*Origene sur le Lenitique en l'ho-
melie. 7.*

Cognoissez que se sont figures qui
sōt escrites aux liures diuins: & pour
ce doiuent estre examinées cōme spi-
rituelles, & non comme charnelles:
& entēdre les choses qui sont dictes.
Car si vous receuez ces choses icy cō-
me charnelles, elles vous blessent &
ne nourrissent point: Car la lettre qui
occit, non seulement est trouuēe au
viel testament, mais aussi en l'Euan-
gile

*Il faut en-
tendre plu-
sieurs cho-
ses en lescri-
pture spiri-
tuellement
1. Cor. 11. f*

gille. Au nouueau testament: estre la
lettre qui occit, celui qui ne considere
spirituellement les choses qui sont di-
ctes. Car si tu ensuys selon la lettre ce
mesme qui est dit, sinon que vous ne
māgez ma chair & beueuz mon sang
Ceste lettre occit. Veux tu que ie t'a-
meine vne autre lettre de Leuangile
qui occit? Qui n'a dit il vn glaiue quil
vende sa robbe & en achete vn. Voys
tu, ceste lettre est de Leuangille mais
elle occit veritablement, si tu la recois
spirituellement, elle n'occit point:
Mais en icelle est l'Eprit viuifiant, &
pour autant recoy spirituellement les
choses qui sont dictes, soit en la loy ou
en L'euangile. Car l'homme spirituel
iuge toutes choses, mais il n'est iugé
de personne. &c.

1. Cor. 2. d

*Denys de la Hierarchie, Ecclesiasti-
que dit.*

L'euesque apres qu'il aura parache-
uē par predication les dons diuins, il
consacre, & benit les sacrez misteres,
& ce qu' auparauant auoit presché il
le met deuant chacun couuert & ca-
ché

B chē

ché par signes venerables. Et apres qu'il a moſtre ſes dons diuins en toute reuerence, il ſe tourne a la cōmunion ſaincte d'iceux, admōneſtant tous les autres de cōmuniquer : & apres q de chacun eſt receu la diuine cōmunion, Rendant graces a Dieu, il impoſe la fin au myſtere.

Mat. 26.c **Obiection.** Hoc eſt Corpus meum. Cecy eſt mon Corps.

Reſponce. Quand Dieu donna la circoncifion a Abraham, il auoit fait ſon alliance deuant la circoncifion, & touteſois il appelle la circoncifion ſon pact ou alliance, diſant *Hoc eſt pactum meum.* Cecy eſt mon pact. Saint Paul expoſe cela diſant, Abraham a receu le ſigne de Circoncifion pour vn ſeau de la iuſtice de foy.

Eze. 4.a
15.b Dieu dit au prophete Ezechiel: filz de l'homme, prens pour toy vne tuille, & la mets deuant toy, & pourtrait ſur icelle la citē de Ieruſalē. Puis il dit, c'eſt icy Ieruſalem.

Hoc eſt corpus meum.

Auguſtin ſur le Louitique. 9. et. 7. 57

La

Le meſme eſcript il contre Adam mat diſciple de Manichēe.

Et dit ainſi, la choſe qui ſignifie, a de couſtume d'eſtre appellēe du nom de la choſe qui eſt ſignifiēe. Comme il eſt eſcript, les ſept eſpicz ce ſont ſept ans: leſcripture ne dit point ſignifient ſept ans. Et les ſept vaches ſe ſont ſept ans et pluſieurs telles choſes. Pareillement dit ſainct Paul, q la pierre eſtoit Chriſt et non pas q'le ſignifioit Chriſt, mais comme ſi elle eut eſtē luy a la verite: Laquelle touteſois n'eſtoit Chriſt par ſubſtance, ains par figuracion. &c.

Sainct Auguſtin eſcriuant a Boniface en L'eſpiſtre, 23.

Dir ainſi. Si les ſacremens n'auoyent vne certaine ſimilitude & conuenance avec les choſes deſquelles ilz ſont ſacremens, il ne ſeroient nullement ſacremens. Or il prennent ſouuentefois les noms des choſes meſmes: pour railon de ceſte ſimilitude. Comme donc le ſacrement du corps de Chriſt eſt ſelon vne certaine facon & mode, le corps de Chriſt, & le ſacre-

B 2 ment

Gene. 41.
Iſa. 15. a

Notte diſi
genment.

Ne ſont point par
ſubſtance,
ains ſeulement
par figure.

Les ſacre
mens pren
nent ſou
uent le nom
de la cho
ſe qu'ilz re
preſentent
comme lo

La circoncifion
eſt appellee ſon
alliance.
Rom. 4. b.
cc.

De la Cene

*pain signi-
fient le cor-
ps de chr-
ist.* ment du sang de Christ, le sang de
Christ. Aussi le sacrement de foy, est
la foy.

*Irenee escriuant contre l'Heretique
Valens, au Liure. 4. au cha-
pitre. 34.*

*Le pain
de la Cene
combien
qu'il soit
rien il
est le pain
d'Action de
graces.*

Il dit que le pain avec lequel nous
rendons graces a Dieu, combien qu'il
soit de la terre, neantmoins quand le
nom de Dieu est inuocqué dessus, il
n'est adonc pain commun, mais d'ac-
tion de graces, aiât deux choses en luy
l'une terrienne, & l'autre celeste. &c.

*Gelase escriuant contre Eutyches
& Nestor. Et au Concile de
Rome au chap. comperi-
mus, de cons. dist. 2*

*La substā-
ce du pain
& du vin
almeurent
en la Cene
& ne sont
point chan-
gés.*

Dit ainsi: Les sacremens du corps
& du sang du Seigneur Iesus Christ,
que nous prenons, ce sont choses diui-
nes. Parquoy nous sommes faietz par-
ticipants de la nature diuine par iceux
Et toutefois la substance du pain &
du vin, ne laissent pas d'y estre. Et cer-
tes l'image & la similitude du corps,
& du sang de Christ, sont celebré en

l'Acti-

de Iesu Christ. Fol. u.

l'Action des mysteres. Il nous est donc
euidemment monstré, ce qu'il nous
faut sentir en Iesus Christ nostre Sei-
gneur: Mesme ce que nous protestôs,
celebrons, & sommes en son image: a
fin que tout ainsy que les natures sont
conuertyes en ceste diuine substance,
par le moyen du saint Esprit: Et tou-
tesfois elles demourent en leurs natu-
res. Aufy ce mesme ministère princi-
pal (l'efficace & la vertu duquel
nous est veritablement representée
par les choses d'ont il consiste, qui de-
mourent proprement en leurs estre)
nous demonstre, qu'un seul Christ de-
meure en son entier, & en sa verite.

Le Concile de Nicée a decreté.

Disant ainsy. Ne soyons pas arresté
sy bas au pain & au vin qui sont pro-
posés en la table du Seigneur: Mais es-
leuons par foy noz esprits la haut, cō-
siderons que l'agneau de Dieu ostât
les pechez du monde est en ceste sain-
ctetable, lequel n'est point offert en sa-
crifice par les prestres a la facon des be-
stes. Et en prenant son precieux corps

*Col. 3. 4
Ne soyons
pas arresté
au paines
au vin.
1. Cor. 6*

B ; &

De la Cene

& son sang, croyons que ce sont les signes de nostre resurrection. Car pour cecy nous ne mangeons pas beaucoup: mais bien peu, afin que nous sachons que cecy n'est point ordonné, pour nous rassasier ou saouler. Mais pour seruir a sainteté. &c.

Saint Ambroise au Liure de ceux qui sont dediez aux mysteres.

Dit ainsi. Deuant la consecration vne autre espee est nommée, mais apres la consecration le corps de Christ est signifié. Christ dit que son sang deuant la consecration est appellé vne autre chose: mais apres la consecration est signifié le sang de Christ. &c.

Saint Ciprian au Sermon des pecheurs penitens.

Dit parlant de la fille qui auoit vommy le sacrement, Le breuuage sanctifié au sang du Seigneur, est yfui des entrailles pollues.

Christostome escriuant a Cesar moyne.

Dit ainsi, deuant la consecration du pain nous l'appellons pain; mais quand la

Consecratio s'entend de dedier vne chose comme a vne usage sainte.

Note qu'il ne dit pas le sang, mais le breuuage sanctifié. Le pain est seule

de Iesus Christ.

la grace de Dieu la sanctifié par le prestre. Il est deliuré du nom de pain, & est exalté au nom du corps du Seigneur: Combien que la nature du pain demeure tousiours. Et n'est point appellé deux corps: mais vn corps du filz de Dieu.

Augustin sur S. Iean en l'homelie. 80.

Dit ainsi. Iesu Christ ne dit point vous estes netz a cause du baptesme, par lequel vous auez esté lauez: ains il dit, a cause de la parole que vous ay dit. C'est pour autre cause sinon que la parole nettoye en leau. Qu'on oste la parole, & que sera ce de leau, sinon eau? Que la parole soit conioincte a l'element, & il sera fait sacrement: & la parole mesme est faite come visible d'ou vient vne si grande vertu a l'eau, qu'en touchant le corps elle laue le coeur, sinon par le moyen de la parole? Non pas toutefois, pour ce que la pole est proferée: ains pour ce qu'on la croit. Car en la parole mesme, certes il y a differéce entre le son passant, & la vertu demourant.

més nomé le corps de Christ, a cause qu'il represente. Note bien le pain n'est point changé. L'eau du baptesme ne purge point les pechez.

La parole ne s'a point de vertu e sans proferée, si la foy n'y est.

De la Cene

La Rubrique escrete en rouge let-
tres quy sapelle, cantecla
Misse.

Note dista
gement et
auge. Car
le corps de
Iesus christ
ne peut
pourir a
eause qu'il
est glori-
eux. & au-
sine peut
estre bruslé
en cendre.

Dit ainfy, Sy le Corps du Seigneur
est trouué dedens l'armaire, estât pou-
ry ou vermolu par trop grande humi-
dité de l'armaire, ou par trop grande
negligence de ne l'auoir pas changé.
Sil ne se trouue personne qui le vueil-
le receuoir, que le dit corps du Seig-
neur soit bruslé, & les cendres mies
en quelque lieu sacré. Item si le dit
corps du Seigneur estoit trouué de-
dens ladite armoire estre mangé en
partye, ou toucé de quelque souris ou
araigne. S'il ne se trouue personne qui
le vueille receuoir, q'uil soit bruslé, &
les cendres mises en lieu sacré. Item
s'il y a quelque malade lequel ayant re-
ceu le dit corps du Seigneur, & par
l'infirmité de son estomach est con-
traint de le vomir, & rendre. S'il ne se
trouue personne qui vueille prendre
telle refection: que le dit corps du Sei-
gneur soit bruslé, & les cendres mises
en lieu sacré.

Noté bien
Noté &
entendez.

le corps du
Seigneur
ne peut
estre bruslé
ny vomir.

Sainct

De Iesus Christ. Fol. 130

Sainct Pierre respond a cela en son
Sermon.

Tu ne permetteras point que ton
sainct voye corruption. Sainct Paul
en dit autant, au sermō qu'il fit au peu-
ple d'Antioche: disant. Celuy que
Dieu a ressuscité na point veu corrup-
tion. Itē Dieu l'a ressuscité des mortz
pour ne plus retourner a corruption.

Act. 2. 24.
Psal. 150. c.
Act. 13. 36.

COMMENT NOSTRE

Seigneur Iesus Christ selon
son Humanité, ne peut
estre qu'en vn lieu.
Sainct Ambroise escriuant sur S.
Luc, au liure 10.

Dit ainfi. Nous ne te deuons donc
pas chercher sur la terre, ny en la terre,
ny selon la chair, si nous te voullons
trouuer. Car nous ne coignoissions pas
maintenant Iesus Christ selon la chair.
Estienne ne l'a pas cerche sur la terre,
qui l'a veu a la dextre de Dieu. Mais
Marie qui le cherchoit en terre, ne l'a
peu toucher. Estienne la touché, car il
l'a cerché au ciel.

Ne cerz
chis pas
Iesus christ
sur la ter-
re ny es ele-
mens cor-
ruptibles.
Act. 7.
Iean. 20.

De la Cene
Augustin en sa. 2. quinquagesme
Psal 54.

Le corps
de Iesus
Christ, ne
peut estre
qu'en vn
lieu.

Iusques a ce que le ciel soit finy le
Seigneur fera tousiours en hault: mais
aussy la verité du Seigneur est icy avec
nous: Car il faut q̄ le corps auquel il
est ressuscite soit en vn certain lieu:
Mais sa verite est espendue par tout.

Augustin escriuant a Dardanus,
en l'Epistre. 67.

Ne doute pas (dit il) que Iesus Christ
comme homme ne soit la, d'ont nous
l'attendons. Et qu'il te souuienné de
ce que nous confessons au symbole.
Qu'il est ressuscite, & monté aux
cieux, & qu'il viendra de la, & nō poit
d'ailleurs, pour iuger les vifz & les
mortz. Et viendra selō le tesmoignage
de l'Age cōme on l'a veu monter en
cette mesme forme visible, & en la
mesme substance a laquelle il a don-
né immortalité. Mais il ne luy a pas
osté sa nature: Selon ceste forme &
substance de son corps, Il ne faut poit
penser qu'il soit espendu par tout: Car
il nous faut garder de tellement affir-
mer

Iesuchrist
viendra vi-
siblement,
quand il
viendra
comme on
l'a veu
monier
aux cieux

de Iesus Christ. Fol. 14.

mer la diuinité: que nous ne destrui-
sons pas sa nature humaine. Par-
tant il ne sensuyt pas que tout ce qui
est en Dieu soit Dieu.

Augustin sur Saint Iean au trai-
té. 30.

Dit, le corps de Christ est ressuscite
des mortz, & faut qu'il soit en vn lieu.

Saint Paul dit. Si vous estes ressu-
scitez avec Christ, cherchez les choses
qui sont d'enhault, ou Christ est seant
a la dextre de Dieu. Pensez aux choses
qui sont d'enhaut, non point a celles
qui sont sur la terre.

Iesus Christ dit. Je suis encore vn
peu de tēps avec vous, puis m'en vay
a celuy qui m'a enuoyé.

Item vous aues tousiours les pou-
ures avec vous, mais moy vous ne m'a-
uez pas tousiours.

Mes petis enfans, ie suis encore vn
petit de temps avecques vous, vous
mē cherchez, & (comme iay dit aux
Iuifz) la ou ie vay, vous n'y pouuez
venir.

Item, Je m'en vay vous preparer le
lieu

Colos. 3. 02

Iean. 7. e.

Iean. 12. 8

Iean. 13. 2.

Iean. 14. 02

De la Cene

lieu. Je retourneray derechief, & vous receuery a moy mesme, afin que vous soyés la ou ie suis.

Ioan. 16. a

Item, Je vous dis la verite, il vous est expedient que ie m'en voye. Car si ie ne m'en vay, le consolateur ne viendra point, Et si ie m'en vay, ie le vous enuoiray.

Ioan. 17. d

Item ie suis issu de mon pere, & suis venu au monde, derechief ie delaisse le monde, & m'en vay a mon pere.

Mat. 28 b

Item. L'Ange dit aux femmes, vous cherchez Iesus qui a esté crucifié. Il n'est point icy. Car il est resuscité comme il auoit dit, Venez & voyez le lieu, ou le Seigneur estoit mis.

Luc. 24. f.

Item. Voyez mes mains & mes piedz: car ce suis ie moy mesme, tatez moy & voyez: car vn Esprit n'a chair ne os, ainsi que vous me voyes auoir. Quand il eut dit ces choses, il leur monstra ses mains & ses piedz.

Act. 1. b. 7

Item. Et comme ilz le regardoyēt aller au ciel, voicy deux hommes se presenterent deuant eux, en vestemens blancz, lesquels dirent, Hommes de Galilee

de Iesus Christ. Fol. 15.

Galilee, pourquoy vous arestez vous regardans au ciel: Ce Iesus cy qui est esleué d'avec vous au ciel, viendra comme vous l'auiez veu aller au ciel.

Itē il faut que le ciel le recoyue, iusque a la restauration de toutes choses.

COMME ON ne doit oster le vin de la Cene aux gens laiz.

Gelase Pape de Rome de la consecration en la distinction 2. chapitre cōperimus.

Dit ainsi, Nous auons entendu, q̄ aucuns receuant seulement le corps du Seigneur, s'abstiennent du calice. Lesquelz d'autant qu'ilz pechent par superstition, doiuent estre contraintz de recevoir le sacrement entier: ou qu'on les en reiecte du tout. Car la diuision de ce mystere, ne peut estre sans vn grand sacilege.

Iesus Christ commande en sa cene & dit beuuez en to⁹ de cecy: car c'est mon sang du nouueau testament.

Le concile de Basse a ordonné, que les gens laiz cōmunicassent aux deux especes de la cene.

48. 3.

Gelase l.

an. 540.

Note bien. il faut recevoir la Cene es deux especes, ou ne le point recevoir.

Mat. 26.

Le Concile de Basse.

Saint

De la Cene

Saint Ciprian au sermon des pecheurs penitens.

Dit ainsi, Comment exhorterons nous le peuple d'espandre son sang pour la confession de Christ, si nous luy denions le sang d'iceluy quand il doit combattre? Ou Comment le ferons nous capable a boire le calice de martire, sinon que l'admettiõs a boire premierement le calice du Seigneur.

COMMENT on ne doit garder le pain de la Cene ny le porter ca & la.

Saint Clement en l'epistre. 2. a Iacques. Et de la consecration en la distinction. 3. chapitre tribus.

Dit. Autant d'hosties soyent offer-tes a l'autel qu'il suffira au peuple. Que s'il en demeure quelque reste, lon ne les doit garder iulques au l'edemain: mais par la diligence des clers avec crainte et treneur doiuët estre receues et mangées.

Origene sur le Leuitique au chapitre. 7.

Dit

S'il faut q le peuple boiue le calice de martyre aussi luy faut il boire le calice du Seigneur.

En l'Egl se primitiue, on ne gardoit pas le pain de la Cene en l'armaire, mais estoit mangé par les clers quand la Cene estoit faicte

De Iesus Christ. Fol. 16.

Dit. Le Seigneur n'a ordonné ou commandé, que le pain fut gardé, ius-que au l'edemain, lequel il donnoit a ses disciples: ains leur disoit, prenez et mangez &c. Et en cela qu'il ne commande porter le pain par les voyes, peut estre que par cela est contenu ce-ey du mystere, assauoir, que tous les iours tu doys produire et proferes les pais nouueaux de la parole de Dieu, que tu portes dedans toy.

Iesus Christ dit. Prenez & mangez.

EN quel sens nous deuons enten-dre les anciés docteurs: Quand il ont dit, nous offrons, nous sacrifions. En appellans la cene sacrifice.

Saint Augustin escriuant contre Fauste chapi. 18.

Dit. Les Hebreux sacrifians les be-stes brutes s'exercoyent en la prophe-tie de l'hostie que Iesus Christ a offert: Et maintenant les chrestiens en l'o-blacion et communion du corps de Iesus Christ celebrent la memoire du sacrifice desia parfaict.

Chrysostome au tome. i. sur le. 8. cha-

pitre

Nostre sei-gneur n'a commãde de garder le pain ius-ques au l'edemain ny aussi de le porter par les rues es processions

Mat. 26.

De la Cene
pitre de saint Mathieu. en
l'homelie. 16.

Pour quoi
le sacrement
de la Cene
est appellé
Eucharis-
tie.
Nostre dili-
gennent.

Dit. Pourtant ces mysteres reuerens
et salutaires que no^s celebrons en tou-
te la congregation de l'esglise sont ap-
pellez Eucharistie: cest a dire action de
grace. Car ce sont la memoire de plu-
sieurs benefices: Et monstrent le me-
sme chef de la diuine charite enuers
nous, et nous font tousiours rendre
graces a Dieu.

Le prophete Dauid dit au Psälmes
sacriez louanges au Seigneur. etc.

Irenée au. 4. liure contre les heresies

Chapitre. 32. et. 33. et. 34.

Dit ainsi. Il a voulu que nous offris-
sions souuent le don a lautel & sans
intermission. Lautel donc est au ciel:
Car la noz prieres et oblacions, sont
adressées & au temple. Comme dit S.
Jean en son Apocalipse. Et le temple
de Dieu fut ouuert et le tabernacle.
Car voicy (dit il) le tabernacle de Dieu
auquel ie habiteray avec les hommes.

Saint Ciprian en son. 2. liure des
epistres en la. 3. epistre qu'il

escriu

de Iesus Christ. Fo. 17.
escriu a Cecil.

Dit ainsi, Il ne faut point, frere bien
aime, qu'aucun pense qu'on doie sui-
ure la coustume d'aucuns, qui ont esti-
mé qu'il faillloit offrir seulement de l'e-
au en la coupe du Seigneur. Car il
faut demander a ceux la qu'ilz ont
pour exemple. Car si au sacrifice qui
est Christ il ne faut suiure que Christ:
Pour certain il nous faut ouyr et fai-
re ce que Christ a fait & comande de
faire, veu qu'il dit en son Euangile, si
vous faictes ce que ie vous comande,
ie ne vous appelleray plus mes serui-
teurs, ains mes amys. Et q Iesu Christ
doie estre seul ouy le pere mesme en
a rédu tesmoignage du ciel, disant. Ce
stuy est mon filz bien aimé, auquel i'ay
pris mon bon plaisir, escoutez le. Par
quoy si Christ doit estre seul ouy, no^s
ne deions point regarder, a ce qu'un
autre aura pensé deuant nous estre b^o
de faire. Mais ce que celuy qui est de-
uant tous assauoir Christ a fait le pre-
mier. Car il ne faut poit suiure la cou-
stume d'un homme mais verité de

Nous ne
deions pas
ensuiuir la
coustume,
mais
Christ qui
est deuant
tous, lequel
est la verité

Il faut sa-
re ce que Je-
sus Christ
comande
pour estre
ses amis.
Iean. 15. c.

Iesus christ
doit seul es-
tre escoué

C Dieu

Esa. 25. d Dieu. Veu qu'il dit par son prophete
Mat. 15. a Esaye. Ilz m'honorét en vain ensei-
gnans ordonnances & doctrines des
hommes. Et le Seigneur repete cecy
mesme en l'Euangile disant. Vous re-
ietez le cōmandement de Dieu: pour
establir vostre tradition. Mais encore
il a dit en vn autre lieu, qui aura rom-
pu vn de ces trespetis cōmandemens
& aura ainsi enseigné les hōmes, il se-
ra trespetit au royaume des cieux.

Mat. 5.
Il ne faut
pas adiou-
ster aux or-
donances
de Dieu.

Que s'il n'est point licite de rompre
les plus petis de tous les commande-
mens de Dieu: Combien moins fera
il licite d'enfreindre ceux cy tant gran-
dz, tant excellens, & tant proprement
apartenantz au sacrement mesme de
la passion du Seigneur, & de nostre re-
demption? Ou le changer par ordon-
nance & tradition humaine, a vne au-
tre chose qu'a celle a laquelle il a esté
diuinement institué? Car si Iesus
Christ est luy mesme le souuerain sa-
crificateur de Dieu le Pere: Et s'il a le
premier offert sacrifice a Dieu son Pe-
re: Et a commandé de faire cecy en me-
moire

moire de luy: Celuy la fera vraiment
l'office de Christ, qui ensuiura ce que
Christ a fait. Et s'il commēce a offrir
en l'Esglise a Dieu le Pere, selon qu'il
aura veu q̄ Christ luy mesme a offert:
Alors il offrira a Dieu vn plein, &
vray entier sacrifice. Au reste si on ne
garde fidelement ce qui est spirituel-
lement commadé, la dicipline de tou-
te religion & verité est renuersee.

Il faut ens-
seigner ce-
que Christ
a fait.

Saint Augustin au liure de la foy
a Pierre chapitre. 16.

Dit, En ce sacrifice dont no^s vsons,
il y a action de graces, & memoire de
la chair de Christ, qu'il a offert pour
nous, & de son sang qu'il a respandu.

La cene est
appellee sa-
crifice, c'est
a dire me-
moire du
sacrifice.

Augustin, au liure. 10. de la cite de
Dieu au chapitre. 5.

Dit ainsi. Le sacrement visible c'est
le testament: c'est adire, le signe sacré
du sacrifice inuisible.

Chrysostome, en l'homelie. 7. sur le
epistre aux Hebricux.

Dit. Nous offrons voi-
remēt, mais ce que nous offrons, no^s
le faisons en memoire de sa mort. Car

Les ancie-
ont apelle
la cene sa-

crifice & eucharistie cest a dire action de grace pour les benefices qu'on y rescoit.

Mich. 6. b

Psal 51.

Psal 49.

Heb. 13. c.

Rom. 12. a.

Osee 14.

Phil. 4. d.

ce que nous faisons est fait en recordation de ce qui a esté fait: Car il dit, faicte cecy en memoire de moy. No^o ne faisons pas vn autre sacrifice cōme le sacrificateur: ains nous faisons tousiours cestuy la mesme. & pour mieux dire nous faisons la memoire du sacrifice qui a este fait.

L'Apostre aux Hebreux dit, no^o of frōs donc par luy sacrifice de louange tousiours a Dieu: c'est a dire le fruiet des leures confessantz son nom.

Le vous supplie donc, freres, par la misericorde de Dieu, que vo^o offriez voz corps en sacrifice saint & plaisant a Dieu, qui est vostre raisonnable seruice.

Osee dit, Oste toute iniquitée, et no^o sacrifierōs les veaux de noz leures

Saint Paul dit. J'ay esté réply quād iay receu de Epaphrodite les choses de par vous: comme vne odeur de bō ne senteur: et comme vn sacrifice agreable et plaisant a Dieu.

Lisez Lactance Frmian au liure 6.

chap. 24. & 25 et vous y trou

uerrez

uerrez ce mot sacrifice.

Iesus Christ dit, le veux misericorde & non point Sacrifice Mat, 9. a. & 12. a. Osee. 6. c. & 1. Samuel. 15.

Le Pape Gregoire au Decret. 16.

question 7.

Le Pape Gregoire en ses Decretz, iuge coupable d'idolatrie celuy qui orra la Messe d'un prestre concubinaire, ou qui communiquera a ses sacremēs & sacrifices.

Francois Maro, in suffragijs pro mortuis.

Dit ainsi. Que celui qui faict dire vne Messe par vn prestre paillard, ou qui soit en peché mortel, q'uelle ne profite de rien, ny aux viuans, ny aux mortz.

L'Apostre aux Hebreux dit, la loy ayant l'ombre des biens a venir, non point l'image vif des choses, ne pouuoit iamais par les sacrifices, lesquelz on offroit chacun an continuellement sanctifier ceux qui y venoyent. Heb. 10

Item il estoit impossible d'oster les pechez par le sang des Toreaux & des

Contre ceux qui sacrisient sās auoir com mandemēt de ce faire en la parol le de Dieu. Dist. 32. chap. qui ce commen ce Prestre. & chapit. Nullus. & Distin. 82. chapit. Si quis. et c. Quidam.

Commente dōc si les sacrisices cōmādez de Dieu n'ont peu oster les pechez cōment le seront ceux

que Dieu boucz.

n'a iamais
commande

Note.

Le corps
de Iesus
Christ ne
peut plus e
stre offert
pour les pe
chez, a cau
se que le sa
crifice quil
a vne fois
fait dure
a iamais.
Iesus christ
n'est plus
offert en sa
crifice.

Heb. 9.

Item. Voicy ie vien afin de faire & Dieu, ta volonte. &c. par laquelle volonte nous sommes sanctifiez: par l'oblation vne fois sainte du corps de Christ. Item cestuy cy ayant offert vn seul sacrifice pour les pechez, est assis eternellement a la dextre de Dieu.

Item par vne seule oblation, il a par fait a perpetuite, ceux qui sont sanctifiez. Item, Et ie n'auray plus souuenance de leurs iniquitez. Or la ou il y a remission de ces choses, il n'y a plus d'oblation pour le peché. Heb. 10.

Item. Il dit encore; Non point que Iesus Christ s'offre souuentefois soy mesme, comme le souuerain sacrificeur entroit es lieux saintz chacun an avec autre sang. Autrement il luy eut faillu souuentefois souffrir depuis la fondation du monde. &c.

COMMENT IL N'Y A

que deux sacremens en l'Eglise de Iesus Christ.

Augustin au. 3. Liure de la doctrine chrestienne. chapi. 9.

dit

Dit ainsi. Mais en ce temps icy, apres que le tresmanifeste iugement de nostre liberte est reuelé, par la resurrection du Seigneur: Nous ne sommes pas fort chargez par pesantes operation de signes que desia nous entendons: Mais le mesme Seigneur en a baillé par la doctrine des Apostres, quelque petit nombre au lieu de plusieurs, lesqz sont faciles a faire, & bons a entédre, & treschastes a garder. Comme est le sacrement du Baptesme: & la celebration du corps & du sang du Seigneur. Et quand vn chacun en vse estans instruitz a quoy il seruent, il les recognoit, non pas d'une seruitude charnelle, ains le honnore en liberte d'esprit. Et comme c'est vne infirmité seruille, d'ensuiure la lettre & de prendre les signes, pour les choses qui sont signifiées par iceux, C'est au si erreur mauuaise & vagante, que d'interpréter inutilement les signes. &c.

Augustin escriuant a Iannarius en l'epistre. 118.

Dit. Je veulx que tu sache que nostre

C 4

Seig-

1. Pet. 1. a
Gala. 3. d

Les sacre-
mens que
Iesus christ
nous a lais-
se ne sont
pas en
grand nō-
bre, car il
nous en a
laissé que
deux, assa-
noir le bap-
tesme &
la sainte
Cene.

C'est vne
infirmité
seruille de
prendre la
signe pour
la chose
qu'il signi-
fie.

De la Cene

Seigneur Iesus comme luy mesme le dit en l'Euangile, nous a soumis a vn ioug gracieux & a vn fardeau legier.

*Notez dia
ligement
S. Augus
tin ne no
me que
deux sa
cramens.*

Et pourtant il a ordonné en l'Eglise chrestienne peu de sacremens en nombre facils a obseruer, excellens en signification: comme est le Baptisme consacré au nom de la Trinite: & la communication du corps & du sang du Seigneur. Et s'il y a quelque autre chose commandée en l'escriture, &c.

*Augustin sur saint Iehan Home-
lie. 80.*

Dit. La parolle soit adioincte a l'element, & il sera fait sacrement. &c.

**COMMENT ON DOIT
entendre ce mot Sacrement.**

Sacrement, Mistere, Secret, c'est tout vn, & s'entend pour vne chose cachée, & incogneue, laquelle toutefois est reuelée en certain temps quand il plait a la bonté de Dieu. Lisez Tob 12. b. Danie. 2. c. Sapien.

2. d. 1. Cor. 4. a. Ephe. 5. c. &
1. b. 5. a. & Col. 1. d. & 1.
Tim. 3. d. Apo. 17. b.

De

De la confession a *Fol. 21*

*Dieu, & de la confession
Auriculaire.*

Dauid dit au Pseaume. 32. a. Je t'ay notifié mon peché, & n'ay point celé mon delict: Iay dit, Je confesseray contre moy, mon forfait au Seigneur: & tu as osté la coulpe de mon peché. *1. Par. 16.
2. par. 20*

Item il dit. Je cognoy mes trāsgressions, & mon peché est continuellement deuant moy. *3. Roys. 8.*

Iay peché cōtre toy seul, & ay mesfait deuant tes yeux. *Psal. 51*

S. Iean dit. Si nous confessons noz pechez: Dieu est fidele pour nous les pardonner, & nous nettoyer de toute iniquite. *Psal. 77.
1. Iean. 1.
Math. 3.
Pro. 28.*

S. Iaques dit, Cōfessez voz pechez l'un a l'autre & priez l'un pour l'autre Iaques. 5. d. de penite distin. 1. cap. vrgite. Eccle. 28. a. & 5. c. Ephe. 4. g. Colof. 3. b.

Si tō frere a peché enuers toy, &c. Math. 19. c. Luc. 17. a. Deutero. 17. b. Math. 16. c. 1. Corin. 5. a. 2. Corin. 2. b.

C 5 Au-

*Accedit verba
ab Clemente
& f. f. sacra
mentum.*

De la confession.

*Augustin au liure. 10. des confessi-
ons. Chapitre. 2.*

Dit, Qu'ay-ie affaire donc des hō-
mes, qu'ilz oyent mes confessions?

Comme silz deuoyent guarir mes
languieurs. C'est vn genre curieux de
cognoistre la vie d'autrui, & paresseux
a corriger la leur, pourquoy me demā-
dent ilz d'ouyr quel ie suis, la ou ilz ne
veullent pas ouyr de toy quelz ilz sont
& d'ou sauent ilz quand ilz oyent de
moy mesme par moy, asauoir si ie dy
vray, quand vrayment nul homme ne
fait ce qui se faict en l'homme sinon
l'esprit de l'hōme qui est en luy. &c.

*Chrisostome au. 12. chapitre des He-
brieux homelie. 3. c. & au 4.
tome en la. 41. homelie.*

Dit, le ne te dy pas que tu t'accuse
publiquement, ne deuant les autres :
mais ie veux que tu obeisse au prophe-
te qui dit, reuele au Seigneur ta voye.
Confesse donc tes pechez deuāt Dieu,
prononce tes delictz avec oraison en-
uers le vray iuge, non point par la lā-
gue: mais par la memoire de ta consci-
ence

*Nottez diz
ligement
Psal. 36. a
Rom. 9. a.
On se doit
confesser
a Dieu
seul.*

De la confession. Eol. 22.

ence: & adonc finalement aye espe-
rance d'auoir misericorde.

Et sur le Psal. 51. au tome. 2. il dit.

Confesse tes pechez, afin que tu les es-
faces: si tu es cōfus ou hōteux de dire
a autry que tu as peché, dy le tous-
iours en ton ame. Ie ne dis point que
tu te confesse au seruiteur pareil a toy,
pour te les reprocher: dy les a Dieu,
qui les guarit. Mais quand tu ne les di-
ra point, Dieu les ignoroit il quād tu
les faisois? Il y estoit present quand tu
les commettois, il les cognoissoit biē:
ne veut il pas que tu les recognoisses?
tu n'as point eu hōte de pechér, & tu
as honte de les confesser, Dy les en ce-
ste vie afin qu'ayes repos en l'autre.

Chrisostome au sermon de penitence

& de confession. Tome. 6.

Dit. Il n'est pas necessaire de ce con-
fesser deuant des tesmoings: seulemēt
fay la recognoissance en ton coeur, ce-
ste examinacion ne requiert point de
tesmoings, il suffit q̄ Dieu seul te voye
& escoute.

*Chrisostome en l'homelie. 5. de l'incō-
prehē-*

*Psal. 50
Mar. 2. 6.
Notte.*

Eccle. 17.

De la confession.

prehensible nature de Dieu contre les Anomiens.

Dieu ne nous appelle pas devant les hommes pour nous confesser mais seulement devant soy.

Dit. *Le ne t'appelle pas devant les hommes, pour leur descouvrir tes pechez: espulche ta conscience devant Dieu, monstre ta playe au Seigneur, lequel en est le medecin, & le prie d'y remedier: cest celuy qui ne reprocherien, & humainemēt guerit le poure malade.*

En l'hystoire Triperitite liure. 6.

Chapitre. 35.

La confession auriculaire fut abolie a Constantinoble.

Il est dit que la confession auriculaire estoit en vfrage a Constantino-ble, iulque a ce qu'une femme faisant semblant de se confesser fut trouuée ayāt pris ceste couuerture, pour cohabiter avec l'un des Diacres d'icelle Eglise: A cause de ce malefice Nectarius Euesque dudit lieu, homme renomē de saintete & grande doctrine, abolist ceste obseruāce de confession.

Pont. 183

LES histoyres recitent qu'il n'y a eu aucune loy ou constitution deuant le temps de Innocens troisieme, touchant la confession auriculaire.

Chrisostome au. 4. tome du Lazare.

Dit

De la confession Fol. 23.

Dit, *le ne veux point que tu te confesse a vn homme, lequel apres te puisse reprocher, ou te diffamer en publiant tes fautes: mais monstre tes playes a Dieu, qui en est le bon medecin, puis apres il introduyt Dieu parlant en ceste maniere. le ne te contrains point de venir en assemblee publique confesse a moy seul tes pechez, afin que ie te garentisse.*

Notre bien
Je ne veux
reprocher
te diffamer
en publiant
tes fautes
mais monstre
tes playes
a Dieu
qui en est
le bon medecin
puis apres
il introduyt
Dieu parlant
en ceste
maniere
le ne te
contrains
point de
venir en
assemblee
publique
confesse
a moy seul
tes pechez
afin que
ie te
garentisse

L' EGLISE Romaine commande de confesser tous ses pechez, sans en excepter aucun.

Responce.

Dauid dit, qui cōprēdra les fautes? nettoye moy de mes fautes cachées.

Psal. 19.

Saint Ambroise de la penitence de Saint pierre, au sermō. 46.

Dit. *Pierre ietta des larmes sans prier de voix. le trouue bien qu'il a plouré, mais ie ne trouue point qu'il a dit. Je lis bien ses larmes, mais ie ne lis point de satisfaction.*

Mat. 26. 2

Chrisostome en l'homelie. 12. de la Cananee.

Dit: Iesus Christ guarit le lepreux,

&c

De la confession.

& luy dit, va & te montre aux prestres, & offre ce que Moÿse a cōmande en la loy, pour ta guarison.

Luc. 17. d

En quel sens on doit entendre va & te montre au prestre

O chose non iamais ouye, le Seigneur guarit le malade, ce neantmoins il l'enuoye a la loy de Moÿse: pourquoy est-ce qu'il fait cela? non pour autre cause, sinon afin que les Iuifz ne le peussent reprendre, comme preuaricateur de la Loy.

Saint Ambroise au 3. Sermon sur le Psalm 119.

Dit, Va & te montre au prestre: Qui est le vray prestre, sinō celuy qui est le prestre eternellement?

Marc. 2. b

Saint Cyprian au sermon des pecheurs repentans. 5.

L'homme ne peut pardonner les pechez

Dit. Le seruiteur ne peut pardonner, ce qui est commis contre le Seigneur.

Ambroise au liure de Cam & d'Abel.

Dit. Les pechez sont pardonnez par la parole de Dieu, de laquelle le Leuite est expositeur, & comme vn executeur.

Chisostome au. 7. tome en l'homelie de penitence,

dit

De la confession. Fol. 24.

Dit. C'est cy le lieu de medicine, nō pas de Iugement: dy a Dieu seul ton pechē, lequel ne baille point les peines, mais la remission des pechēz.

DE LA PVISSANCE

de lier & deslier.

Augustin en l'homelie. 50. sur S.

Iehan.

Dit. Si la figure de l'Eglise n'eust point esté en saint Pierre, le Seigneur ne luy eust pas dit ie te donneray les clefz. Car si cela est dit a Pierre seul, l'Eglise n'a point les clefz, si l'Eglise les a, elle estoit figurée en la perionne de saint Pierre.

Les clefz ont esté données a l'Eglise et non pas a la personne de Pierre.

Augustin en l'homelie. 11. & le repete en l'homelie. 124.

Dit. Comme ainsi soit que tous ayent esté interroguez, Pierre respond luy seul, tu es Christ: & il luy est dit, ie te donneray les clefz, comme si la puissance de lier & deslier luy estoit donnée a luy seul. Mais comme il auoit respondu pour tous, aussi il recoit les clefz avec tous, comme portât la personne d'unire. Il est donc nomme

S. Pierre a receu les clefs avec tous les Apostres.

me

De la puissance
mé seul pour tous, d'autant qu'il y a
entre eux vnité.

*Augustin sur S. Iean au. 124. traiz-
té chapi. 21.*

Dit. La pierre n'est pas dite de ce
nom Pierre, mais ce nom Pierre est dit
de la pierre. Ainsi si Christ n'est pas
appelé Christ du chrestien, mais
le Chrestien est appelé Chrestien de
Christ, & pourtant aussi le Seigneur
dit, sur ceste pierre ie edifieray mon E-
glise, pour ce que Pierre auoit dit, tu
es Christ le filz de Dieu viuant: sur ce-
ste pierre donc que tu as confessé, i'e-
difieray mon Eglise, & la pierre estoit
Christ, sur lequel fondement aussy
Pierre mesme a esté edifié. Et certai-
nement nul ne peut mettre autre fon-
dement sinon celuy qui y est mis, le-
quel est Iesus Christ: l'Eglise donc qui
est fondée sur Christ, a prins les clez
du royaume des Cieulx, de Christ en
Pierre, cest a dire la puissance de lier et
de deslier.

Theophilacte sur S. Iean. chapi. 8.

Dit. Il appartient a Dieu seul de par-
don-

Mat. 16, c

1. Cor. 3, c

de lier & deslier. Fol. 25.

donner les pechés: pourtât, dit il, tout
homme qui fait peché est seruiteur
de peché, vous estes donc seruiteurs,
car vous estes tous pecheurs.

S. Hilaire au. 6. liure de la Trinité.

Dit. Le Pere a reuelé a Pierre, qui
dit, tu es le filz de Dieu: parquoy l'edi-
fication de l'Eglise, est sur ceste pierre
de confession: ceste foy est le fonde-
ment de l'Eglise: ceste foy a les clez
du royaume celeste: tout ce que ceste
foy aura lié & deslié en la terre, est au-
si lié & deslié au ciel: ceste foy est le
don de la reuelation paternelle.

*Augustin au. 1. liure des retractats
ons. chapi. 22.*

Dit, au liure ou i'ay autrefois dit en
quelque lieu, de saint Pierre l'Apostre
que en luy comme en la pierre est fon-
dée l'Eglise: lequel sens aussi est chan-
té de plusieurs es vers de saint Am-
broise, la ou il ple du coq: mais ie scay
bien, que souuent apres, ie l'ay ainsi ex-
posé, tu es Pierre, & sur ceste pierre,
cest a dire laquelle pierre, disant tu es
Christ le filz de Dieu viuant.

D Ori-

Mat. 16, b

Collo. 2, b

1. Iea. 5, a

P bil. 1, d

2. Pet. 1, a

*Saint Au-
gustin se
renuaitte
dauoir dit
que l'E-
glise estoit
fondée sur
S. Pierre.*

De lier & deslier.

Origene sur saint Math. homelic. 2.

Dit. Cuides tu que les clez du roy aume des cieux, soyent seulement données a Pierre, & que nul autre des bienheureux ne les recoit.

Augustin des parolles du Seigneur sur S. Math. au sermō. 13.

Dit. Tu es donc, dit il, Pierre, & sur ceste pierre que tu as cōfessée sur c'este pierre que tu as cognuë disant, tu es Christ le filz de Dieu viuant, j'edifieray mon Eglise, sur moy ie t'edifieray, & non pas moy sur toy: Car les hommes qui vouloient estre edifiez sur les hommes, disoient, ie suis de Paul, & moy ie suis d'Apollo, & moy ie suis de Cephas, cest a dire Pierre: & les autres qui ne vouloyent point estre edifiez sur Pierre, mais sur la pierre, disoient, & moy ie suis de Christ. &c.

IESVS CHRIST EST LE
chef de l'Eglise Ephesi. 4. d. Col.

1. c. 2. Samuel. 22. d.

Augustin au .3. liure du baptesme
Chapitre. 3. & sont les parolles
de saint Ciprian au con-

cile

Iesus Christ est seul Fol. 26.
cile de Cartage.

Nul de nous certainem ent (dit il) ne c'est estably leuelque des Euesques, ou nul ne contraint les compagnons par terreur tyrannique a lanecellited'y paruenir, &c.

Nul doit estre euesq. que des euesques. Notez.

Gregoire escriuant a Eulogius euesque d'Alexandrie liure. 7. epistre. 3.

Dit. Voicy que vous ma'uez escrit: Vous auez mis ce mot d'orgueil en m'appellant Pape vniuersel: ce que ie prie a vostre sainteté de ne le plus faire cy apres: Car tout ce qui est donné a vn autre outre la raison, vous est osté: De moy ie ne repute point pour honneur, ce en quoy ie voy l'honneur de mes freres amoindry: Car mō honneur est que l'estat de l'Eglise vniuerselle & de mes freres, se maintienne en sa vigueur: si vostre sainteté m'appelle Pape vniuersel c'est cōfesser que vous n'estes point en partie ce que vous m'attribuez pour le tout.

Gregoire ne vouloit pas souffrir deslire nome de ce nom dorqu'il assa uoir Pape vniuersel.

DV FRANC ARBITRE, ET
du merite des oeuures. De la iustifi-

cation de la foy.

D 2.

Iesus

Iesus christ a edifie l'Eglise sur Joy et non pas sur S. Pierre.

Du franc Arbitre.

Psal. 13. a Iesus Christ dit, qui fait peché, il est

Et. 5. 2. a serf de peché. Iean. 8. e. Rom. 6. d. 2.

Psal. 8. b Pierre. 2. d.

Psa. 139. a Tous ont peché, & ont affaire de la

Esa. 59. b miséricorde de Dieu. Ro. 3. a. c. Item,

Pro. 1. b sans moy vous ne pouuez rien faire.

Psal. 35. a Iean. 15. a.

Item S. Paul dit, Nous ne sommes point suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous mesmes : mais nostre suffisance est de Dieu. 2. Corin. 3. b.

Item aux Galatiens. 5. c. Il dit, la chair conuoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair: & ces choses sont aduersaires l'une a l'autre, tellement q vous ne faictes point toutes choses que vous voulez .

Item encor aux philii. 1. a. celuy qui a commencé bonne oeuvre en vous, la parfera iusqu'au iour de Iesus Christ

Item encor au chap. 2. b. C'est Dieu qui fait en vous le vouloir & le faire, selon son plaisir.

Item au Rom. 7. d. Je ne fay point le bien que ie veux, mais ie fay le mal que

Du franc arbitre. Fol. 27.

que ie ne veux point. &c.

Augustin en son Enchiridion a Laurent. Chap. 29.

Dit. Ceste partie du genre humain auquel Dieu a promis deliurance, & le Royaume eternel, peut il estre réparé par le merite de ses oeuvres? nō, non: Car que peut faire de bon celuy qui est perdu, sinon d'autant qu'il sera deliuré de sa perdition? peut il faire par son franc arbitre cela? Cela aussi ne se peut faire: Car l'homme vsant mal de son franc arbitre, s'est perdu soy mesme, & son franc arbitre: & comme ce luy qui s'occit, en viuāt il s'occit: mais en soy mettant a mort il ne vit plus, & ne se peut ressusciter quand il s'est mis a mort: aussi quand il a peché par son franc arbitre, par ce que le peché a esté victorieux, aussi a esté le franc arbitre perdu: Car celuy est tenu d'estre le seruiteur de celuy duquel il est vaincu. C'est veritablement la sentence de S. Pierre: & pour ce qu'elle est veritable. Je te prie quelle peut estre la liberté du seruiteur contraint, sinō quand

L'homme ne peut estre repare par le merite de ses ouures.

L'omme vsant mal de son franc arbitre, s'est perdu soy mesme avec son franc arbitre.

Notex. Iean. 8. d. 2. pierre. 2

Du franc arbitre.

il prend plaisir à pecher? Car celuy sert libéralement qui fait volontairement la volonté du Seigneur: & pourtant celuy est libre à peché qui est le seruiteur de peché: & nul ne sera libre à faire iustement, si premierement iceluy deliuré de peché, ne commence à estre le seruiteur de iustice. C'est la vraye liberté pour la liesse de l'oeuvre bien faite, & ensemble est la fidele seruitude, a cause de l'obeissance du commandement: mais d'ou viendra ceste liberté de bien faire a l'homme, qui est contraint & vendu, sans celuy qui l'a racheté, duquel il est dit, si le filz vous deliure vous serez vrayement en liberté.

Augustin a Paulin en son Epistre. 106.

Dit. Que nul ne choppe contre la pierre de chopement, comme en defendant subtillement le franc arbitre & nature: ainsi que les philosophes de ce monde ont fait a grand force, pour estre estimez, ou pour penser aquerir la vie bienheureuse. Par la vertu de leur propre volonté: que telles gens doncques se gardent de rendre
par

L'homme est contraint & vendu son bz peché. Jean. 8. c

On nedit pas deffendre le franc arbitre ne la nature come les sages de ce monde font a grand force

Du franc arbitre. Fol. 28.

par sagesse de polles la croix de Christ vaine: & que cela ne leur soit chopper contre la pierre de chopement: Car aussi quand nature humaine demoureroit en l'integrite, en laquelle a esté faite, si est-ce qu'elle ne se pourroit nullement garder, si son Createur ne l'aydoit: Comme ainsi soit donc quelle ne puisse garder le salut quelle a receu, sans la grace de Dieu: Comment pourroit elle recevoir ce qu'elle a perdu.

S. Augustin en l'epistre. 107. ad Vitul.

Dit. Si nous voulons vrayement deffendre le franc arbitre, ne combattons point contre ce dont il est franc: Car celuy qui contredit a la grace, par laquelle nostre arbitre est fait franc, pour decliner du mal, & pour faire le bien: Cestuy la veut que son franc arbitre, soit encore serf & captif.

David dit, quand aussi l'homme estoit en honneur, il ne l'a pas entendu: Il a esté comparé aux bestes, & a esté fait semblable a icelles.

Augustin au liure de correction &

D 4 de

Psa. 4. D. c.

*Du franc arbitre.
de grace. Chap. 12.*

Dit, Maintenant donc puis que
ceste grande liberté est perdue,
par le demerite du peché, aussi est de-
mourée l'infirmité pour estre aydée
de plus grans dons en verite. Il a pleu
a Dieu ainsi, a fin principalement d'
staïdre lorgueil de l'humaine presom-
ption: a fin que toute chair, c'est a dire
tout homme, ne se glorifie en soy de-
uant luy. &c.

Le concile Meleuentain en deux
canons dit, l'arbitre de la volonte debi-
litée au premier homme, ne se peut re-
parer sinõ par la grace du Baptesme:
lequel apres qu'il est perdu ne se peut
restituër, sinõ par celuy qui a pou-
uoir de le donner: parquoy la verité
dit, si le filz vous deliure, lors vous se-
rez vrayment franc. Le second Canon
dit, Dieu ouure tellement es coeurs
des hommes, & au franc arbitre, que
s'il y a quelque cogitatiõ saincte, quel-
que deliberation tendant a l'honneur
de Dieu, & quelque mouuement de
toute bonne volonte, tout cela proce-
de

*Nostre l'as-
serie est
perdue par
le peché.*

*Notex.
Psa. 142. a*

*Nulle bon-
ne cogitaz-
cion ne
peut proce-
der de
nous, mais
bien par
la vertu
de Dieu
en nous.*

Du franc arbitre. Fol. 29.

de de Dieu: car par luy nous pouuõs
aucuns biens, & sans luy no⁹ ne pou-
uons rien.

*Augustin escriuant a Valentin de
la grace & du franc arbitre
Chapitre. 18.*

Dit, Afin qu'il ne semble point que
les hommes ne fassent riẽ par le franc
arbitre. Il est dit au pseaulme. 94. c. ne
vuellez endurcir voz coeurs: & par
Ezechiel il dit. Iettez arriere de vous,
toutes voz preuarications, par lesquel-
les vous auez transgressé: & vous fai-
ctes vn nouueau coeur, & vn esprit
nouveau, & obeissez a tous mes com-
mandemens: pour quoy mourrez vo⁹.
maison d'Israel dit le Seigneur? Car
ie nappete point la mort de celuy qui
meurt, dit le Seigneur Dieu: repentez
vous donques, & vous viurez: Qu'il
nous souuienne que Dieu dit, mais cõ-
uertissez vous & vous viurez: auquel
toutesfois nous disons, Dieu conuer-
tis nous: Qu'il nous souuienne que
Dieu dit, reiettez de vous toutes voz
impietés. Et toutesfois c'est luy qui iu-

*Les plus
ouure tu
trouueras
le sens.*

Notex.

stifié le meschant. Qu'il nous souuiert
 ne qu'il dit, faites vous vn nouveau
 coeur, & vn esprit nouveau, & toutes
 fois luy mesme dit, ie vo^o dōneray vn
 coeur nouveau, & esprit nouveau: cō
 mēt dōc celuy qui dit faite vo^o, dit il,
 cela, ie vous donneray? Pourquoy le
 commande il, si luy mesme le donne?
 pourquoy le donne il si l'homme le
 doit faire? sinon qu'il donne ce qu'il
 commande, & ayde afin que celuy a
 qui il commande, le face. Or la volon
 té est tousiours libre en no^o, mais elle
 n'est pas tousiours bonne: car ou elle
 est libre de peché, quand elle sert a pe
 ché, & lors elle est mauuaise: ou elle
 est libre de iustice, quand elle sert a iu
 stice, & lors elle est bonne: mais la
 grace de Dieu est tousiours bonne, &
 par icelle est fait, que l'homme soit de
 bonne volonté, lequel au parauant e
 stoit de mauuaise volonté: par icelle
 aussi est fait, que celle mesme bonne
 volonté, laquelle a desia commencée
 d'estre, s'augmente & est faite si gran
 de, quelle peut accomplir les commā
 demens de Dieu, lesquelz elle vou

*Dieu com
 mande ce
 que l'om
 me ne peut
 faire &
 donne ce
 qu'il com
 mande.*

dra, & quand elle voudra grandemēt
 & parfaitemēt: Car a cela sert ce qui
 est escrit: Si tu veux tu garderas les cō
 mandemēs, en sorte que l'homme qui
 voudra, & ne pourra point encore co
 gnoistre qu'il a vn plain vouloir, &
 priera qu'une si grande volonté luy
 soit doinnée, qu'elle suffise pour accō
 plir les commandemens: Car il est en
 cesté maniere ayde, pour faire ce qui
 luy est commandé. Car le vouloir
 est alors vtile quand nous pouuons.
 Car que profite il de vouloir ce que
 no^o ne pouuōs? ou de ne vouloir poit
 ce que nous pouuons?

*S. Augustin au liure du nouueau
 Cantique. Chapitre. 8.*

Dit. Il est bien demonstré que peut
 faire le franc arbitre qui n'est point ay
 dé: il est suffisant de par luy a mal fai
 re, nō pas a biē, si il n'est ayde de dieu:
 Car le premier homme a receu le frāc
 arbitre droit: Il mist deuant luy (cōme
 dit l'escriture) le feu & leaue, auquel
 que tu veux, dit il, estendz ta main: Il
 esleut le feu & delaisa leaue: regarde
 le iuste iuge, ce que l'homme a esleu

Du franc arbitre.

voilà com
me il Pen-
tend assés
voir a
mal faire.

ie te dis que tu ne fais rien sans l'ay-
de de Dieu, ie dy rien de bien : Car
sans l'ayde de Dieu, tu as vne franche
volonté a mal faire: Combien que el-
le ne soit pas proprement franche.

*Augustin contre les deux Epistres
des Pelagiens a Boniface, au
2. liure, Chapitre. 8.*

Dit. Mais afin que le Seigneur res-
ponde aux Pelagiés a venir, il n'a pas
dit, sans moy: vo^{us} pouez difficillemét
faire quelque chose: mais il a dit, sans
moy vous ne pouez riés faire. Il ap-
partient a l'homme de preparer son
coeur, & du Seigneur est la responce
de la langue: ilz sont deceuz par mal
entendre, & tellement qu'ilz estimét
appartenir a l'homme de preparer le
coeur, c'est adire cōmencer le bié sans
l'ayde de la grace de Dieu: Ia n'aduien
ne que les filz de la promesse l'enten-
dent ainsi. Comme la ou ilz ont ouy
le Seigneur disant, sans moy vous ne
pouez riens faire, Ilz le viennent cō-
me a vaincre disant, voicy nous pou-
uōs sans toy preparer le coeur: Quād
ilz au-

*Iean, 15. a
Pro, 15. a*

Note,

Du franc arbitre. Fol. 32.

ilz aurōt ouy de l'Apostre saict Paul, *2. Cor, 3. b*
non pas que no^s soyons idoynes de
penler quelque chose comme de no^s
mesme, mais nostre suffisance est de
Dieu: Comme aussi en le conuain-
quant, & disant. Voicy nous sommes
idoynes de nous mesmes de preparer
nostre coeur, & par ce de penser quel
que chose de bien: & qui est celuy qui
peut appareiller le coeur a bien pour
vne bōne pensée? Ia n'aduiēne qu'ilz
l'entendēt ainsi: si ce ne sont ceux qui
deffendent leur orgueilleux arbitre,
en detruisant la foy catholique, pour
ce vrayement escrit, a l'homme appar-
tient de preparer son coeur, mais du
Seigneur est la responce de la lāgue,
pour tant que l'homme se prepare, nō
pas toutesfois sans l'ayde de Dieu: *Psal, 80. e*
Aussi pareillement est il dit, ouure ta
bouche, & ie la rempliray: & combié
que nous ne puissions ouurir la bou-
che, si ce n'est par layde de celuy, sans
lequel nous ne pouuons riens faire:
toutesfois nous l'ouurons par son ay-
de, & par nostre oeuvre, mais le Seig-
neur

*Ceux qui
deffendent
le franc ar-
bitre des
struisent
la foy cat-
holique.*

Du franc arbitre.

neur la remplit sans nostre oeuvre.
Tantost apres il dit, Dieu fait plusieurs biens en l'homme, quel'homme ne fait point: mais l'homme n'en fait nulz, que Dieu ne les face, afin q' l'homme les face.

Augustin sur saint Iean 49. traite, chapitre. 9.

Dit, Que nul donc ne se flatte: Car du sien il est Sathan, mais de Dieu il est bien heureux: & qu'est-ce estre du sien, si non de son peché? Oste le peché qui est de toy, la Iustice dit il est de moy. Car qu'as-tu, que tu ne l'aye receu?

Augustin es contemplations de l'ame avec Dieu, Chapi. 18.

Dit. Seigneur ie cōfesse, comme tu m'as enseigné, que ie ne suis autre chose sinon toute vanite, & ombre de mort, & qu'une terre tenebreust, vaine & vuyde, laquelle sans ta benedictiō ne germe poit, & ne fait nulz fruietz, si non cōfusiō, peché, & mort: si i'ay eu quelque chose de bon. Je l'ay eu de toy, tout ce que i'ay receu est a toy,

L'homme de son propre est diable, mais de Dieu il est bien heureux.

1. Cor. 4.

*Gene. 1. b.
Iaco. 1. c*

Du franc arbitre. Fol. 33.

toy, ou ie l'ay de toy: si ie me suis au cunefois tenu droit, c'est par toy: Mais quād ie suis tombé, ie suis tombé par moy, & fusse tousiours demouré couché en la boue, si tu ne m'eusse releue: Peusse tousiours esté au eugle, si tu ne m'eusse illuminé, quand ie suis tombé, iamais ne me fusse releué, si tu ne m'eusse baillé la main: & aps aussi q' tu m'as releué, ie fusse tousiours retombé, si tu ne m'eusses soustenu, i'eusse soust esté pdu, si tu ne m'eusses gouverné. Ainu tousiours Seigneur, ainsi m'as tousiours preueni ta misericorde, me deliurant de tous maux, me sousténant de ceux qui sont passez, me sousténant de ceux qui sont presens, & me munissant de ceux qui sont a venir: couplant aussi deuant moy les lacqz des pecheurs, en ostant les occasions & les causes: Car si tu ne m'eusse fait ces choses, i'eusse fait tous les pechez du monde: Car Seigneur, ie say bien qu'il n'ya nul peché que iamais homme ait fait, qu'un autre homme ne puisse faire: si le Createur duquel est

Notex.

Psal. 58

*Notex.
1. Iean. 5.
Psal. 3.*

E Phō

De franc arbitre.

L'homme fait, estoit absent: Mais tu l'as fait ainsi, afin que ie ne fisse pas ce que tu as defendu, & as respandu en moy ta grace, afin que ie creusse en toy. &c.

Augustin au liure. 2. de la remission des pechez. Chapi. 18.

Notes

Dit. Les homes mettent paine de trouver en nostre volonteé quelque bien, qui soit nostre, & non point de Dieu: Mais ie ne scay comment il l'y pourront trouuer.

S. Bernard en l'homelie 1. de l'annonciation de la vierge Marie.

Dit. Quand aux bonnes oeures, c'est vne chose certaine que personne ne les a de soy mesme: Car si l'humaine nature n'a peu demourer debout, alors qu'elle estoit entiere, combien pourra elle moins se releuer maintenant qu'elle est corrompue? il est certain que toutes choses tirent a leur commencement; tant qu'il leur est possible.

Augustin a Vital en l'Epistre. 107.

Dit. Responz ie te prie, Cōment

dit

Du franc arbitre. Fol. 34.

dit l'apostre en rendant graces a Dieu le Pere qui nous fait idoynez d'estre au sorts des saintz en lumiere, si ce n'est luy qui deliure nostre arbitre, & que l'arbitre se deliure soymesme? no⁹ rendōs donc faulxement graces au pere, comme s'il faisoit ce qu'il ne fait pas: Et a errē celuy qui a dit qu'il no⁹ fait idoynez. Responz commēt nous auons nostre franc arbitre, pour nous deliurer du mal & pour faire le bien, & quand le franc arbitre estoit soubz la puissance des tenebrs? desquelles tenebres si Dieu nous en a deliuré (comme dit l'Apostre) veritablement il a fait l'arbitre franc: parquoy il l'en suit que ainsi que les hommes ne sont pas fidelles sinon par le franc arbitre: Et toutesfois ilz sont faitz fidelles par la grace de Dieu, qui a deliuré le franc arbitre de la puissance des tenebres: & ainsi la grace de Dieu n'est pas nyée: Mais est demonstrée estre veritable, sans que aucun merite des hommes precede, Et le franc arbitre est tellement defendu, qu'il est affirmé par hu

Psal. 30.

Si nous nous pouuons deliurer par nostre franc arbitre nous ne devons aulement graces a Dieu.

2. Cor. 1. b

E 2 milité,

Du franc arbitre.

La grace de Dieu n'est pas donnée par le franc arbitre ne par la loy Psal. 67.

milité, & non pas precipité par orgueil: donc la grace de Dieu n'est pas donnée en la nature du franc arbitre, n'en la loy, n'en la doctrine, comme la peruerfité pelagienne impose: Mais est donnée a toutes les oeuvres, par la volonté de celuy duquel il est escrit.

Nous auons perdu le franc arbitre pour auoir mer Dieu.

Seigneur Dieu tu separes a ta volonté l'ame volontaire: Car nous auons perdu le franc arbitre, pour aymer Dieu par la grâdeur du premier peché. &c.

Rom. 9. c.

Puis apres il dit, ce que nous croyons en Dieu, ou que nous viuons fidellement, ce n'est pas ne du vueillant, ne du courant, mais cest de Dieu qui fait misericorde: non pas que ne deuions ne vouloir ne courir, mais pour ce qu'il fait en nous, & le vouloir & le courir: ne disons point donc que la grace soit la charité: Mais congnoissons la grace qui fait phiter la doctrine, car aussi la ou ceste grace est absente, nous voyons que mesme la doctrine empesche.

Augustin au liure. 1. contre Pelagien & Celestin.

dit

Du franc arbitre. Eol. 35.

Dit, Quiconque a ouy & a prins du Pere vient a moy. La volonté de l'homme est tellement aydée, non seulement a ce qu'elle sache ce qu'il faut faire, mais l'ayât sceu quelle le face: & pourtât quand le Seigneur enseigne par la grace de son Esprit, il enseigne en sorte que non seulement vn chascū voit ce qu'il aura appris en le cognoissant, mais que de vouloir il appete, & que d'oeuvre il parface.

Augustin au liure. 3. des parolles de l'Apostre sermon. 3. Et au liure de l'Esprit & de la lettre. Chapi. 3.

Comment (dit il) ces malheureux se sont ilz enorgueilliz du franc arbitre, deuant qu'estre afranchis: ou de leur force silz sont desia afranchis ils ne cōsiderent point, qu'en ce mot de franc arbitre est signifiée vne liberté? Or ou est l'Esprit du Seigneur, la est liberté: si donc ilz sont serfz de peché, comment se vantent ilz d'auoir le franc arbitre? car celuy qui est vaincu, est subiect a celuy qui l'a vaincu: silz sont desia de

Noté diligem

2. Cor. 3. Par le peché le franc arbitre est peri.

E 3 liures

Du franc arbitre.

Jean. 15. liurez comment se vantent ilz cōme de leurs oeuvres propres? sont ilz tellement libres, qu'ilz ne vueiller estre seruiteurs de celuy qui dit, sans moy vo^o ne pouuez riens faire?

Jean. 6. c. Iesus dit, nul ne peut venir a moy, si mō Pere qui m'a enuoyé, ne le tire.

Iaques. 1. c. S. Iaques dit. Toute bonne donation, & tout don pfaict est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres.

2. Cor. 3. b S. Paul dit. Nous ne sommes pas suffisans de nous-mesmes, de penser quelque chose de bon, mais nostre suffisance est de Dieu.

Ro. 7. c. d.
Gala. 5. Item aux Romains, il dit. Je say certes qu'en moy, ce' st a dire, en ma chair n'habite point de bien: car le vouloir est bié en moy, mais ie ne trouue point pour faire le bien: entant que ie ne fay pas le bien que ie veux, mais ie fay le mal que ie ne veux pas.

1. Cor. 2. d Item. Il dit, l'homme animal n'entend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu: Car elles luy sont folie, & ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement.

Item

Du franc arbitre. Fol. 36.

Item. 1. Cor. 12. a. Il dit. Dieu fait toutes choses en tous. *Esa. 26.*

Item, Nul ne peut dire Iesus estre Seigneur sinon par le sainct Esprit. *1. Co. 12. a*

Dauid dit. Tout homme viuant n'est que vanité. *Psa. 39. 2. 6*

Item au. 8. Chapitre de Genese. Le coeur de l'homme est enclin a mal de sa ieunesse. *Rom. 8. 5.*
Psal. 51.

Item aux Ephesiens. 2. a. nous sommes de nature, enfans d'ire cōme les autres.

Gregoire sur le. 7. psal. sur le verset anima mea. &c. Mon ame. Nous n'auons la

Dir. Puis q le liberal arbitre est corrompu en nostre premier pere, nous n'auons la puissance de bien vouloir, si nous ne sommes aydéz de la grace de Dieu. *puissance de bien vouloir si nous ne sommes aydéz de Dieu.*

S. Hierosme, en son commentaire sur Ieremie au. 23. Chapi. Ceux la

Dir. Pour autant que les heretiques ont acoustumé de promettre felicité, & d'ouuir aux pecheurs le royaume des cieus, disans tu peux imiter la maiesté de Dieu, de sorte que tu sois sans

peché

Du franc arbitre.

Note bien peché, d'autant que tu as receu la puissance du franc arbitre, & l'intelligence de la loy, par laquelle tu puisse obtenir ce q tu voudras: par ainsi les distz heretiques abusent les poures simples gens, par douces parolles: & singulierement les femmelettes chargées de pechez, lesquelles sont menées ca & la, par tous ventz de doctrine, trompans par flaterie tous ceux qui les escoutent.

Notex.

Augustin au. 30. liure de ses homelies en la. 41. homelie.

On ne doit acort der avec ceux qui veullēt establir vn franc arbitre.

Le franc arbitre a porte plus de malque de bien. Notex. Phi. 3. b

Dit. Ne consentons point a ceux qui par grand orgueil, taschent a eleuer & mettre au dessus vn liberal arbitre: lesquelz ainsi faisant apportent plus de mal que de bié, & ne taschent qu'a ruyner l'homme: Mais considerons humblement ce que l'Apostre dit. Dieu est celuy qui fait en nous le vouloir & le parfaire, selon sa bonne volonté: rendons graces au Seigneur nostre redempteur, qui sans aucun merite precedant, nous a guaray de noz playes & vlcères, & nous a recōsiliez

Du franc arbitre. Fol. 37.

a Dieu, & nous a rachetez de la captiuite: & no^o a reduict de tenebre en lumiere: & nous a appellé de la mort a la vie. &c.

Du Merite, & des bonnes oeuvres.

Sainct Paul dit. Certes vous estes sauuez de grace par la foy, & cela non point de vous: c'est don de Dieu, non poit p oeuvres, afin q nul ne se glorifie. Car no^o sōmes son oeuvre, creez en Iesus Christ a bonnes oeuvres, que Dieu a preparées, a fin que cheminions en icelles.

Ephe. 2. b

S. Ambroise au liure de Cain & d'Abel au. 1. liure. cha. 7.

Dit. C'est le fait d'un coeur hebeté, d'attribuer a ses propres vertus, ce qui est bon, ou ce qu'il obtiét de Dieu, & non a l'auteur de grace, mais s'estimer estre soy mesme auteur de ses biens. Il y a vn autre genre de peché. Voire moindre mais comme d'egalle

C'est le fait d'un coeur desprau, d'a tribuer ce qui est de

*bien a sa
propre ver
tu.*

*Notex.
Deute. 9. a*

*Il faut
croire, que
par nulles
oeuvres on
ne peut me
riter la vie
etern. lle.
Iob. 14. a.*

De merite & des

arrogance, a sa voir de ceux qui ne ni-
ent pas Dieu estre le distributeur des
biens. Mais estimet que les biens qui
leur sont aduenus c'est a cause de leur
prudence, & que les merites de tou-
tes autres vertus, leur sont donnees
par droit, & pour ceste cause est dit,
contre ceux qui auoient receu la gra-
ce diuine, de ce qu'il ne s'estimoiet nul-
lemet estre indignes d'auoir telz biens
de Dieu. Quand le Seigneur tō Dieu
aura cōmencé de cōsommer ses gens
icy en ta presence, nē dy point en ton
coeur, le Seigneur m'a amené pour
posseder ceste terre, a cause de ma iu-
stice. &c.

*S. Bernard au premier sermon de
l'Annonciation de la vierge
Marie.*

Dit, Croy que tu ne peux meriter
par nulles oeuvres la vie eternelle, si el-
le ne t'est donnée pour neant: Car qui
est-ce qui peut nettoyer celuy qui est
conceu de semence orde, sinon celuy
qui seul est net? Et ainsi ce qui est fait,
il ne peut qu'il ne soit fait: mais pas

bonnes ouures.

Fol. 38.

ce que Dieu ne l'impute pas, il sera cō-
me s'il n'auoit iamais esté fait: Ce q
le prophete considere & dit, bien heu-
reux est celuy auq̄ le Seigneur n'im-
putera pas le peché. Mais des bonnes
oeuvres il est tout certain que nul ne
les a de soy mesme: Car si la nature hu-
maine estant encore entiere, ne s'est
peu tenir en son estre: Cōbien moins
se pourra elle releuer de soy mesme,
quād elle est desia corropue? Mais au-
si no^o sauōs biē de c'este vie eternelle,
que les passions de ce temps icy, ne
sont point dignes de la gloire a venir
Voire quand vn homme les souffiroit
toutes ensemble. Car aussi les merites
des hommes, ne sont pas telz que
pour iceux la vie eternelle leur soit a
bon droit deue, ou que Dieu fit iniure
a aucuns, s'il ne la donnoit: Car mes-
me sans que ie die que tous merites
sont dons de Dieu, tellement que l'hō-
me est plus reuenable a Dieu pour i-
ceux merites, que Dieu n'est a l'hō-
me. Que sont tous les merites, au re-
gard de si grande gloire?

*Psal. 31. a
Nulz n'a
les bonnes
oeuvres de
soy mesme*

Rom. 8. d.

Notex biē

Du merite & des

S. Bernard au liure du franc arbitre

Dit, Quas-tu que tu ne l'aye receu?

*Nous n'a-
uons rien
que nous
n'ayons
receu de
Dieu.*

es-tu cree? es-tu guarý? es-tu sauue? le
quel diceux as-tu de toy? leql d'iceux
n'est pas impossible au franc arbitre?
tu ne te pouuois creer quand tu n'e-
stois point, ne te iustifier quand tu e-
stois pecheur. &c.

Au mesme liure il dit: Mais si ceste vo-
lonté au dessouhz de laquelle dependent
to^s merites n'est pas en sainct Paul, en
quelle maniere presume il, que celle
coronne luy soit gardée, qu'il appelle
coronne de iustice? Mais c'est pour-ce
que ce qui est promis mesme gratuite-
ment, est a bon droit demandé cōme
chose deue: Finalement il dit. Je say a
qui iay creu: Et suis certain qu'il est
puissant de garder mon depost: Il ap-
pelle la promesse de Dieu la chose gar-
dée: & pourtant qu'il a creu a celuy
qui a promis: confidentement il rede-
mande la promesse, la promesse dis-
ie faite par misericorde, mais laquelle
maintenant doit estre rendue par iu-
stice. La coronne donc que Paul a-
tend,

2. Tim. 1.

bonne; ceuures.

Fol. 39.

tende, est la coronne de iustice: Mais
de la iustice de Dieu, & non pas de la
sienne. C'est veritablement chose iu-
ste, qu'il rende ce qu'il a dit, mais il
doit ce qu'il a promis, & celle est la iu-
stice de laquelle presume l'Apostre, a-
sauoir la promesse de Dieu.

*S. Bernard sur les Cantiques au ser-
mon. 47.*

Dit. Pourquoi cela? asauoir afin
que adonc elle se prouue plus fort, e-
stre pleine de grace, quand elle attri-
bue tout a la grace, asauoir le cōmen-
cement & la fin: autrement comment
feroit elle pleine de grace, si elle auoit:
quelque chose qui ne fut pas de la gra-
ce? Il n'y a point de lieu ou la grace en-
tre, la ou desia merite ait prins lieu.
Maintenant donc la pleine confessiō
de grace, signifie la plenitude de la me-
sme grace en l'ame du confessant: Car
si il ya quelque chose de propre, d'au-
tant qu'il y est, il est necessaire que la
grace luy cede: Tout ce que tu impu-
te au merite, est osté a la grace: Je ne
veux point de merite lequel met hors
la

*La grace
ne peut es-
tre la ou
merite a
pris lieu.
Tout ce
qui est impu-
té au
merite
est osté a
la grace.*

Du merite & des

la grace. P'ay horreur de tout ce qui est de moy, qui me fait estre a moy, si ce n'est que parauenture plus tost ce soit moy, qui me fait estre a moy mesme.

La grace nous rend iustifie pour nous.

La grace me rend iustifié pour neant, & ainsi me rend deliuré de la seruitude de peché. Tu ne m'as point esleu, mais ie t'ay esleu, & si n'ay pas trouué

Iean. 15. c

tes merites pour t'élire: mais ie t'ay p'uenue: ainsi d'ocic t'ay espousee en foy, & nō poit p les oeures de la loy. Ie t'ay fiancé en iustice, mais en la iustice

Notez.

Osee. 2. d.

qui est p foy, & nō pas de la loy: Il reste q iugés droit iugemēt, entre toy & moy, a sauoir le iugement auquel ie t'ay fiancée, la ou il est manifesté que ton merite n'a pas esté le moyen, mais seulement mon plaisir: Or voicy le iugement, que tu n'exalte pas ton merite, que tu ne preferre point les oeures de la loy, que tu ne mette au deuant la charge de la chaleur du iour: mais que tu cognoisse plustost estre fiancée en foy, en misericorde, & benignité.

Augustin de la predestination des saints

Dit

bonnes oeures.

Fol. 40.

Dit. Que les merites humains se t'ay sent icy, lesquelz sont peris en Adá, & que la grace de Dieu regne, cōme elle regne par Iesus Christ.

Sainct Augustin sur le P'sal. 139.

Dit. Les saints n'atribuent rien a leurs merites, mais le tout a la misericorde de Dieu.

Augustin en la. 2. Quinquage. P'sal. 88.

Dit. Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien, il ne l'a pas de foy, mais de son Dieu: il voit que tout ce qui est loué en luy n'est de ses merites, ains de la misericorde de Dieu.

Christostome sur Genese en l'omelie. 33

Dit. Toutes noz oeures qui luy uent la vocatiō gratuite de Dieu, sont comme debtes que nous luy rendons: mais ses benefices sont de grace, beneficence & pure largesse.

Sainct Hilaire sur S. Marthe, en

20. Canon sur ce passage, ap-

pelle les oeurriers.

Dit. Veritablement nul loyer n'est de dons, car il est deu pour loeure.

Mais Dieu a donné a tous la grace pour

Nous som mes redevables a Dieu de toutes noz oeures.

Du merite & des
pour neant, en iustification de la foy.

Augustin en ses Quinquagenes

Psal. 137.

Dit. Je ne dy pas au Seigneur qu'il ne mesprise pas l'oeuvre de mes mains. Il est bien vray, que ie cherche le Seigneur de mes mains, & ne suis poit deceu : mains ie ne prise pas les oeuvres de mes mains, car ie crains q' si Dieu les regardoit, qu'il n'y trouuast plus de peché que de merite : Seulement ie dy, & prie, & desire cela qu'il ne desprise point l'oeuvre de ses mains. Seigneur donc voy ton oeuvre en moy, & non pas le mien: Car si tu y vois le mien, tu le condamne, si tu y vois le tien tu le coronne, & de fait toutes les bonnes oeuvres que i'ay, sont de toy.

S. Bernard sur les Cantiques
sermon. 61.

Dit. Ou est ce que les infirmes trouueront vray repos & ferme seureté sinon aux playes de nostre sauueur ? Je habite la d'autant plus seurement qu'il est puissant a sauuer. Le monde est

apres

Nous ne deués pas priser nos oeuvres. Notez. Si Dieu regarde nos oeuvres en nous il nous damne mais quand il y voit le sien il nous sauue.

Noustron uous ferme seureté aux playes de vostre Seigneur.

bonnes oeuvres. Fol. 41.

apres moy pour me troubler, mon corps me greue, le diable est aussi en embuches pour me surprendre, ie ne t'beray pas d'autant que ie suis apuyé sur vne ferme pierre. Si i'ay greffement peché, ma conscience est troublée, mais elle ne sera point confuse, quand il me souuendra des playes du Seigneur. &c. Puis apres il conclud disant, mon merite est la misericorde du Seigneur, ie ne suis pas pouure de merites, ce pendant que le Seigneur est riche en misericorde. D'autant plus que les misericordes du Seigneur sont grandes, ie suis abondant en merites. Chateray ie mes iustices Seigneur ? Il me souuendra de ta iustice seule, car icelle est la miéne, d'autant que tu m'as esté fait iustice de par Dieu ton Pere.

S. Bernard sur le psalme. Qui est ce qui conuérsera. au sermon. 15.

Psal. 91.

Dit. Voicy tout le merite de l'homme, c'est de mettre tout son espoiren celuy qui sauue l'homme entierement

Augustin sur le. 88. psalme au pre-

F

mice

Nostre merite est la misericorde de du Seigneur.

Note.

1. Cor. 1. d.

*Du merite & des
mier traicté.*

*Le filz de
Dieu a
prin nostre
propre
chair par-
quoy nous
auons ser-
me asen-
rance.*

Dit. *Je m'eu peu delesperer a cause
de mes grandz pechez, & par mes in-
finies negligences, si le filz de Dieu
n'eust prins nostre chair. Puis apres il
dit, toute mon esperance, toute l'asseu-
rance de ma confiance, est mise en son
precieux sang, lequel a esté respandu
pour no^s, & pour nostre salut. En luy
mon poure coeur respire. Et me co-
nfiant du tout en luy, ie desire venir a
toy O Pere n'ayant point ma iustice,
mais celle de ton filz Iesus Christ.*

*Augustin escrivant a Boniface liu-
re. 3. Chapitre. 5.*

*Iesuschrist
a satisfait
pour noz
pechez.*

Dit. Tous les fidelles qui gemissent
foubz le fardeau de leur chair corrup-
tible & infirme de ceste vie p^rete, ont
ceste seule esperance, que nous auons
vn mediateur, a sauoir Iesus Christ,
lequel a satisfait pour noz pechez.

*Augustin sur le psalme. 32. & sur
le psalme. 109.*

Dit. Le Seigneur est fidele, lequel
l'est fait debteur a nous, non pas en
prenant de nous quelque chose, ains
en

bonnes oeuvres. Fol. 42.

en nous promettat tout liberalement.
*Augustin en la premiere quinqu-
gene. Psal. 31.*

Dit. O quelz estes vous qui secret-
tement prenez ioye en vostre propre
vertu O infideles orgueilleux qui vo^s
resiouillez en vostre puissance: si vous
croyez doresnauant en celuy qui iusti-
fie le meschant, vostre foy vous sera
comptee pour iustice. resiouillez vous
en Dieu iustes, & ayez exultation: Et
pourquoy? pour ce que vous estes
iustes: Et dont estes vous iustes?

Ce n'est point par voz merites, mais
par la grace de Dieu: dont estes vous
iustes, linon entant qu'il vous a iusti-
fié par la foy, & congnoissance laquel-
le, sans voz merites, il vous a donnée?

Au mesme il dit encore.

A celuy, dit l'Apostre, qui fait les
oeuvres, le loyer n'est point imputé se-
lon grace, ains selon le deu: Si tu te
veux eslongner de la grace, vante toy
de tes merites: Certes Dieu fait bien
quel tu es, & quelle chose il doit ren-
dre a chacun. Et celuy qui ne fait pas

*Ceux la
sont orgue-
lleux qui
se resiouis-
sent en leur
puissance
& non
pas en
Dieu.*

Notez.

*Si tu te
veux esloz-
ner de la
grace van-
te toy de
tes merites*

Du merites & des

Psal. 32. a bonnes oeuvres, & vient apres plusieurs maux a croire en Dieu, qui iustifie le pecheur, croiant en luy, sa foy le iustificera: Ainsi, comme David dit, bien heureux est l'homme lequel Dieu a pour acceptable, & iustifie sans oeuvres: Et comment est il iustifié? sinon entant qu'il recoit de Dieu iustice: Et quelle iustice? la iustice de la foy laquelle Dieu donne sans nulles oeuvres bonnes precedentes, mais non sans bonnes oeuvres subsequentes: *Iaco. 2. c* Car iustice de foy ne proffite pas, si apres la foy receue l'homme ne s'exerce en toutes bonnes oeuvres.

Au mesme.

Les bons nes oeuvres sont fruct de la foy. Dieu ne nous rend point la paine que nous auons deservy. Je ne tien point tes oeuvres bones quelles quelles foyet, si elles ne procedent de la bonue racine de foy.

Au mesme.

Il dit encore, Dieu donc ne te rend point la peine que tu as bien deseruy: mais il te donne la grace non deseruie ne deue: Il te doit punition, & il te do ne misericorde & te faict pardon. Tu commence donc a estre en foy par la remif-

bonnes oeuvres.

Fol. 43.

remission de tes pechez.

Gregoire sur Ezechiel, au premier liure, en l'omelie. 7.

Dit, Donc nostre iuste aduocat, no⁹ *Rom. 8. g.* deffend pour iuste au iugement, pour ce que nous nous congnoissons nous mesmes, & nous accusons iniustes: Ne nous confions donc pas en noz pleurs, ny en noz oeuvres, mais en l'allegation de nostre aduocat.

Augustin au liure de ses meditations au Chapitre. 14.

Dit. Cest la vie eternelle qu'ilz te *Ican. 17. e* congnoissent seul vray Dieu, & celuy que tu as enuoye Iesus Christ, p droite foy & par oeuvres dignes de la foy Carta charité inestimable excede toute science, laquelle tu nous as mōstrée par ta pieté & bonté: a nous qui en sōmes indignes. Car aussi ton filz nostre Dieu n'ha pas prins les Anges *Hebr. 2. e* mais il a prins la semence d'Abrahā, estat faict semblable en toutes choses a nous, sans peché. C'est veritablemēt *Hebr. 2. d* toute mon esperance, & toute ma confiance: Car la porcion d'un chacun de nous

Du merite & des

Nostre propre chair & nostre propre sang est en Iesus Christ & la ou qu'il regne nous regnons avec luy.

no^o est au mesme Iesus Christ nostre Seigneur, a sa voir la chair & le sang : Et par ainsi la ou ma portion regne, la me croy ie regner : la ou ma chair est glorifiée la me congnoy ie estre glorifié: La ou mon sang domine la congnoy ie que ie domine. Combien que ie soy pecheur, si ne me desfie ie pas de la communication de ceste grace. Et si mes pechez l'empeschent, ma substāce le requiert. Et si mes offenses me forclostent, la cōmunion de la nature ne me reboute pas: mais nostre Seigneur Dieu est doux & fort bening, & aime sa chair & ses mēbres, & ses entrailles en soy mesme, qui est Dieu, & en Iesus Christ nostre Seigneur tresdoux & tresbening & tresclemēt, auquel nous sommes ressuscitez & desia montez es cieux, & desia sommes assis es lieux celestes. Nostre chair nous aime, & auons en luy la prerogative de nostre sang: Car nous sommes ses membres & sa chair, & finalement il est nostre chef, duquel despend tout le corps (comme il est escript) os de mes

Mat. 11. d
Exo. 34. b
Eph. 5. 8

1. Cor. 12.
Collos. 1. c.

bonnes oeuvres. Fol. 44.

os, chair de ma chair, & serōt deux en vne chair, ce mistere icy est grand, ie dy en Christ & en l'Eglise dit l'Apōstre.

Eph. 5. c

Augustin en son Manuel Cha. 22.

Dit, Toute mon esperance est en la mort de mō Seigneur: la mort est mō merite, mon refuge, mō salut, ma vie, & ma resurreccion, mon merite c'est la misericorde du Seigneur, le ne suis point pource de merite, tant que le Seigneur des misericordes sera en estre: Et si les misericordes du Seigneur sont grandes, ie suis grand en merites, d'autant qu'il est plus puissant pour sauuer, d'autant suis ie plus asseurē.

La mort de Iesus Christ est nostre merite. Notez.

Augustin en son Manuel, au Cha-

pitre. 23.
Dit. Iay commis vn grand peché, & me sens coupable de beaucoup de pechez, & si ne men desespere pas, car la ou les pechez ont abondez, la grace y a plus abondē. Celuy qui n'a pas espoir d'auoir pardon de ses pechez, il n'ye que Dieu soit misericordieux: Ce stuy la fait grand iniure a Dieu, qui

Celuy qui n'a pas espoir d'auoir pardon de ses pechez, il n'ye que Dieu soit misericordieux.

Du merite & des

de deſie de ſa miſericorde: Autāt qu'il peut il nye que Dieu ait charité, verité & puiſſance, eſquelles choſes giſt toute mon eſperance, aſauoir en la charité qu'il a enuers moy, de me faire ſon filz adoptif, en la verité de ſa promeſſe, & en la puiſſance de ſa redemptiō. Que ma folle penſée maintenāt murmure tant qu'elle voudra, diſant: mais qui es tu? & quel eſt ceſte gloire? & p quelz merites la cuides tu auoir?

Lors iereſpond, en bonne confidence: Je ſay bien a qui ie me ſuis ſubmis, & que par grād amour il m'a fait ſō filz adoptif, & eſt véritable en ſes promeſſes, & puiſſant pour les faire, & luy eſt licite de faire tout ce qu'il veut: Je ne puis donc eſtre eſpouuenté de la multitude de mes pechez, ſi la mort du Seigneur vient en ma memoire.

Saint Ambroiſe au liure de Iacob, & de la vie bienheureuſe.

Gen. 27. Dit. Tout ainſi que Iacob n'ayant pas de ſon merite la primogeniture, ſe cacha ſoubz l'habit de ſon frere, & ſ'accou

Bonnes ouures. Fol. 45.

ſ'accouſtra de ſa robbe, laquelle rendoit vne odeur treſſoifue, & en ceſte maniere ſe presenta a ſon Pere pour receuoir a ſon profit la benediction, ſoubz la perſonne d'autruy: auſſi il eſt neceſſaire que nous veſtions la iuſtice de Ieſus Chriſt par la foy, & que nous nous cachons ſoubz la diuine purité de noſtre frere ainſé, ſi nous voulons eſtre receu pour iuſtes deuant Dieu: & certainement cela eſt la vraye verité: Car ſi nous comparoiſſons deuant Dieu, ſans eſtre veſtuz de la iuſtice de Ieſus Chriſt, ſans point de doute noſerons iugez dignes de damnation e-ternelle.

Il nous ſaut veſtir la iuſtice de Ieſus Chriſt pour comparoiſſe deuant Dieu autrement nous ſerons damnéz

S. Ambroiſe ſur le. 4. chapitre, des Romains.

Dit. Ceux la ſont manifeftement bié heureux, auſquelz ſans labour, ou ſans aucunes oeuvres, les iniquitez ſont pardonnées, & les pechez couuertz ſans requerir d'eux aucunes oeures de penitence, ſinon qu'ilz croyēt ſeulement.

*Pſal. 31. a
Rom. 4. b
Notex.*

Ambroiſe ſur le. 3. Chapitre des

*Du merite & des
Romains.*

*Rom. 3.
Sans rien
faire nous
sommes iusti-
fiés.*
Dit. Il sont iustifiez pour neât, par la grace d'iceluy, pour neant, pour ce que sans rien faire & sans rendre la pareille, par la seule foy, il sont iustifiez par le don de Dieu.

*Augustin au liure des cinquantes
homelies en la 14. homelie.*

2. Ti. 4. b
Le Seigneur (dit il) me rendra la couronne cōme iuste iuge: Car celuy qui regarde, apres qu'il a regardé loeuure, ne peut denier le salaire: Iay battaillé bonne bataille, c'est vn oeuure, iay parfait mon cours. C'est vne oeuure, i'ay gardé la foy, c'est vne oeuure: Il me reste la corōne de iustice, c'est le salaire. Mais tu ne fais rien au salaire, & en loeuure tu n'a pas besoigne seul, tu as la corōne de luy, mais loeuure est de toy: Et toute fois elle n'est sinon par laide d'iceluy: I'ay battaillé, i'ay fait le cours, i'ay gardé la foy. Il retribue les biens, mais quelz biens? Ceux qu'il a donnez: Cestuy la ne t'a il pas donné de battailler bonne bataille? si cestuy la ne t'a pas doné, qu'est ce que tu dis
en

*Dieu retri-
bue les
biens qu'il
a donné.*

bonnes oeuvres. Fol. 46.

en vn autre lieu, i'ay trauaille plus que tous les autres, non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy? Par ce donc qu'il t'a aidé, & qu'il t'a donné, tu as battaillé bonne bataille, & as parfait le cours, & as gardé la foy. Pardonne moy Apōstre ie n'y cognoye rien de ton propre, sinon les maux: Pardōne moy Apōstre, nous le disons pour ce que tu l'as enseigné: Poy celuy qui se confesse, & si ne trouue pas qu'il soit ingrat: Veritablement en tout ce que tu as apareille de toy mesme, nous n'y recognoissons riens sinon mal: Quand donc Dieu coronne tes merites, il ne coronne rien sinon ses dons, afin que nul ne soit esleue de telle foy ou de telle purete, en bonnes oeuvres par son franc arbitre. &c.

*Augustin des parolles de l'Apōstre
au sermon. 15.*

Dit. Tu feras loeuure de Dieu, non pas seulement pour ce que tu es homme, mais aussi pour ce que tu es iuste: Car il est meilleur d'estre iuste que d'estre homme: Si Dieu t'a fait homme,
&

*1. Cor. 15.
2. Ti. 2. a.*

Notez.

Iere. 23. c

Du merite & des

*Psal. 115.
Celuy qui
se fait ius
se fait
plus que
s'il e
faitoit
homme.*

& que tu te face iuste, tu fais quelque chose de meilleur que n'a fait Dieu : mais Dieu t'a fait sans toy, car tu n'as donné nul consentement a Dieu pour te faire. Comment eusses tu consenty, toy qui nestois point encore ? Celuy d'oc qui t'a fait sans toy, ne te iustifie il pas sans toy ? Il a donc fait celuy qui ne donnoit point son consentement : mais il iustifie celuy qui y dōne sa volunté, toute fois celuy te iustifie, afin q̄ ce ne soit pas ta iustice, & que tu ne retourne pas au dommage, au detrimēt, & a la hente. Et que tu sois trouué en luy, non pas aiant ta iustice qui est p̄ la loy, mais celle qui est de Dieu, par la foy de Iesus Christ, a sa voir la iustice de la foy, pour le cognoistre, & aussi pour cognoistre la vertu de sa resurrection, & la communication de ses passions, & ceste vertu mesme, sera la communication des passions de Christ, ce sera ta vertu.

Augustin en la premiere Quinquagene au prologue du psal. 31.

Dit. Qui sont les bienheureux? ne sont

Notex.

Philip. 3. 6

bonnes oeuvres.

Fol. 47.

sont ce pas ceux esquelz Dieu ne trouue pas de peché? nō. Car il en a trouue en tous, si que tous ont pechez, & ont affaire de la gloire de Dieu. Si donc peché est trouue en tous, il s'ensuit que nulz ne sont trouuez bienheureux, q̄ ceux desquelz les pechez sont pardonnez. Pourtant a il ain si loué cela. Abraham a creu a Dieu, & il luy a esté reputé a iustice: Mais a celuy qui fait loeuure, c'est adire qui presume des oeuvres, & qui par le merite d'icelle dit, q̄ la grace de foy luy est donnée: Le loyer n'est point imputé selon la grace, mais selon la debte. Qu'est ce sinon q̄ nostre loyer est appellé grace? Si cest grace, elle est dōnée pour neant? Qu'est ce, elle est donnée pour neant? C'est q̄ tu n'as fait nul bien & la remission de tes pechez t'est donnée. Si on confidere tes oeuvres, on les trouuera toutes mauaises, si Dieu rendoit ce qui est deu a telles oeuvres, certainement il les damneroit, Dieu ne te rend pas les peines deues, mais te dōne la grace qui ne t'est pas deue.

*Psal. 31.
Rom. 3. d.*

Rom. 4. d.

*Si Dieu
regar doit
nos oeuvres
il les
trouueroit
tous mais
naïses, &
s'il les voit
lois remunerer
il nous damneroit.*

Au

Du merite & des
Augustin en la premiere quinquane,
sur le psal. 30. sur le verset.
Seigneur j'ay esperance.

Rom. 4. a

La iustice de Dieu est nostre quand elle nous est donnee, afin que home ne sime pas auoir iustice de soy mesme

Dit. Seigneur deliure moy, & me rachete par ta iustice. Car si tu confidere ma iustice, tu me damne, deliure moy par ta iustice: Car la iustice de Dieu est nostre, quand elle no^e est donnee, mais pour ce est elle appellee la iustice de Dieu, afin que l'homme n'estime pas auoir la iustice de soy mesme. Car, comme dit l'Apostre, a celuy qui croit en celuy qui iustifie l'infidele: Qui est celuy qui iustifie l'infidele? Celuy qui fait le iuste de l'infidele. Qui est celuy qui n'est pas sauue pour neant? Est ce celuy auquel le sauueur ne trouue rien pour coronner, mais pour damner? Il ne trouue pas les merites des biens, mais il trouue les merites des maux: S'il fait come veritablement il est propose de la reigle de la loy, le pecheur doit estre damne: s'il faisoit selon ceste reigle, lequel deliuroit il? Car il les a trouuez tous pecheurs

Bonnes oeures. Fol. 48.

cheurs: il est venu seul sans peche lequel nous a trouue pecheurs: cela dit l'Apostre. Certainement tous ont peche & ont affaire de la gloire de Dieu. Qu'il deliure & non pas toy, pour ce que tu ne te peux deliurer: De quoy te vates tu? de quoy te presumes tu de la loy, & de la iustice? Ne vois tu pas ce qui te guerroye par dedas toy, est contre toy? n'oy tu pas le rebellant & le confessant, & celuy qui desire aide en la bataille, disant. O moy homme malheureux qui me deliurera du corps de ceste mort, la grace de Dieu par nostre Seigneur Iesus Christ. Pourquoi la grace? pour ce qu'elle est donnee pour neant, pource que les merites n'ont pas precede, mais les benefices de Dieu ont preueniu.

Rom. 3. c.

Rom. 7. d.

S. Ambroise sur l'Epistre au Romains, Chapitre. 4.

Dit. Pour ce que sans les oeures de la loy, la foy est repute a iustice, a celuy qui croit, c'est adire au gentil qui croit en Christ, comme il fut repute a Abraham: Comment donc estiment les

De merite des

Abraham les Iuifz estre iustifiez par les oeures
a este iusti de la loy, de la iustification d'Abrahá:
fié par la quand il voyent Abraham estre iusti-
seule foy fié, nō point par les oeures de la loy,
long téps ains par la seule foy? La loy donc n'a
deuant la point de lieu, quand l'infidele est iusti-
loy. fié par la seule foy deuant Dieu, selon
le propos de la grace de Dieu, ains
il doit estre ordonnéz, afin que la loy
cesse, & qu'on demande seulement la
foy, de la grace de Dieu pour le salut.
Comme aulli dit Dauid, confirmant
cela mesme, par l'exemple du prophete:
La beatitude de l'homme est a ce-
luy, au q̄l Dieu repute la iustice sans
les oeures: Il dit ceux la bié heureux,
ausquelz Dieu a confirme cecy, q̄ sans
labour & sans aucunes obseruations,
par la seule foy il soyent iustifiez en-
uers Dieu: Il annonce donc la beatitu-
de du temps, auquel Christ a esté nay.
Comme aulli fait le Seigneur, disant
plusieurs iustes, & plusieurs prophe-
tes ont désiré de veoir ce que vo^z voy-
ez & ne l'ont pas veu, & d'ouir ce que
vous oyez, & ne l'ont pas ouy.

La seule
foynous
sauue.

Psal. 31.

Nous som
mes iustis
fiéz sās la
beur &
sans nulz
obseruati
ons, par la
seule foy.

Mat. 13. c

Au

bonnes oeures. Fol. 49.

Augustin des parolles du Seigneur
en la Montaigne, au sermon. 7.

Dit. O toy chrestien garde toy gar-
de toy, dy ie, d'orgueil. Car cōbien que
tu sois imitateur des sainctz, repute
tousiours toute chose a la grace de
Dieu: Car la grace de Dieu a fai& en
toy, & non pas ton merite qu'il y ait
eu quelque demourant. &c.

Augustin des parolles de l'Apostre
au. 15. sermon.

Dit. Vous estes sauuez p grace, par
la foy: ce n'est pas de vo^z, mais c'est dō
de Dieu, ce n'est pas des oeures, afin
q̄ par auenture tu ne dyes: ie l'ay des-
seruy, & pourtāt l'ay ie receu, n'estime
pas que tu l'aye receu en le desservant,
toy qui ne le desseruirois poit si tu ne
le receuois. La grace a precedé ton me-
rite, la grace ne vient point du merite,
mais le merite vient de la grace: Car si
tu as acheté la grace par le merite, dōc
ne l'as tu pas receu pour neant? tu les
sauueras, dit il, pour neant, tu ne trou-
ue rien en eux pour les sauuer, & tou-
tesois tu les sauues: tu donnes pour
neant

Tout ce
que nous
auons de
biē dōit
estre repm
te a la gra
ce de dieu.

Ephe. 2. b
Notte

Psu. 55. a

G

Dieu d'ene
sa grace
pour neât
à cause
qu'il ne
trouue rié
pour sau-
uer.

neant, tu sauue pour neant, tu prece-
de tous merites, afin que les merites
suiuent tes dons, tu donne tótallemét
pour neant, car tu ne trouue rié pour
sauuer, & tu trouue beaucoup pour
damner.

*Augustin des parolles du Seigneur
en la montaigne au sermon. 7.*

Dit. En ce teps icy les demourãtz
ont este sauuez, par l'electiõ de grace,
Mais si cest par grace (dit il) desia ce
n'est point par les oeures. C'est adire
maintenant ne t'esleue pas de ton me-
rite, autrement grace ne seroit plus gra-
ce. Car si tu presume de ton oeure,
donc le loyer t'est rendu, & grace ne
t'est pas donnée: Mais si c'est grace, el-
le est donc donnée pour neant: Je de-
mande maintenãt, toy pecheur croys
tu à Christ? Je croy: & que croys tu?

Que tes pechez en general te peuuent
estre pardonnez par luy pour neant.

Tu as ce que tu as creu: O grace don-
née gratuitemét: Toy iuste que croys
tu? Que tu ne peux garder sans Dieu
la iustice, donc impute a la foy tout ce
de

Notez.

2. Cor. 11

Le iuste
ne peut des-
morer dro-
it en la ius-
tice de
Dieu s'il
n'est aidé

de quoy tu es iuste, & ce que tu es pe-
cheur, impute le a ton infidelité. Sois
ton accusateur, & il sera ton pardon-
neur: Mais tout crime, tout mal, &
tout peché est de nostre negligence, &
toute vertu & sainteté, est de l'indul-
gence de Dieu.

*Augustin sur le psalme. 43. sur le
verset. Et nous rachete pour
ton nom.*

Dit. C'est adire pour neant, a cause
de ton nom, non pas pour mon merite:
d'autant que tu as daigné ce faire
pour cé qu'il te plait de le faire: Non
pas que ie loye digne q tu le face: Car
aussi ce que nous ne t'auõs pas oublié
& que nostre coeur ne s'est pas retiré
arriere de toy. Et que nous n'auõs pas
estendus noz mains a vn autre Dieu:
Comment eussions nous peu faire ce-
la? sinon par ton aide, sinon par ta pa-
rõlle, parlant par dedens, & nous ex-
hortãt? Et par cela aussi que tu ne lais-
se pas a nous aider: de quoy nous a-
uons la puissance. Donc soit que no-
suyons paties en tribulation, soit que

Du merite & des

soyons ioyeux en prosperite, rachete nous, non pas par nostre merite, mais a cause de ton sainct nom.

S. Hilaire sur S. Mathieu, au 9.

Canon.

Dit. Cela esmeut les scribes, que les pechez soyent pardonez par vn homme, car il ne regardoiēt en Iesus Christ que l'homme. Et que la loy ne pouoit relacher ce qui estoit pardonné de luy, car la seule foy iustifie, puis apres le Seigneur regarda au dedens, leur murmure & dist qu'il estoit facile au filz de l'homme de pardonner les pechez en la terre: mais toute fois nul ne peut pardonner les pechez, sinon Dieu seul: parquoy celuy qui les pardonne est Dieu, car nul ne pardonne sinon Dieu.

Augustin des parolles de l'Apostre, au 2. sermon.

Dit. Nous sommes sauué par la grace & non pas de nous mesmes, mais c'est le don de Dieu: Certainement il ya des hommes ingratz a la grace, lesquels attribuet beaucoup a la

Math. 9 a

Rom. 3. d.

Celuy qui pardonne les pechez est Dieu.

*Eph. 2. d
Math. 1. d*

Bonnes oeuvres.

Fol. 51.

la nature poure & naurée: il est vray quand l'homme fut fait, qu'il receut grand force du franc arbitre, mais il le perdit en pechant, il trespucha en la mort, & fut fait foible. &c.

L'homme a perdu s's franc arbitre en pechant.

Au mesme sermon.

Il dit encor, nous sommes fort contrains de plaindre noz freres qui contredisent a la grace de Dieu, non pas contre la secrete, mais contre la claire & manifeste grace. Il est a pardonner aux Iuifz: Mais que sera on aux chrestiens? Pourquoy tot ilz ennemys de la grace de Christ? Pourquoy presument ilz d'eux mesmes? pourquoy sont ilz ingratz? Car pourquoy est venu Christ nature n'estoit elle pas icy? nature n'estoit elle pas laquelle vous deceuez en louant? La loy n'estoit elle pas? Mais l'Apostre dit. Si la iustice est par la loy, il pensuit donc que Christ est mort en vain: Ce que l'Apostre dit de la loy aus Iuifz, ce mesme difons nous de la nature a ceux cy. Si la iustice dōc est par nature, Christ est mort pour neant: Ce donc qui a esté dit au Iuifz,

Note bien

*Gala. 2. d
Si la force de nostre nature nous pouoit iustifier, Christ seroit mort en vain.*

Ro. 10. a. nous voyons le mesme en ceux cy: Ilz ont le zele de Dieu, mais non pas sçavoir science: Car en ignorant la iustice de Dieu, & voulans constituer leur iustice, il ne sont pas subiectz a la loy de Dieu. Mes freres ayez compassion avec moy, la ou vous en trouuerez de telz, ne les celez point: Que la misericorde peruzrse ne soit pas en vous, la ou vous en trouuerez de telz, ne les vueillez nullemēt celer: redarguez les contredifans, & ceux qui y resistent a menez les a nous.

Augustin des parolles de l'Apotre au sermon. 11.

Psal. 99. Dit. Il nous a fait & non point nous. Le saint Esprit a preueu que aucuns diroient que Dieu les a fait hommes: Mais que eux mesmes se seroient iustes: Il les a preueu, il les a admōnestē & les a rapelle de c'est orgueil, disant c'est luy qui nous a fait, & non pas nous mesmes: Car pourquoy a il adioustē, & non pas nous mesmes? Veu qu'il suffisoit de dire, c'est luy qui nous a fait: Qu'est ce cela sinon qu'il nous

no⁹ a voulu admōnester de ceste facture, de laquelle les hommes disent, no⁹ nous sommes faitz no⁹ mesmes, c'est a dire, que nous fussions iustes, nous nous sommes faitz iustes de nostre franche volonte: Quand nous auons estē formē, nous auons receu le franc arbitre: La donc ou nous sommes iustes, nous faisons cela de nostre franc arbitre: Pourquoy inuoquons nous encor Dieu, qu'il nous face iustes: veu que nous auons la puissance de nous faire iustes, nous mesmes? Escoute escoute celuy qui nous a fait & iustes & iniustes, & non pas nous mesmes: Le premier homme a estē crée en nature sans coulpe, en nature sans vices, Il a estē crée droit: mais ce qu'il ceft fait est tout notoire, qu'en cheāt de la main du pottier, il a este rompu. Puis apres il dit.

Dieu donc a voulu mōstrer a l'homme, que c'est que le franc arbitre peut valoir sans Dieu: nous auons experimentē ce qu'il vaut sans Dieu, pour tant auōs nous estē faitz miserables,

Notre.

Gene. 2. c. Si nous auons la puissance de nous iustifier il ne faut pas prier Dieu qu'il nous iustifie & nettoye.

L'homme a esté fait bon, & par le franc arbitre a esté fait mauuais: Quand donc sera le mauuais homme vn bon homme, en delaisant Dieu, p le franc arbitre? Luy estâr bon ne l'est peu garder bon: Maintenant luy estâr mauuais se fera il bon? Quâd il estoit bon il ne l'est peu garder bõ: Et quâd il est mauuais il dit ie me fais bon: Que fais tu estant mauuais, la ou tu t'es perdu estant bon, si celuy qui demeure tousiours bon ne te refait? *Augustin escriuant a Paulin en l'Epistre. 106.*

Mat. 18. b
Luc. 19. b
1. Cor. 4. b

Dit. Qui est celuy qui nous separe de ceste masse de perdition, & de ce combat, sinon celuy qui est venu querir & sauuer ce qui estoit perdu? De quoy aussi l'Apostre interroge disant. Qui est celuy qui te discerne? La ou si l'homme dit, c'est ma foy, c'est ma volonté, c'est ma bonne oeuvre: On luy respõdra, & qu'as tu que tu ne l'aye receu? & si tu l'as receu pour quoy te glorifie

fié tu comme si tu ne l'auois point receu? Et toutefois tout cecy est dit, non pas afin que l'homme ne se glorifie, mais afin que celuy qui se glorifie, se glorifie au Seigneur, & non pas des oeuvres: afin que nul ne s'esleue: non pas que les bones oeuvres soyent frustrées par c'este fidele cogitation. Cõme ainsi soit que Dieu rend a vn chacun selon ses oeuvres: Et que gloire honneur & paix est a tout homme faisant bien: Mais pour ce que les oeuvres sont de la grace, & non pas la grace des oeuvres: Car la foy qui besongne par charité ne seroit rien, si ceste dilection de Dieu n'estoit respandue en noz coeurs p le sainct Esprit, qui no est donné: Mesmes nous n'auons pas ceste foy, si Dieu ne départissoit a vn chacun la mesure de foy. &c.

Augustin escriuant a Valentin, en l'Epistre. 46.

Dit. Toute bone donation, & tout don parfait est d'en haut, descendant du Pere des lumieres: Et que nulz ne die, que la grace de Dieu luy est baillée

1. Cor. 1. d
Iere. 9. g
2. Cor. 10

Rom. 2. d.
Apo. 22. e
Psal. 62. d
Mat. 16. d
Gala. 5. a
Iaco. 2. e.
Rom. 5. d.
1. Cor. 12. b
Rom. 12. a
Eph. 4. b

Iaque. 1. e

Il ne faut pas estimer estre vray, ce que les heretiques disent que la grace de Dieu nous est donnée par nos merites, P sal. 58.

ou par les merites des oeuvres, ou par le merite de son oraison, ou par les merites de sa foy: Et qu'il n'estime pas estre vray, ce que ces heretiques disent, que la grace de Dieu nous est donnée selon noz merites: Ce qui est totalement faux. Mais la grace & la misericorde de Dieu, conuertit l'homme, de laquelle le psalme dit. La misericorde de mon Dieu me preuiendra, afin que celuy qui est infidele soit iustificié. C'est adire, que d'un infidele soit fait vn iuste. Et qu'il commence d'auoir bons merites, lesquelz Dieu coronera quand le monde sera iugé.

Augustin au liure de la vraye definition de la foy.

Il n'y a saint qui soit sans peché. Psa. 142 a. Job. 4. d. & 9. c. Esa. 53. d. Job. 2. b

Dir. Il n'y a saint ny iuste qui soit sans peché, & toutefois il ne laisse pas pour cela d'estre saint ou iuste, veu q par affection il tient la sanctification: Car nous ne sommes pas saintz par les forces de la nature humaine, mais nous obtenons la sanctification par la grace de Dieu, qui ayde a nostre propos. Et pourtant tous les saintz en verité

verité se declarent pecheurs, car veritablement ilz ont assez pour lamenter: Et iacoit que cela ne fut point, que leurs consciéces les repréent, si est ce qu'ilz ont a lamenter, a cause de la mobilité & inconstance de la nature subiecte a preuarication.

S. Ierome contre les Pelagiens.

Dir. Quelq'un des nostres a tresbié dit, les Philosophes estre les patriarches des heretiques, & auoir maculé la pureté de l'Eglise par doctrine peruerse, tellement qu'ilz ne sauent pas ce qu'ilz disent de la fragilité humaine. Dequoy se glorifient la terre & la cendre? Veu principalement que d'iceux mesme l'Apostre dit: Je voy vn autre loy en mes membres. &c. Et de recherches, ie ne fais pas le bien que ie veux, mais ie fais le mal que ie ne veux pas. S'il ne fait pas ce qu'il veut, comment peut estre vray ce qui est dit, que l'homme peut estre sans peché s'il veut? Par quelle raison peut il estre ce qu'il veut quand l'Apostre affirme qu'il ne peut accomplir ce qu'il desire? Quand ie m'esti-

Rom. 7. d

sti-

Quand vous sou-
mes venus
a la fin
des vertus,
alors com-
mençons
nous.
J'immeray estre venu en la fin des ver-
tus, adonc auray ie le commencement :
La seule perfection des hommes est
de ce cognoistre imparfaitz.

*Christostome en son veuure impar-
fait fait au Chapi. 6.*

Dit. Si vn chacun cōsidere les mou-
uemens de sa chair, il sera trouuē ne
faire nulz biens : Car tout bien est de
nous accomplir, en contredisant a no-
mesmes, par cē q̄ la nature de la chair
est contraire a bien.

Gala. 5. c.

*S. Jerome contre les Pelagiens au
premier liure.*

Notre im-
plice n'est
pas de nos-
tre propre
merite,
ains de la
misericor-
de de dieu
Dit. Lors donc sommes no^s iustes,
quād no^s no^s confessons pecheurs, &
notre iustice n'est pas de nostre pro-
pre merite, mais consiste en la miseri-
corde de Dieu : Car l'escriture dit, le
iuste est accusateur de soy mesme, au
commencement de la parolle.

*S. Bernard au. 5. sermon de la
Dedicasse.*

Dit. Qui pourra estre sauue? dirent,
les apostros du sauueur : Et il leur dit
enuers les hommes c'est chose impos-
sible

Luc. 18. d

sible, mais non pas enuers Dieu. C'est
toute nostre cōfiāce, c'est toute nostre
consolation, c'est toute la raison de no-
stre esperance: mais nous qui sommes
deha certains de la possibilité, que vou-
lons nous determiner de la volonte?
Que fait on si on est digne d'amour
ou de haine? Qui congnoit le sens du
Seigneur? & qui a esté son conseil-
ler? Maintēat il nous est icy necessaire q̄
la foy nous subuionne: Il faut icy que
la verité ayde, tellement que ce qui est
mucē de nous au cōeur du pere, nous
soit reuelē par son esprit: Et que son
esprit en donnaht telmoignage, per-
suade a nostre esprit, que nous som-
mes enfans de Dieu qu'il persuade (dy-
ie) en appellāt, en iustificānt, pour neat
par foy. &c.

*Gregoire en ses morales, au liure
22. au Chapitre. 6.*

Dit. Il y en a aussi aucuns, lesquelz
en faisant aucuns biēs, oublient incō-
tinent leurs pechez, & fichent loeil du
cōeur en la consideration des bonnes
oeuvres qu'ilz font, & par cela l'esti-
ment

*Ecclē. 9. c.
1. Cor. 2. d
Esay. 40.
Sapi. 9. d
Rom. 8. c.*

*Il faut que
la foy sub-
uionne pour
aider nos-
tre debin-
tite.*

Iustificacion de la foy

ment desia sainctz : Parquoy entre les biens qu'ilz font, ilz ostent la memoire de leurs fautes: ausquelles parauenture sont encore enlassez, lesquelz s'ilz consideroient diligement les rigueurs du iuge, craindroient plus de leurs maux, qu'ilz ne se resiouiroiet de leurs biens imparfaitz : Ilz regarderoient plus tost qu'ilz sont decteurs des choses qu'ilz doiuent faire, qu'ilz ne payent par leurs bones oeuvres la partie desia deue. Et ainsi a la maniere du voyager, nous ne deuous nullement regarder quel chemin no^s auons fait, ains quel chemin nous auons encore a par faire: Nous deuous plus tost donques regarder les biens que n'auons pas encore faitz que ceux desquelz no^s no^s resiouissons auoir desia faitz: Et les eulz mesme sont souuent tentez de telz vices, & souuent est sager en leur coeur de reduire en memoire tous les biens qu'ilz ont faitz, & de sen resiouir de la liesse d'asseurace: Mais s'ilz sont vraiment esseuz, il destourment leurs yeux de leur pensees de cela, en quoy ilz

Nous sommes decteurs a

Dieu des choses que nous deues faire.

1. Cor. 9. d

Gala. 5. b

Esa. 30. e

Gala. 6. a

Iustificacion de la foy. Fol. 56.

ilz se complaisent, & reprimet en eux toute la liesse des biens qui sont desia faitz : & ont tristesse de ceux qu'ilz entendent n'auoir nullemet faitz. Ilz s'estiment indignes, & eux seulement ne voyent point leurs biens qui sont de tous veuz par bon exemple. &c.

1. Cor. 15.

Augustin en la premiere quinquagene, au prologue du Psal. 31.

Dit. Veritablement l'Apostre saint Iacques en son Epistre, a loue les oeuvres d'Abraham, contre ceux qui ne vouloient faire nul bien, & se presumoyent de la foy : duquel Abraham saint Paul a loue la foy, & toutefois les Apostres ne sont pas contraires l'un a l'autre : mais il parle de loeuvre qui est congneu a tous, a sauoir que Abraham offrit son filz a Dieu, pour en faire sacrifice. C'est vng grand oeuvre mais c'est de la foy: Je loue l'edifice de l'oeuvre faitz sur le fondement, mais ie regarde le fondement de la foy: Je loue le fruiet de la bonne & iuste oeuvre, mais ie reconnoy la racine en la foy. Car si Abraham faisoit ses choses

Iacq. 2. d.

S. Paul et S. Iacques ne sont pas contraires l'un a l'autre.

fais

Iustificacion de la foy.

sans droite foy, rien ne luy profitoit, quelque oeuvre que ce fut. De rechef si Abraham tenoit ainsi la foy, q̄ quād Dieu luy commanderoit d'offrir son filz pour sacrifice, il p̄sast ea foy mesme, ie ne le feray pas, & toute fois croy que Dieu me deliure, combien que ie contemne les cōmandemens: La foy sans les oeuvres seroit morte, & demoureroit comme la racine seiche, sterile & sans fruct. Quoy donc? ne deuoins nous preferer nulles oeuvres a la foy? C'est adire, nul n'est il dit bien faire deuant la foy? Combien qu'elles soyent estimées des hōmes louables, neantmoins elles sont vaines, & me semble qu'elles sont semblables aux grandes forces, & a la legero course, sans estre en la voye. Que nul dōc n'estime les oeuvres. &c. Puis apres il dit: n'oposons pas donc l'Apostre S. Jacques a Paul, mais le mesme Paul a foy mesme, & luy difons par ceste parole, tu nous permetz aucunemet de pecher sans estre punys, quand tu dys: Nous estimons que l'homme est

Rom. 4.

Iustificacion de la foy. Fol. 57.

est iustificē par la foy, sans les oeuvres: Mais tu diras a cela, la foy qui besong ne par charité. Comment suis ie tant assure par icelle, si ie ne fais riē? Mesme ne seray ie pas estimē par icelle, auoir esperance en la foy bonne, si ie ne besongne p̄ charité. O Apostre ie t'oy, me veux tu icy louer la foy sans les oeuvres? mais dilection est l'oeuvre de la foy, laquelle dilection ne peut estre oysseuse qu'elle ne delaisse tout mal, & qu'elle ne face tout le biē qu'elle peut: Et que fait la dilection? declina toy du mal & fais bien. Tu loue donc la foy sans les oeuvres? & tu dis en vn autre lieu. Si i'ay la foy tellement que ie transmue les montaignes, & que ie n'aye point charité, il ne me profite de rien: donc si la foy ne profite a nulz sans charité, et que la ou sera charité, il faut quelle besogne: car la foy besong ne par charité. Comment donc est iustificē l'homme sans les oeuvres? L'Apostre respondroit. O toy homme, pour ce t'ay ie dit ceste chose, afin que tu ne presume de tes oeuvres, & que

Gala. 5. a

Dilection ne peut estre oysseuse, elle delaisse le mal & fait le bien.

1. Cor. 13.

Notez.

H tu

Iustificacion de la foy.

tu n'estime auoir receu la grace de la foy par le merite de tes oeures: Ne te presume pas donc des oeures deuant la foy, reconnois que la foy ta trouué pecheur, & si la foy qui t'a trouué pecheur, ta fait iuste, d'oc elle trouue l'in fidele qu'elle fait iuste, la foy, dit il, est reputé a iustice, a celuy qui croit en celuy qui iustifie l'in fidele. &c.

Augustin au liure des. 83. questions, au Chapitre. 76.

Dit. Que si aucun part de ceste vie, incontinent qu'il aura creu: La iustification de la foy demeure avec luy: Et ne paruiet pas a icelle par aucunes oeures precedentes, (car icelle n'est pas donnée p merite mais par la grace) ne par oeures suiuautes, pour ce qu'il n'est point permis d'estre en ceste vie: Et pourtant les deux sentences des deux Apôstres, Paul & Jacques, ne s'ot pas cotraires l'une a l'autre. Qu'ad Pün dit que l'homme est iustifié par la foy sans les oeures. Et l'autre dit que la foy est vaine sans les oeures: Car Paul parle des oeures qui precedent

Rom. 4. a.

Notex bien

Rom. 4. a.

Iaco. 2. d

Les sens de

S. Paul &

de S. Iacques, & cõ

me on les

doit enten-

dre.

Iustificacion de la foy. Fol. 78.

dent la foy, & Jacques parle des oeures qui liuient la foy.

Origene sur les Romains, au. 3. liure, au Chapitre. 3.

Dit. La seule iustification de Dieu, suffit tellemēt, que celuy qui croit seulement est iustifié, quand mesme nulles oeures ne seroient faictes par luy. Car le laron a esté iustifié par foy, sans les oeures de la loy: Et sur ceste foy le Seigneur ne demande pas que c'est qu'il auoit fait par auant, & n'attend pas apres qu'il eut creu quelle oeure il feroit, mais il le receut cõme iustifié par la seule foy pour entrer avec luy en paradys: Mais aussi ceste femme qui est recitée par l'Euangeliste laquelle ouyt aux piedz de Iesus, tes pechez te sont pardonnez. Et de reche ta foy t'a sauuée, va en paix: Mais aussi en plusieurs passages de l'Euangile, que Iesus Christ a vü de telles paroles, la ou il dit, que la cause du salut est la foy de celuy qui croit. L'homme donc est iustifié par foy, auquel les oeures de la foy ne seruent de rien pour la iu-

Notes

Luce. 7. g

Luce. 8. g

Les oeures de la

loy, ne seruent de

rien pour

la iustification,

Iustificacion de la foy.

*Si quelz
qu'n auo
fait toute
la loy, &
qu'il n'eut
point de
foy, ce n'est
que peche
deuant
Dieu.*

stification: Mais ou la foy n'est pas, laquelle iustifie le croyant, quād meisme qlqu'un auroit les oeuvres de la loy, toutesfoiſ pour ce qu'elles ne ſōt pas edifiées sur le fondement de la foy, cō bien qu'en aparence elles ſoyēt bonnes, neantmoins ne peuuent iustifier l'ouurier, s'il est ſās la foy, laquelle est le signacle de ceux qui sont iustifiez de Dieu. Et qui sera celuy qui se glorifiera de sa iustice, quand il oit Dieu, & le prophete disant, que toute vostre iustice est cōme le drap de la femme qui est en son flux? Parquoy la seule iuste gloire est en la foy de Christ.

*Augustin au liure des .70. homelies.
en la .17. Homelie.*

*Eph. 6. a
1. Cor. 4. b*

Dit. La paix soit aux freres, & charite avec la foy de Dieu nostre Pere & de nostre Seigneur Iesus Christ. Quas tu dōc que tu n'ayes recen? Et si tu l'as receu pourquoy ten glorifies tu? Comme si tu ne l'auois point receu? Abraham s'est il ainsi glorifiē? Il s'est glorifiē de la foy. Quelle est la pleine & par faicte foy? Celle qui croit que to^s noz biens

Iustificacion de la foy. Fol. 59.

biens sont de Dieu, voire la foy meisme. De rechef l'Apostre dit, l'ay obtenu misericorde: O vraye confession. Il ne dit pas i'ay obtenu misericorde pour ce que i'estoye fidele. Mais afin que ie fusse fidele, i'ay obtenu misericorde. Venons aux premieres oeuvres de Paul, Regardon Saul qui forsenoit, regardons le en sa cruauté, regardons le souffant ses haines, & ayant soif du sang, C'estoit la voye de Paul: Christ n'estoit pas encore sa voie: Qu'auoit il au coeur? Qu'auoit il finon le mal? Donne moy les merites? Que si nous cerchons les merites, se seront merites de dānation, & non pas de deliurāce.

*Augustin des parolles du Seigneur
au. 40. sermon.*

Dit. La medecine de l'ame de toutes places, est la seule propitiatiō pour les pechez de tous, c'est de croire en Christ. &c. Puis apres il dit, parquoy les enfans de Dieu qui croient en luy, viuent: Car ilz sont nayz de Dieu, par l'adoption de grace, qui est par la foy de nostre Seigneur Iesus Christ. Et

H 3 pour

*Notex.
1. Tim. 1. c
Gala. 1. c
Act. 9. a*

1. Tim. 1. b

De la foy

pour tant, Mes bien aimez, ce n'est pas sans cause que mesme nostre Seigneur & sauueur dit, ce peché estre seul duquel le saint Esprit reprend le monde, a sauoir qu'il n'ont pas creu en luy. Il a voulu donc que le monde ayt esté repris seulement de ce peché qu'il ne croyent pas en luy, a sauoir pour ce qu'en croyât en luy tous pechez sont pardonnez. Il a voulu ce estre imputé, par lequel tous les autres sont assemblez: Et pour ce qu'en croiant il sont nayz de Dieu, & sont faitz enfans de Dieu: Car il leur a donné la puissance (dit il) d'estre faitz enfans de Dieu, a ceux qui croyent en luy. &c.

*Chrisostome au tome. 2. en la. 54.
homelie sur le. 25. chapitre
de S. Mathieu.*

Mat. 25. Dit. Venez les beneitez de Dieu mon Pere, possédez le royaume qui vous est préparé des le commencement du monde: Pour ce que vous auez donné ce que vous ne pouuez pas auoir: receuez ce que eternellement vous possederez: Pour vn que vous auez seme sur la terre,

des oeures.

Fol. 60.

re, vous en auez cent fois autant, sur le ciel. Car le royaume des cieus n'a pas esté crée tel que la iustice de l'homme le pouuit meriter, mais tel que la puissance de Dieu la peu preparer: Car s'il eut voulu créer le royaume des cieus selon les merites de la iustice humaine. Il l'eut certainement crée apres les oeures des hommes. Mais pour ce que maintenant il n'a pas ordonné le salaire des sainctz selon le salaire des hommes, mais selon sa largesse: pourtant a il préparé le royaume des cieus au ciel deuant qu'il creast les sainctz au ciel.

*S. Bernard sur le premier sermon
de l'Anonciation de la vierge Marie.*

Dit. Le tesmoignage de nostre conscience est nostre gloire, dit l'Apostre, non point tel tesmoignage que auoit le glorieux pharisien en la pensée seduite, & seduisant son maistre qui porte tesmoignage de foy mesme, lequel tesmoignage est vray, lequel le spirit tesmoigne a nostre esprit: Or ie croy que ce tesmoignage gist en troys choses,

*Mat. 19.
Luc. 8. d.
Le royaume de dieu n'a pas esté crée tel que l'homme le pouuoit meriter, mais tel que Dieu l'a peu preparer.*

*2. Cor. 1.
Luce. 18.
Rom. 8.*

De la foy

Il nous faut croire que nous ne pouuons a uoir la remission de nos pechez si Dieu ne la nous do ne pour meant.

Rom. 8;

L'homme est plus redevable a Dieu, pour ses bonnes oeuvres, que Dieu n'est a l'homme.

Premierement & deuant toute chose, il est necessaire de croire q̄ tu ne peux auoir la remission de tes pechez, sinon par l'indulgence de Dieu: Puis apres que tu ne peux auoir nulles bonnes oeuvres, si luy mesme ne te les donne: finalement que tu ne peux meriter la vie eternelle pour nulles oeuvres, & faut quelle te soit donnee gratuitement &c. Puis apres il dit, Or lauons nous bien, quant a la vie eternelle, que les souffrances du temps present, ne sont pas dignes de la gloire auenir, encore qu'un seul homme les endurast toutes: Car les merites des homes ne sont point telz que pour iceux la vie eternelle soit deue de droit, ou qu'il faille dire que Dieu nous faict tort, s'il ne nous la donnoit pour raison d'iceux. Car encore que ie taise q̄ tous les merites sont dons de Dieu, tellement q̄ pour iceux l'homme est plus redevable a Dieu, que Dieu n'est a l'homme: Quest ce que sont tous les merites au pris d'une si gr̄de gloire? Brief qui est celuy qui est plus excellent que le prophete

Et des oeuvres. Fol. 61.

phete auquel le Seigneur rend vn si noble tesmoignage disant, i'ay trouue vng homme lelon mon coeur? Et tou tefois il luy a estē befoing de dire a Dieu. N'entre pas en iugement avec ton seruiteur. &c. Que personne dōc ne se trompe, car s'il y veut biē penser, il trouuera sans nulles doutes, qu'il ne peut aller rencontrer avec dix mille, celuy qui vient a luy avec vingt mille: Mais ces choses que nous auons dites maintenant, ne sont encore du tout suffisantes, ains les faut plus tost tenir pour vn commencement & fondement de la foy: Pourtant si tu crois q̄ tes pechez ne peuuent estre effacez sinon par celuy enuers lequel seul tu as peché tu fais bien: Mais adiouste encore vng point, a sauoir, que croyes aussi que p luy tes pechez te sont pardonnez: voila les tesmoignages que le saint Esprit red en nos coeurs, disant tes pechez te sont pardonez: Car ainsi estime l'Apostre, que l'homme est gratuitement iustifié par la foy: pareillement quand aux merites, si tu crois
H 5 qu'on

1, Rois, 16.

*Psal. 143. e
Nouez.*

*Noz peches
sont pardonnez par
Iesus christ.
Luc. 7. g.
Rom. 3. c.*

De la foy

qu'on ne les peut auoir que par luy, ce la ne suffit pas iusques a ce que l'esprit de verité tesmoigne, que tu les as par luy. Ainsi est il necessaire que tu aye aussi tesmoignage, a sauoir, q tu y parviendras par la liberalité de Dieu: Car c'est luy qui pardonne les pechez, qui donne les merites: & neantmoins redonne le salaire. Or tous ses tesmoignages sont tresasseurez. Car quant a la remission des pechez, ie tien la passion de nostre Seigneur pour vn tresfort argument: Car le cry de son sang, a eu beaucoup plus grande force que celuy du sang d'Abel, attédu qu'il crye aux coeurs des esleuz remission de to^o pechez: Car il a esté liuré pour noz pechez. Et n'y a point de doute, que sa mort ne soit plus puissante, & de plus grande force en bien, que noz pechez ne sont en mal. Quand aux bonnes oeuvres, sa resurreccion m'est vn argument qui n'a pas moins de vertu: d'autant qu'il est ressusité pour nostre iustificacion: Quand a l'esperance du salaire, son assention en sert de tesmoignage

*Soyons ce-
rains de
parvenir
au ciel par
le don de
Dieu.*

Note bien

Hebre. 12. f

Rom. 4.

*Le sang de
Christ crye
au coeur
des esleuz
remission
de tous pe-
chez.*

Et des oeuvres.

Fol. 62.

nage, car il est monté pour nostre glo-
rification: Tu as ces trois choses au
psalme, disant bien heureux est l'hom-
me auquel le Seigneur n'a point im-
puté les pechez. Et en vn autre passa-
ge: bien heureux est l'homme duquel
la force est en toy: Ité en vn autre pas-
sage bien heureux est celuy que tu as
esleu & fait approcher de toy, afin
qu'il habite en tes palais: telle est la
vraye gloire (dy ie) qui est au dedens,
car elle part de celuy qui par foy habi-
te en noz coeurs: Mais les filz d'Adam
cerchans la gloire qui vient de l'hom-
me, ne vouloyent pas de celle qui viét
d'un seul Dieu: Et pourtant en la cer-
chant par dehors, Ilz n'auoyent point
de gloire en eux mesmes: mais plus
tost en autruy.

Ephe. 4. b

Psal. 31. a.

Psal. 84.

Psal. 65.

Ephe. 3. d.

Jean. 7. e

*Sixte Pape de Rome, au tome pre-
mier des Concilles en son
epistre.*

*Dit. Qui est douteux en la foy, il est
infidèle: parquoy estimons ceux qui
nous commandent de douter de la fa-
ueur de Dieu enuers nous, non seule-
ment*

1. Jean. 4. d

Jac. 1. a

Mar. 11. c.

Mat. 21. b

De la foy

ment estriuer contre la sentence vraye de l'Eglise catholique mais aussi mauuaiselement conseiller au salut de l'Eglise.

S. Bernard au. 5. sermon qu'il a fait de la quarantaine.

Dit. Il peut estre qu'aucuns cherché nō par humilité la vie eternelle, mais cōme en la fiance de leurs oeuvres & merites, & ne dy pas cela, que la grace receue ne donne audace de prier, mais il ne faut pourtant qu'en cela ayent leur fiance d'impetrer. Car cecy seulement confere & donne les dons promis, afin q̄ de la misericorde de Dieu qui eslargist ces choses, nous esperons encore plus grādes. Soit donc enuers les seules necessitez restrainte, l'oraisō qui est faicte pour les choses temporelles, Et celle qui est faicte pour les vertus de l'ame sequestrée de toute impurité, seulement attentifue enuers le bō vouloir de Dieu. Et celle qu'est faicte a cause de la vie eternelle, soit faicte en toute humilité, presumant (comme il faut) de la seule misericorde diuine.

Sainct

La fiance des oeuvres ne vaut rien pour chercher la vie eternelle.

des oeuvres. Fol. 63.

Sainct Paul dit, la grace & paix vo⁹ soit donnée, de par Dieu nostre Pere, & le Seigneur Iesus Christ.

Item, O moy homme malheureux, q̄ me deliura du corps de ceste mort? La grace de Dieu, par nostre Seigneur Iesus Christ.

Item, Et ainsi donc en ce temps icy, le residu est selon l'electiō de grace, & si c'est par grace, ce n'est plus par les oeuvres: autrement grace n'est plus grace, mais si c'est par les oeuvres, ce n'est plus grace, autrement oeuvre n'est plus oeuvre.

Item, vo⁹ estes sauuez de grace par foy, & ce non point de vous, c'est don de Dieu, nō pas des oeuvres, afin que nul ne se glorifie.

Item, afin que nous estans iustifiez par la grace, soyons heritiers selon l'esperance de la vie eternelle.

Sainct Pierre dit, Pourquoy tentez vous Dieu maintenant, de mettre le ioug sur les colz des disciples, que no⁹ ne noz Peres, n'auōs peu porter: mais croyons estre sauuez par la grace de nostre

*Rom. 1. a
1. Cor. 1. a
Collof. 1. a
Rom. 7. a*

*Rom. 11. a
Rom. 9. f
Esa. 10. e.
Iere. 23. a.*

*Ephe. 2. b
Psa. 83. c.
Luc. 2. g
Iean. 1. b*

*Tite. 3. b
Gala. 3. b
Hebre. 1. a*

*AB. 15. c.
Deut. 13. e
2. Par. 10
Eccl. 4. o.
Esa. 9. a.*

De la foy

nostre Seigneur Iesus Christ, comme
aussi eux.

Tite. 3. b

Sainct Paul dit, Dieu no^a a sauues,
non point par les oeuvres lesquelles
sont en iustice, que nous eussions fai-
ctes, mais selon la misericorde. &c.

Philip. 1. a

Item, celuy qui a commencé vno
bonne oeuvre en vous, la parfera iuf-
ques a la iournée de Iesus Christ.

Math. 5. d

Item, il vous est donné pour Christ
non seulement croire en luy, mais auⁱ
2. Tim. 3.

Philip. 3.

Item encore il dit, estans sans repro-
che, selon la iustice qui est en la loy:
mais ce qui m'estoit gain, ie l'ay repu-
té estre dommage, pour Christ mes-
me: aussi l'estime toutes choses estre
dommage pour l'excellence de la cog-
noissance de nostre Seigneur Iesus
Christ, pour laquelle i'ay reputé tou-
tes choses pour domage, & les tiens
comme niente, afin qⁱ ie gaigne Christ,
& que ie les recouure en iceluy, n'ay-
ant point ma iustice qui est de la loy,
mais celle qui est par la foy de Christ,
& est a lauoir la iustice qui est de Dieu

Gala. 2. c

Act. 9. d

Luc. 9. c

1. Cor. 9. c

Psal. 68.

en

des oeuvres.

Fol. 64.

en la foy. &c.

Sainct Paul en la. 2. 3 Timothée. 4.

b. Dit. Ie doy maintenat estre sacrifié:
& le temps de mon departement est
prochain. I'ay bataillé bonne bataille,
i'ay paracheué mon cours, i'ay gardé
la foy. Quant au reste, la couronne de
iustice m'est gardée, laquelle me ren-
dra le Seigneur iuste iuge, en ceste iour-
née la: & non seulement a moy, mais
aussi a tous ceux qui auront aymé sa
venue.

Rom. 8. g

Esa. 50.

Psal. 3.

Psal. 73.

102.

44.

Item aux Ephesiens. 2. c. il dit.

1. Pier. 2. b

Maintenant par Iesus Christ, vo^q qui
estiez iadis loing, estes faicts pres par
le sang de Christ.

Item aux Philippiens. 2. b. il dit.

Deut. 8. d

C'est Dieu qui faict en nous, & le vou-
loir & le parfaire selon son b^o plaisir.

Iuge. 15. d

Daniel. 9. e

Item en S. Jean chapitre. 1. a. b. To^o
ceux qui l'ont receue elle leur a doné
puissance d'estre fais enfans de Dieu,
a lauoir a ceux qui croyet en son nom
lesquelz ne sont point nayz de sang,
ne de volon^té de la chair, ne de volo-
té de l'h^ome, mais sont naiz de Dieu.

D2-

De la foy

Pfal. 36.

Dauid dit, en ta lumiere nous ver-
rons ta clarté.

Item au Deuteronomie. 29. Il est dit,
tes yeux ont veu des signes & mira-
cles tresgrans, & le Seigneur ne r'a
point donné entendement pour com-
prendre, n'y aureille pour ouyr, n'y
yeux pour veoir.

1. Roy. 18. f.

Dauid dit au Psal. 119. O Seigneur
donne moy entendemét, oeuvre mes
yeux pour regarder les merucilles de
ta loy.

Ezec. 36. f.

Gen. 12. d.

Iere. 17. b.

Gene. 6.

Deu. 30. b.

1. Roy. 8. f.

Ezec. 11. d.

Iere. 23. f.

Ezechiel parlant en la personne de
Dieu dit, le vo^d doneray vn nouveau
coeur, & vous bailleray vn nouveau
esprit dedens vous: J'osteray le coeur
de pierre hors de vostre chair, & vous
donneray vn coeur de chair, & met-
tray mon Esprit au milieu de vous, &
feray que vous cheminerez en mes cō-
mandemens, & que garderez mes iu-
gemens & les ferez.

Rom. 3.

Pfal. 14.

Dauid dit au pseaulme. 62. Si on
mettoit l'homme en vne balance, il se
trouueroit plus legier que la vanité
mesme.

Iere.

Des oeures. Fol. 65.

Jeremie dit, Conuertys moy, & ie
me conuertiray: car tu es le Seigneur
mō Dieu, certes apres que i'ay esté cō-
uert, ie me suis repenty.

Iere. 31. c.

Saint Paul dit. Nous cōcluons dōc
l'homme estre iustificié par foy, sans les
oeures de la loy.

Rom. 3. d.

Item il dit. Abraham a creu a Dieu,
& il luy a esté reputé a iustice: Or a ce
luy qui oeuvre, le loyer ne luy est re-
puté pour grace, mais pour chose
deue: Mais celuy qui n'oeuvre pas,
ains croyt en celuy qui iustifie le mes-
chant: la foy est reputée a iustice.

Rom. 4. a.

Gene. 5. b.

Gala. 3. a.

Iac. 2. d.

Item, que si ceux qui sont de la loy,
sont heritiers, la foy est aneatie, la pro-
messe est abolié, &c. pour ceste cause
c'est par la foy: afin que par grace la
promesse soit assuree a toute la semē-
ce, non pas seulement a celle qui est de
la loy, mais aussi a celle qui est de la
foy d'Abraham.

Rom. 4. c.

Item, estans donc iustificés par foy,
nous auons paix vers Dieu, par nostre
Seigneur Iesus Christ, par lequel aussi
nous auons eu acces par foy a ceste

Rom. 5. a.

I grace

De la foy

grace, en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire de Dieu.

Rom. 11. c Item, elles sont rompues par leur incredulité, & tu es demouré ferme par foy.

Rom. 14. d Item il dit, tout ce qui n'est fait en foy est peché.

Item, nous sachans que l'homme n'est point iustificié par les oeuvres de la loy, sinõ par la foy de Iesus Christ: nous auons aussi creu en Iesus Christ a fin que nous fussions iustifiez par la foy de Christ, & nõ point par les oeuvres de la loy: pour ce que nulle chair ne fera iustifiée par les oeuvres de la loy.

Gala. 2. d Item, ie ne reiette point la grace de Dieu: Car si la iustice est, par la loy, Christ donc est mort en vain.

Item il dit, vous donc cognoissez q̄ ceux qui sont de la foy, sont enfans d'Abraham: & l'Escripture preuoyant que Dieu iustifie les gentils par la foy, a deuant annoncé a Abraham, disant, toutes gens seront beniees en toy: Ceux donc

des oeuvres. Fol. 66.

donc qui sont de la foy sont benis avec le fidele Abraham: Car tous ceux qui sont des oeuvres de la loy, sont souz malediction: Car il est escrit, maudict est vn chacun, qui n'est parmanēt en toutes les choses qui sont escrites au liure de la loy, pour les faire. Or q̄ p̄ la loy nul n'est iustificié enuers Dieu, il est manifeste: Car le iuste viura de foy, & la loy n'est point de la foy, mais l'homme qui fera ces choses, viura en icelles. Christ nõ a rachetez de la malediction de la loy, quād il a esté fait pour nous maledictiõ (car il est escrit, maudict est quiconque pend au bois) afin que la benediction d'Abraham, fut faicte aux gentils par Iesus Christ: a celle fin que nous receuions la promesse de l'Esprit par foy.

Item, Mais l'Escripture a tout enclos souz peché, afin que la promesse par la foy de Iesus Christ, fut donnée a ceux qui croient. &c. Car vous estes tous enfans de Dieu, par la foy qui est en Iesus Christ, & cela n'est point de vous. Gala. 3. d. De penitence distin-

tion

Deu. 27. d

Alac. 2. a

Heb. 10. g

Rom. 1. b

Leui. 18 a

Deu. 21. d

de penitence

ce distinc-

tion. 2.

chapi. qui

commence

si enim, cur

f.

tion, 3. cha. qui le commence, totam, tout.

Rom. 3. d
Sapi. 3. b
Osee. 2. d
Es. 10. d

Item il dit, & sont iustificiez gratuitement par la grace, par la redemption qui est en Iesus Christ: lequel Dieu a ordonné de tous temps propitiatoire par la foy au sang d'iceluy, pour démonstrer sa iustice, pour la remission des pechez precedens.

Heb. 11. b. Item aux Hebreux il dit, il est impossible de plaire a Dieu sans foy. &c.

1. Pier. 1. b
Act. 15. b
De confession, disti.
4. Chap. verus baptizismus. Le vray baptizisme.
Mich. 6. b

Item S. Pierre dit. Auquel croyans, combien que maintenât ne le voyez, vous vous esiouissez d'une ioye innarrable & glorifiée, r'apportans la fin de vostre foy, a sauoir le salut de voz ames. &c. Et Dieu qui cognoist les coeurs leur en a baillé tesmoignage en leur donnant le S. Esprit come a nous, & n'a point fait de difference entre nous & eux, purifiant leurs coeurs par foy.

S. Ierome sur Sephon. Chapi. 3.

Dir. Il chercheront la iustice, laquelle n'est que Christ seul.

Math. 9. c

Iesus Christ dit, Fille aye bon courage

rage, ta foy t'a sauuee. &c.

Item il dit. Croyez vous que ie le puisse faire? A luy respondirent, ouy Seigneur: adonc il toucha leurs yeux, disant, il vous soit fait selon vostre foy.

Math. 9. d

Item. O fille ta foy t'a guarie, va en paix.

Luc. 8. g

Item, que ferons nous pour faire loeuure de Dieu? C'est loeuure de Dieu que vous croyez en celuy qui l'a enuoyé.

Iean. 6. d

Item toutes choses sont possibles a celuy qui croit.

Mar. 9. d
Deute. 9. c

Saint Paul dit, les gages de peché c'est mort, & le don de Dieu c'est vie eternelle, par Iesus Christ nostre Seigneur.

Rom. 6. d

Item, si tu confesse de ta bouche le Seigneur Iesus, & que tu croye en ton coeur q' Dieu l'a resuscite des morts, tu seras sauue: Car on croit de coeur pour estre iustifié, mais on le confesse de bouche pour auoir salut.

Rom. 10. b

Item, tout homme qui croit en luy ne sera point confus.

Esa. 28. d.
Rom. 10. c

Item c'est de luy que vous estes en

Iere. 1. d. Iesus Christ, lequel nous a este fait de
 1. Cor. 6. g. par Dieu sapience & iustice, & sancti-
 2. Cor. 10. fication, & redemption, afin que ainsi
 qu'il est escrit, celuy q se glorifie, qu'il
 se glorifie au Seigneur.

Iere. 33. e Item Ieremie dit, voyci comme on
 23. a l'appellera l'eternel de nostre iustice.

Act. 10. g. Item saint Pierre dit, tous les pro-
 Iere. 21. f phetes luy donnent tesmoignage, que
 Mich. 7. d. qui conque croyra en luy, receura re-
 mission des pechez par son nom.

Act. 4. e Item il n'y a point d'autre nom dō
 Phi. 2. b ne souz le ciel entre les hommes, par
 Iean. 14. a lequel il nous faille estre sauuez.

Gala. 5. a. Item vous qui voulez estre iustifiez
 1. Cor. 7. d. par la loy: vous estes abolis de Christ,
 & estes tombez de la grace.

Rom. 12. a Item vn chacun comme Dieu a di-
 uise la mesure de la foy. &c.

Iob. 9. b Iob dit, combien moins luy respō-
 dray-ie, & disposeray-ie mes parolles
 avec luy? Quand mesme ie seroye iu-
 ste si ne respondray-ie point: ains se-
 royé supplication vers mon iuge: si ie
 me veux iustifier, ma bouche me con-
 damnera, si ie me monstre innocent,

toutefois mon ame n'en saura rien,
 & reprobueray ma vie.

Item tu m'as donné vie & grace, &
 ta uisitation a gardé mon esprit. &c.
 & si ie say meschamment malheur est
 sur moy, & quand ie seroye iuste, si ne
 leueray-ie pas la teste, comme remply
 d'oprobre & voyant mon affliction.

Itē il dit. Qu'est-ce de l'homme qu'il
 puisse estre net, & q est celuy qui est
 nay de fēme q se puisse mōstrer iuste?
 Voyci, il ne trouue point fermeté en
 ses sainctz. Et si les Cieux ne sont pas
 netz deuant luy, combien plus sera
 l'homme abominable & inutile, leql
 boit iniquité comme eue?

Item, & comment se iustifieroit l'ho-
 me avec Dieu: & comment seroit net
 celuy qui est nay de femmes?

Ilaye dit. Nous sommes tous cōme
 ordure, & toutes noz iustices sont cō-
 me les drappiaux souillez.

Item, il n'y a certes homme iuste en
 la terre, & qui ne peche.

Ilaye dit, adonc l'homme dira, cer-
 tes iay par le Seigneur iustice & force:

De la iustification

Isa. 45. d ilz viendront a luy, & seront con-
Baruc. 1. c duz tous ceux qui se despitent contre
luy: toute la semence d'Israel sera iusti-
fiée au Seigneur & s'y glorifiera.

Encor dit il, le Seigneur est mô ad-
Esa. 50. c. iuteur, pourtât ne suis-je pas confus,
pourtant ay-je mis ma face comme la
Pierre bile; & say bien que ie ne seray
pas confus, celuy qui me iustifie est
pres, qui debattra contre moy?

De rechef il dit. Et mon iuste serui-
Esa. 53. d. teur rendra plusieurs iustes par sa sci-
ence, & luy mesme chargera leurs inju-
quitez. &c.

S. Paul dit. Afin que nous estans iu-
Tir. 3. b. stifiez p la grace, soyons heritiers selô
l'esperance de la vie éternelle.

Jeremie dit, & as dit, Je suis inno-
cent: certes la fureur se destournera de
moy. Voyci ie procederay contre toy
en iugement: de ce que tu as dit, ie n'ay
pas peché: Que tracasses tu tât en châ-
geant ta voye?

Item, si noz iniquitez respondent
Iere. 14. b. contre nous Seigneur, Seigneur fais
Ezec. 20 g le a cause de ton nom; car noz rebel-
E. 36. c lions

de la foy. Fol. 69.

lions sont en grand nombre. &c.

Item, celuy qui a sa confiance en
Esa. 57. c moy, heritera la terre & possedera ma
Jean. 5. d sainte montaigne.

S. Paul dit, hommes freres, il vous
Act. 13. f soit notoire, que par iceluy vous est an-
noncée la remission des pechez, & de
tout ce dequoy n'avez peu estre iusti-
fiez par la loy de Moysé: Quiconque
croit est iustifié par luy.

Item S. Jean dit, nous auons tous
Jean. 1. c receu de sa plenitude, grace pour grace

S. Paul aux Romains dit, ceux qu'il
Rom. 8. f a predestinez, il les a aussi appelez, &
ceux qu'il a appelez, il les a aussi iusti-
fiez, & ceux qu'il a iustifiez, il les a aus-
si glorifiez. Que dirons nous donc a
ces choses? si Dieu est pour nous, qui
sera contre nous?

A dit encor, qui produira accusati-
on contre les élus de Dieu? Dieu est
celuy qui iustifie, Qui sera celuy qui
condamnera? Christ est celuy qui est
mort, & qui plus est qui est ressuscite,
lequel aussi est a la dextre de Dieu, &
fait requeste pour nous.

De la iustification

Psal. 143.

David prie, O Seigneur n'entre point en iugement contre ton serui- teur, Car deuant toy, homme qui viue ne sera trouuè iuste.

Pro. 24.

Salomon dit aussi, le iuste chet sept fois le iour.

Psal. 130.

David dit. O Seigneur Dieu si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? Mais il y a pardon vers toy, afin que tu fois crain.

De la Loy.

1. Tim. 1 b

S. Paul dit, la loy n'est pas mise pour les iustes, mais pour les iniustes.

Augustin au liure du franc arbi- tre & de grace. Chapi. 6.

Dit, Les Pelagiens s'estimèt saouir grande chose, quand ilz disent, le Seig- neur ne commanderait pas, ce qu'il sauroit que l'homme ne pourroit faire.

Qui est celuy qui ignore ceste chose? Mais pourtant il commande aucunes choses que nous ne pouuon faire, a- fin que nous cognoissions ce que nous luy deuons demander: & c'est la foy, laquelle en priat impetre ce que la loy com-

Dieu com- mande ce que nous ne pouuons faire, afin que nous sachons ce que nous luy deuons demander.

De la loy.

Fol. 70.

commande. Finalement celuy qui a Eccl. 5. d dit, si tu veux tu garderas les coman- demens, & au psalme. 141. Seigneur metz garde a ma bouche. &c. C'est vn chose certaine que nous gardons les commandemens si nous voulons: Mais pour ce que la volonte est pre- parée du Seigneur, il luy faut deman- der le vouloir qui suffit pour faire vo- lontairement, il est certain que nous voulons quand nous auons la volon- té: Mais c'est luy qui fait que nous voulons le bien, duquel il est dit, les pas de l'homme sont dressez par le Seig- neur, & cestuy-la voudra les voyes duquel est dit: C'est Dieu qui fait en no^s & le vouloir & le parfaire. Il est cer- tain que nous le faisons quand nous le faisons en donnant la vertu de tres grande efficace a la volonte, lequel dit. Je feray que vous cheminerez en mes iustifications, & que vous garderez mes iugemens & les ferez. Augustin sur le Psal. 32. Dicit, Sans la grace de Dieu, sans l'a- mour d'Eternité, la loy & les coman- de-

Noter.

Psal. 37.

Phi. 2. b

Dieu done la vertu a nostre volonte, afin que nous facions ce qu'il com- mande.

De la foy

Sans la grace de Dieu les commandemens sont charge impoſſible.

1. Cor. 15 g

La loy eſt foible par la chair.

Rom. 7. e.

demens de Dieu ſont en grand charge & impoſtable.

Aug. des parolles de l'Apoſtre au. 6. ſermō

Dit. O mort ou eſt ta victoire? mort ou eſt ton aiguillon? mais laiguillō de la mort c'eſt peché, & la loy eſt la vertu peché: Car par la defencē eſt le peché augmentē & non pas eſtainēt, la loy a donnē puisſance au peché, en commandant ſeulement par la lettre & non pas en ſubuenant par l'Esprit Car la loy commandoit & n'acōplifſoit poit pour- ce que la chair reſiſtoit inuinciblement la ou il n'y auoit poit de grace, & la loy eſtoit afoyblie par la chair, pour- ce q la loy eſt ſpirituelle, mais ie ſuis charnel. Comment donc m'ayderoit la loy en commānant par la lettre, laquelle ne donne rien par l'Esprit? elle eſtoit afoyblie par la chair Qu'eſt- ce que Dieu a faiēt veu que c'eſtoit choſe impoſſible a la loy, & qu'el le eſtoit afoyblie par la chair? Dieu a enuoyē ſon filz, pourquoy eſtoit la loy afoyblie, & pourquoy eſtoit cela impoſſible a la loy? elle eſtoit afoyblie p la

De la Foy.

Fol. 71.

la chair. Qu'eſt- ce donc que Dieu a faiēt, il a enuoyē la chair cōtre la chair: Car il a occy le peché de la chair, & a deliurē la ſubſtance de la chair. Dieu a enuoyē ſon filz en la ſimilitude de la chair de peché: Ouy vraymēt en chair mais non pas en chair de peché. Ce donc qui eſtoit impoſſible a la loy laquelle faiſoit preuarication pour ce q la penſée conuaincue, n'auoit point encor cherché le ſauueur, enquoy elle eſtoit afoible par la chair. Dieu a enuoyē ſon filz en la ſimilitude de la chair de peché, & a condannē le peché en la chair. Comment donc n'y auoit- il point de peché, ſi le peché a condannē le peché? Le ſacrifice pour le peché eſtoit en la loy appellē peché, la loy rememore ceſte choſe ſouuent, non pas vne fois ou deux mais tresſouuent. Les ſacrifices pour les pechez eſtoyent appellez pechez, tel peché eſtoit Chriſt, Car que dirons nous, auoit il quelque peché? Non nō il n'auoit pas de peché, mais il eſtoit le peché, il eſtoit (dis- ie) le peché

Dieu a enuoyē la chair cōtre la chair, afin de deſtruire le peché de la chair.

Notez.

Exo. 45. e Les ſacrifices en la loy eſtoient appellez pechez. Jeſuschrift eſt ſans peché, & cōment on doit entendre qu'il eſt appelle peché.

De la loy

ché selon l'intelligence, pour-ce qu'il estoit le sacrifice pour les pechez.

Rom. 8. a.

S. Paul dit. Car ce qui est impossible a la loy entant qu'elle estoit foyble en la chair, Dieu l'a fait ayant enuoyé son filz en la similitude de la chair de peché, & de peché a condamné le peché en la chair, afin que la iustification de la loy fut accomplie en no^s, qui ne cheminons pas selon la chair, mais selon l'Esprit.

Notex.
Iesus christ a prin nostre propre chair de peche, tous esfois sans peche.

Gala. 4. a.

Iesus Christ est venu pour racheter ceux qui estoient souz la loy, a celle fin que nous receussions l'adoption des enfans.

Rom. 10. a.

Item Iesus Christ est la fin de la loy en iustice, a tous croyans.

Rom. 10. a.

Item ne cognoissans point la iustice de Dieu, & voulás establir leur propre iustice, ilz n'ont point esté subierz a la iustice de Dieu.

Gala. 3. d.

Item, la loy donc est-elle contre les promesses de Dieu? Ainsi n'aduicane: Car si la loy est donnée pour pouuoir viuifier, vrayment la iustice seroit de la loy.

Item,

De la loy.

Fol. 72.

Item, La loy est nostre pedagogue pour venir a Christ, afin que no^s foyons iustifiez par foy. Mais quand la foy est venue, nous ne sommes plus souz pedagogue.

Gala. 3. d.
Rom. 10. a.

Item vous qui voulez estre iustifiez par la loy, vous estes abolis de Christ, & estes tombez de la grace.

Gala. 5. a.

Item, Je dy maintenant, quant au testament qui parauant a esté confirmé de Dieu en Christ, que la loy qui est venue quatre cens & trente ans apres, ne le peut enfreindre, pour abolir la promesse. Car si l'heritaige est de la loy, il n'est plus par la promesse. Mais Dieu l'a donné a Abraham par promesse.

Gala. 3. c.

Ité, qu'en la loy nul n'est iustifié en uers Dieu, il est manifeste: Car le iuste viura de foy.

Gala. 3. b.
Aba. 2. a.
Rom. 1. b.

Et la loy n'est point de la foy: mais l'homme qui fera ces choses viura en icelles.

Gala. 3. b.

Item tous ceux qui sont des oeuvres de la loy, sont souz malediction. Car il est escrit. Maudist est vn chacú, qui

Leui. 11. a.
Gala. 4. b.

qui n'est permanent en toutes les choses qui sont escrites au liure de la loy, pour les faire.

Iac. 2. b

S. Jaques dit, qui aura gardé toute la loy & aura offensé en vn poinct: il sera coupable de tout.

2. Rois. 8.

Salomon dit que le iuste chet sept fois le iour.

Pro. 23.

Gala. 4. a

S. Paul proposant la similitude de l'enfant heritier, & l'alegorie des enfans de Sara, & Agar monstre que la loy a cessé.

Mat. 22. d

L'accomplissement de la loy c'est dilection enuers le prochain.

et 5. b

Rom. 13. c

S. Paul dit, mettant a neant la loy des commandemens qui estoient en decretz, afin qu'il constituast les deux en soy mesme: pour en faire vn homme nouveau, faisant paix.

Colos. 2. c

Rom. 7. b.

Item, Christ a effacé l'obligation qui estoit contre nous en decretz, laquelle nous estoit contraire & l'a ostée du milieu, & l'a fichée en la croix.

Rom. 3. c.

Item, par la loy est la cognoissance de peche.

Gala. 3.

Item, la loy est suruenue afin que

que le forfaict abondaist.

Rom. 5. d.

Ie ne cognoissoye pas concupiscence si la loy n'eust dit, tu ne conuoiteras point.

Roma. 7. b

Item, nous sauons bien que la loy est spirituelle, mais ie suis charnel vendu souz peché. Hebr. 12. f. 1. Tim. 1. b. acte. 15. b. 1. Cor. 15. g. Rom. 7. a. b, c. 8. a. & 9 c. 2. Cor. 7. b.

Augustin au liure. 9. des confessions. Chapi. 13.

Dit, Malheur a la vie des hommes tant soit elle louée que l'on voudra, si la misericorde de Dieu d'elle retirée tu la veux examiner ou discuter.

Augustin au liure premier des retractions. Chapi. 19.

Dit. Tous les commandemens de Dieu sont reputez pour estre faitz, quand ce qui n'est point fait, est pardonné.

Les commandemens sont reputez estre faits quand ce qui n'est fait est pardonné.

Augustin au liure de l'Esprit & de la letre. Chapitre. 36.

Dit. Ce premier commandement de iustice, par lequel nous est commandé d'aimer Dieu de tout nostre coeur,

De la loy.

Aimer Dieu de toute nostre coeur, & nostre prochain come nous mesme, ne saccomplira pas en ceste vie.

de toute nostre ame & pensée, auq̄l est luyuant lautre, qui est d'aymer nostre prochain en ceste vie, alors l'accōplirons nous, quand nous te vorirons face a face. Mais pourtant nous est-il commandé en ce monde, afin que soy ons admonestez de ce que no^s deuōs demander par soy, (puis apres il dit.) Et par cecy autant que ie peux veoir, celuy proffite en ceste vie beaucoup en la iustice qui doit estre paracheuée qui en proffitāt cognoist combien il est loing de la perfection de iustice.

Ambroise sur le. 3. Chapitre des Romains.

Notez.

Dit. Celuy qui croit en Christ, obserue la loy.

Mat. 18. d Il est redemandé a celuy qui n'a de quoy, cōme aussi Dieu des mande cē que nous ne pouons,

Item la similitude du creditur, le pere de famille voulut auoir cōte a ses seruiteurs, on luy en presenta vn qui deuoit dix mille talens & n'auoir de quoy payer, & ce pendant vouloit estre paye. &c.

Sainct Paule dit, no^s sommes debteurs, non point a la chair, pour viure selon la chair.

Item, vous n'avez point receu l'esprit

De la loy.

Fol. 74.

prit de seruitude, pour estre encore en crainte: mais vous auez receu l'Esprit d'adoption par lequel nous crions, Abba, Pere.

Rom. 8. c

Saint Jean dit. Crainte n'est point en charité, mais parfaicte charité met hors la crainte: car crainte a peine, or qui craint, il n'est poit parfaict en charité. Nous l'aimons donc, d'autāt que luy premier nous a ayez.

1. Jean. 4.

Augustin au liure du franc arbitre & de grace. Chapi. 19.

Jean dit. Dieu est charite, Et les Pelagiens aussi disent qu'ilz ont Dieu, non pas de Dieu: mais d'eux mesmes, & la ou ilz cōfessent que la loy nous est donnée de Dieu, ilz veulent auoir la charité d'eux mesmes, & n'escontent pas l'Apostre disant: la science ense mais charité edifié. Aussi l'Escriture dit, que vraye foy & la sainte doctrine sōt toutes deux de Dieu. Car il est escrit de sa face procede science & entendement, & est escrit aussi charité est de Dieu.

Les Pelagiens disent qu'il ont la charité d'eux mesmes.

1. Cor. 8

1. Jean. 4.

Augustin au liure de l'exposition aux Gala. 3.

K 2 Dit

De la loy

Gala. 3. b

Dit, La loy n'est pas de la foy, mais l'homme qui fera ces choses viura en icelles, Il ne dit pas celuy qui fera la loy viura en icelle: tellement q tu entende que la loy soit mise en ce passage pour les oeuvres mesmes. Maix ceux qui viuoient en ses oeuvres icy craignoiet, q silz ne les eussent faictes ilz eussent esté lapidez, ou crucifiez, ou souffert ql que autre peine. Parquoy il dit celuy qui fera ces choses viura en icelles, cest a dire, il aura le loyer, afin de n'estre puni de telle mort.

Leui. 18. a

Eze. 20. b

Rom. 10. a

S. Bernard sur les Cantiques au 50. sermon.

Dieu faisoit bien que nous ne pouuions faire ce qu'il commandoit.

Notez bien Dieu a commandé plus que ne pou

Dit. Celuy qui a comandé les commandemés, n'a pas ignoré que le faix du commandement excède les forces des hommes: mais par-ce mesme a iugé qu'il est vtile de les admonester qu'ilz ne sont pas suffisans, & qu'ilz cognoissent plainemét a quelle fin de iustice il se faudroit efforcer de toutes ses vertus, donc en commandant choses impossibles, Dieu n'a pas faict les hommes preuaricateurs: Mais les a faict

De la loy.

Fol. 75.

faict humbles, afin que toute bouche soit fermeé, & que tout le monde soit rendu subiet a Dieu. Car nulle chair ne sera iustificée deuant luy par les oeuvres de la loy: ainsi quand nous auons receu le commandement, & que nous sentons nostre defaut, nous crions au ciel, & Dieu a mercy de nous: & fauons en ce temps la, qu'il nous fauue, non point par les oeuvres de iustices que nous ayons faictes, mais par sa misericorde.

vous faire afin de nous tenir humbles.

Tite. 3. b
2. Tim. x.

Augustin au liure. 2. contre l'aduersaire de la loy, & des Prophetes. Chapi. 7.

Dit. Il estoit certes besoing, que la loy fut imposée en l'ancien testamēt aux orgueilleux, & a ceux qui se confioient en la vertu de leur volonté: laquelle loy ne donnaist pas la iustice, mais qui la commandaist: & que ainsi ceux estās enuolpez par la mort de preuarication, ils eussent leur refuge a la grace, laquelle seulement ne comande pas, mais aussi ayde.

Il estoit bon que la loy fut imposée pour les orgueilleux. La loy ne donne point la iustice.

Puis apres il dit. Les blasphemeurs

De la loy

Nois bien reurs, des parolles diuines, estiment q̄ la loy a esté mauuaise laquelle a esté donnée par Moyses, pour-ce qu'elle a esté appellée l'administration de la mort, figurée en lettres de pierres, sans regarder qu'il est dit, pour ceux qui estoymoyent que la loy estoit suffisante a leur franc arbitre. &c.

Jean. 1. c. Item la loy est donnée par Moyses, mais grace & verité est faicte par Iesus Christ.

Jean. 7. c. Item, Moyses ne vous a il pas donné la loy? & nul de vous ne l'accomplit?

Augustin sur S. Jean au. 3. traité. Chapitre. 1.

La loy poise fort aux orgueilleux, pource qu'elle est donnée afin que le peché abonde. Dit. La loy fut donnée par Moyses qui les tenoit coupables: Car que dit L'Apostre? La loy est entrée, afin que le peché abonde. Cecy poise aux orgueilleux, à sauoir, ce qu'il dit, afin que le peché abonde: Car ilz attribuoient beaucoup a eux mesmes, & assignoient beaucoup a leurs forces. Et si ne pouuoient accomplir la iustice, si ce luy qui l'auoit commandé ne les aydoit

De la loy. Fol. 76.

doit. Dieu voulant dompter leur orgueil dōna la loy. Comme s'il eut dit, voyci accomplissez, afin que vous n'estimez pas estre sans celuy qui commande: vous n'estes pas sans commandeur, mais il n'y a nul accomplisseur.

Augustin au liure de l'Esprit & de la lettre. Chapt. 14.

Dit. Sainct Paul n'appelle-il pas ceste loy escrite en ses deux tables, lettres tuates? Quand il dit: La lettre tue, parle-il seulement de la loy de circoncision, & des autres sacremens anciens & desia abolis? Comment l'estimerions nous ainsi, veu qu'il est mis en ceste loy, tu ne conuoyteras point? par lequel commandement (combien qu'il soit sainct & iuste & bon) Il dit que le peché l'a deceu, & p cela occy: & qu'est-ce la lettre tue & l'Esprit viuife, sinō que la loy ne peut iustifier? &c. Tontost apres il dit, ces neuf commandemens s'ilz sont bien gardez come il sont escris, il faut estimer qu'il n'appiennēt pas a la loy des oeures, par laquelle nul n'est iustifie, mais a la

*Exo. 20. a
Leui. 26. a
Deut. 5. a
Iean. 1. b*

La loy par laquelle nous ne pouuons estre iustifiez est la loy des deux tables, & non pas la loy ceremoniale.
*Deut. 5. a
2. Cor. 3. a*

De la loy

Note bien loy de la foy, par laquelle le iuste vit.
 Qui aura vne opinion si absurde que
 d'estimer que l'administration de la
 mort figurée es tables de pierre, ne soit
 pas dite de tous les dix commande-
 mens, mais seulement d'un lequel ap-
 parti ent au Sabath? ou mettrons no'
 donc ce passage, la loy engendre ire? &
 la où il n'y a pas de loy aussi n'y ail
 pas de preuaricatiō: & le peché a esté
 au môde iusq'ua la loy, & le peché n'e
 stoit pas imputé quād il n'y auoit pas
 de loy. &c. Lisez le chapitre tout au
 lôg. Lisez aussi le mesme liure Cha. 31.

Rom. 4. c
 & 5. c

Du Purgatoire.

Il est escrit aux Hebreux. 1. a. leq'l
 filz estant la splendeur de la gloire de
 Dieu & la propre image de la substā-
 ce d'iceluy, & qui maintiēt toutes cho-
 ses par sa parole vertueuse, ayant fait
 par foy-mesme la purgation de noz
 pechez, s'est assis a la dextre de la ma-
 in Ies. cum conuictis es lieux hauts.

Hebre. 1. a

Aug. ep. 80.
 Tom. 2.

In quo quomodo
 inueniēti suis
 nouissimis dieb.
 in hoc cum conuictis
 presentis mundi

nouissimis dieb. quoniam quales in die isto
 quisque moritur, talis in die illo iudicabi-
 tur. Hac ille.

Saint

Du purgatoire. Fol. 77.

S. Paul dit. Par Iesus Christ nous
 auons redemption par le sang d'ice-
 luy, a auoir remissiō des pechez selon
 les richesses de sa grace.

Ephe. 1. b
 Luc. 1. g

Item aux Colos. 1. b. c nous auons
 deliurance par son sang, a auoir remis-
 sion des pechez: & il a recōciliez a foy
 toutes choses, appaisant par le sang de
 la croix d'iceluy, par iceluy mesme les
 choses qui sont tant en terre qu'aux
 cieux.

Mar. 2. a
 & 14. c
 Math. 3.
 & 26. c
 Luc. 22. b

Saint Pierre dit, sachans que vous
 auez esté rachetez de vostre vaine con-
 uersation, qui vous auoit esté enseig-
 née de voz peres, non point par cho-
 se corruptible comme par or ou par
 argent, Mais par le sang precieux de
 Christ, cōme d'un agneau sans souil-
 lure & sans tache.

1. Pier. 1. d
 Act. 5. f
 Iuan. 1. d
 Heb. 10. c
 & 9. g

Saint Jean dit. Et le sang de son filz
 Iesus Christ nous nettoye de tous
 pechez.

1. Iean. 1.
 2. a. 4. b
 1. Pier. 2. d

Item en son Apocalypse il dit, Ce-
 luy qui nous a aymé, & nous a laué
 de noz pechez par le sang d'iceluy.

Apo. 1. b
 Rom. 4. d
 Iean. 3. a

L'Apostre aux Hebreux dit. Si le
 K 5 sang

Du Purgatoire.

Hebr. 9. d sang des taureaux & des boucs & la
Apoca. 5. cendre de la genisse espendue, sancti-
fie les souillez pour la purification de
la chair. Cōbien plus le sang de Christ
qui par l'Esprit eternel s'est offert a
Dieu soy-même sans reprehension,
nettoiera il vostre conscience des oeu-
res mortes pour servir au Dieu viuāt

Esā 43. d Elāie dit en la personne de Dieu,
c'est moy c'est moy qui efface tes pe-
chez pour l'amour de moy.

Rom. 8. d. Sainct Paul dit. Certes i'ēstime q̄
les souffrances de la vie presente, ne
font pas dignes de la gloire a venir, la-
quelle sera reuelée en nous.

Tit. 3. b. Item il dit a Tite. Quand la benignité & l'amour que Dieu nostre sau-
Aff. 10. g ueur a enuers les hommes est appa-
Et. 13. c rue, il nous a sauuez, nō point par les
oeuvres lesquelles font en iustice, que
nous eussions faittes, mais selon sa
misericorde, par le lauement de la re-
generation, & renouvellement du saint
Esprit.

Esāie dit. Venez maintenant (dit le
Seigneur) & entrons en cause. Quād
voz

Du purgatoire.

Fol. 78.

voz pechez seroyēt rouges comme la
graine si seront ilz blanchis comme
la neige, & quand ilz seroyent rou-
ges comme le vermillon, si seront ilz
blancz comme la laine.

Sainct Pierre dit, & n'a riē faiēt de
difference entre nous & eux, purifiāt
leur coeur par foy.

Sainct Paul dit. Il n'ya nulle con-
demnation a ceux qui sont en Iesus
Christ.

Iesus Christ dit. En verité en veri-
tē ie vous dis qui oyt ma parolle, &
croit a celuy qui m'a enuoyé, il a la vie
eternelle, & ne vient point en con-
demnatiō, Mais il est passé de la mort
a la vie.

Ielus dit. Qui croira & sera baptisé
il sera sauué.

Item, entrez par la porte estroite.
Car c'est la porte large & spatieuse
qui maine a perdition, & grand nom-
bre y a qui entrent par icelle.

O B I E C T I O N

Sois bien-tost d'accord avec tō ad-
uersē partie, quand tu es avec luy en
la

Esay. 1. c
Ezech. 18.
Et. 23.

Aff. 15. b

Rom. 8. a.
*On ne pou-
voit aller
en purgas-
toire*

*sans estre
condemné.*
Iean. 5. c
Et. 3.
Esā. 53.
Math. 28.

*Il n'ya
que deux
voies.*
Math. 7. b

Math. 5. d
Luc. 12. g

Du Purgatoire.

la voye, afin qu'il ne te liure au Juge,
& que le Juge ne te baille au sergent,
& que tu sois mis en prison: ie te dy
que de la tu ne partiras, iusq'ua ce que
tu auras payé la derniere maille.

RESPONSE.

Sainct Ambroise dit, sur ces parolles
de S. Mathieu, quand tu iras au Magi-
strat &c. Chrysostome sur S. Mathieu
5. Homelie. 10. l'expose de la reconcili-
ation, & Theophilacte sur le mesme
passage en dit autant: Pareillement S.
Hilaire l'entent ainsi en ses Canons.

OBIECTION.

Ie te dy en verité que tu ne sortiras
de la, iusques a ce que tu auras payé la
derniere maille.

RESPONSE.

Math. 1. d Au premier de S. Mathieu il est dit
que Ioseph n'auoit point cognu sa fé-
me iusq'ua ce qu'elle enfanta son filz
premier nay.

Saint Augustin expose ce passage p
le Corbeau de Noé. Et dit que iamais
le Corbeau ne retourna, aussi iamais
Ioseph ne cognut la vierge Marie, car
elle

Du Purgatoire.

elle est vierge.

Item il est dit siedz toy a ma dextre,
iusqu'a-ce que j'aye mis tes ennemis
souz tes piedz.

OBIECTION.

Il est dit en S. Matheu: Quicōque
dira parolle contre le filz de l'homme
il luy sera pardōné: mais qui aurablaf-
phemé contre le sainct Esprit, il n'au-
ra point de remission en ceste vie n'y
en l'autre.

Chrysostome au. 12. de S. Mathieu,
Homelie. 24. l'expose ainsi: puis que
ce peché ne vous est pas veniel, vous
en leres griefuement punys & en ceste
vie & en l'autre.

*Sainct Augustin sur le liure de Ge-
nese, liure. 10.*

Dit. il vaut mieux doubter des cho-
ses secrettes, que plaider des incertai-
nes. Ie ne doute point qu'il ne faille
entendre, que ce riche soit en l'ardeur
des peines. Et ce poure Lazare en re-
fraichissement de ioye. &c

Le liure de Sapience dit, si le iuste
est surprins de la mort, il sera en refri-
ger e.

*Aff. 2. c.
Psal. 110
Heb. 1. 10.*

Math. 12.

Mar. 3. d

*Il vaut
mieux
douter des
choses se-
crettes, que
parler des
incertaines
Sapi. 4. c.*

Au

Du Purgatoire.

Sapi. 3. a Au mesme il dit. Les ames des iu-
Deu. 33. a ftes sont en la main de Dieu : & nul
tourment ne les touchera. Il a semblé
aux yeux des folz, qu'ilz mouroyent :
leur issue a esté estimée angoisseuse, &
a semblé a leur depart d'auec nous,
qu'ilz estoient perdus, mais ilz sont
en paix.

Luc. 8. g. Nostre Seigneur dit a la femme: aye
bō courage ta loy ta guerre, va en paix

Luc. 23. f. Iesus Christ dit au brigand, tu se-
ras au iourduy en paradis avec moy.

Eccl. 12. Salomon dit que l'homme apres
sa mort sen va en la maison d'eter-
nité. Item que le corps s'en retourne
en terre, d'or il est prins, & l'esprit sen
va a Dieu qui l'a donné.

Psal. 145. Dauid dit, ne mettez pas vostre fi-
ance aux hommes, car l'esprit de l'ho-
me sen va, & s'en retourne en sa terre
ou pays, & en ses iours la, perissent les cogitati-
ons des hommes.

1. Thes. 4. d
S. Paul en
parlant
des trespas
ses, ne fait Sainct Paul dit. Mes freres ie ne
veux pas que vous ignoriez de ceux
qui sont endormis, afin que ne soyez
contristez, come les autres qui n'ont
point

Du Purgatoire. Fol. 80.

point d'esperance. Car si nous croy-
ons que Iesus Christ est mort & ressu-
scité: pareillement aussi ceux qui dor-
ment par Iesus Christ, Dieu les assem-
blera avec iceluy.

Augustin au liure de la cité de Dieu
liure. 13. Chapitre. 9.

Dit. Les ames des bons separées des
corps, sont a repos, & n'en faut nulle-
ment douter: Mais celles des meschās
sont punies: iusques a ce que les corps
de celles-la resusciteront a la vie eter-
nelle, & de celles-cy a la mort eternal-
le, qui est appellée la mort seconde.

Irenée en dit autant, escriuant con-
tre l'aduerfaire l'heritique Valentin.

Augustin contre les Pelagiens,
liure. 5.

Dit. Qu'il n'ya que deux voyes, a-
scauoir vne de damnation, & vne de
saluation.

Augustin en son Enchiridion.
Chapitre. 108.

Dit. Le temps donc qui est entre la
mort de l'homme & la resurrection
derniere, les ames sont receues en des
recep-

*nulle mens-
tion de pur-
gatoire,*

*Les ames
des bons
sont a res-
pos, apres
cette vie,
& celles
des mes-
chairs en
peines.*

*Le glosa c
teur Gra-
tius, sur ces*

Du Purgatoire.

parolles, receptacles secretz, ainsi qu'une chascun
en dit au ne est digne, ou de repos ou de misere,
tant. selon ce qu'elle a deslerui quand elle vi
Notez. uoit en la chair.

Augustin de la cité de Dieu, liure

10. Chapitre. 24.

*Iesus christ
est nostre
purgatoire*

Dit, parlant a Porphire Platoni-
que, qu'il n'a poit cognu Iesus Christ
estre le commencement, par l'incarna-
tion duquel nous sommes purgez.

*Iesus christ
a prins
chair hu-
maine, au
nom du
quel nous
auons vies
noire de
noz crimes
mys.*

*1. Tim. 2. b
Les hom-
mes ne
sont sepa-
rez de dieu
que par pe-
chez.*

Au mesme liure, chapitre. 22. dere-
chef il dit, on a donc la victoire, au
nom d'iceluy qui a prins chair humai-
ne, & a vescu sans peché: afin que luy
estant le prestre & le sacrifice, fut fait
la remission des pechez: C'est adire, par
le mediateur de Dieu & des hommes,
l'homme Iesus Christ, par lequel la pur-
gation de noz pechez est faicte, & sō-
mes r'apointez auec Dieu: Car les hō-
mes ne sont separez de Dieu que par
peché: desquelz la purgation ne se
faict pas en nostre vie par nostre ver-
tu, mais par misericorde diuine, par la
clemence d'iceluy, non point par no-
stre puissance, car icelle vertu aussi qui
est

Du purgatoire. Fol. 8u.

est appellée nostre, quelle quelle foit,
nous est otroyée par sa bonté.

Lisez Lactance Firmian, au liure. 6.
chapi. 3. de ses diuines institutions, cō-
tre les gentils & idolatres: disant qu'il
n'ya que deux voyes, l'une de vertu,
l'autre de peché qui meine aux enfers.

Augustin au liure de la Trinité,

liure. 4. Chapi. 13.

Dit. Par la mort, c'est a dire, par vn
seul & tresuray sacrifice, qui a esté of-
fert pour nous, Il a purgé, & aboly &
esteint, tout ce qu'il y auoit de coulpes
pour lesquelles les principautez &
puissances nous detenoient, pour es-
tre punis: & nous a appelez par sa re-
surrection a vie nouvelle, nous qui sō-
mes predestinez: il a iustificié les appel-
lez, & a glorifié les iustifiez.

Augustin en son Enchiridion a

Laurens. Chapi. 66.

Dit. Aucuns croyent que ceux aus-
si qui n'ont pas abandonné le nom de
Christ, & qui ont esté baptizez en son
Eglise, & n'ont point esté coupez d'i-
celle par aucun schisme, n'y heresies,

L que

Du Purgatoire.

Ceux qui
croÿt que
les pechez
sont pur-
gez par le
feu sont
grandemēt
deceuz &
abusez car
lescripture
dit tout au-
rement.

qu'en quelques pechez qu'ilz ayent
vescuz, lesquelz ilz n'auront effacez p
penitence, n'y rachetez par aumosne,
ains auront perseuerē en iceux conti-
nuellement iusqu'au dernier iour de
ceste vie, seront sauuez par le feu: com-
bien que selon la grandeur de leurs pe-
chez & maisfais ce feu sera diuturnel,
non pas eternel: mais il me semble q
ceux qui croÿent cecy, & toutesfois
sont catholiques, sont deceuz par vne
beneuolence humaine: Car l'Escritu-
re diuine, si on s'en enquiert, respond
autre chose.

Saint Hierosime sur le prophete

Isaie. Chapitre. 65.

Qui n'a
obtenu la
remission
des pechez
en ceste vi-
e ne l'aura
pas en lau-
tre.

Dit. Celuy qui n'aura obtenu par-
don de ses pechez ce-pendant qu'il vit
en ce corps, & s'en sera ainsi departi
de ceste vie, il perit a Dieu, & laisse d'e-
stre, combien qu'il suscite a soy en
peines.

Augustin escrivant a Maccedinius.

Epiestre. 54.

Il n'y a
point d'au-
tre lieu

Dit. Il n'y a point d'autre lieu pour
corriger les moeurs qu'en ceste vie, car
apres

Du Purgatoire.

Fol. 82.

apres ceste vie vn chacun aura ce qu'il
aura icy acquis.

*pour corri-
ger les
moeurs
qu'en ces-
te vie.*

Il dit encor, En ce siecle la misericor-
de de Dieu subuiet a ceux qui font
penitence, mais aux siecles a venir, pe-
nitence ne profite point, ains no^r fau-
dra rendre raison de nostre oeuvre:
Libertē de penitence nous est seule-
ment dōnée en ceste vie: apres la mort
il n'ya point de licence de correction,
maintenant est le temps de misericor-
de, apres sera le temps de iugement.

*Penitence
n'a lieu
sin on en
ceste vie.*

Augustin sur saint Iean au traite. 12.

Dit encor, expoiant les parolles de
Christ, celuy qui ne croit point est de-
fia iugē: Item le iugement n'est pas en-
core apparu, mais le iugemēt est desfia
faict. Et le Seigneur cognoit ceux qui
sont siens: Il cognoit ceux qui demeu-
rent, attendans la corōne, & ceux qui
demeurent attendans la flamme.

*Le iuger-
ment est
desfia foict
mais il
nest pas en-
cor aparu
2. Tim. 2.*

S. Chrisostome en la predication. 2.

du Lazare dit, apreste les oeuvres pour
l'issue, & te prepare a la voye: Et si tu
as ray quelque chose a quelcun rend
le, fais en restitution, & dy avec Za-
L 2 chēc

Luc. 19. b

Du Purgatoire.

Ce pendāt
que nous
sommeloy
en ceste vie
nous auōs
bonne espe
rance, mais
apres la
vie n'y a
point de
lieu pour
lauer &
nettoyer
les pechez.
Notez.

chēe, si i'ay rauy quelque chose ie le
rendz quatre fois au double : Et si tu
es ennemy de quelcu'n, reconcile toy
auant que tu viē au iugement: paye
icy toutes choses, afin q sans trouble
ou molestation tu puisse veoir ce iuge
ment: tout le temps que nous som
mes icy, nous auons trel belle & reluy
sante esperance: Mais quand nous se
rons decedēz & trespassez, nous ne
nous pourons plus repentir, ne faire
penitence, ou lauer & nettoyer les pe
chez commis. Puis apres il dit, certes
qui en ceste vie presente n'aura lauez
les pechez, en l'autre vie ne trouuera
quelque consolation.

*Sanct Cyprian contre Demetrian
au premier traitē.*

Notez biē

Dit. Croyez & si vivez, & vous qui
nous persecutez pour vn temps, soyez
ioyeux avec nous eternellement. Quand
on sera party d'icy, il n'y aura plus de
lieu de penitence, ne plus d'effect de
satisfaction: Icy est la vie perdue ou
gaignēe, icy est conquestē le salut eter
nel, par la veneration de Dieu & par
le

Du Purgatoire. Fol. 83.

le fruct de la foy: & tandis qu'on de
meure en ceste vie, nulle penitence
n'est trop tardieue. &c.

*S. Hierosme au. 7. Tome sur l'Ecclē
siaste. Chapitre. 9.*

Dit. Pour-ce que par-auāt il auoit
dit, que les coeurs des filz des hommes
estoyent emplis de malice & d'effrō
tement: & puis que toutes ces choses
finissoyent par la mort: Maintenant il
paracheue cela mesme, & repete que
tandis que les hommes viuent ilz peu
uent estre faitz iustes, mais que nulle
occasion de bōnes oeuvres n'est don
née apres la mort: Car le pecheur vi
uant, peut estre meilleur que le iuste
qui est mort: s'il veut passer es vertus
d'iceluy: ou vraymēt il peut estre mei
leur que celuy qui se vantoit en sa ma
lice, & en sa puissance & en son ef
frontement, lequel est mort: & peut
estre meilleur que luy, quelque poure
ou vil qu'il soit. Pourquoi? pour-ce q
ceux qui sont viuans pour la crainte
de la mort, peuuent faire bonnes oeu
ures: Mais les morts ne peuuent rien.

Eccle. 9. b

*Psal. 6. a
Tādīs que
l'homme
vit il peut
profiter,
mais non
pas apres
la mort.*

Du Purgatoire.

adioufter a ce qu'ilz ont vne fois em-
porté avec eux de ceste vie. &c.

Chrisostome au peuple homelic. 69.

Ch. 70. & sur S. Iean chapt.

11. & sur les Hebreux

chaptre. 2. Ho-

melic. 4.

Dit. Ne plourôs pas sans raison les
morts, mais plurons ceux qui sont
morts en peché. Ceux cy sont dignes
de deuil & de larmes. Car quelle espe-
rance y a il de s'en estre allé avec les pe-
chez, la ou il n'est point doné de des-
uestir les pechez?

*Ambroise au 1. Tome du bien de
la mort. Chapitre. 2.*

Dit. Finalement aussi le saint Da-
uid, se hastoit de sortir hors du lieu de
ce pelerinage, disant: Je suis estrange
enuers toy en la terre, & pelerin com-
me tous mes peres: Et pourtant côm-
me vn pelerin il se hastoit d'aller a ce pays
commun de tous les saints, en demân-
dant (a cause de la souilleure de ceste
retardation) que les pechez luy fussent
pardonnez parauant qu'il se departie
de

*Il ny a
point d'es-
perance de
s'en estre al-
le de ceste
vie, ou il
n'est pas
donné de
desuestir
les pechez.*

Psal. 33.

*3. Rois. 19.
Philip. 1. d*

*Celuy qui
n'aura pas*

Du Purgatoire. Fol. 84.

ceste vie: Car celuy qui n'aura pas re-
ceu icy la remission des pechez: il ne
l'aura pas en l'autre vie. Et ne l'au-
ra point, car il ne pourra paruenir a la
vie eternelle, pour-ce q' la vie eternelle
est la remission des pechez: & pour-
tant il dit pardonnez moy, afin que ie
foye refrigeré auât que ie m'en voise:
& que ie ne loye plus: pourquoy dôc
desirons nous si grandemêt ceste vie?
en laquelle d'autant que quelqu'un y
aura esté plus longuement, d'autant
est il chargé de plus grans faitz de pe-
chez. &c.

*S. Hierosme en l'epistre des Gala.
chaptre. 6.*

Dit. Ceste petite sentence no^o mō
stre (combien que ce soit obscuremêt)
vne nouvelle doctrine & cachée, a la-
voir q' quād no^o sōmes en ce monde,
no^o no^o pouuôs ensemble aider, tant
poraisons q' par conseil, quād toutes
fois no^o viendrôs deuât le consistoire
& iugement de Dieu, ny Daniel, ny
Noé, ny Iob, ne pourrôt prier pour q'l
qu'un, car vn chacū portera lō fardeau

*icy receu
la remissio
des pechez
ne l'aura
pas en l'au-
tre siecle.*

*Psal. 38. e
Iob. 10. g*

Notez biē

Du Purgatoire.

Le Canon du Concile de Tolette

3. Chapi. 22. & 23. q. 2. chap.

qui se cōmence. Qui diu.

*Le concile
de Tolette
diffend la
priere des
funeraïlles
qui se fait
pour les
trespassez.*

Dit. Nous commandons que ceux qui s'en vont de ceste vie, par la vocation diuine, soyent portez enterrer avec des psalmes tant seulement; & le chant de ceux qui les chantent: Car nous defendons totallemē celle priere des funeraïlles qu'on a accoustumē de chanter communement pour les trespallez. Qu'il suffise qu'on baille au corps des chrestiens le seruice des chançons diuines, en l'esperance de la resurrection.

Epiphanius au liure .2. Tome. 1.

Herese. 59.

Dit, sur ce passage des Cantiques. Toy ma colombe viens en la couuerture de la pierre q̄ touche a la muraille, en la couuerture de la pierre, en la benignite de Christ, & en la misericorde du Seigneur: Ceste est la couuerture de la pierre de la foy, d'esperance & de verite, touchant la muraille. C'est a dire, auant que la porte soit close, auit
que

Du Purgatoire. Fol. 85.

que le Roy estant dedans la muraille ne recoyue plus personne, apres le depart d'icy & la mort, quand les portes sont closes, & n'est plus loysible de coriger. & apres il dit, il n'y a ieusne ne aumosnes, n'y penitence, ny iustice, ny bien ne mal, qui profite ou nuise aps la mort. Car Lazare ne vint pas la au riche, ny le Riche a Lazare: & le riche ne recoit pas ce qu'il demande, combien qu'il le demande par grande priere au misericordieux Abraham: Car les greniers & les seliers sont ferrez, & le temps est accompli, & le combat parfait, & ceux qui ont combatu se reposent. &c.

Sainct Ciprian au sermon de mortalité.

Dit. Il ne faut pas estimer que la mort des meschans soit d'une telle forme & condition que celle des bons: Les bons sont appelez a repos & soulas, les iniustes a peines & tourmens: tout soudain est donné sauuegarde & deffence aux fideles, & tourmens

*Rien ne
peut profiter
apres
la mort.
Luc. 16.*

Du Purgatoire.

aux infideles. No^s hommes bien mef-
cognoiffans & ingratz des benefices
diuins, ne recognoiffans ce qui nous
est donne. &c. Puis apres il dit, on ne
doit pas mener deuil de noz freres de
liurez de ce fiede, par la vocation du
Seigneur: puis que ie fay bien qu'ilz
ne font perduz, mais font seulement
enuoyez deuant, precedans ceux qui
departent, & qu'on doit desirer leur
compaignie, no les plouer, ainli que
font ceux qui vont par chemin ou
par mer, & q'uil ne faut point icy pré-
dre des robes noires, veu qu'ilz font de
fia prins la sus vestemens blancs. &c.

*Il ne faut
pas prédre
des robes
noires pour
ceux qui
passent de
ceste vie
en l'autre,*

*Augustin de la Cité de Dieu. 1. liure chry-
pitre. 12. & 13. & au Canon. 2. Cha-*

*pitre, qui se commence. Ani-
me, & au. 4. des senten-
ces en la distinction*

*45. cha. qui se cõ
commence.*

Pompis.

Dit, & est aussi escrit aux decretz &
aussi par le maistre des sentences. Le
soing, le labour qu'on met apres les
fune-

Du Purgatoire.

Fol. 86.

funerailles, l'ornement de la sepultu-
re, la pompe des obseques & enterre-
mens, sont plus pour soulager les vi-
uans, que pour ayder aux morts. Si la
precieuse sepulture profite quelque
chose aux meschans, la sepulture vile
& contemptible nuira aux bons, ou
s'ilz demeurent sans estre enseuelis.
&c.

Psal. 79. a

Gregoire Neocezarien sur l'Eccle.

Chap. 9.

Gregoire Euesque de Neocezarie,
pour le dire en vn mot (dit-il) ceux
qui sont departis de ce monde, n'ont
plus riens commun avec noz affai-
res.

*Les mortz
n'ont plus
rien
de cõmun
avec les
viuans.*

Sainct Luc dit: Il aduint que le
poure mourut & fut portè des Anges
au sein d'Abraahã, le riche aussi mou-
rut. & fut enseueli. &c.

Luc. 16 e.

*Chrysostome sur l'Epistre
aux Hebreux 13. q. 2.*

Vuiconque

Psal. 24.

Dit, en quelque lieu que nous soy-
ons enseuelis, la terre est au Seigneur,
&c.

Du Purgatoire.

C'est tout un
vn, ou le fi
deleſo ſi on
ſeuely, car
toute terre
eſt au Sei-
gneur,
1. Theſ. 4.
& le contenu d'ycelle, ce qui ſe doit
faire ce face: mais mener deuil & la-
menter & pleurer ceux qui departent
de ceſte vie, vient de petiteſſe, & de-
faut de courage, & ne peut on enten-
dre qu'il procede d'autre choſe, que
d'un deſeſpoir de la reſurreccion fu-
ture. &c.

2. Sa. 12. c
Dauid ne
prie pas
pour le
mort mais
pour le vi-
uant.
Mat. 19. b
1. Cor. 7. c.
Dauid prie pour ſon enfant mala-
de, il ieulne ſe couchant ſur la terre:
mais quand on luy diſt qu'il eſtoit
mort, il ſe leua, & ceſſa. Or mourut
l'Enfant ſans Circonciſion, laquelle
circonciſion leur eſtoit comme le Bap-
teſme a nous, touteſois Dauid ne de-
ſpere pas du ſalut de l'enfant.

OBIECTION.

Les prestres diſent qu'il faut offrir
pour les trepaſſez.

Sainct Cyprian au 4. Liure de ſes E-
piſtres, Epistre 5.

Eſcriuant de Celerin qui a eu pres-
que toute ſa famille martirifée pour
le nom de Ieſus Chriſt, dit ainſi. Il y a
deſia long réps, que Celerine ſa grad'
mere, a eſté coronnée par martire, ſon
oncle

Du Purgatoire. Fol. 87.

oncle de par pere, & Laurens ſon on-
cle de par mere: & Ignace qui autre-
fois ont bataillé, et ont eſté gens d'ar-
mes en la guerre mondaine: Mais e-
ſtans vrays & experimentez gens d'ar-
mes de Dieu, ayans rué ius le diable
par la confeſſion de Chriſt, ilz ont ob-
tenu du Seigneur les palmes & corō-
nes par glorieuſe paſſion: Nous of-
frons touſiours (cōme bié vous vous
ſouuenez) ſacrifice pour eux, a toutes
les fois que nous celebrons les paſſi-
ons des martirs: & que nous faiſons
cōmemoratiō des iours anniuerialires

*Voyez diligemment la commemora-
tion que font les prestres pour
les trespassez, qui est la 10.
partie du Canon.*

*Memento etiam Domine, famulorum,
famularumque tuarum N. qui nos pra-
ceſſerunt cum ſigno fidei, & dormiunt in
ſomno pacis: ✠ Iſtis domine, & omni-
bus in Chriſto quieſcentibus, lacrim re-
frigerij, lucis & pacis, vt indulgeas depre-
camur per eundem Chriſtum dominum
noſtrum. Amen.*

C'eſt

*Le diable
eſt rué ius
par la con-
feſſion de
Chriſt.*

*Offrir ſe
prend pour
action de
grace qu'il
rendoyent
a Dieu,
pour la vi-
ſtoire des
martirs
comme eſt
dit deſſus.*

Du Purgatoire.

*Les pres
stres font
icy contre
leur doctri
ne prians
pour la
Vierge ma
rie & pour
tous les A
postres &
martyrs
qui sont de
cedez avec
le signe de
foy.*

C'est a dire. Souuienne toy aussi Sei-
neur, de tes seruiteurs & seruantes N.
lesqz nous c'nt precede, avec le signe
de la foy, & dorment au somme de
paix: ✠ a iceux Seigneur, & a tous
ceux qui reposent en Christ, nous te
prions que tu leur donnes lieu de ra-
fraichissement, par iceluy Christ no-
stre Seigneur, Amen.

R E S P O N C E.

*Aux sentences. 4. distinction 45.
chap. qui se commence, Ne que.
& en la glose. 13. q. 2. chap.
qui se comence Tempus.*

*Il est dit. Iniuriam facit martyri, qui
orat pro martyre.*

C'est a dire. Celuy qui prie pour le
martyr, fait iniure au martyr.

*S. Cyprian au liure 4. du baptes-
me. & le Maistre des sentences
4. distinction, 4. chapit.
qui se comence. Sunt*

S. Cyprian dit, & aussi le Maistre de
sentences. Quand tous les morts &
tous les tourmens que tous les hom-
mes les Patriarches & les Prophetes,
&

Du Purgatoire. Fol. 88.

& les Apostres & Martyrs & confes-
seurs endurerent iamais, seroyent en-
semble: ilz ne seroyent point suffisans
pour effacer le moindre peché du
monde.

Saint Paul dit aux Corinthiens.
Ne sauez vous pas que les iniustes ne
possederont point le Royaume de
Dieu? Ne soyez point abulez, ne les
paillardz, ne les ydolatres, ne les adul-
teres, ne les effeminez, & c. n'heriterot
point le Royaume de Dieu: & telles
choses auez-vous esté aucuns, mais
vous en estes lauez, mais vous en es-
tes sanctifiez, mais vous en estes iusti-
fiéz au nom du Seigneur Iesus, & par
l'Esprit de nostre Dieu.

Item, Christ a aymé l'Eglise, & s'est
abandoné soy mesme pour elle, afin
qu'il la sanctifiast: la nettoyant au la-
nement d'eau par la parole, afin
qu'il se la constituast Eglise glorieuse,
n'ayant tache ou ride, ou aucune telle
chose, mais qu'elle fut sainte & sans
reprehension.

Iesus Christ dit. En verité en veri-

*Tous les
peines de
tous les
mauirs &
de tous ho
mes du mo
de ne peu-
uent effa-
cer vn seul
peche.*

1. Cor. 6. 6

*Tite. 3. a.
Nous som-
mes lauez
de nos pes-
chez, au
nom de no-
stre Seigo-
neur & no-
pas pur-
gez au feu
Ephe. 5. 6*

Iean. 3. a.

Notez bien qu'il nedit pas du feu. tē, ie te dy q̄ si aucun n'est nay d'eau, & del'Esprit, il ne peut entrer au roy aume de Dieu.

Math. 3. c. Iesus christ purge les sens & nō pas le fen. Sainct Iean Baptiste disoit de Iesus Christ, iceluy vous baptisera au Sainct Esprit & en feu, il a sō vā en sa main, & purgera son aire, et assemblera son froment au grenier: mais il brullera la paille au feu qui iamais ne s'estaict. iamais ne s'estainct.

Iean. 15. b. Iesus Christ dit, Vous estes desfanetz, pour la parolle que ie vous ay dit.

Iean. 13. a. Ezech. 18. Esaiē. 38. Psal. 103. Item, Pierre dist a Iesus, tu ne me la ueras iamais les piedz. Iesus luy dist, si ie ne te laue, tu n'auras point part avec moy: Pierre luy dist. Seigneur nō point seulement les piedz, mais aussi les mains & la teste: Iesus luy dist: ce luy qui est laue n'a besoing sinon de lauer les piedz, mais est tout net.

Mich. 7. d. Le Prophete Michēe dit, Il mettra bas noz iniquitez, & iettera tous noz pechez au profond de la mer.

Dieu pardonne tout au rien. Raymond dit, *Gratia magna Dei veniam non dimidiabit, aut nihil aut totum propi*

propiciando dabit.

C'est a dire. Dieu le pardon a demy point ne donne: mais tout ou rien la grand' grace pardonne.

Moyse & sainct Paul disent, Nostre Dieu c'est vn feu consommant.

Le Pape en ses Canonz en la glose du Baptesme & de son effect. chapitre qui se commence.

Minores causas.

Larga Dei pietas veniā non dimidiabit. Nam nil aut totū te lachrymate dabit.

C'est a dire, la grāde bonté de Dieu ne baillera point pardon a moytiē: car quand tu viens a luy avec larmes & pleurs, il te donnera tout ou rien.

Moyse dit, Les oeures de Dieu sont parfaites.

Olēe dit. Seigneur tu aboliras toutes noz iniquitez.

Chrysostome en l'homelie .2. sur le psalme .50.

Dit. Quand on demande misericords c'est afin de n'estre examinē de son peché, afin de n'estre point traictē

M selon

Deut. 4. d
Heb. 12. g.

Le Pape dit que Dieu ne donne point pardon a moitiē & par ainsi il ny a point de purgatoire.
Deu. 32.

Isaē. 14. a
1. Pier. 2.

Du Purgatoire.

La ou il y a misericorde de il ny a plus ne gehenne, ne rigueur, ne peine. Notez.

selon la rigueur de iustice, afin q̄ toute punition cesse: Car ou il y a misericorde. Il n'y a plus ne gehenne, ne examen, ne rigueur, ne peine.

Christosome au sermon de penitence & confession.

Dit. Le Seigneur no^o punit de noz fautes, non point pour prendre quelque recompence de noz pechez: mais pour nous aduiser de l'aduenir.

Sainct Ambroise sur S. Luc, de la penitence, distinction premiere, Chapi. qui se comence. Petrus.

Pierre.

Dit. Pierre eut douleur & ploura, car il auoit transgressé comme vn homme. Je ne trouue pas ce qu'il dit. Je say bien qu'il a plouré, ie lis bien ses larmes, & non pas la satisfaction.

Les prestres chantent en la prose des trespassez telles parolles.

Rex tremende maiestatis qui saluandos saluas gratis, salua me sors pietatis
C'est a dire Roy redoutable en maiesté, qui sauuez pour neant: ceux qui

Les prestres vous lene aussi estre sauuez par

Du Purgatoire.

Fol. 90.

qui doiuent estre sauuez, sauue moy O fontaine de boneté.

grace selon leur chanson. Apo. 14. 8

Sainct Iean dit bien heureux sont les mortz qui doreseuauant meurent au Seigneur. Certés l'Esprit dit, qu'ilz se repolent de leurs labours, & leurs oeuvres les ensuyuent.

Isaie dit vraymēt celuy a porté noz lancements, & soustenu noz douleurs: toutesfois nous l'auons estimé estre nauré, batu & affligé de Dieu. Or estoit-il nauré pour noz forfaitz. Il a esté bleſſé pour noz iniquitez, la correction de nostre paix a esté sur luy, & par la playe nous auons esté guaris. &c.

Esay. 53. Iesus christ a porté toutes nos peines & douleurs il par donne done la coulpe & la peine

Quant au passage de sainct Paul. 1. Corin. 3. Que vn chacun sera sauué cōme par feu. Sainct Augustin (liure de la Cité de Dieu liure. 21. chapi. 26. & au traité de la foy & des oeuvres, Chapitre. 16. & en son Enchiridion Chapitre. 28.) L'expose du feu de tribulation & des croix & persecutions de ce monde, par lesquelles le Seigneur examine les siens.

Cōment S. Aug. a expose le passage au 1. Cor. 3.

Du Purgatoire.

Gregoire sus Iob Chapitre. 29. & en ses morales liure. 28. Chapitre. 17. & en la distinction. 16. Chapitre. qui se commence. Canones glosse atque.

Dit. Quant est des liures des Machabées l'Eglise ne les tenoit pas pour canoniques, disant nous ne faisons riens desordonnément si nous amonons des exemples des liures, qui cōbien qu'ilz ne soyent pas canoniques toutesfois seruent a l'edification de l'Eglise.

Saint Augustin de la cité de Dieu liure. 18. Chapitre. 26. & au liure de la doctrine Chrestienne liure. 2.

Chapitre 8.

Parlant du nombre des temps qui ont esté depuis le retour de Babilone ; iusqu'a l'aduenement de Iesus Christ : Dit que le conte & le calcul d'iceux ne se trouue pas aux saintes Escritures, qui sont appellées canoniques mais aux autres, entre lesquelles

Gregoire dit que les liures des Machabées ne sont pas canoniques.

Noter bien

Du Purgatoire. Fol. 91.

quelz sont les liures des Machabées. *Saint Hierosme en l'epistre escripte a Chromacius & Heliodore euesques. Et aussi en sa Bible. deuant le liure des prophetes.*

Dit. L'Eglise lit bien les liures des Machabées mais elle ne les recoit point entre les canoniques. Item combien que l'Eglise lise les liures de Iudith & de Tobie & des Machabées neant moins l'Eglise ne les recoit pas comme l'Escriture canonique. Et ainsi l'Eglise peut lire les deux volumes pour l'edification du peuple, mais non pas pour confirmer les doctrines Ecclesiastiques.

Hierosme au prologue Galeatus qui est mis deuant le liure des Rois.

Dit, qu'il n'a iamais trouué le deuxiesme liure des Machabées en langue Hebraique, mais qu'il l'a bien trouué en langue Grecque.

Item. escriuant contre les Pelagiens.

M 3 Dit

S. Hierosme dit que l'Eglise n'a pas les liures des Machabées pour canoniques.

Le deuxiesme liure des Machabées a esté trouué en langue grecque.

De l'honneur.

Dit, que le deuxiesme liure des Machabées est escrit par Iosephus l'historiographe.

*Hierosme
à Chro-
matius en
la distim-
aba, qui se
cōmence.
Saudia.*

Le concile de Laodicées chapi. 59. ne les nomme pas au Rolle des canoniques, & recite ce qu'il est des autres liures canoniques entre les autres decretz.

L'auteur du liure des Machabées prie en la fin du dit liure que s'il a dit quelque chose, qui ne soit bonne, d'auoir pardon: pardōnons luy donc volontiers les fautes.

De l'honneur des

Sainctz.

S. Augustin au liure de la vraye religion. Chapi. dernier.

Que nostre religion ne soit pas selon nostre fantasie.

Dit. N'aymōs pas les spectacles visibles de peur qu'en se foruoiant de la verité, & en aymant les ombres nous ne soyons iettez en tenebres. Que nostre religion ne soit pas en noz fantasies. Car quelque verité que ce soit

des Sainctz.

Fol. 92.

soit, elle vaut mieux que tout ce qui se peut faindre a nostre volonté. Que nostre religion ne soit pas la veneration des hōmes morts. Car s'ilz ont velu fidellemēt, ilz ne sont point telz de demander tel honneur, mais ilz veulent que nous honorions celuy par lequel iceux estant illuminez, sont toieux que nous soyons seruiteurs a uec eux, de leur sainte vie. On les doit donc honorer a cause de leur imitation, & non pas adorer a cause de la religiō. Car cela mesme a esté fait par dispensation temporelle pour nostre salut, que la vertu de Dieu, & la sapience immuable de Dieu qui est d'une mesme substance, qui est coeternel au pere, a voulu prédre nature humaine, par laquelle il nous enseigneroit que l'homme deuertoit honorer la chose qui doit estre hōnorée de toutes creatures, ayans entendemēt & raison. Et croyons aussi que mesme les Anges tresbons & tres excellens administrateurs de Dieu, le veulent ain-

Nostre religion ne soit pas la veneration des hōmes mortz.

Les sainctz trespassez ne veulent point que nous les adorions ains veulent que nous adorons le vray Dieu.

Iesus christ est egal au Pere et a voulu prédre nostre nature humaine.

Lez Anges ne veulent pas estre honnorez mais qu'on honnore vn seul Dieu avec eux.

ainsi, à sauoir que nous honnorions vn seul Dieu avec eux, par la contemplation duquel ilz sont bien heureux: Car aussi nous ne sommes pas bien heureux en voyant les Anges, mais en voyant la verité, par laquelle mesme nous aymons les Anges, & nous reioüissons d'eux: parquoy nous les honorons p charité & nō point p seruite. &c. Et ne leurs edifions nulz temples: Car ilz ne veulent point ainsi estre honorez de nous, par ce qu'ilz cognoissent que quand nous sommes bons, que nous mesmes sommes les temples du souverain Dieu: & ainsi il est a bon droit escrit, qu'il fut defendu a l'homme par les Anges, qu'il ne les adorast point mais vn seul Dieu, souz lequel l'un & l'autre estoient ensemble seruiteurs.

*Apo. 19. b
& 22. b*

Esther. 3.

Esther disoit. J'ay eu crainte que ie ne transferasse l'honneur de mon Dieu a l'homme, & que ie n'adorasse aucun fors que mon Dieu.

Act. 10. d.

Cornille se iettāt aux pieds de Pierre l'adora. Mais Pierre le leua disant,

leue

leue-toy, ie suis aussi moy-mesme homme.

Barnabas & Paul dirent au peuple qui leur vouloyent sacrifier: hommes pourquoy faictes vous ces choses? nous sommes aussi subiectz a maux, comme vous, vous annoncant que de ces choses vaines vous vous conuertissez au Dieu viuant, qui a faict le ciel et la terre, la mer et toutes choses qui sōt en iceux.

Chrysostome sur S. Mathieu, en la 45. Homelie. chap. 23.

Dit. Comment fuyrez vous du iugement de la gehenne? Sera-ce en edifiant les sepultures des saints? ou plustost en nettoyant voz coeurs de malice? Dieu iuge-il ainsi comme l'homme iuge? L'homme iuge l'homme en oeuvres, mais Dieu le iuge au coeur. Mais qu'elle est ceste iustice d'honorer les saints, et de contēner leur sainteté? Le premier degre de fidelité, est d'aymer la sainteté, puis apres les saintz, Car les saintz n'ont pas esté deuant la sainteté, mais la sainteté a

M 5 est

*Act. 14. c
On ne doit point sacrifier aux saintz ne leur rien offrir, car ilz sont hommes.*

On n'eüst ra point le iugement de Dieu en edifiant les sepultures des saintz.

esté deuant les sainctz. Celuy donc hōnore sans cause les iustes, qui desprise la iustice. Les sainctz desquelz vous aornez les monumentz, vous deliureront ilz? Les sainctz ne peuent estre les amis de ceux ausquelz Dieu est ennemy? La famille peut elle estre en paix, quand le Seigneur est aduersaire? Comment feres vous? Le nom vuy de vous deliuera il? d'autant que possible il vous semble, que vous estes le peuple de Dieu? Que profite-il a la paillardise si elle a le nom d'une chaste? Ainsi ne profite il rien au pecheur, d'estre apellé seruiteur de Dieu.

Au mesme vers la fin il dit. Comment fuirez vous le iugement de la gehenne? En edifiant des Eglises, et ne tenans la fin de la verité Ecclesiastique? En lisant les Escritures, et ne croyant point aux Escritures? En nommant les Prophetes les Apostres et les Martirs, et n'ensuiuant point les oeures des Martirs, n'ensuiuant point leur confession? etc.

Augustin sur saint Iean traité. 23,

chapo.

Les sainctz ne peuent estre les amis de ceux ausquelz Dieu est ennemy

Le iuges mē de Dieu ne se peut cuīer en edifiant des Eglises

Chapitre 5.

Dit. C'est la religion Chrestienne, qu'un seul Dieu soit seul adoré, & nō plusieurs dieux. Car rien ne fait l'ame bien heureuse, si nō vn seul Dieu. Elle est faicte bien heureuse, par la participation de Dieu, & l'ame foible n'est pas faicte bien heureuse par la participation d'une saincte ame, & aussi la saincte ame n'est pas bien heureuse, par la participation d'un Ange, mais si l'ame foible quiet d'estre faicte bien heureuse, qu'elle demande ce dont est faicte la saincte ame heureuse. Car tu ne seras point faict bien heureux par vn Ange, mais tu seras faict bien heureux de celuy duquel aussi l'Ange est bien heureux.

Augustin au liure de la cité de

Dieu. liure. 10.

Dit. Ceux qui sont constitués immortels & bienheureux es sieges célestes, lesquels en samble se relouysent de la participation de leur createur, lesquels sont fermes par l'eternité d'iceluy, a bonne cause ne veullent

La vray religion chrestienne est. qu'un seul Dieu soit adoré.

Notex bien

Nous ne pouuons estre faict bien heureux, par les sainctz ne par les Anges.

Notex distement.

pas

pas que nous leur faisons aucun sacrifice, mais seulement a celuy du quel ilz se cognoissent avec nous estre le sacrifice. Car avec eux nous sommes ensemble la cité de Dieu, de laquelle il est dit au Psalme, O cité de Dieu, choses glorieuses sont dites de toy. &c.

Psal. 68. a

Augustin liure 10. de la cité de Dieu, chap. 16.

Dit. Si donc il y a aucuns Anges qui appetent qu'on leur offre sacrifice certes on leur doit preferer ceux qui ne desirent qu'on leur sacrifié. Mais a Dieu createur de tous, auquel ilz seruent. Car par cela ilz montrent combien est entier l'amour qu'ilz nous portent, quand ilz ne pretendent nous assubiectir a eux par sacrifice, ains a celuy par la contemplacion duquel eux aussi sont bienheureux, & taschent de nous amener a celuy, duquel eux mesmes ne sont pas reuoltez.

L'ice Lac rance firmi an des deui nes institu tiom liure 2, chap. 17

Augustin de la cité de Dieu, liure 8. chapitre. 27.

Dit. Nous n'ordonons pas aux matiers des temples, des sacrificeurs, des serui-

On ne doit pas ordonner ny aux

seruices diuins & sacrifices. Car ilz ne sont point nostre Dieu, ains leur Dieu est le nostre. Certe nous honorons leurs memoires, comme des sainctz hommes de Dieu qui ont combattu pour la verité, iulques a la mort de leurs corps, afin que la vraye religion fut cogneue, & que les fauces religions fussent vaincues.

martirs des tēples ny des autels, ne de sacrifices, ny des seruices diuins pour ce qu'il ne sōe pas nostre Dieu.

Epiphanius contre les Colliridiens.

Dit, Le corps de la vierge Marie estoit vrayment saint. Il n'estoit pas tousiours Dieu. Pour vray la vierge estoit vierge & honorée, tontefois elle n'a esté proposée pour estre adorée, mais elle mesme estoit adorée celuy qui se lō la chair estoit procedé et nay d'elle.

Notez d'ice comment. On ne doit pas adorer la vierge, Marie.

Augustin au liure de la sollicitude & cure qu'on doit auoir pour les mortz, chap. 13.

Dit, Si les ames des mortz estoient presentes aux choses des viuas, quand nous les voyons en songes, elles parleroient a nous, Et sans parler des autres, ma sainte mere, qui m'a suyui par mer & par terre, pour viure avec moy,

Les saints
qui sont au
ciel n'ont
nulle cog-
noissance
de noz af-
faires.

Psalm. 26.

Notez dili-
gemment.

Esai. 63.

moy, ne me delaisseroit pas vne feulle
nuict. Car ia n'aduienne que par la vie
plus heureuse en laquelle elle est, il soit
adueni qu'elle ne veuille pas consoler
son filz triste (quand i'ay quelque
angoisse en mon coeur) lequel elle
n'a aymé singulierement, lequel elle
n'a iamais voulu veoir mary. Mais
certes ce que le sacré Psalme dit, est
vray: mon pere & ma mere m'ont a-
bandonné, mais le Seigneur m'a prins
et receu. Si donc nous peres nous ont
delaislé, comment sont ils present a
nous affaires? Et si nous parens n'y
sont presens, qui sont ceux d'entre les
mortz qui cognoissent ce que nous
faisons, ou que nous souffrôs? Le pro-
phete Isaie dit tu es nostre pere, car A-
braham ne nous a point sceu, & Israel
ne nous a poit cognu: si les grans pa-
triarches ot ignoré ce qui se faisoit au
tour du peuple qui a esté engendré
d'eux, auquelz ce peuple mesme a e-
sté promis, & qu'il descendroit de leur
lignée, a cause qu'ilz ot creu a Dieu, a
esté promis que le peuple mesme vie-
droit

droit de leur rache. Comment est il
possible que les mortz se messent de
prendre la cognoissance, & ayder aus
affaires des viuans? Comment disons
nous qu'il est adueni bien a point, a
ceux qui sont decedez: de mourir auât
que les maux aduinissent qui sont sur
ueni apres leur decés, si ainsi est que
mesmes apres la mort ilz sentent tou-
tes les choses qui aduienent en la cala-
mité de la vie humaine? Seroit-il bien
possible q nous erissons en disant &
pensant ceux la estre en repos, qui sôt
tourmentez de la vie des viuans, qui
est plaï d'ingratitude? Qu'est-ce donc
que Dieu promist au tressainct Roy
Iosias pour vn grand benefice? C'est
qu'il mourroit denât les maux qui de-
uoyent aduenir a ce lieu, et a ce peuple,
& cela afin qu'il ne les vit. Les parol-
les de Dieu sôt telles, le Seigneur dieu
d'Israel dit ainsi, touchant mes parol-
les que tu as ouyes, pour-ce que ton
coeur s'est amoly, et t'es humilié deuât
le Seigneur, quand tu as ouy ce q i'ay
pronocé cötre ce lieu icy, & ceux qui
habi-

Il n'est poit
possible que
les mortz
puissent en
rien aider
au viuans.

Notez bien
diligem-
ment.

2. Roys. 22

habitent en iceluy, c'est de les destruire, & de les maudire. Et que tu as déchirez tes vestemens, & as plouré deuant moy. J'ay aussi ouy cela, dit le Seigneur Dieu des armées. A cause de ce, ie t'assembleray avec tes peres, & tu seras ensemble en tes sepulcres en paix, & tes yeux ne verront pas tout ce mal que ie fay venir sur ce lieu icy. Iosias espouuanté des menaces de Dieu, auoit plouré, & auoit déchiré ses acoustremens, & est rendu assure de tous les maux aduenir par la mort qui le viendrait auacer, de ce que par ce moy en il deuoit reposer en paix: en sorte qu'il ne verroit point toutes ces choses. Donc les esprits des trespassez sont en vn lieu, ou ilz ne voyent choses qui se face, ou aduiene en la vie des hommes

Saint Hierosme en son commentaire sur Ezechiel chap. 16,

Dit. La iustice du iuste, sera sur luy, & l'iniquité de l'inique demourera sur luy, chacun mourra en son propre peché, & sera sauué par la iustice; &

Les esprits des trespassez sont en vn lieu ou ilz ne voyent choses qui se facent en ceste vie,

les Iuifz disent en vain, Abraham est nostre pere, puis qu'il n'ont point les oeuvres d'Abraham, & s'il y a chose ou il faille mettre sa fiance, ayons nostre fiance au Seigneur seulement: Car l'homme est maudit qui met son esperance en l'homme: voire quand il seroit saint, & mesme quand il seroit Prophete. Nous lisons en l'Ecriture, ne vous confiez point aux hommes. Et de rechet il est bon de se confier au Seigneur, plustost qu'aux princes, non seulement aux princes du monde, ains aussi aux prelatz de l'Eglise, lesquelz s'ilz sont iustes, sauueront seulement leurs ames.

Dieu dit a Abraham, toutes nations de la terre seront benedites en ta semence, saint Paul dit que la semence est Christ. Saint Pierre dit, qu'il n'y a point autre nom donné souz le ciel entre les hommes, par lequel il nous faille estre sauuez, sinon par le nom de Iesus Christ.

N Elsie

*Iere. 17.
On ne doit pas mettre son esperance en nul saint, si non en Dieu seul.
Psal. 145.
Notez bien*

*Gene. 22.
Gala. 3.
Act. 4.*

De l'honneur.

*Esa. 5.
On doit
seulement in
uoquer
Dieu, &
non pas les
sainets,
Ioel. 2.
Rom. 10.*

Esaie dit. Querez le Seigneur quād il peut estre trouuē, inuoquez le quād il est pres.

Le prophete *Ioel* dit. Et sera q̄ qui-conque inuoquera le nom du Seigneur, sera sauuē.

S. Paul dit, il est riche en misericorde vers tous ceux qui l'inuoquent.

Augustin en son *Mannel Chapi. 22.* & des parolles du *Seigneur sermon. 40. Chapi. qui se cōmence. Medicina anime, la medicine de lame.*

Dit, toute mō esperāce est en la mort de mon *Seigneur*, sa mort est mon me rite, mō refuge, mon salut, ma vie, ma resurrection.

*Par cy des
uant il ya
noit des
chrestiens
qui idolaz
broient as
pres des
corps
mortz cōz
me aussi
maintēiūt*

Epiphanius liure 3. cōmentaire. 2. Parlant des Chrestiens qui idolatroient apres les corps des morts il dit, plusieurs choses, & semblables a ceste cy ont esté faictes au mōde, pour la seduction des deceuz, non pas q̄ les sainctz soient cause de scādales a p̄sone. Mais pour ce que la pensēe des hōmes ne se pouuāt tenir coy est peruertie en mal. Car soit que la sainte vierge soit mor
te &

des Sainsts.

Fo. 98.

te & enseuelie: son dormir est en honneur, & la mort en chastetē, & la coronne en virginitē, ou soit qu'elle ayt esté occise (comme il est escrit le glaieue transpercera tō ame) entre les martirs, c'est la gloire & le saint Corps d'icelle, par laquelle la lumiere est leuēe au mōde en louāge: ou soit quelle soit demourēe. Car il n'est pas impossible a Dieu de faire tout ce qu'il veut: Car la fin d'icelle n'est cognue de personne, Il ne faut pas honorer les sainctz outre le deuoir, mais il faut honorer le Seigneur d'iceux. Donc que cest erreur des seduitz celle: Car *Marie* n'est pas Dieu, & n'a point son Corps du Ciel, mais de cōception d'hōme & de femme, disposēe neātmoins selon la promesse, cōme celle d'*Isaac*.

Chrysostome des sept *Machabees.*

Homelie. 2.

Parlant des sept *Machabees*. Ne t'a reste pas a la cendre des corps sainctz, & des reliques de leur chair, & a tous les or qui sont consumez par le temps: Mais ouure les yeux de la foy, & les

*en nostre
temps.*

Lxx. 2.

Noter bñ

*Ge. 12. 15.
G. 21.*

*Il ne faut
pas arester
aux cēdres
des corps
saincts ny a
leurs reli
ques.*

regardez couuers de la vertu Diuine, & de la grace du S. Esprit, & reluisans de la clarté de la lumiere diuine.

Inde, 1, b

S. Inde dit, quand Michel principal Ange estriuoit, disputant avec le Diable, touchant le corps de Moÿse, il n'o la vler de iugement de malediction, ains il dit le Seigneur te redargue.

Deu. 34. b
Le sepulcre de Moÿse est incognu.

Moÿse seruiteur du Seigneur, mourut en la terre de Moab selo la parolle du Seigneur, & fut enseuely en la vallée, en la terre de Moab, contre Bethpheor, & nul n'a cognu son sepulcre iusques a maintenant.

Mat. 23. 6b
Iean ne fut pas mis, en vn reliquiarié mais en vn sepulcre.

Iean fut decapité par Herode, puis les disciples vindrent & emporterent son corps, & l'enseuelirent. Et aucuns hommes craignans Dieu, prirent le soing d'Estienne pour l'enseuelir & firent grand pleur sur luy.

Act. 8. 4.
Gene. 3.

Dieu dit a Adam tu es poudre, & en poudre tu retourneras.

Eusebe en l'hystoire ecclesiastique

4. liure. Chapi. 15.

Dit. Le diable incita Niceta pere de Herodes & frere de Dalces, d'aller im-
petrer

petrer du Iuge qu'il ne permit point le corps de sainct Policarpe estre enseuely, craignant, disoit il, que les Chrestiens ne laissassent celuy qui a esté crucifié, & comencassent a adorer cestuy cy. &c. Les fideles responderent: les miserables ne sauent pas que no^s ne pouuons iamais laisser Iesus Christ, lequel a souffert mort & passion pour nous, & que ne pouuons adorer autre que celuy que nous sauons estre le vray Dieu. Et en apes ilz recueillerent les os du martyr, qui auoit esté brulé, & les mirent en vn sepulcre. &c.

Les fideles ne peuent laisser Iesus Christ & adorer les saints.

Chrisostome en son oeuvre imparfait sur saint Mathieu.

Chapitre. 23.

Dit. Ilz eslargissēt leurs philacteres &c. O ignorans prestres (dit il) l'Euan-
gile n'est il pas tous les iours leu en l'Eglise, c'est a dire en l'assemblée, & ouye de tous? Et si l'Euangile mise aux oreilles de plusieurs ne leur profite rien a salut, penes-tu qu'elle leur profite pendue au col? D'auantage ie te demande, en quoy consiste la verité

L'Euangile ne profite de rien pendue au col, ne escrie pre au liure mais au coquer.

De l'honneur

de l'Euangile : aux figures des lettres
ou en l'intelligence d'icelle? si la ver-
tu de l'Euangile gist et demeure aux
figures des lettres escrites, tu fais bien
de les porter pendus a ton col : Mais si
la vertu del'Euangile consiste au vray
sens, et a la vraye intelligence (come il
te faut croire) tu feras donc mieux de
le porter en ton coeur, qu'en ton col.
Mais les autres qui se veulent mōstrer
plus sainctz, ilz adioustent avec les let-
tres de l'Euangile, vne partie des fran-
ges ou des cheueux, a sauoir de Iesus
Christ, et les pendēt en leur col. O im-
pietē: ilz veulent mōstrer auoir aux
robbes plus grand' sainctetē qu'au pro-
pre corps de Iesus Christ : Et voyans
qu'ilz ne sont point gueris en receuāt
le corps de Iesus Christ, ilz le pensent
estre par la sainctetē des franges : Ilz se
desesperēt de la misericorde de Dieu,
& se sient a la robbe d'un homme.

Act. 19. b.

Et tu me diras sainct Paul ne donnoit
il par ses linges pour guérir les mala-
des? Je te confesse, mais c'estoit de-
uant que les hommes eussent cognois-
sance

des Sainctz. Fol. 100.

sance du vray Dieu qu'il annoncoit.
Et estoit bien raison, & a ce regardoit
sainct Paul, afin que par la sainctetē
des hommes qui annōcoyent ce vray
Dieu, ilz recogneussent sa vertu &
puissance : Mais maintenant c'est fo-
lie: Car depuis que nous auons notice
de sa puissance de Dieu, que proffite
il de fauoir & cognoistre, la puissance
des hommes.

S. Pierre dit. *Hōmes Israélites pour*
quoy vo' esmerueillez vo' de cecy: ou
pourquoy no' regardez vo', cōme si
de nostre puissance & sainctetē nous
eussions fait cestuy cheminerē le Dieu
d'Abrahā d'Isaac & de Iacob, le Dieu
de noz peres a glorifié son filz. &c.

Itē ie suis l'Eternel, tel est mō nom,
ie ne dōneray pas ma gloire a vn autre

Epiphanius au liure. 3. Tamo. 2.

Heres. 79.

Dit. Dieu qui est la parole, a prins
chair de la saincte vierge, non pas tou-
tefois afin que la vierge fut adorée, &
qu'il la fist Dieu, n'ya celle fin q nous
offrissions au nō d'icelle, & de rechef il

N 4 dit. Que

*Cōment on
doit enten-
dre que S.
Paul baillo
loit les lino-
ges pour
guérir les
malades.*

Act. 3. b.

Esa. 42. b

*Dieu a
pris chair
de la sain-
te vierge,
non pas ac-
fin que la
vierge soit
adorée.*

Que nul
n'adore la
vierge
Marie.

Notex bie

D'un seul mediateur.
Que le Pere & le Filz & le saint Es-
prit soyent adorez, q̄ nul n'adore Ma-
rie, ne femme ne meisme hōme quel con-
que. Ce mistere est deu a Dieu. Les An-
ges mesmes ne sont capables de telle
gloire, tantost apres il dit, que les fem-
mes ne disent point, nous honnorōs
la Roine du Ciel. &c.

D'un seul Media- teur.

*S. Augustin sur la premiere Epistre de S.
Iean, au premier traitē.*

1. Iean, 2 a

S. Iean se
met au nō
bre des pe-
cheurs, afin
d'auoir
Christ
pour aāz
uocat,

Dit ainsi. Cest homme icy n'a pas
dit, vous auez vn aduocat enuers le Pe-
re, Mais si quelqu'un a peché nous a-
uons vn aduocat: Il n'a pas dit, vous
auez, & na pas dit, vo^o m'auē: Et si n'a
pas dit, vo^o auez aussi meisme Christ:
mais il a mis Christ, & nō pas soy: &
a dit, no^o auōs, et nō pas vo^o auez: Il a
mieux aimé de se mettre au nōbre des
pecheurs, pour auoir christ pour aduo-
cat: q̄ ue

D'un seul Mediateur. Fol. 101.

que de soy metre aduocat pour Christ
& estre trouuē entre les orgueilleux
damnables. Mes freres, nous auons
pour aduocat enuers le pere, Iesus
Christ le iuste: Il est la propitiation
pour noz pechez. Celuy qui a tenu ce
la, n'a point tenu d'heresyas: celuy qui
a tenu cela, n'a point faict de scisme.

Car d'ont sont faictz les scismes ou di-
uisions, sinon quand les hommes di-
sent nous sommes iustes? Quand les
hommes disent nous sanctifions les so-
uillez, nous iustificions les infideles, no^o
demandons & si impetrons. Mais
qu'est-ce que Iean dit? Et si aucun a
peché, nous auons vn aduocat enuers
le pere, assauoir Iesus Christ le iuste.

Mais quelqu'un dira, Les saintz
donc ne demandēt il pas pour nous?
Les Euesques donc ne prient il pas
pour le peuple? Or entendez aux
escritures, & regardez que aussi les pre-
lats se recommandent aux peuples, en
prient aussi emsemble pour nous.

L'Apostre prie pour le peuple, & le
peuple prie pour l'Apostre. Mes fre-
res

celui qui a
tenu Iesus
christ pour
son aduo-
cat, n'a
point errē.

notex bie
Pro. 17. c.
Iac. 4. a.

Colos. 4 a.
2. Tim. 1.

D'un seul Mediateur.

Rom. 8. g. res nous prions pour vous, mais aussi priez pour nous. Que tous les membres prient l'un pour l'autre, & le chef sera le mediateur pour tous. Pourtant ce n'est pas de merueille qu'il dit, ce qui s'ensuit: la ou il ferme la bouche de ceux qui diuisent l'Eglise de Dieu: car il dit: nous auons Iesus Christ le iuste pour aduocat. Cestuy la est la propitiation pour noz pechez, pour ceux qui se deuoient diuiser, & deuoient dire, voicy Christ est icy, le voicy, & pour ceux qui vouloyent montrer en partie celui qui a tous achete, & qui possede toutes choses.

*Augustin contre parmenien au li-
ure. 6 & 2. chap. 8.*

Iesuchrist est le vray & seul mediateur. Dit. Les Chrestiens se recommandent l'un l'autre en leurs oraisons, mais celui qui prie pour tous, sans que nul pryé pour luy: Iceluy est le vray & seul Mediateur. Combien que Paul fut vn des principaux membres, toutefois d'autant qu'il estoit membre (sa sçant que le Seigneur Iesus vray sacrificatuer pour toute l'Eglise estoit entre au sanctuaire de Dieu, non point

D'un seul Mediateur. Fol. 102.

par figure n'y image, mais en verité.) Il se recommande aux oraisons des fideles: & ne se fait pas Mediateur entre Dieu & les hommes, mais requiert que tous les membres du corps prient aussi pour luy, come il prie aussi pour les autres, selon que tous doiuent auoir sollicitude & compassion mutuelle. En ceste maniere les oraisons mutuelles de tous les membres qui travaillent encore en terre doiuent monter au chef qui est precede au ciel, auquel nous auons remission de noz pechez: Car si saint Paul estoit mediateur, les autres Apostres le seroient aussi, & ainsi il y auroit plusieurs mediateurs, ce qui ne conuendroit point a ce qu'il dit en vn autre passage, qu'il ya vn mediateur de Dieu & des hommes. &c.

*Ambroise au liure de Isaac, & de
la vie bienheureuse.*

Dit, Iesus Christ est nostre bouche par laquelle nous parlons au pere, nostre oeil, par lequel nous voyons le Pere, nostre main dextre, par laquelle nous

S. Paul ne se fait point mediateur entre Dieu & les hommes.

Si Paul estoit mediateur les autres Apostres le seroyent aussi & ainsi il y auroit plusieurs mediateurs.

1. Tim. 2. 8

D'un seul mediateur.

nous nous offrons au pere, sans leq̄l
moyeneur, il n'y a nul approche eüers
Dieu, n'y a nous, n'y a tous les sainctz

*Augustin en ses quinquagenes sur
le Psalme 94.*

*Iesuschrist
nostre mez
diateur est
au ciel, le
quel priela
pour nous.
Rom. 8. g*

Dit. Si tu cerché ton mediateur,
pour t'indrotuire a Dieu, Il est au ci-
el, & prie la pour toy, cōme il est mort
pour toy en la terre. Il est bien
vray que nous n'y imaginons pas uq̄e
stant a genoux il face humble suppli-
cation: Mais nous entendons avec
l'Apostre, qu'il comparoit tellement
deüant la face de Dieu, que la vertu de
sa mort est vaillable a intercession per-
petuelle. Et avec ce, que lui estant en-
tré au sanctuaire du ciel, peut seul pre-
senter les prieres du peuple, lequel n'a
point prochain acces a Dieu.

*Noz pecc
bez ne sōs
poit pardō
mez au
nom de S.
Paul, ne de
S. Pierre.*

*Augustin sur l'Epistre de saint Ie
an au tracté. 2.*

Dit. Mais au nom de qui sont les
pechez pardonnez? Est-ce par le nom
d'Augustin? donc ce n'est pas aussi par
le nom de Donatus. Voys tu que c'est
d'Augustin, ou que c'est de Donatus?

Ce

D'un seul Mediateur. Fol. 103.

Ce n'est pas aussi par le nom de Paul,
ne par le nom de Pierre. En charité la
mere enfantant les petis enfans, ou-
ure ses entrailles en l'Apostre, a ceux
qui diuisoyent l'Eglise, & qui desiroi-
ent faire plusieurs parties de l'vnité.

1. Jean. 2. b

Et par parolles rompt aucunement
ses parolles, & pleure ceux qu'il voit
estre éportez hors, & r'apelle a vn nō
ceux qui se vouloient faire plusieurs
noms, & les reboute arriere de son a-
mour, afin que Christ soit seul aymé:
Et dit, Paul est il crucifié pour vous?

1. Cor. 1. b.

Ou estes vous baptizez au nō de Paul?
Que dit il? Je ne veux pas que soyez a
moy, mais que vous soyez avec moy:
Soyez avec moy, nous l'omme tous a
celuy qui est mort pour nous, lequel
est crucifié pour nous.

1. Cor. 1. b.

*Augustin en ses quinquagenes sur
le psal. 108.*

Dit. L'orailon, qui n'est faicte par le
sus Christ non seulement elle n'efface
les pechez, mais elle mesme est peché.

*L'orailon
qui n'est
faicte par
Iesuschrist
est peché.*

*Chrisostome en l'Homelie 16 du pro
fit de l'Euangile.*

dit.

D'un seul mediateur.

Mat. 23.

*La femme
cananéenne
prie pas S.
Iacques ne
S. Iean ne
S. Pierre,
ne les au-
tres saintz
mais Iesus
Christ seul*

Dit ainsi. Parlant de la femme Cananéenne. Mais dy moy vn peu o femme, comment as tu esté si hardie de venir a luy, veu que tu es vne poure pecheresse? Je say bien dit elle que ie say. Voy la prudence de la femme, elle ne prie point laques ne Iean, elle ne va pas a Pierre, & ne luy chaut de toute l'assemblée des Apostres, elle ne cherche point de mediateur, mais au lieu de tous ceux la, elle prend penitence pour sa compagne, laquelle tiét le lieu d'aduocat. &c

Au mesme.

Il dit encoré, veux tu sauoir que au si nous prians par nous mesmes, nous faisons plus enuers Dieu, que quand les autres prient pour nous? Ceste femme cria, & les disciples s'aprocherent, & dirent laisse la, car elle crie apres nous. Et certainement il leur dit. Je ne suis point enuoieé sinon aux brebis de la maison d'Israel qui sont perdues: Mais quand elle mesme s'aprocha, & qu'elle perseuera en criant, Seigneur il est vray, mais aussi les chiens

man-

D'un seul Mediateur. Fol. 104.

mangent des mietes qui cheent de la table de leur Seigneur. Adonc il luy donna le benefice, & dit: Il te soit fait ainsi que tu veux. Voys tu comment il refusa, quand les autres prioient? Mais quád elle mesme cria en priant pour le don, il luy accorda. Car il leur dit (quand il prioient) Je ne suis point enuoieé sinon aux brebis qui sont peries de la mayson d'Israel. Mais il dit a ceste femme, ta foy est grande, il te soit fait comme tu veux,

Au mesme.

Il dit encore. Il n'est pas besoing d'auoir des patrons enuers Dieu, ne de beaucoup courir ca & la, pour doucement parler aux aultres, mais combien que tu sois seul, & que tu sois sans patron, & que par toy mesme tu prie Dieu, tu auras totalement ce que tu desire. Car aussi Dieu n'ottruye pas si facilement quand les autres prient pour nous, que quand nous priõs nous mesmes: voire encore que soyõs pleins de plusieurs maux.

Christo

*Il n'est pas
besoing d'a
uoir des pa
trons euers
Dieu, ne
beaucoup
courir ca
& la.*

*Dieu nous
donne plus
ost ce que
nous desi-
rons quand
nous priõs
que quand
vn autre
prie pour
nous.*

D'un seul mediateur.

*Christostome sur Genese, au
chapit. 43.*

Dit. Nous sommes contrains de
mettre en auant toute ceste histoire, a
fin d'apprendre, que nous ne faisons
poit tāt par les autres q̄ par nous-mes-
mes, pourueu que nous nous approu-
chions d'une pure pensēe & vigilante.
Mesme aussi celle femme aiant les dis-
ciples prians pour elle, ne profita de
rien. Jusques a ce qu'elle se presenta de
soy mesme, pour attirer a elle la miseri-
corde du Seigneur.

Christostome au tome premier en

l'homelie 5. du premier chap.

de saint Math.

Dit Nous pouuons beaucoup plus
tost estre assurez p̄ nostre suffrage &
supplication, que par celui d'un autre.
Car aussi Dieu ne veut pas donner si
tost nostre salut aux autres qui prient
pour nous qu'a nous, afin que de ce
mesme que nous desirons, son ire soit
en nous appaisēe. Nous en venions a
mieux faire, & que nous en recueillōs
la confiance de bonne conscience.

Ainsi

Du seul Mediateur. Fol. 105.

Ainsi vrayment il eust pitiē de ceste
Canaanēe. Et ainsi pareillement donna
il salut a la paillardē. Ainsi transporta
il le larron de la croix en paradis, sans
estre flechy de nulz patrons, ne de la
pureté d'aucuns.

S. Paul dit, Il ya vng mediateur de
Dieu, et des hommes, a sauoir Iesus
Christ homme.

Item, Iesus Christ est ressuscité, le-
quel aussi est a la dextre de Dieu, et
faict requeste pour nous.

Item, il peut sauuer a plain, ceux
qui approchent de Dieu par luy, tous-
iours viuāt pour interceder pour eux.

Iesus Christ dit. Je suis la voye, la ve-
rité et la vie nul ne vient a mon pere
sinon par moy.

Item. Je suis l'huys, qui entre par les
fenestres il est larron et brigand.

Salomon en son oraison dit: toy seul
cognois les coeurs de tous les homes.

Dauid dit, Dieu cognoit les secretz
des coeurs.

Item Iesus Christ dit. Dieu cognoist
v oz coeurs. Luc. 16. d.

O

Item

Math. 15. c

Luc. 7. g.

Luc. 23. f.

1. Tim. 2. b

Rom. 8.

Hebr. 7. d

Iean. 14. a

Iean. 10. b

1. Rois. 3. d

2. Cro. 6. f

Iere. 17. b

psa. 44. 23

Mat. d.

*La femme
ayant les
Apostres.
prius pour
elle, ne pro-
fita de rien*

D'un seul Mediateur

Mat. 11. d.

Item Iesus Christ dit. Venez a moy vous tous qui travaillez, & estes chargez, & ie vous soulageray.

S. Paul dit. Tandis que no^s auons le temps faisons bien. Gala. 5. c.

S. Ambroise sur l'epistre aux Romains Chapitre premier.

C'este miserable excuse de dire qu'il faut aller a Dieu avec des aduocatz, come on fait a vn Roy par des Contes.

Iean. 16. d. On de l'aise le Seigneur & adore on les seruitours.

Dit ainsi. On a de coustume d'user d'une miserable excuse, disant que par iceux on peut aller a Dieu tout ainsi que par les Côtes & princes, on paruient aux Roys. Or sus y a il hommé tant enragé, & de s^{on} salut si oublieux, qui attribue l'honneur d'un Roy a vn Conte ou Prince, veu mesmes que si on en trouue aucuns qui osent dire ce la, sont a bon droit condemnéz, cōme coupables de la maiesté. Et ceux cy ne tiennent point pour coupables ceux qui atribuent l'honneur du nom de Dieu aux creatures. Et en delaisant lo Seigneur, il adorent ceux qui sont seruiteurs avec eux. Comme si ce qu'on sert a Dieu estoit quelque chose d'auantage: Car pour ceste cause trouue on acces vers le Roy par les moyens des

D'un seul Mediateur. Fol. 106.

des contes & princes: Pour ce certes que le roy est hōme, & ne fait pas bōnement en qui il se doit fier de ceux de la republicque: Mais pour gaigner la faueur de Dieu, a qui rien n'est caché, (car il cognoit les oeures de tous) on n'a nul be'ioing que quelqu'un fauorise, pour faire presenter sa supplication, ains d'ung coeur humble & abatu.

Notex.

Des Images.

S'il est licite d'en auoir au temple des Chrestiens.

oca Paris franc.

Moise dit. Prenéz garde a vous que n'oubliez l'alliance de l'eternel vostre Dieu, laquelle il a traitée avec vous: et que ne vous faictes Image taillée, ne semblance quelconque, de tout ce que l'eternel vostre Dieu vous a defendu: Car l'eternel vostre Dieu est vn feu cōsommant, & vn Dieu ialoux. Quand tu auras engendré des enfans, & les

Dim. 4. d.

On ne doit faire nulles Imagis.

O 2 enfans

Des Images.

enfants de tes enfans. Et auras demou-
re en la terre: Si lors vous vo⁹ corrom-
pez & faictes images taillées, & sem-
blance de choses quelconques, & fa-
ciez mal deuant le Seigneur vostre
Dieu, pour le prouoquer a ire: l'apelle
aujourd'hui en tesmoing le ciel & la
terre contre vous, q̄ vous perirez bien
tost de la terre. &c.

Notex bi.

Deu. 4. b.

Item encore. L'eternel vostre Dieu
a parlé du milieu du feu, vo⁹ auez ouy
sa voix, mais vous n'auéz pas veu de
similitude, fors que la voix. Lors il
vous declara son aliance, laquelle il
vous commanda: c'est a sauoir les dix
parolles, & les escriuit sur deux tables
de pierre, & en ce temps la l'eternel
me commanda de vous enseigner ses
ordonnances et droitz, afin que vous
les feissiez en la terre, en laquelle vo⁹
passez pour la posseder. Vous prend-
rez donc bien garde pour voz ames,
que vous n'auéz veu aucune similitu-
de, au iour que l'eternel vostre Dieu a
parlé a vous, en Horeb, du milieu du
feu: afin que ne vo⁹ corrompiez, & q̄
ne

*Ceux la
font corrom-
puz d'en-
tendement,
qui veuz
lent figurer
Dieu inuisi-
sible par
choses visi-
bles.*

Des Images. Fol. 107.

ne vous faciez Images taillées, ou re-
presentatiō de toute pourtraiture, soit
espece de male ou de femelle.

Esaye dit, Le suis l'eternel, c'est mon
nom: le ne donneray pas ma gloire a
vn autre, ne ma louange aux images
Item, tu ne t'enclineras point de-
uant autre Dieu pour-ce que le Sei-
gneur a nom ialoux. &c. Tu ne feras
nulz Dieux de fonte.

Esa. 42. b

Exo. 34. c

Iosu. 24. e.

Esaye dit, A qui ferez vous ressem-
bler Dieu? et quelle semblance dispo-
seréz vo⁹ pour luy? Lourier ne fond il
point l'image? l'orfeure n'estend il pas
l'or? Et l'argentier des lames d'argent?
&c. N'en auez vous rien cognu? n'en
auéz vous rien ouy? ne vous a il pas es-
té annoncé des le cōmencement &c.
Or a qui me ferez vous semblablé, &
seray a comparé dit le Saint? Estueuz
voz yeux en haut & regardez qui a
créé ces choses.

*Esa. 40. f
A qui sera
on ressem-
blev Dieu
il est vn ese
prit incom-
prehensible*

Notex.

Item encor. Auquel m'auéz vous
faict semblable et egal? et auquel m'a-
ue vous a comparé dont soyé faict
semblable? Ilz tirent l'or de la bour-

Esa. 46. c

Des Images.

Les gens marchant a vn orfeure pour faire vn Dieu pour l'age noiller de uant. Notez.

se, & poisent l'argent en la balance, & marchandent a vng orfeure pour faire vng Dieu, afin qu'ilz l'enclinent deuant & l'adorent. Ilz l'esleuent sur leurs espauls & le portent, & le mettent en son lieu, afin qu'il se tienne tellement qu'il ne bouge de sa place: Mais aussy quand aucuns crie a luy, il ne respondra pas, & ne le sauuera pas de la tribulation. Ayez souuenance de telles choses, & fortifiez vous, O preuaricateurs, & retournez a vostre coeur: Ayez recordation des choses precedentes, & qui ont esté iadis, que moy mesme. *Je suis Dieu, & n'y a rien de semblable a moy.*

Sapi. 15. d

Item, nul homme ne peut former vn Dieu semblable a soy, mais luy estant mortel, fait chose morte de ses mains iniques & de fait, il est plus excellent que les choses qu'il adore, veu que luy a vie, & elles ne l'eurent iamais.

Leui. 26. e Item le Seigneur a dit. Vous ne vous ferez point d'ydolles, ne d'images taillées: & ne vous dresserez statues

Des Images. Fol. 108.

tues, & ne mettez pierre d'adoration en vostre terre, pour l'encliner a icelle: Car ie suis le Seigneur vostre Dieu.

Item donnez vous garde que vostre coeur ne soit seduit, et que ne vous desfournez et seruiiez aux autres dieux, et vous enclinez deuant eux.

Item maudit soit l'homme qui fera image de taille ou de fonte, car c'est abomination au Seigneur l'oeuvre des mains de l'ouurier, et le mettra en lieu secret, et tout le peuple respondra et dira, ainsi soit il.

Dauid dit. Les Idolles des gens sont d'or et argent, ouvrage des mains des hommes.

Le Seigneur Dieu dit. Vous desmolirez leurs autels, et briserez leurs statues, vous couperez leurs bois, et bruslerez leurs images: Car tu es vn peuple saint au Seigneur ton Dieu.

Ieremie dit. Aucun coupe le bois en la forest de la hache, pour estre ouure des mains de l'ouurier, et l'orne d'or et d'argent, et le fait tenir avec les cloux, et le marteau, afin qu'il ne des-

Deu. 11. b

*Deu. 27. e
Deu. 13. a.
Les tailleurs d'images sont maudits.*

*Psal. 113. b
Psa. 134. e*

*Deu. 7. a
Exo. 34. b*

Ier. 10. b

Des Images.

ioigne point. &c. Toutes ces choses
sont oeuvres d'ouurier ingenieux. Mais
l'eternel est veritable, c'est le Dieu vi-
uant, et le roy eternel. Ieroboâ disoit,
O Israel voicy tes Dieux qui t'ont fait
monter hors de la terre d'Egipte, Il en
mist vn en Bethel, et l'autre en Da. Et
cette chose fut faicte a peché.

1 Rois, 12. f
Exo, 32. b

Iosu, 24. d

Iosue dit. Maintenant donc craig-
nez le Seigneur, et luy seruez en sim-
plicité et en verité: Et ostez les dieux
aufquelz voz peres ont serui, de la le
fleuve, et en Egipte. Et seruez au Sei-
gneur. Et s'il vous desplait de seruir au
Seigneur: Estifez au iourdhuy a q vo^o
voulez seruir. Le peuple respondit. Ia
n'aduene q no^o abandonions le Sei-
gneur, pour seruir aux autres dieux.

Sapi, 14. d

Item. L'adoration des images infa-
mes, est cause de tout mal, et le comen-
cement et la fin.

Act. 17. g.
No. 17.

S. Paul dit. Nous ne deuons pas ef-
timer la diuinité de Dieu estre sembla-
ble a or, ou argent, ou pierre taillée, p
art, et inuention d'hommes.

Rom, 1. c

Itē. Cuidās estre sages sont deuenus
folz

Des Images. Fol. 109.

folz, & ont mué la gloire de Dieu in-
corruptible, en l'image d'homme cor-
ruptible, d'oiseaux, & de bestes a qua-
tre piedz, & de reptiles. Et pour ce
Dieu les a abandonnez aux concupif-
cences de leur coeur, pour faire ville-
nye a eux mesmes, a leur propre corps
entant qu'il auoyent mué la verité de
Dieu en mensonge, & auoyent hon-
noré & serui la creature, plus que le
createur, qui est benit eternellement.
Amen. Pourtant aussi Dieu les a a-
bandonnez a affections villaines. &c.

Rom, 1. e.

Les hom-
mes folz
ont faicte
ressembler
Dieu a vn
homme.
Sapi, 12. d

1. Cor. 10.
Exo, 23. b

Item ne soyéz point idolatres, com-
me aucuns d'eux l'ont esté, ainsi qu'il
est escrit: Le peuple c'est assis pour
manger & pour boire, puis se sont le-
ués pour dancer

1. Cor. 10. c
1. Iean, 5. d

Item. Fuyéz le seruice des images.

Sainct Ieā dit. Enfans gardez vous
des images.

Sainct Paul dit. Nous sauons que
l'image n'est rien au monde, & qu'il
n'est nul autre Dieu sinon vn. Car
iacoit qu'il y en ait qui soyét dis dieux
tant au ciel comme en terre, comme il

1. Cor. 8. b

Des Images.

ya plusieurs Dieux, & plusieurs Seigneurs : touttefois a nous Il n'est qu'un Dieu le pere, duquel sont toutes choses, & nous en luy, & vn Seigneur Iesus Christ, par lequel sont toutes choses, & nous par luy.

Athanasie contre les gentilz.

Dit ainsi. Que les gentils & payés me disent, comment Dieu est cogneu par les images, est ce par la matiere qui est au dehors, ou par la forme & figure qui est taillée & mise dedans la matiere? Si c'est par la matiere, quelle necessité a il de faire la forme ou figure? Comme ainsi soit, que deuant que telles pourtraictures fussent factes, Dieu estoit monstré & déclaré par les moyens de toutes matieres: veu aussi que toutes choses rendent tesmoignage de la gloire de Dieu. Si la pourtraicture est cause de la cognoissance diuine, qu'est il besoing de la peinture ne quelconque autre matiere? Et pourquoy ne vient on point a la cognoissance de Dieu par les vrayes creatures plustost que par les figures & remem-

Comment est Dieu cogneu par les images a sçavoir si c'est par la forme ou par la matiere. Notez bien Plal. 33. a

Des Images.

Fol. no.

branches? Car certainement la gloire de Dieu seroit plus clairement cogneue si elle estoit manifestée p les creatures raisonnables & irraisonnables q celles qui sont sans ames, & immobiles. Quand donc vous taillez & faictes les images & pourtraictures, pour donner a entendre & cognoistre Dieu certes vous faictes vne chose indigne.

Lactance Firmian des diuines institutions, contre les gentilz & idolatres. liure 2.

Dit ainsi. Dieu est par dessus l'homme, & n'est point mis icy bas, mais le faut chercher en la haulte region, & pour ce il est certain que religion n'est point au lieux ausquelz il y a des images. Car si religion consiste en choses diuines, & que ainsi soit qu'il ny ait rien de diuin, sinon es choses celestes. Il faut donc conclure qu'il n'y a point de religion es images.

Il dit encor au liure 2. chapitre. 2. Que Dieu duquel l'Esprit & puissance est par tout estedue, ne peut estre absēt l'image donc est toujours superflu.

Ceux qui taillent des images pour repre senter Dieu sont cho se mechâte

Religion n'est pas au lieu ou il y a des images.

Lisez le. 3. 4. 5. chapitre.

Lact-

Des Images.

Lactance Firmian au livre 2.

chapitre. 4.

Dit. Que Senecque se mocquoit de la follie des anciens disant, Nous ne sommes pas deux fois enfans (comme l'on dit communement) il y a tou tefois grande difference par cela que nous estantz en age pour bien iuger, nous nous amusons a telles follies, donc a ses grandes poupees ornées & parées on offre ongnemés, encens & bonne odeur, a elles qui ont bou ches sans dentz. &c.

*Clement au livre 5. a Iacques frere
du Seigneur.*

Dit. Nous adorons les images visi bles en l'honneur de Dieu inuisible, ce qui est certes faux. Car si vous vou liez vraiment adorer l'image de Dieu en bien faisant a l'homme, vous ado reriez la vraye image de Dieu en ice luy. Car en tous hommes est l'ima ge de Dieu, & similitude n'est pas en tous. Mais seulement la ou l'ame est benigne, & la pensée pure, si donc vo^s voulez vraiment honorer l'image de
Dieu

*On orne
et offre des
encencemés
a ses grans
des poupees
es sans
dentz.*

*On adore
les images
en l'hon
neur de
dieu ce qui
est contre
Dieu.*

Des Images Fol. 111.

Dieu, nous vous declaronz ce qui est veritable, que vo^s faciez bien a l'hom me qui est fait a l'image de Dieu, que luy portiez honneur & reuerence, que vous administriez la viande a celuy qui a faim, & a boire a celuy qui a soif, vn vestement a celuy qui est nud, ser uice aux malades, logis a l'estranger, & les necessitez a celuy qui est mis en prison. Cela est la chose laquelle sera vrayment reputée estre faicte a Dieu. Et d'autant viennent les choses a l'hō neur de l'image de Dieu, tellemēt que celuy qui ne les aura pas faictes, sera estimé auoir fait iniure a l'image de Dieu. Quel est donc c'est honneur de Dieu, de courir d'un coste & d'autre, apres les images de pierre, & de bois? & honorer les figures vaines & sans ames, comme choses diuines, & mes priser l'homme auquel veritablemēt est l'image de Dieu? Qui plus est, soiez certains que celuy qui faict homici de ou adultere, & tout ce qui est en la paine ou en l'iniure des hommes, l'i mage de Dieu est violée en toutes tel les

*L'hon
neur de l'ho
mage de
Dieu.*

Math. 25:

*Psal. 113. b
Cela n'est
point bon
norer dieu
de courir
ca & la en
pelerinage
apres les im
ages de
bois & de
pierre.*

Des Images.

les choses. Car c'est grande infidelité contre Dieu, que de blesser l'homme. Quand donc tu fais a autruy, ce-que tu ne voudrois pas souffrir, tu macule l'image de Dieu de tresmauvaise souillure. Entendez donc que telle subiection est du serpent, qui est mucé dedés vous, leq̄l vous fait a croire, que vous pouvez estre fideles la ou vous honnorez les choses insensibles, et que vous n'estes pas infideles, quand vous blessez les sensibles & raisonnables.

Au mesme livre.

Dit encor, Qui a il si meschant ne si ingrat, que d'obtenir & recevoir les benefices de Dieu, & en rendre grace au bois & aux pierres? Pourtant esuei les vous & entendez a vostre salut. Certes Dieu n'a que faire de personne, & ne requiert rien, & n'est en rien blessé. Mais ce sommes nous, qui sommes aidéz ou blessez, en ce que sommes gracieux ou ingratz.

Encore au mesme.

Il estiment vrayement estre iuste, d'avoir

C'est grande infidelité de recevoir les biens de Dieu. & rendre grace aux images de bois & de pierres. P̄sal, 15 a.

Des Images. Fol. 112.

d'avoir en veneration, non point les choses qui sont faites pour l'administration du monde, mais le createur d'icelles & du monde, aussi les choses icy se resjouissent, quand il est honoré & adoré. Et ne peuvent veoir que l'honneur du createur soit donné a la creature. Car adoration est vne chose a part, pour le seul Dieu, lequel seul n'a este crée. Et toutes choses sont ces oeuvres. Comme donc c'est le propre de celuy qui seul n'a este crée d'estre Dieu, aussi pareillement tout ce qui a este fait, n'est pas veritablement Dieu. Nous devons donc devant toutes choses entendre la deception de l'ancien serper, & ses cauteleuses suggestions, lequel comme par prudence vous a deceuz. comme par quelque raison se traine par voz sens. Et en commençant au chef, se glisse iusques aux parties interieures, estimant vostre deception estre grand gaing.

Lactance Firmian au livre 6.

chap. 2.

Adoratio est vne chose apart pour le vray dieu.

Gen, 3. 4.

dis.

De Images.

Celuy qui offre des chandelles a Dieu, est hors du s'es
Dit . Ne doit on pas estimer celuy hors du sens, qui offre lumiere & chandelle de cire pour oblation & don a Dieu, luy qui est autheur & donateur de lumieres?

S. Ambroise au tome. 4. sur le psalme. 118. au sermon 10.

Dit ainsi . Les gentils adorent le bois, pour ce qu'ilz estiment que ce soit l'image de Dieu : Mais l'image de Dieu invisible, n'est pas en ce qu'on voit, mais est totalement en ce qu'on ne voit point. Voys tu donc que nous cheminons entre beaucoup d'images de Christ. Gardons que ne foyons trouuè oster la couronne a l'image, laquelle couronne Christ a mis sur un chacun : gardons nous d'oster rien a ceux, ausquelz nous devons adjoyster. etc.

Nous cheminions entre beaux coup, d'images de Christ.

1^{er} Cor. 11. b

Helaine adora le Roy et non pas le bois car c'est l'erreur des infideles

Ambroise au tome 3. de la mort de Theodose.

Dit ainsi . Helaine donctrouua le tiltre, elle adora le Roy, et non pas le bois: Car icelle est l'erreur des gentils et la vanite des infideles: mais elle adora

ra

Des Images. Fol. 113.

ra celuy qui a pendu au bois, escrit au tiltre. &c.

Lucian euesque d'Antioche cōfessa sa foy deuât les iuges, comme recite Eusebe en l'histoire Ecclesiastique liure. 9. cha. 3. disant ainsi entre autres choses. Le Dieu omnipotèt q n'a pas esté composé par noz mains, mais par lequel nous sommes crééz & composez ayant pitié de nostre erreur, a enuoye sa sapience en ce monde vestue de nostre chair, pour nous monstrier et enseigner, q nous devons chercher icy luy Dieu (qui a fait le ciel & la terre) nō pas en les images faictes p les mains des hōmes, mais es choses eternelles.

Dieu a moye sa sapience en ce monde vestue de nostre chair.

On ne doit pas chercher Dieu par les images.

On ne doit auoir nulz images peintes es temples.

Le concile Elbertin au. 36 decret.

A decretré ainsi. Il a esté cōclu qu'il n'y eut point de peintures aux tēples: afin que ce qu'on doit adorer & seruir ne soit paint aux parois.

S. Augustin au. 4. liure de la cité de Dieu Cha. 9. & 31.

Dit ainsi. Que ceux qui ont mis les premiers en auant les Images, ont osté du monde la crainte de Dieu: E-

Ceux qui ont mis les images en auant ont osté du mo

P ent

Des Images.

de la crainte de Dieu ont augmenté l'erreur.

Augustin sur le psalme. 113.

Notez.

Dit. Nul ne peut prier ou adorer, regardant ainsi vers les images, qu'il ne soit touché comme s'il estoit exaucé de la, ou il espere ce qu'il demande.

Les images agissent sur le sens des infirmes a choses vaines.

Item encor il dit. On ne peut colloquer les images en siege haut & honorable, pour estre regardée de ceux qui prient & adorent, qu'elles ne attirent les sens des infirmes, comme si elles auoyent sens & ames.

S. Augustin en son catalogue qu'il a fait des heresies.

La femme qui adoroit les images de Iesus Christ & de saint Paul, est mise entre les heresies

Dit, qu'il y eut vne femme nommée Marcelline, compagne de la secte Carpocratienne, laquelle adoroit les images de Iesus Christ, & de saint Paul, de Homere & de Pythagoras: ce prosternant deuant icelles, & leur offrant de l'encens.

Icelle est mise au rolle des heresies par saint Augustin.

Eutropius historien au liure des saiz des Romains

Le concile de Constantinoble celebré par Costantin cinquieme, et p. 38. Euesques d'Asye et de Grece, gens fort sauans,

Des Images.

Fol. 114.

sauns, entre lesquelz les principaux estoient l'Euesque d'Ephese, l'Euesque de Perge, et celuy de Constantinoble.

Et comença le dit concile depuis le. 15. de Feurier, iusques au. 15. D'ouust. La fut decreté qu'il n'estoit point licite a ceux q' croyent en Dieu par Iesus Christ, d'auoir aucunes images du createur, ne des creatures au temple pour les adorer: Mais que toutes telles choses doiuent estre ostées des temples, selon la loy de Dieu, et pour euiter scandale.

Aurant en a decreté le Concile. 2. de Tolete condemnant les images.

Le Concile Elibertin au. 48. Canon.

A decreté ainsi. Nous auons bien voulu admonester les fideles, que tant qu'ilz pourront il empeschent qu'il y ait des images en leurs maisons. Que s'ilz craignent la force de leurs seruiteurs, pour le moins qu'ilz se gardent pur eux mesmes. Et s'il ne le font qu'il loyent reputez estrangers de l'Eglise.

Origene au liure. 8. qu'il a escrit contre Celsus.

Dit ainsi. Celsus dit q' nous fuyons

Le concile de Constantinoble, defend d'auoir des images aux temples.

Ceux la soit reueloz de l'Eglise qui ne se veulent abstenir des images.

Des Images.

les Téples, les autelz, & images : afin qu'il ne soient bastiz ne fondéz (d'autant qu'il estime de la foy de ceste nostre communion & charite inuincible, & laquelle on ne peut expliquer, que ce soit vne faction.) Ce pendant toutefois il ne voit point, qu'il y a en nous vn esprit de iustice, en lieu de l'autel & du temple, duquel sans doutes sortent des odeurs, & encensemés tresloifz, a sauoir des prieres & desirs, procedantz d'une conscience pure.

Et a ceste cause saint Iean dit ainsi, en son Apocalipse, que les encensemés sont les oraisons des saints. Et Dauid prie disant, que mon oraison soit faicte comme vn encensemement deuant ta face o Seigneur. D'auantage ce sont Images & oblations agreables a Dieu, lesquelles ne sont faictes par ouuriers immondes, Mais formées en nous par la parolle de Dieu : Ainsy donc tous ont de telles images en eux: l'entens ceux qui ont acquis par la doctrine diuine continence, iustice, force, sagesse, & vne vray crainte de

Apo. 8. a

Psal. 141.

Notez.

Des Images. Fol. 117.

de Dieu: Et les bastimés de toutes autres vertus, lesquelles ie croy estre raisonnable de porter honneur a ce qui est le vray patron de toutes images, a sauoir l'image de Dieu inuisible, qui est le Dieu vniue, ou bien ceux qui en despoillat le vieil hōme avec les oeures, vestēt finalement le nouueau, lequel est renouuelle en la cognoissance de Dieu, selon l'image de celuy qui l'a crée. Et alors ilz aurōt fait des images telles, que ce grand & souuerain ouurier desire. Et incontinent apres il dit, afin q'ie die en peu de parolles, tous chrestiens s'efforcent grandement de bastir telz autelz que nous auons dit, & telles images que nous auons monstré, non pas toutefois des choses insensibles, & sarames: n'y des dieux & simulacres de mauuais esprits, des repaires ou les diables font leur demeure, mais des lieux capables de l'esprit de Dieu, lequel habite ou la vertu est. Et mesme de ce grand Dieu qui nous a crée a son image, & qui s'a proche de nous, comme venant a ses

Rescepte pour faire des images qui sont plaisant a Dieu.

2. Cor. 3. b

2. Cor. 3. d

Les diables font leur demeure es temples des Idolatres.

Des Images.

domestiques & familiers. Et en telle forte que l'esprit de Christ fait sa residence aussy en nous, qui sommes ainsi figuré & formé. Et la parole diuine voulât mettre cecy en auât, a descrit Dieu fait, p. messe aux iustes, & leur parlant ainsi: J'habiteray & chemineray en eux, & ie seray leur Dieu, & ilz me seront pour peuple. Elle a descrit aussy le sauueur parlât ainsi. Si aucun escoute mes parolles, & les accõplit, mon Pere & moy viendrons a luy, & ferons demourancé avec luy. Qui conques donc voudra de telz autelz que j'ay n'a guere exposé, qu'il cherche diligemment & s'il luy semble bon, qu'il confere avec telz autelz. Tantost apres il dit, parlant des images. Certes dit il cognoistra qu'icelles sont insensibles, & sans mouuement: Et par succession de temps elles viendront en corruption. Et que les nostres demoureront en l'ame immortelle, tant qu'il y aura ame raisonnable demourant en icelle.

Saint Ciprian escriuant contre De

Dit

Des Images.

Fol. 116.

metrius au. 1. Traité.

Dit ainsi, Quelle bestise d'esprit, ou plus tost qu'elle folle auenglée rage de gens insensez est ce, de ne sortir point des tenebres, pour venir a la lumiere. Et quand ceux qui sont garrotez des liens de la mort eternelle, ne veulent point recevoir l'esperance de l'immortalité, & de ne craindre point Dieu, menassant & disant que ce luy qui sacrifie aux dieux, & non point a vn seul Dieu, sera exterminé. Item ilz ont adoré ceux que leur doigtz ont faitz & formez. Et l'homme s'est prosterné & humilié, & ie ne leur pardonneray pas. Pourquoi t'es tu humilié & encliné deuant les faux dieux? Pourquoi ployer tu ton corps captif deuant les Images lourdes & insensibles, & deuant des ouurages de terre? Dieu t'a fait droit, en lieu qu'il a fait les autres animaux courbes, les faisant regarder contre terre. Tu as vn regard en hault & la face dressée contre ton Dieu: regarde la,

*Exo. 22.
Esa. 2.
Les infideles adorent ce que leur doigtz ont fait euz prosternés deuant.*

Notez.

Q4

dresse

Des Images.

Ceux qui honorent les images font bonneur au diable.

dresse la tes yeux, cherche Dieu en haut, afin que tu puisse estre exempt des enfers bas, esleue ton coeur au choses haultes et celestes : pourquoy te iettes tu en terre, en la cheute de la mort, avec le serpent que tu honnore? Pourquoy trespuche tu en la ruine du diable par luy? Garde la hauteesse en laquelle tu es nay, perseuere d'estre tel que tu as esté fait de Dieu : Dresse ton coeur avec la stature de ton corps, et l'estat et la forme de ton visage, afin que tu puisse cognoistre Dieu, congnois toy premier, laisse les Idolles, que l'erreur humaine a trouué. Conuer-ti toy a Dieu, lequel t'assistera, apres q tu l'auras inuoué. Croy a Iesus Christ laquelle pere a enuoyé pour nous vi-uifier et reparer. &c.

Psal. 96.

Ceux sont mauditz qui adorent les images.

2. Cor. 6. d

David dit. Soyent mis en confusio nous ceux qui adorent les images, et ceux qui se glorifient en leurs simu-lacres.

S. Paul dit. Quelle conuenance y a il du temple de Dieu avec les images?

Des images.

Fol. 117.

Dieu defend expressement en sa loy les images, disant ainsi. Tu n'auras point d'autre Dieu deuant moy, tu ne te feras image taillée, ne semblance quelconque des choses qui sont la-lus au ciel, ne ca bas en la terre, n'es ea ues deffoubz la terre, tu ne t'inclineras point a icelles, & ne les seruiras, Car ie suis le Seigneur ton Dieu, Dieu ia loux.

*Exod. 20
Deut. 5. 24
Deut. 27. 2
Psal. 115. a.
Isay. 40.
Leuit. 25
Ezech. 16*

Ezechias Roy de Iuda, ordōna que l'image de Christ fut bruslée (a sauoir le serpent d'arain que Dieu auoit commandé de faire au desert) a cause qu'estant porté par le peuple, on faillit des encensemens, & honneur deuant luy, or estoit le dit serpet l'image de Christ le prefigurant comme luy mesme l'a dit en l'Euangile. Ezechias toutelfois le brisa en pieces, pour-ce qu'on en abusoit. Et il fut grandement loue du Seigneur.

*2. Roy. 18.
Ezechias
brusla l'is
mage de
Iesuschrift
pour ce
qu'on en a
busoit.*

O B I E C T I O N.

Le droit Canon au chap. qui se com-mence Prælatum, de la con-secration, distinct. 3.

P 5

dit

Des Images.

Le canon, permet a ceux qui savent lire d'avoir les Escritures

Dit ainsi. Ce que l'Escriture fait aux lisans, le mesme fait la peinture aux idiotz regardans. Car en icelle les ignorans voyent ce qu'il doiuent suivre, En icelle lisent ceux qui ne cognoissent les lettres.

RESPONSE.

Le Prophete Abacuc chapitre, 2.c. respond a ce Canon.

On apred mensonge par les images.

Disant ainsi. Que profite l'image taillée? Car son facteur la taillée, c'est vne fonte, et chose enseignant mensonge. &c.

Gregoire escriuant a l'Euesque Marsil, en l'epistre. 4.

Les ignorans ont les images pour liures pour y prendre a ignorer Dieu.

Dit. Nous eussions loué cela, si tu eusse defendu d'adorer les images, Item. Ce qui a voit esté mis au temple non point pour les adorer, ains seulement pour instruction des espritz des ignorans. &c.

Le Prophete Ieremie au 10 chapit, respond a Gregoire.

Disant ainsi. En ce seul point ilz se sont abrutys, et sont follement, que le boys est instruction de vanité.

Iesus

Des Images.

Fol. 118.

Iesus Christ dit. Certes en vain on me fert enseignant pour doctrine les commandemens des hommes. Car en delaisant le commandement de Dieu, vous gardez l'ordonnance des hommes, vous reiectez bien le commandement de Dieu, afin que vous gardiez vostre ordonnance. *Mar. 7. b.*

Saint Ierosme sur le Prophete Esay 57. chapitre.

Dit. Il n'y a point eu de lieu qui n'ait esté souillé des ordures d'ydolatries: En forte qu'ilz mettoient derriere les huys de leurs maisons des images, lesquelles il appelloyent leur Dieu priuez & familiers. Et puis tantost apres il dit. Les villes de plusieurs pays & prouinces, sont en cest erreur, & tiennent ceste tresmauuaise coustume des anciens. Et mesme Rome la maistresse du monde, fait le semblable honnorant l'image de Cerés, comme de leur sauuegarde, par vne chacune maison, avec torches & luminaires, afin qu'ilz ayent des memoriaux, qui les admonestent de leur erreur inuété, tant a l'en
trée

Des images.

Gal. 3. a.
Nous auons
une vraye
image
du crucifi
ex en l'Eu
uangile.

tree qu'a la sortye de la maison. &c.
Saint Paul au Gala. dit. Qui vous
a enchanté que n'obeissez a la verité,
auquelz Iesus Christ par auant a esté
pourtraict deuant les yeux & crucifié
entre vous.

Epiphanius le bon docteur en l'epi
stre qu'il escrit a Iean Euesque
de Ierusalem, & depuis tra
statée par saint Ieros
me de grec en Latin,

Dit ainsi en la fin de son epistre.

Oltre ce que iay ouy (dit il) que aucús
murmuroyent contre moy, d'autant
q' quand nous allions a vn saint lieu
q' est appellé Berhel, afin q' ie fisse la ql-
que priere avec toy, selo la coustume
ecclesiastique, & apres que nous fus-
mes arriué a la bourgade, qui est nom-
mée Anablatha, ie vey en passant v-
ne lampe ardente, & apres auoir de-
mandé quel lieu c'estoit, on me respõ-
dit, que c'estoit vn temple. Et quand
ie y fus entré pour prier, ie trouuay en
iceluy vn voile ou toile pendant a
la porte, teint & peint ayant l'image

com-

Des images.

Fols 19.

côme de Iesus Christ, ou de quelque
sainct. Car il ne me souuiet pas bien,
de qui estoit ceste image: Comme doc-
ie vey en l'Eglise de Iesus Christ vne
image d'un homme pendant, contre
l'authorité des saintes escritures, ie la
deschiray en pieces, & donnay conseil
aux gardes du dit lieu, de plustost
euolo per de cela quelq' pouure mort,
& de l'emporter. Eux murmurèrent
a l'encontre disans. S'il la voulu coup-
per n'estoit il pas raisonnable qu'il do-
nast vn autre voile en change? Oyant
cela ie promys d'en donner vn, & de
l'enuoyer incontinent. Or il y eut ql-
que peu de temps entre deux, cepen-
dant que ie cerchoye quelque voile de-
pris pour enuoyer au lieu de l'autre.
Car ie pensoye qu'il m'en faillit en-
uoyer vn de Cipre, mais maintenant
i'e enuoie vn leql i'ay peu trouué, & te
prie q' tu cõmande aux prestres du dit
lieu de receuoir ce voyle du preset por-
teur q' est enuoyé de par nous. Et decõ-
mâder doreinanât en l'Eglise de Christ
qu'õne pède pl' de telz voiles, qui sont
contre nostre religion: Car selon ton

Epiphani
us entrant
en vn tem
ple deschre
stiés y trou
ua l'image
de Iesus
Christ la
quelle il des
chira en
pieces.

Epiphani
us dit que
auoir des
images au
temples des
chrestiens
est cõtre la
doctine
christienne
et est grand
scandalé au
peuple.

Notez bien
ceste epistre

Des Images.

honesteté il est conuenable que plus-
tost tu aye ce soing d'oster tous scrupules indignes de l'Eglise de Christ, & mal propres aux peuples qui te sont donnez en charge.

Letesmoignage qu'a rendu S. Ierosime d'Epiphanius qui a rompu les images

Saint Ierosime rend tesmoignage de Epiphanius escriuant a Pâmache contre les erreurs de Iean Euesque de Ierusalem.

Et dit ainsi. Tu as l'Euesque Epiphanius, qui par les lettres qu'il t'a en uoyées, t'apelle apertemét heretique: Certes tu n'es point plus grand que luy, n'y d'age, n'y en sauoir, n'y en sainteté de vie, n'y selon le tesmoignage de tout le monde. Du temps que l'heresie des Arriens & des Eunomiés occupoient tout l'orient, excepté le Pape Athanasé & Paulin: Quand tu ne communicuoys point aux occidentaux, n'y a ceux qui confessoient le nom de Dieu en exil. Iceluy ou n'estoit point ouy d'Euticius du temps qu'il estoit simple prestre, du monastere, ou apres qu'il fut Euesque de Cypre, il ne fut point touché de Valens, Car il estoit tousiours si grademét hono-

Les heretiques pensent que cela eut courné a leur deshonneur s'il eussent persécuté Epiphanius pour sa sainte vie,

Des images. Fol. 120.

noré q'les heretiques mesme estâs en leur regne, eussét pêsé q' cela eust tourné a leur ignominie, s'il, eussent persecuté vn si excellent personnage.

Il est dit ainsi en l'Histoire tripartite. liure. 9. chapitre. 48.

Qu'il faisoit beaucoup de miracles.

Le dit Epiphanius a escrit vn liure apellé des heresyces, duquel Sainct Augustin alegue des tesmoingnages. Or viuoit il du temps de Theodose enuiron l'an du Seigneur. 390.

Des ieufnes & des

viandes.

Sainct Paul dit. L'esprit dit notâment, qu'es derniers téps, aucuns defaudoient de la foy, s'amusâs aux esprits abuseurs & aux doctrines des diables, enseignâs mesonges en hypocrisie, ayâs leur conscience cauterizée, defendans soy marié, comâdâns s'abstenir des viandes, q' Dieu a créé pour en vser avec action de grâces aux fideles, et a ceux q' ont cõgnû la verité. Car toute creature de

1. Ti. 4. 4. Cens qui defendent le mariage, et de nommer de certains sains vians des, ceux la enseignent vne doctrine du diable.

Dieu

Des Ieusnes

Dieu est bonne, & rien n'est a reietter quand il est prins avec action de graces, car elle est sanctifiée par la parolle de Dieu, & par oraison.

Sainct Athanase au liure des expositions sur l'Epistre aux Hebrieux. 12. b.

Dit. Ce sont veritablement ces doctrines estranges. Et reprend ceux qui auoyent amené l'abstinence & observations ludaiques des viandes : Car (il dit) vous devez estre fortifiez de grace, c'est a dire de foy, & devez estre trel certains que rien n'est aucunement soiuillé, & que toutes choses sont pures a celuy qui croyt, & ainsi ceste foy est necessaire: et non l'observation des viandes. Car ceux qui se gardent des viandes, c'est a dire, ceux qui ont leur affection de tousiours obseruer en telle maniere les viandes, c'est vne chose tresmanifeste, que telz n'ont rié profité, non plus que ceux qui se separent hors des termes de la vraye foy, & seruent entierement a vne loy, du tout, inutile.

S Paul

Notez bien

La foy est necessaire & n'oynt l'observati on des viã des, car ceux qui veulent ou s'ouir obseruer les viã des c'est vñ signe qu'il n'oynt rié profite en la foy.

Des Ieusnes. Fol. 126.

S. Paul dit, Mangez de tout ce qui se vend en la boucherie, sans rien enquester, pour la conscience. 1. Cor. 10.

S. Hierosme en son cõmentaire sur le premier Chap. du prophete Malachie.

Dit. ne decline n'y a dextre n'y a fenestre: decliner a dextre est de s'abstenir des viandes que Dieu a créés pour en vser. Aussy cõdamner & defendre le mariage, est tomber en ce qui est escrit autre part, ne sois point iuste outre mesure en toy mesme.

Notez.

Iesus Christ dit; ce qui entre en la bouche n'est pas ee qui souille l'homme, mais ce qui sort de la bouche, c'est ce qui souille l'homme.

Mat. 15. b

Le concile Bracarense. 2. en la distinction. 30. Cha. qui se cõmence. Siquis. Le quel se tint lan. 619.

A excommunié ceux qui s'abstiennent de manger de la chair par superstition.

Notez.

Eusebe en l'histoire Ecclesi. liure 5. Chapitre. 3.

Raconte qu'entre ceux qui estoÿt

Q prison-

prisonniers pour la foy a Lyon, en y auoit vn nommé Alcibiades, lequel menoit vne vie moult austere: Car il ne vouloit rien manger fors du pain & boire de l'eau avec du sel, laquelle vie voulant continuer, luy estant en prison: il fut notifié a Attalus (vray martyr de Iesus Christ) apres sa premiere confession, qu'il auoit faicte au theatre, qu'iceluy Alcibiades faisoit mal, de ne vouloir vser a son manger des creatures que Dieu a faictes, & que cela scadalitoit les autres, laquelle chose estant venue a la cognoissance d'iceluy Alcibiades, le mist a manger (par l'admonestement d'Atalus) de toutes choses comme les autres, rendant grace a Dieu pourtant que le saint Esprit reueloit a iceluy Attalus ce qu'il enseignoit.

S. Augustin des moeurs Ecclesiastiques. 33. sur la lettre K.

Dit, parlant des moynes de Milan, desquelz il auoit veu l'austerité. Nul n'est contraint a porter vn fardeau plus pesant qu'il ne peut, ou qu'il refuse

Voyez lors
de des moi-
nes du si-
passé.

fuse de porter, & celuy qui est plus debile que les autres, n'est point pourtant condamné d'eux. Ilz sauent bien tous combien la charité est recomandée, Ilz sauent bien que toutes viandes sont nettes a ceux qui sont netz: pourtant toute leur industrie est non pas de reietter aucunes viandes come pollues, mais de dompter leur concupiscence, & s'entretenir en bonne dilection. Ilz ont souuenance de ceste sentence, que le ventre est pour la viande, & les viandes pour le ventre, toutesfois plusieurs qui sont fermes s'abstiennent a cause des infirmes, plusieurs ont vne autre raisõ, a sauoir pour ce qu'ilz s'aiment mieux de se nourrir de grosses viandes & non somptueuses, pourtant ceux qui en santé s'abstiennent d'une viande, ne font point difficulté estans malades d'en manger. Plusieurs ne boient point de vin, toutesfois ilz n'en penseroient point estre cotaminez: Car eux mesmes ordõnent qu'on en baille a ceux q sont de complexion debile, & ne peuuent autrement entretenir leur

Notex.

Des Ieusnes

sâcté: s'il y a quelqu'un qui refuse d'en boire, ilz les admonestent fraternellement qu'ilz ne le facent point par vaines superstitiôs plus debiles que saintes. Ainsi ilz s'exercét songneusement en la crainte de Dieu. Quand à l'exercice du corps, ilz sauent bien qu'il profite pour vn petit de temps seulement: La charité est principalemēt gardée, a icelle on accommode les viures, les parolles, les acoustremens, & les contenances: chacun conspire la en vne charité, & a on en horreur de la violer, autant que Dieu, si quelqu'un refuse a icelle, il est ietté dehors, & si quelqu'un contrenient a icelle, on ne l'endure pas vn seul iour.

On doit accommoder les viandes selon charité.

Tit. 1. d.

S. Paul dit, reprens les rudement, afin qu'ilz ne s'amusement point aux fables Iudaiques, & aux comandemens des hommes, qui se destournent de la verité: toutes choses sôt nettes a ceux qui sôt netz, mais aux souillez & aux infidelles, rien n'est net, mais leur conscience & entendement sont souillez.

Le concile de Tolette. 13. excomunic

Et des viandes.

Fol. 123.

nie ceux q' defendent de māger chair.

Le concile du Pape Martin en ordonne autant.

Le Pape Eleutherius, a ordonné q' nul ne se gardast par superstition de manger des viandes quelconques, qui seroyent conuenables a la nature de l'homme.

Sainct Paul dit. Donc nul ne vous iuge au māger, ou au boire, ou en partie du iour des festes, ou de la nouvelle Lune, ou des Sabats, qui sont l'ombre des choses a venir: mais le corps est en Christ. Que nul ne vo' destourne du pris de son propre mouuement, s'ingerant es choses qu'il n'a point veues, par humilité d'esprit, & religio des Anges, estat enflé en vain du sens de la chair. &c. si vo' estes donc mortz avec Christ aux traditions du monde, pourquoy estes vous detenus par decrets, comme viuans au monde? A sauoir, ne mange, ne gouste, ne touche, toutes lesquelles choses perissent par l'usage, selon les commandemens et doctrines des hommes. Lesquelles

*Col. 2. c. d.
Act. 16. b.
Ezec. 13. a
Iere. 14. b
Iude. f.
2. Pier. 3. a*

Des Ieusnes

certes ont quelque espece de sapience en superstition, & humilité d'esprit et en mespris du corps, & sans aucun honneur a rassasier la chair.

1. Tim. 4.

Item l'exercice corporel est peu profitable, mais la crainte de Dieu est profitable a toutes choses.

*Au liure premier de l'histoire tri-
pertite. Chapi. 10.*

*Spiridon
ose man-
ger chair
en Kares-
me, pour ce
qu'il est
chrestien.*

Le saint Euesque de Cipro Spiridon disoit, que librement il osoit manger chair en Karesme, quand les autres s'en abstenoyent, pour-ce qu'il estoit Chrestien (disoit-il.)

Rom. 14.

Saint Paul dit, ne iugeons donc plus l'un l'autre, mais iugez plustost de ne mettre aucun choppement, ou tresbuchement a son frere. Je say & tien pour certain, par le Seigneur Iesus Christ, que rien n'est souillé de soy mesme sinon a celuy qui estime quelque chose estre souillée, elle luy est souillée. Mais si ton frere est contristé pour la viande, lors tu ne chemines point desia selon charité.

Ne destruy point pour ta viande ce-
luy

Et viandes.

Fol. 124.

luy pour lequel Christ est mort, vostre bien donc ne soit point blasme, car le royaume de Dieu n'est point viande, ne bruuage, mais iustice, paix, & ioye au saint Esprit. &c. Mais toy pourquoy iuge-tu ton frere? ou toy aussi pourquoy desprise tu ton frere? Certes nous comparoistrans tous deuant le siege iudicial de Christ &c.

1. Cor. 8. d

Item qui mange il mange au Seigneur, car il rend graces a Dieu, & qui ne mange point, il-le fait aussi au Seigneur, & en rend graces a Dieu.

1. Cor. 8. e

Item, La viande certes ne nous fait pas plus agreables a Dieu, car si nous mangeons, nous n'en auons rien dauantage, & si nous n'en mangeons point nous n'en auons pas moins. Mais voyez que ceste puissance que vous auez, ne soit aucunement en scandale aux infirmes. &c. Pour ceste cause si la viande scandalize mon frere, je ne mangeray chair a iamais; afin que je ne scandalize mon frere.

2. Cor. 9. e

Q4

Le

Le Seigneur dit au Prophete
 Esaye, Crie a plain gosier, n'espar-
 gne rien, esleue ta voix comme la troy-
 pette, & signifie a mon peuple leur
 forfaitz, & a la maison de Jacob
 leurs pechez: Car ilz me cherchent de
 iour en iour, & desirent sauoir mes
 voyes, comme vne gent qui faict iu-
 stice, & ne delaisse point le iuge-
 ment de son Dieu. Ilz me deman-
 dent les iugemens de iustice, & ap-
 petent d'aprocher a Dieu (disans)
 pourquoy auons-nous ieusné, &
 n'y as point regardé? Pourquoy au-
 ons-nous humilié noz ames & ne
 l'as pas seü? Voici qu'au iour de vo-
 stre ieusne vous trouuez (vostre) vo-
 lonté, & contraignez tous voz deb-
 teurs: voyci voz ieusnez en procès &
 contentions, & frapez l'un l'autre in-
 iquement: vous ne ieusnerez point
 comme auiourdhuy, pour faire
 ouir vostre voix en haut.
 Est-ce tel ieusne que i'ay esleu que
 l'homme afflige sa perfonne yn iour,
 ploy-

ployant son chef comme le ionc, & es-
 tendant le sac & la cendre? Appelle-
 rez vous cela ieusne, & iour accepta-
 ble au Seigneur? N'est-ce pas plustost
 icy le ieusne que i'ay esleu? Que tu des-
 noue les neudz de melchanceté, que
 tu deslie les fardeaux encordelez?
 Queru laissez aller francz ceux qui
 sont foulez, & que vous röpiez tout?
 N'est-ce pas que tu brises ton pain a
 celuy qui a faim? & face venir en ta
 maison les affligez vagans? Quand tu
 vois celuy qui est nud couure-le, & ne
 te destourné point de ta chair. &c.

Origene sur le Leuitique en l'hom-
 melie. 10. chapitre. 16.

Dit. Si tu veux ieusner selon Christ,
 & humilier ton ame, tout le temps de
 l'an t'est conuenable, mesme prens to'
 les iours de ta vie pour humilier ton a-
 me, si toutes fois tu as aprins du Seig-
 neur nostre sauueur, qu'il est doux &
 humble de coeur, toy donc si tu veux
 ieusner ieusne selon le commandemēt
 de l'Euangille. Et garde es ieufnes les
 loix Euangeliques esquelles le Sau-
 ueur

Le vray
 ieusne qui
 est plaisant
 a Dieu, est
 de s'abste-
 nir de sous
 maux.

2. cor. 6. a

Mat. 11. d.
 23. c.

Des Ieufnes

neur commande de ieufner en telle maniere , mais si tu ieufne oings ton chef, & laue ta face. &c. Veux-tu que ie te mōstre encor quel ieufne il te faut ieufner? ieufne de tous pechez, ne prens nulle viande de malice, ne prens nulle viande de volupté, ne t'eschaufe point de vin de luxure, ieufne de mal faire, abstien toy de mauuaises parolles, garde toy de mauuaises pensées, ne touche point les pains de larrecin de mauuaises doctrines, ne conuoité point les faufes viandes de philolophie, qui te seduisent de la verité. Tel ieufne plaist a Dieu, mais soy abstenir des viandes que Dieu a crééz pour prendre avec action de grace aux fideles, & faire cela avec ceux qui ont crucifié Iesus Christ, il ne peut estre plaissant a Dieu. Les Pharisiens ont esté quelque fois idignez contre le Seigneur, pour-ce que ses disciples ne ieufnoyent point, auquelquelz il respondit, que les filz de l'espoux ne peuuent ieufner, tandis que l'espoux est avec eux. Ceux la donc soyent en ieufnes qui ont perda

l'es-

Notez. bis.

II
II
I

*Pro. 4. a
Mat. 16. b
Colos. 2. b*

1. Ti. 4. n.

*Mar. 9. b
G 2. c.
Luc. 5. f.*

& des viandes.

Fol. 126.

l'espoux, nous qui auons avec nous l'espoux nous ne pouuons ieufner, mais non pourtant nous disons cecy que nous ueuillissions relascher la bride de l'abstinence chrestienne. C'est veritablement la liberte chrestienne de ieufner en tout temps, non point par supersticion d'obseruance: mais par vertu de continence. Car comment se gardera enuers eux la chasteté sans estre corrompue, si elle n'est soustenué par les aydes de continence? Comment vaqueront ilz aux Escritures? Comment estudiront ilz en science & sapience? Ne sera-ce point par la continence du ventre, & de la bouche? Comment quelcun se chastre il soy mesme pour le Royaume des cieux, sil ne recoupe l'affluence de ces viandes? Les chrestiens donc ont ceste raison de ieufner.

Augustin en l'Epistre 86. escrite a Lasulanum.

Dit. Aux lettres diuines & Apostoliques & aussi par tout le nouveau Testament, en serueur de courage le contem-

La liberte chrestienne est de ieufner en tous temps & non point par obseruance de iours.

Des Ieufnes

templant, ie voy le ieufne estre comâm
dé, mais ie ne trouue estre diffini par
le commandement du Seigneur, ou
des Apostres, en quel temps ou iour il
faille ieufner ou non ieufner: parquoy
par cecy i'entens que le commande-
ment du ieufne n'est pour obtenir
iustice, laquelle interieurement est la
beauté de la fille du Roy.

*Chrisostome au tome 4. du ieufne
quadrages. Homelie. 73.*

Dit. Si iournellement icy conue
nons, & que nous ieufnons tout le ka
resme, & ne changeôs la vie en mieux,
plus grande occasiõ de dâmnatiõ no'
sera faicte.

Gregoire 7. a commandé de ieuf-
ner la karesme, sur peine de peché mor
tel, lisez Platine.

*Apolonius martir de Iesus Christ,
en l'Histoire Ecclesiastique.
liure 5. chapit. 11.*

Reprochoit a l'heretique Montanus
que c'a esté luy premier, qui a imposé
la loy des ieufnes.

Saint Hierosme a Nepotian

*Nous ne
trouuons
pas en l'E
sccriture
en quel
temps il il
faille ieuf
ner.*

des viander.

Fol. 127.

au premier tome,

Dit. Impose toy telle maniere de
ieufner que tu la puisse porter. Que
tu ayes purs, chastes, simples & mode
rez ieufnes, non pas superstitieux.

Que profite il de ne point manger
d'huyle, & de chercher quelque fache-
ries, & difficulté des viandes, comme
figes, poiure, noix, fruits des palmes,
la fleur du froment, du miel, & telles
manieres de viandes? Il n'y a iardina-
ge auquelz on ne le rourmenté, afin
que ne mangions point de pain, &
cependant que nous suyvon noz deli-
ces, nous sommes retirez du Royaume
des cieux. D'auantage i'en oy d'au-
cuns, lequelz contre la riegle de la na-
ture des hommes ne boient point
d'eau, & ne mangent point de pain,
mais mangent des chaudes deli-
catz, & des porées broyees, & n'en
boient point le ius en vn hanap,
mais en vne escuelle. Quelle honte
comment ne nous rougissions nous
de telles manieres de follies? Com-
ment ne nous ennuye il de telles su-
per

*Les ieufnes
superstiti
eux.*

Des Ieusnes

Le plus fort ieusne c'est pain & eau.

perstitutions? Dauantage aussi nous cherchons en delices la renommée d'abstinence. Le plus fort ieusne, c'est pain & eau, mais pour-ce qu'il n'ya point de gloire, & que nous viuons tous de pain & d'eau, comme d'une chose commune, on ne l'estime pas estre ieusne.

Ancienement on ieusnoit iusqu'au vespre. Iuges. 20. d.

Le ieusne sans les oeures de misericorde desplait a Dieu. Zacharie. 7. a. b.

Cassiodore raconte au liure . 9 . de son Histoire.

Que les Romains n'auoyent que 3. sepmaines pour le karesme, ieunans tous les iours, excepté le Dimanche & le samedi: Les Illiriques & les Grecz en auoyent 6. & les autres 7. mais ilz ieusnoyent par interualle.

Lisez du ieusne aux Actes. 13. a. & 14. d. 1. Corinth. 6. b. Luc. 2 f. Math. 4. a. Tobie. 3. b. 1. Samuel. 7 b. 2. Chroni. 20. a. 1. Esdras. 8. d. Ioel. 2. c. Jonas 3. b. Esther. 13. a. & 4. d. Psal.

Et des viandes.

Fol. 128.

Psalme. 34. 68. 108. Exod. 34. d. Deuteronome. 9. b. c. & . 10 1. Roys. 19. b.

Dauid & ses gens ieusnent iusqu'au vespre, oyans que Saul & Ionathas estoient mortz. 2. Samuel. 1. b. Dauid ieusne & prie pour le peuple qui auoit esté frapé de Dieu. 2. Samuel 12. d.

Achab ieusne & dort ayant le sac vestu, cheminant la teste baissée, & le Seigneur a pitié de luy. 1. Roys 21. g.

Judith ieusne tous les iours de sa vie. Esther se disposant pour entrer au Roy, & aller parler a luy, elle ieusne, 3 iours & 3. nuitz.

Iosias denonce le ieusne a tous les peuples, & fait lire publiquemét les parolles du liure Ieremie.

Iesus Christ humilie son ame par ieusnes. Psal. 34. 68. & 108.

A qui est semblable celuy qui ieusne, & cependant ne cesse de pecher.

Les ieusnes ne profitent point aux obstinez.

Iesus Christ dit, gardez q̄ voz coeurs ne

Les ieusnes des anciens estoient iusques au soir.

Judit. 8 a. Esther. 4. d. & 13 a.

Iere. 36. b.

Isai. 58. a. Eccle. 34. Iere. 14. b.

Luc. 21. g.

Du Mariage.

Rom. 13. d ne soyent greuez de gourmandise & d'yrongneie, & des sollicitudes de ceste vie.

Gal. 5. S. Paul dit, Vous estes appelez en liberte, seulement n'abandonnez point vostre liberte a la chair, pour la licete, mais seruez l'un l'autre par charite.

Du mariage & des Voux.

1. Tim. 4. a Sainct Paul dit. Or l'Esprit dit no tament qu'es derniers temps, aucuns defaudent de la foy, s'amulans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables, enseignans mensonges en hypocrisie, ayans leur conscience caute-rizee, defendans soy marier.

Mat. 19. a
Gen. 1. d.
Gen. 2. d.
Ephe. 5. g
1. Cor. 6. d
Iesus Christ dit, N'avez vous point leu, que celuy qui fist l'homme des le commencement, il les fist masse & femelle? Et dit, pour ceste cause l'homme delaissera pere & mere, & s'adiou-dra a la feme, & deux serot vne chair par ainsi ilz ne sont plus deux, mais font

Du Mariage. Fol. 129.

(sont) vne chair, donc ce que Dieu a conioint, l'homme ne peut separer.

Origene sur S. Mathieu, en la. 23.

Homelie.

Dit, sur la chaire de Moysse, sont as-fis les scribes & Pharisiens. & c. Il re-prend donc telle maniere de predica-teurs, lesquels non seulement ne font pas ce qu'ilz disent, mais aussi enioig-nent cruellement & sans misericorde des choses plus grades, qu'on ne pour-roit faire, sans estimer quelle est la ver-tu d'un chacu des auditeurs. Comme ceux qui defendet de se marier. Et cō-traignet les ges a vne villenie desbor-dée, p ce qui defedet ce q est expediēt. Ceux aussi qui enseignent de s'abste-nir des viandes, & autres telles manie-res de choses, auxquelles les fideles ne doiuent nullement estre contrainctz, Ilz imposent les gros fardeaux par la parole de leurs expositions, contre la volonte de Christ disant, mon ioug est doux, & mon fardeau est leger: Et souuent on voit que ceux qui enseig-nent telles choses, vont tout au cōtrai-

Ceux qui defendent le mariage contrainctent les gens a vne desbordée vilenie. Notez bie.

Les fideles ne doiuent estre contrains aux doctrines des homes.

R re de

Du Mariage.

Mat 23. a re de leurs parolles, faisant toutes choses pour le regard des personnes, & pour les vaines gloires. Com me la parole suyuant le monstre disant, ilz font toutes leurs oeuvres, afin qu'ilz soyent veuz des hommes.

Mal. 2. c Salomon décrit la louange du mariage. Prouer. 18. d.

David décrit la benediction de Dieu sur les mariez. Psal. 128.

Tobie. 6. d L'Ange Raphael enseigne Tobie comment il se duoit marier selō Dieu.

La confirmation du mariage est au 9. Chap. de Genese souz la lettre a.

Eusebe histoire Ecclesiastique liure 3. Chapi. 27.

S. Clement comme recite Eusebe de Cesarée, a escrit contre ceux q desprisoyēt le mariage. Entre autre chose dit ce qui s'en'uit. Veulent ilz aussi re prouuer les Apostres? Sainct Pierre

Les Apca sres ont este marie & sainct Philippe, eurent femmes & marierent leurs filles, & sainct Paul en vne siēne Epistre n'est pas honteux de faire des recommandations & salutations a sa compagne, laquelle il dit

Du Mariage. Fol. 130.

dit ne vouloir mener avec luy par le pays, afin qu'il soit plus deliure pour prescher l'Euangille, & tantost apres il dit encor que Clement au liure 7. de son oeuvre dit ce qui sensuit, lon dit que sainct Pierre quand il vit mener sa fēme pour estre martirizée s'en reshouyt, voyant que par ce moyen elle estoit du nombre des esseuz, & quel le retournoit a la propre maison de paradis, & qu'il cria apres elle quand on la menoit a la mort, l'appellant p son nom, luy disant O ma femme aye sou uenance de Dieu: Telz estoient les mariages des sainctz, & leurs affectiōs parfaictes.

Clement dit que S. Paula este marie.

Au quart des sentences, distinction

17. Chapi. 4. & au decret, 27.

question. 2. Chapi. qui se commense. Cum societas.

Le Pape en ses decretz appelle le mariage immondicite, pollution, & souillure charnelle. *et cependant il en faut vn sc.*

Sainct Paul respond au Pape disant, mariage est entre tous h. unora-

Hebr. 13. a

R 2 ble,

Du Mariage.

ble, & la couche sans macule : mais Dieu iugera les paillardz & les adultes.

Jean, 2. a

Iesus Christ a voulu approuver le mariage, en se trouuât aux nopces de Cana de Galilée luy & sa mere.

Augustin au traité du bien de mariage. Chapi. 21.

Dit. Qu'il n'oseroit preferer la virginité de saint Iean, au mariage d'Abraham.

L'histoire tripertite au. 2. liure Chapi. 14. raconte du concile de Nicée cōme il auoit decreté, que les prestres ne se deuoient marier.

Mais le saint hōme de Dieu nōmé Pahnutiū, Euesque d'Egipte, lequel auoit eu l'oeil dextre arraché & le iarret droit coupé, & condemné aux metaux par l'Empereur Maximin, to⁹ ces grans maux endura il pour l'Euāgille de Iesus Christ. Iceluy saint hōme, voyant que le concile auoit ordōné ce decret, il y resista franchement, disant que le mariage est honorable, & que la compagnie de sa propre sēme

Notex que c'est de chastete.

Du Mariage.

Fol. 131.

me estoit chasteté, persuadant au concile de ne iamais mettre sus vne telle loy, disant q' il le faisoit elle leur seroit vne grande occasion de fornication. Lors la sinode loua la sentence & l'aduis de ce saint homme, & ne voulut en ceste partie rien constituer, ains laissa cela en la liberté d'un chacun, sans en faire loy ou necessité, toutefois ledit Pahnutiū n'auoit point esté marié: Ce Concile fut celebré lan 328.

*La defen-
ce du ma-
riage aux
prestres, est
cause de
grand mal
au monde.*

*Le Cōcile
de Nicée
n'a voulu
faire loy
de ne mar-
rier les
prestres.*

*Platina en la vie de Siluestre & di-
stinction. 28. Chapi. Si quis.
& en la distinction. 30.
Capitre. Si quis.
vivorum.*

Le Concile de Gangres en Galatie celebré lan. 333. a permis le mariage aux prestres, & excōmunié ceux qui laisseroyent leur pere & mere & leur femme, souz la couleur de religion.

*Le Cōcile
de gangres
permet le
mariage
aux pri-
stres.*

*Distinction. 31. Chapitre qui
se commence. Quo-
niam.*

Le Concile de Constantinoble six
R 3 iefine

Du Mariage.

Le concile de Constans noble a defendu de ne se point marier.

iesme, a semblamēt ordōnē de ne faire point voeuz de ne se point marier, & q̄ les prestres qui se separeroient de leurs femmes, a cause de leurs ordres sacrez, fussent excludz de la cōmuniō.

Distinction. 27. Chapitre Quidam & au Canon des Apostres Chapi. 6.

Le Concile d'Anticire, qui fut celebrē lan. 304. semblablement permit aux diacres d'estre mariez, depuis mesme qu'ilz auroient prins leurs ordres.

Iean le Maire dit de Belges, en son livre intitulē de la difference des scismes. & des Conciles de l'Eglise.

Du temps du Roy Loys 2. les prestres estoient mariez en France.

Dit auoir trouuē en la librairie de l'Abaye de Desnay a Liō en vn vieil liure: Que en France au tēps du Pape formosus, & du Roy Loys. 2. de ce nom, leq̄l fut surnōmē le Begue, q̄ de ce tēps la les prestres estoient encor mariez.

Le Canon des Apostres dit, si l'y a aucun qui die ou enseigne souz le tiltre & ombre de Religion, que les prestres doyent delaisser & abandonner

Du Mariage. Fol. 122.

ner leurs fēmes, qu'ilz soyēt mauditz.

Long tēps aps le cōcile de Nice, en l'Eglise des Latins, plusieurs Euelques estoient mariez: entre les autres S. Hiltaire Euelq̄ de Poitiers, cōme on peut veoir p̄ son epistre qu'il escrit estat en exil a la fille vierge, en laq̄lle epistre il fait ausi mētiō de la fēme mere d'icele

S. Paul dist, il faut donc q̄ l'Euelq̄ soit irreprehensible, mary d'une seule fēme, sobre, prudent, modeste, recueillant volontiers les estrangers, propre a enseigner, non point a donē au vin, ne bateur, ne conuoiteux de gain, deshonneur, mais humain, nō noisieux, nō auaricieux, bien pouruoyāt a la famille, ayant les enfans subiets en toute reuerence: que si aucun ne sait bien pourueoir a la famille, cōment ira il soing de l'Eglise de Dieu. &c. Sēblablement il faut q̄ les diacres soyent modestes, non point doubles en parolles, ny ad donēz a beaucoup de vin, ne procurans gain deshonneur, tenant le secret de la foy en pure cōscience: Et q̄ iceux soyēt p̄mieremēt espuuez, puis

*S. Hiltaire
E u quede
Poitiers es
toit marie.*

*1. Tim. 3.
S. Paul en
seigne que
les Euel-
ques ne
uent estre
mariez.*

Du Mariage.

*Les dia-
cres estoit
ent mariez
en l'esglise
primitive.* seruent estans trouuez irreprehensi-
bles. Semblamét il faut que leurs fem-
mes soyent modestes, non mesdisan-
tes, sobres, fideles en toutes choses :

Que les diacres soyét marys d'une seu-
le femme, gouuernans honestement
leurs enfans & leurs familles. Apres
ces parolles il dit au cōmencement du
4. Cha. Or l'Esprit dit notâment qu'es
derniers tēps, aucūs defaudent de la
foy l'amusans aux elpritz abuseurs, &
aux doctrines des diables, enseignant
mésonges en hipocrisie, ayâs leur cō-
sciēces cauterizēe, defendâs soy marier.

Titel. b

De rechef esclaiuant a Tite il dit. Je
t'ay laissé en Crete, afin q̄ tu acheues
de corriger les choses q̄ y defaillēt, & q̄
tu cōstitue des prestres p les villes, cō-
me ie te l'auoie cōmâdē: si aucū est sans
crime, mary d'une seule fēme, ayant en
sans fidelles, non accusez de dissoluti-
on, ou incorrigibles, qu'il soit esleu.

Notex.

OBJECTION.

*Nauclet.
Alberius.*

Le Pape Gregoire. 7. moyne de Cluny
appellē autremēt Hildebrant, qui fut
Pape du tēps de l'Empereur Hēri. 4. a
cōman-

Du Mariage. Fol. 133.

commandē par lettres, a Otto Euel-
que de Constance, qu'il defendist en sa
diocese aux prestres, qui n'estoyent
point encor mariez, qu'ilz ne se mariaf-
sent point, & qu'il dessist les mariages
de ceux qui estoient desia mariez.

*Cran.
Lambert.
Hirsued.*

RESPONCE.

Gene. 2. c.

Le Seigneur respond a cela disant, il
n'est pas bon que l'homme soit seul.

Extra de Cle. cons. lib. 6. cap. 1.

Le Pape Boniface. 8 a permis toute
liberté aux religieux, combié qu'ilz se
royent mariez.

*Saint Ambroise au premier liure
des vierges*

Dit. Touchant des vierges Saict
Paul dit, le n'en ay point de comman-
dement du Seigneur. Mais i'en donne
conseil. Si le docteur des gentils,
n'en a pas eu commandement, qui est
celuy qui le pourra auoir eu? Et vray
ment il n'en a pas eu commandement
mais il a eu exemple. Car virginité ne
peut pas estre commandée, ouy bien
desirée. Car les choses qui ne sont pas
en nostre puifface, elles sont plus a de-
sirer

1. Cor. 7. d

*Virginité
ne peut es-
tre coma-
mandée
mais bien
desirée
Notex.*

Du Mariage.

firer qu'a commander. &c.

2. Cor. 7. f Apres que Sainct Paul a conseilé, qu'il ieroit bon si on pouoit estre sas marier, a cause que on est plus a deliure pour penser a Dieu, il dit, Or dy-ie cela pour l'utilité de vous mesmes, nō point afin que ie vous iette vn lacz sus, mais c'est afin que vous tendiez a ce qui est honneste, & bien seant, & q̄ soyez ioinctz au Seigneur, sans aucūs empelchemens.

1. Cor. 7. a Item sainct Paul dit, pour euter paillardise, vn chacun ait la femme, & chacune femme son mary. Item ie voudroye tous hommes estre comme moy, mais chacun a son propre don de Dieu, l'un en vne maniere, & l'autre en vne autre, &c. Item silz ne se cōtiennent, qu'ilz se marient: car il vaut mieux soy marier, que bruller. &c.

*Sainct Vldaric Euesque d'Anspurg,
en l'Epistre qu'il enuoye a Ni
colas premier, touchant
la defense du mari
age des prestres.*

dit.

Du Mariage, Fol. 134.

Dit ainsi, remontrant au Pape que ceste defense du mariage estoit totale ment contraire & a la parole de Dieu & aux decretz du Concile de Nicene, & a l'Eglise ancienne. Puis luy remōstre les grandz maux & dangiers qui y sont. Et entre les autres il raconte ce qui aduint du temps de Gregoire premier, a l'occasion de telle defense, qui le cōtraignit de changer de propos en ce cas. Il dit. Qu'un iour le dit Gregoire enuoya a son estange & viuier, pour auoir du poisson, & qu'on luy apporta plus de six mille testes de petis enfans mortz, qu'on auoit iettéz dedans, pour couvrir la paillardise des prestres & ecclesiastiques. Parquoy Gregoire voyant cela, fut contrainct de dire, condannant le Decret qu'il auoit fait contre le mariage des ecclesiastiques, L'Apostre a dit, il vaut mieux se marier que bruller: & ie dy aussi de ma part, qu'il vaut mieux se marier, que bailler occasion de mort. Ceste Epistre a esté trouuée en vne librarie d'une ville de Holande, appel-

*Notex le
fruit qui
est venu de
la defense
du mariage
des prestres.*

*Le Pape
Gregoire a
uoit defendu
le mariage
aux prestres,
or le
grand nombre
des petis
enfans qui
surent mur
driez a cause
de ceste
ajence.*

lée

Du Mariage.

lée Aldwater.

DES VOEVZ.

*Sainct Ambroise sur la 1. aux Cor.
chap. 7.*

Dit. Personne ne doit estre con-
trainct, afin que luy ayant defendu la
chose licite, ilz ne tombe aux illicites.

Le Concile de Tolette 8. permet de
rompre les vœuz & sermentz faictz
contre la foy.

Dauid pecha iurant qu'il mettroit
a mort Nabal & tous ses hommes, Il
fit tresbien de rompre ce vœu, qui e-
stoit contre Dieu: & pourtant loua il
tant Dieu de ce qu'il l'auoit empes-
ché d'espandre le sang, par Abigail.

Herode auoit faict vœu de donner
a la danceresse tout ce qu'elle vou-
droit: elle donc instruite par sa mere
dit, donne moy icy la teste de Ieá bap-
tiste en ce plat: Et le Roy fut contristé,
toutefois pour le vœu & le iurement
& pour ceux aussi qui estoient assis a
table avec luy: Il comande qu'on luy
baillast, Il fit mal en accomplissant ce
vœu contre Dieu.

Saul

Des Vœuz.

Fol. 135.

Saul fit mal de vouer de mettre a mort
son filz Ionathas, lequel fut empes-
ché d'accomplir son vœu, par le peu-
ple.

Dieu a dit & commandé, Tu ne tu
eras point.

Iephthé voua vn vœu au Seigneur
& dist, Si tu baille les enfans d'Amon
en ma main, lors ce qui sortira de la
porte de ma maison au deuant de moy,
quand ie retourneray en paix des en-
fans d'Amon, sera au Seigneur, & l'of-
friray en holocauste. Apres la batail-
le il l'en retournoit en sa maison, & la
fille sortit au deuant de luy, avec ta-
bourins & flageotz. Et quand il l'a
perceut il deschira ses vestemés, & dit
Ha ma fille tu m'as humilié, & m'es
a destourbier. Car j'ay ouuert ma bou-
che au Seigneur, & ne le pouuroye re-
uoquer. &c. Et il occit la fille faisant
cõtre le commandement de Dieu, qui
defend de tuer.

*Sainct Cyprian martyr de Iesus
Christ, en l'Epistre 11.
liure. 1.*

Dit

*Le vœu de
Saul.*

1. Sam. 14.

Exo. 20.

*Le vœu de
Iephthé.*

Jug. 11. f.

Nom. 30.

Notz bien

*On pente
rompre les
vœuz faictz
contre la
foy.*

*Le vœu de
Dauid.*

1. Sam. 25. c

*Le vœu de
Herode.*

Mat. 14. 4.

Du Mariage

Dit. Si les vierges se sont dediées d'un bon coeur a Christ, qu'elles perseuerent en chasteté sans faintise, estât ainsi fortes & constantes qu'elles attendent le loyer de leur virginité. Si elles ne veulent ou ne peuuent perseuerer, il vaut mieux qu'elles se mariét, q̄ d'estre precipitées au feu p̄ leurs delices.

Le Concile d'Arantique chap. 11. a decreté, que nous ne pouuons rien voier deuement a Dieu, sinõ ce que nous aurons receu de sa main: veu q̄ toutes choses q̄ nous luy pouuons offrir sont dons procedans de luy.

Le Concile de Gangre en Galatie, è vn canon et reigle dit. Si aucüs de ceux qui gardét virginité pour l'amour de Iesus Christ, s'esleuet cõtre les mariez, qu'il soyét excõmuiez, ou dõnes au diable. En vn autre canon il est dit, Quád vn hõme, a cause de contenáce simulée, vie d'vn vestemét estränge, croiat q̄ par iceluy il ait iustice & reñitude en loy, & desprise les autres, q̄ avec hõnesteté & reuerence portét bõnetz, & autres couuertures et vestemés communs & acoustremens, qu'il soit ex-

Si les vierges ne veulent ou ne peuuent persouer en leur virginité, qu'elles se marient.

Si les moines s'esleuent plus saintz que les mariez il doiuent estre excommuniéz ou dõnez au diable.

Du Mariage.

communie.

Iean le maire dit de belges, en son liure intitulé de la difference des scismes & des Conciles de l'Eglise.

Dit. que Gregoire septiesme fut le premier qui fit Loy ou deffenle de ne marier les prestres.

Platine en la vie de Pape Pie, ou Eneas.

Le Pape Pie natif de Senes, parauât nommé Eneas siluius, ètre autres proverbs, lesquelz il auoit en la bouche, auoit aussi coustume de dire, A bon droit & a bonne cause, on a osté le mariage aux prestres, mais q̄ pour meilleur cause on leur deuoit restituer.

Iesus Christ dit, Certes en vain ilz me seruent, enseignans pour doctrine les commandemens des hommes.

Item toute plante que mon pere celeste n'a point planté, sera arrachée.

Sainct Paul dit, Il vaut mieux loy maier que brusler.

De l'Eglise, & comment elle peut estre cogneue, & de son auctorité.

Christost

Le prouerbe du pape a bonne cause on a osté le mariage aux prestres, mais a meilleur cause on leur deuoit rendre.

1. Cor. 7.

De l'Eglise.

Christostome sur saint Mathieu, en
l'Homelie 48. au chapitre.
tre. 24.

Les mes-
chans ont
des Eglises
des pres-
cheurs des
ordres, des
clers. Il est
des sacres
mens &
voutes au-
tres choses
par lequel
les ceremo-
nies non
seulement
les simples
sont deceuz
mais aussi
les sages.

Dit ainsi. Il en y a aucuns, lesquels
seduisent grandement, combien que
ce soit par mensonge et par bourdes,
toutefois ilz preschent Christ, ilz annō-
cent la foy. Car ilz ont aussi des E-
glises, des ordres, et des clers comme
hdeles. Il lisent aussi les Escritures
diuines. Il semble qu'ilz donnent le
mesme baptesme, et le mesme sacre-
ment du corps et du sang de Christ :
Semblablement ilz honnorent les A-
postres, et les Martirs, et par ces cho-
ses font grandement errer les pensees
des hommes, non pas seulement des
hommes moyens, mais aussi des pru-
dens. Qui sera celuy lequel l'Ante-
christ n'esmouuera ? En partie faisant
les oeuvres de Christ, et accomplissant
tous les offices des chrestiens, deuant
les chrestiens: Sy ce n'est par auenture
celuy qui considere ce que l'Apostre a
dit: Comme ainsi soit que mesme Sa-
than se transfigure en Ange de lumiere
Est

2. Cor. II.

De l'Eglise.

Fol. 127.

Est ce donc grand' chose que les mini-
stres aussi se transfigurēt en ministres
de Justice? desqz la fin sera selon leurs
oeuvres, & non pas selon la fiction, &
forme de leur chrestientē.

Christostome sur saint Mathieu
Chapi. 24. homelie. 9.

Dit. Tous les Chrestiens en ce tēps
present, se doiuent conferer aux sain-
ctes escritures. Car depuis le temps q
l'heresie a obtenu ses Eglises, on ne
peut auoir certaine probation de la
vraye chrestientē: Et ne peut estre au-
tre refuge aux chrestiens, voulans cog-
noistre la veritē de la foy, sinon les
sainctes escritures. Apres il dit. Qui-
cōque donc veut cognoistre quelle est
la vraye Eglise de Iesus Christ, com-
ment le cognoistra il sinon seulement
par les escritures ?

Saint Augustin au Tome. 2. en l'e-
pistre. 166.

Dit ainsi. Aux escritures no^o auons
apris Iesus Christ, & en l'Eglise: No^o
auons cōmunement icelles sainctes es-
critures. Pourquoy donc est ce qu'en
S icelles

Qui veut
cognoistre
la vraye
Eglise, il la
cognoistra
par les sai-
ctes escri-
tures.

De l'Eglise.

icelles ne retenons tous ensemble, & en cōmun Iesus Christ & son Eglise?

S. Augustin au Tome. 7. en l'epistre contre Petilian donatiste, Chapitre. 2. 3. & 4.

On ne doit chercher l'Eglise es parolles des hommes, mais es parolles de Christ.

Dit ainsi. Entre nous & les Donatistes est vne question & demande, la ou est l'Eglise: qu'est ce donc q no^e de vous faire? La deuōs nous chercher en noz polles, ou en celles de nostre chef Iesus Christ? Certes nous la deuōs chercher aux parolles de celuy qui est la verité, & qui aussy cognoit son corps.

Chrisostome sur saint Mathieu, en l'homelie. 49. du chapitre 24. b.

L'heresie qui est en l'Eglise, est la gendarmerie de l'Antechrist.

Notex bien

Dit. L'exercite de l'Antechrist sont les heresies, principallemēt celles qui obtiennent le lieu del'Eglise. Et c'est tenu au lieu saint, tellemēt qu'il semble quelles y soyent tenues, comme la parole de verité: Mais c'est l'abomination de la desolation, c'est adire de l'exercite de l'Antechrist, lequel a redu les ames de plusieurs hōmes desolées, et destituées de Dieu. Et c'est parauēture

cc

De l'Eglise. Fol. 128.

ce que l'Apostre dit, lequel est aduerfaire, & s'esleue par dessus tout ce qui est dit ou adoré Dieu: tellement qu'il est assis au temple de Dieu: Comme si Dieu y estoit assis, & se monstre cōme s'il estoit Dieu. Et ainsi tous les maux de diuerses heresies, lesquelles estoient par auant seulement ouyes, se sont par apres tenues au S. lieu, en desolant l'Eglise de Christ. & c.

2. Theſ. 2.

Chrisostome sur S. Mathieu. 24. en l'homelie. 49.

Dit. Celuy dōc qui veut cognoistre quel est la vraye Eglise de Christ, cōment la cognoistra il en si grande confusion de telle semblance, sinon par les escritures?

Notex.

Au mesme.

Le Seigneur donc, cognoissant si grāde cōfusion estre a aduenir aux derniers iours, pourtant mande il que les chrestiens qui sont en la chrestienté, q̄ veulēt prendre la fermeté de vraye foy, nayent refuge a nulle chose, sinon aux escritures: Autrement s'ilz regardent aux autres choses, ilz seront tēdālisez

Pour auoir la fermeté de la vraye foy, il ne faut auoir esgard sinō a l'escriture sainte.

S 2 dalisez

De l'Eglise.

dalifez, & periront, n'entendant point que c'est de la vraye Eglise. Et par cela trespacheront en l'abomination de la desolation, laquelle se tient au sainct lieu de l'Eglise. &c.

Au mesme.

*Mas 24.^e
Il ne faut
point croire
ceux qui
disent que
Iesus christ
est es mais-
sons,*

Si quelqu'un vous dit, voici Christ est es maisons, ne le croyez point. Car vo^s faictes iniure a la diuinite, si vo^s la cerchez maisons: elle q' emplit le ciel & la terre: ou si vo^s cuidez q' celuy qui est venu pour resister aux orgueilleux, & pour exalter les humbles, y soit mu- ce. En monstrant p^r telles choses, com- ment de ses vrayes Eglises, en sortent souuēt sedueteurs. Pour tant il ne faut nullement croire a eux, s'ilz ne disent ou font ce qui est cōuenable aux escri- tures, ne vueille donc sortir, ne vueille croire, car comme la fumée precede le feu, & la bataille la victoire, ainsi pareil- lement la tentatiō de l'Antechrist, pre- cede la gloire de Christ. &c.

*Il ne faut
croire a
nulz hom-
mes, s'ilz
ne seignent
les escritu-
res,*

S. Bernard sur les catiques au sermō. 33.

Dit, maintenāt de q' ce mucera l'E- glise? tous sont amis, & to^s sont enne- mis

De l'Eglise. Fol. 139.

mis : tous sont allyez, & tous sont ad- uersaires: tous sont domestiques, & ny a nul pacifique: tous sont prochains, et tous ne cherchent que leur profit. Ilz sont les ministres de Christ, & seruent a l'Antechrist, ilz cheminent en l'hō- neur des biens du Seigneur, au q'l Seig- neur ne font point d'honneur: De la vient celle beaute de paillarde, que tu vois tous les iours en abillement, cō- me de ioueurs de farces, en apareil cō- me dun roy: de ce voys tu l'oraux bri- des, & aux selles, & aux esperons: de ce sont les tables ornées de viandes, et de vaiffelles, de ce sont les iuogneries & les gourmandises, de ce procede la harpe & la violle, de la sont les pres- soirs redondās. Et les grenieres plains, respōdans de l'un en l'autre: de ce sōt les boites plaines d'oiingnēs & se- teurs, de ce sōt les bourfes replies, pour telle chose veuler ilz estre, & sōt les p^r ces des Eglises, les Preuostz, les Doyēs, les Archediacles, les Euesques, les Ar- cheuesques, & telles choses n'aduien- nent pas iustemēt, mais pour ce qu'ilz cheminent aux negociēs des tenebres.

*Juges de
l'Eglise des
nostre seip*

*Les pres-
tres sont
acontra
aussy pour
peusement
que des
paillardes
et comme
des iou-
eurs de far-
ces quand
ilz font ce
qu'ilz ap-
pellent lof-
fice diuin.*

Notex biē.

De l'Eglise.

Par cy deuant il a esté predict, & main-
tenât est venu le temps de l'acomplici-
sement, voici en paix mon amertume
est trefamere, elle a parauant esté ame-
re, en la mort des martirs, apres plus a-
mere en la cõtouerfie des heretiques:
maintenât est trefamere es mœurs des
domestiques: On ne les peut ne chal-
ser, ne fuir, tant sont ilz puissantz &
multipliez sans nombre. La playe de
l'Eglise est aux entrailles, et est incur-
able, & pourtât est son amertume tref-
amere. &c.

S. Hilaire escriuant cõtre Auxentius

Dit ainsi. *Je vo^o admoneste gardez*
vo^o de l'Antechrist, vous vo^o arrestez
trop aux murailles, serchâs l'Eglise de
Dieu, en la beauté des edifices, pensans
q^l l'union des fideles soit la contenue:
doutons no^o q^l Antechrist doiuë la a-
uoir son siege? les montaignes & les
boys, lacs, prisons & deserts me sont
plus furs & de meilleur fiâce, car les p-
phetes y estans cachez ont pphetilè.
S. Bernard sur le psal. 90. qui habi. ver. 6

O Seigneur Iesus tu as multipliè la
gent

De l'Eglise.

Fol. 40.

gent, & tu n'as poit magnifié la lieffe:
car plusieurs sont appelez, mais peu
sont esseuz: tous les chrestiens, & qua-
si tous cherchent leur profit, & nõ pas
celuy de Iesus Christ. Et ont transmué
mesme les offices de la dignité ecclesi-
astique en infame gaing, et en negoce
de tenebres, & n'est pas en telles cho-
ses cerché le salut des ames: Mais la
voluptré des richesses. Pour ce sõt il tõ-
dus, pour ce frequentent ilz les Egli-
ses, & celebrent les messes, & chãrent
les pseumes. On estruë impudémët
aujourd'hui par proces, pour les Euel-
chez, & les Archeuefchez, tellement
que les reuenus des Eglises sont dissi-
pez en superfluitez, & en vsage de va-
nitez. Il ne reste sinon que l'homme
de peché soit reuelè, le filz de perditio-
on. &c.

S. Bernard au sermon de la conuer-
ſion de saint Paul.

Helas Seigneur Dieu, car ce sont les
p^miers a te plecuter, ceux qu'on voit
aimer les p^miers lieux en tõ Eglise, &
tenir la principaulté. Ilz ont prins l'ar-

S 4 che

Esa. 9. a
Mat. 20.
Phil. 2. c

Notex.
Les pred-
ſtres sont
tõdus &
rasez, &
frequent
les Eglises
& sont rou-
tes leur ce
remonies
pour leur
auarice.

Esa. 1. b

Esay. 38.
Ceux de
l'Eglise de
l'Antechrist
sont si puis-
santz &
en si grand
nombre,
q^l on ne
les peut
chasser ne
fuir.

On se doit
garder de
l'Antechrist
car si on
veut bien
regarder
les escritu-
res on le
trouuerã
en l'Eglise

Ceux que
on estime
les chefs
de l'Eglise
ce sont
ceux qui
persecu-
tent l'E-
glise.

che de Siō, ilz ont occupé le chasteau,
& puis ont franchement & par puil-
fance mis toute la cité en feu: leur con-
uersation est miserable, la subuersion
de ton peuple est pitoyable.

*Samel Hierosme sur le .9. chapitre
du prophete Osee.*

Dit ainsi. Je ne trouue pas aux anci-
ens histoires, autres auoir diuisé l'Egli-
se, & seduit les peuples de la maison
de Dieu, que les prestres, & les prelatz
qui sont mis de Dieu, pour estre les es-
pies, & faire le guet pour le peuple
chrestie, cōtre les ennemies de l'eglise.

*S. Bernard au liure .1. de conside. ad
Eugene vers le fin. li. 4.*

Dit ainsi, parlant au Pape Eugene,
Qu'est ce q tes flatteurs, qui se disent,
or sus hardiment, tu les achete de la de-
spouille des Eglises. La vie des pou-
ures est semée aux places des riches.
L'argent reluit en la boue, on y a-
court de toutes pars, le plus poure
ne l'eporte point, mais le plus fort, ou
celuy q court le plus viste: ceste coustu-
me, ou plus tost ceste corruptio mor-
telle,

S. Hierosme
ne trouua
pas autres
auoir diui-
sé l'eglise
de Dieu,
es seduis-
le peuple
que les
prestres.

telle, n'a point comencé de ton tēps,
Dieu veuille qu'elle y preinne fin. Ce-
pendant tu es paré & atiffé precieuse-
ment: si ie l'osoye dire, ton siege est pl⁹
tot vñ parc des diables, que de brebis.
Saint Pierre faisoit il ainsi? Saint
Paul se moquoit il ainsi? Ta court a
acoustumé de receuoir plustost les bōs
que de les faire telz. Car les mauuais
n'y profitent point, mais les bons y
empirent bien. Puis apres il con-
clud. Voicy le murmure & la querimo-
nie commune de toutes les Eglises, el-
les crient qu'elles sont coupées & des-
membrees. Il y en a bien peu ou du-
tout nulles, qui ne craignēt ceste play-
e: demandes tu quelle? Les Abbez
sont soubs traitz a leur Euesque, les E-
uesques a leurs Archeuesques. C'est
merueille si on peut excuser cela. En
faisant ainsi vous mōstrez biē q vous
auez plenitude de puissance, mais non
pas de iustice. Vous faictes cela pour
ce que vous les pouuez faire: Mais la
question est si vous les deuez faire.
Vous estes la constituez pour conser-
uet

Le Pape
est paré &
atiffé bien
precieuses-
ment si on
l'osoit dire

Notex.

Est l'Eglise.

uer a chacun son honneur, & son de-
gré: & non pas pour luy en porter en
uie.

*En la distinction. 34. chapitre Lector.
Glose & Distinct. 82. chap. presbit. &
glose. Et au Canon Apostolorum. 17. q.
4. chapit. Si quis. Distinctio. 40.
chapit. Si Papa. distinct 96
chapit. Satis. & chapit,
Simplici. & In-
cipuis.*

Il est escrit en ces Canons, Que les
Papes ont telle puissance & autho-
rité, qu'ilz peuuent dispenser contre
la doctrine Apostolique, & contre le
droit de nature, & consequéent con-
tre l'Euangile, & la parole de Dieu:
Car le Pape a tous les droits tant diuins
que humains au cabinet de la poitrine,
parquoy il doit iuger vn chacun, et
ne doit estre iugé de personne: telle-
ment que quand il meneroit des peu-
ples en grand troupe & sans nom-
bres en enfer, nul homme mortel ne
doit icy psumer de redarguer ses coul-
pes: Car il est Dieu qui ne peut estre
iugé

*Le Pape
dit qu'il a
puissance
desfaire des
loix con-
tre nature
& contre
l'Euangile.*

Notex bien

De l'Eglise.

Fol. 142.

iugé des hommes.

Saint Paul respond a cela disant.

Que nul ne vous seduise au-
cunement: Car ce iour n'aduiendra
point, que premierement ne soit venu
vn departement, & que l'homme de
peché ne soit reuelé, le filz de perditio-
on, qui est aduerfaire, & l'esleue sur
tout ce qui est dit Dieu, ou qu'on ado-
re, iusques a estre assis au temple de
Dieu, comme Dieu, se monstrant soy
mesme qu'il est Dieu.

*1. tess. 2. b.
Iugez mais
tenant qui
est l'Ame-
christ selon
les Canons
& selon la
parole de
Dieu*

*Saint Hilaire au liure contre
Auxence.*

Quiconque nye Christ n'estre tel
qu'il a esté presché par les Apostres, il
est Antechrist. La propriété du nom
d'Antechrist, est d'estre contraire a
Christ.

*Les prestres disent que le pape ne
peut errer, n'y les Con-
ciles.*

Disans. Que Iesus Christ a dit a
Saint Pierre, Jay pryé pour toy, afin
que ta foy ne defaille point.

Luc. 22. d

A cela respondent leurs propres Ca-

nons

De l'Eglise.

*nous en la distinction. 40. chapit.
qui se commence. Si Papa.*

Dilans ainsi. Si le pape vient a er-
rer en la foy, & qu'il soit Heretique, on
le peut bien reprendre & redarguer en
ses fautes.

*Alexans
der. 6.*

*Pape. 227.
l'an. 1492
Guil bude*

Le Pape Alexander. 6. parlant vne
fois a vn Embassadeur du Roy de Fran-
ce, auquel il tint tel propos, Ceste fa-
ble de Jesus Christ, nous a acquis des
grandes richesses.

*Sanazarins Poete Italien en ses E-
pigrammes au liure. 2.*

*Voyez l'es
normité des
Papes, &
leur vie
plus que di-
abolique.*

Dit ainsi plât de ce Pape Alexâdre, No
tant l'inceste d'iceluy, avec sa propre
fille Lucreffe, & demandant, Lucreffe
Alexandre te desirera il donc tous
iours? puis respond, O l'enorme cas:
c'est ton pere. Voila le tesmoignage
que les escriuains de son temps ont ré-
du de ce chef d'Eglise.

*Uispergensis recite de Gregoire
septieme autrement nom-
mé Hildebrand.*

Que la chose publique Romaine,
& toute l'Eglise a esté soubz luy en
grand

De l'Eglise. Fol. 143.

grand danger, par erreur de scismes
nouveaux, & nō ouys, & qu'il a vsur-
pé le siege papal par tyrannie, & nō
par legitime election.

Le concile tenu a Worme. l'an. 1080.

Dit de Gregoire septieme, que c'est
chose certaine qu'il n'a point esté esleu
de Dieu, mais qu'il si est iecté foy mes-
me, sans honte par tromperie, & par
argent, & qu'il a r'enuerlé l'ordre ec-
clesiastique, & qu'il a trouble le reg-
ne de l'empire chrestien: & qu'il a in-
tenté la mort du corps & de l'ame, au
Roy catholique & pacifique, & qu'il
a defendu & soustenu le Roy periure,
& qu'il a semé discorde, entre ceux
qui estoient d'accord, & noisés entre
les pacifiques, & scandales entre les
freres, & diuorce entre les mariez, &
qu'il a esmeu & remué tout cela qui
sembloit estre a repos, & en paix en-
tre les bien viuans. Nous estans
assemblez de Dieu contre le dit Hil-
debrand, preschant les sacrileges & les
feux, soustenant les periures & les ho-
micides, mettant en question la foy ca-
tholi-

*Les Papes
peuēt biē
errer.
Notez biē.*

*Gregoire
7. na pas
esté esleud
Dieu.*

Gregoire
a mis en
question la
foy catholi
que, & a e
sté diuina
teur & ne
cromatien

De l'Eglise.
tholique, & Apostolique du corps &
du sang du Seigneur, estant observa
teur de diuination, & de songes, et Ne
cromantien manifeste, ayant esprit fa
milier, & pour ceste cause desuoiant
de la vraye foy, nous iugeōs qu'il doit
estre canoniquement depose, & de
chassée, & condamne perpetuelle
ment, s'il ne descend du siege, apres a
uoir ouy ces choses.

*Beno Cardinal en la vie du dit
Gregoire.*

Entre plusieurs meschanceté qui'l ale
gue d'iceluy dit, qu'il auoit de coustu
me de porter touliours avec foy vn li
ure de Negromâce, qui luy estoit fort
familier, et qu'il iecta par ses enchante
ries, l'hostie consecrée dedés vn feu,
pour par ce moyen pouuoir faindre
d'auoir eu reuelation diuine, contre
l'Empreur Henry. Beno allegue pour
tesmoing, Iean leuesque Portuenle, se
cretaire du dit Hildebrand.

*Platine en la vie de Iean. 8. Sabeli
que En 9, libro 1,*

Dit, Que ceste femme apellée Iean
huicie

Gregoire
par ses en
chantamēts
iecta son
Dieu ou so
hostie au
feu sans
bruster.

De l'Eglise. Fol. 144.

huitieme, estoit d'Angelterre, & les pa
rens estoient ylluz de Magonce. Icel
le auoit suiuy en sa premier ieunesse,
vn ieune escolier aux estudes, & pro
fita si bien a l'estude, qu'elle estoit esti
mée a Rome entre les pl^s sauās, pour la
quelle cause elle fut esleue pour estre Pa
pe pensant que ce fut vn hōme, & fut
esleue d'un aussi grand cōsentemēt. q
iamais fut Pape. Icelle pourluiuuant l'e
stude qu'elle auoit aprinse avec son e
studiant, du temps qu'elle estoit esleue
Pape, elle fut trouuée enceinte d'un
de ses seruiteurs domestiques. Laql
le se voyant grosse, seut si bien pour
ueoir a son ventre enflé, que nul ne
l'en aperceut, iusques a tant qu'elle en
fanta en plaine rue, & en plaine pro
cession, sur les espaulles de ceux qui
la portoyent, & mourut en icelle. 2.
ans apres la Papauté.

On voit bien maintenant si le Pa
pe ne peut errer.

*Platine en la vie de Syluestre Sa
bellique. En 9. liure. 2.*

La papeffe
Ieanne 8.
Pape. 107
L'an 855.

Apoc. 17.

Esay. 3. b.

Voyez le
beau mes
nage qui
a esté tenu
par les pa
pes.

La papeffe
Ieanne en
fanta vn
enfant en
plaine pro
cession sur
les espaul
les de ceu
qui la por
toyent.

Dit

De l'Eglise.

Syluestre. 2
Pape. 148
en l'an. 999
quel Pape
c'est donne
au diable
pour estre
Pape.
Dit que Syluestre . 2 . a esté moine en sa ieunesse, puis c'est donné au diable comme vn vray forcier, par condition, que corps & ame seroyent a luy, apres la mort : pourueu que le diable luy aidast a obtenir ce qu'il desiroit, p le moyen duquel il paruint par apres a estre Pape.

Platine en la vie de benoist huytie
me Sabellique. au 9. lib. 2.

Benoist
Pape. 152.
L'an.
1012.
Le Pape
cest moistre
diable en
viuât & le
diable cest
apparupa
pe apres sa
mort.
Dit. Que Benoist huitiesme est paru damné apres la mort, en espee monstrueuse, & horrible, ayant la teste & la queue comme vn aine, & la reste du corps comme vn ours, disant qu'il se representoit en telle forme, pour ce qu'estant Pape, il auoit vescu bestiallement.

Le Pape
a este trou
ue en boue
& prouue
mentent.
L'an. 457. Le Concile de Cartage fut celebré, auquel presidoit saint Augustin. En iceluy fut faicte vne loy, sur les appellations en iugement Ecclesiastique. Le Pape requeroit qu'il fut permis a quiconque voudroit, d'appeller a son siege : & afin qu'il obtint ce qu'il demadoit, commit faulseré, en alle-

De l'Eglise. Fol. 147.

alleguant vn decret controuué lequel il affirmoit auoir esté faict au Concile de Nice: depuis le mensonge du Pape fut cogneu, par les doubles du Concile, apportes de Constantinoble, & la requeste du Pape fut refusée.

Le Concile d'Arimine qui fut celebré par. 600. Euesques, estoit general, lequel condamna le Concile de Nicene. Et errerét avec Arrius, lequel auoit parauant esté condamné, par la parolle de Dieu au dit Concile. Pareillement le deuxiesme Concile d'Epheze a erré, avec Eutiches, & Dioscorus.

Le Concile de Cartage, au quel estoit pesent ce saint personage Cyprian, avec. 86. Euesques, assauoir presque tous les Euesques d'Afrique, de Numidie, & de Mauritanie, il fut la decreté que le baptesme administré par les heretiques, ne deuoit point auoir lieu, ains que ceux qui auoint esté baptisez par eux, deuoient estre rebaptisez: Laquelle sentence a esté par apres condamnée, comme il apert en la di-

Le concile
d'Arimine
a erre, tous
tesois il estoit
genes
ral.

Le concile
de Cartage
auquel
estoit pres
sent S. Cy
prian, a er
re.

Saint Augustin escriuant contre
Maximien Euesque des Ar-
riens, liure 3. Chapi-
pitre. 14.

Nous ne
sommes de
tenuz par
l'autorite
des cõciles
mais bien
par celle
de l'escriu-
re sainte.

Dit ainsi. Je ne doy preferer le Con-
cile de Nicene, ne toy celuy d'Arimine
comme voulant preiudicier deuant
toute autre chose: Car par l'autorite
d'yceluy, ie ne suis detenu, ne toy pa-
reillemet par l'autre. Mais par les pro-
pres autoritez des escritures saintes:
& non pas de nulz hommes quelcon-
ques qu'ilz soyent: mais tesmoingz a
tous deux communs, comme la chose
auec la chose, la cause auec la cause, rai-
son auec raison. &c.

On deuroit aussy obseruer les de-
cretz du Pape Alexandre. 3. de Gelase,
de Nicolas. 2. du concile Elibertin, de
Tolete, de Cartage, de Babylone, de
Calcedoine, de Latrá, lesquelz ont def-
fendu de prendre de l'argent, & des
dons, pour la satisfacion des pechez,
pour le baptesme, pour les temples.
pour les sacremens & dons de Dieu

Et

Notez bic.

Et ont ordonnez que nulz ne fut pro-
meu & ordonne en l'Eglise par arget
& guerdons, & q̄ celuy fut tenu pour
apostatique, & non pour apostolique
qui obtiendrait le siege de Rome, ou
par argent ou par faueur.

Le Concile Aurelian, a determiné
que les pures, les malades, les debil-
les, fussent nourris et reuestus par les
Euesques, & q̄ les moynes ne deuoy-
ent rien posseder de propre.

Notez.

Maistre Jean Gerson en sa premiere
partie, de l'examination des
doctrines.

Dit ainsi. La premiere verité ainsi
seroit fermée, que quelque simple hom-
me non autorité, pourroit estre tant
excellerment instruit aux lettres sa-
crées, que on deuroit plus croire a son
asserion en la cause d'enseiñnement,
qu'a la doctrine du Pape. Car il apert
que plus tost l'on doit croire a l'Euan-
gile qu'au Pape. Si donc vn tel home
enseiñne quelq̄ verité estre cõtenuë en
l'Euangile, la ou le Pape ne sauroit ou
pourroit grandemet errer. Il est mani-

On doit
plus croire
a vn home
laiz qui
soit bien
instruit
aux saintes
lettres
qu'a la do-
ctrine du
Pape.

De l'Eglise.

festé duquel on doit preferer le iugement. Tantost apres il dit, si aduenoit qu'on celebrast vn concile general, au quel fut present vn tel hōme bien instruit, en cas que la plus grande partie declineroit par malice, ou ignorance a l'oposite de l'Euangile, tel homme, laiz se pourroit opposer au dit concile general.

Vn hōme laiz se pourroit opposer a vn concile si il y donnoit cōtre l'Euangile.

Panorme au chapitre, significasti, extra de electionibus, iceluy auoit assisté au concile de Basle & de Constance.

Dit ainsi. Aux choses qui cōcernent la foy, le dit d'un homme laiz deuroit estre preferé au dit du Pape, si son dire estoit plus probable, par meilleure autorite du vieil & du nouveau testament, que celui du Pape.

Aux choses qui concernent la foy, le dire d'un hōme laiz, doit estre preferé a celui du Pape.

Thomas d'Aguin en la somme, partie. 3. en l'addition. 46.

Article. 6.

Dit. Pour ce que l'Eglise est fondée en la foy, & aux sacremens, il n'appartient aux ministres de l'Eglise faire des nou-

uou.

De l'Eglise. Eol. 149.

nouueux articles de la foy, ou faire des nouueaux sacremens, ou mouuoir ou oster ceux qui sont faitz: Car cela est l'excellence & puissance qui appartient seulement a Iesus Christ, qui est le fondement de l'Eglise.

Il n'appartient au ministres de l'Eglise, faire des nouueaux articles de foy.

Le Concile de Gangres en Galatie. Anathematise ceux qui ne demurent point en la foy du Seigneur, et qui sont tous les iours nouuelles constitutions.

Ceux la font d'nes au diable qui font nouueaux articles de foy.

Les Canons et decretz des Papes en la distinction. 9. Chapitre Noli et capit ego. et capit negare et 24. q. 1. capit non asseramus.

Disent ainsi. Qu'il se faut tenir a la sainte escriture, non point aux dires des hommes. quelques sainctes qu'il soyent.

Les canons disent qu'il se faut tenir seules ment a la sainte escriture.

Origene sur le prophete Jeremie, en l'homelie premiere.

Dit. Il nous est necessaire d'appeller en tesmoignage les saintes escritures: Car a noz lens et allegations, sans icelles, on ne doit adiouster foy.

Notex.

Sainct Ierofime sur sainct Mathieu dit. Ce qui est dit sans autorité des es- critures par semblable facilité peut es- tre contemnè qu'il est dit.

S. August. sur S. Iean au. 46. traite Chapitre. 10.

Que c'est adire estre assis sur la chaire de Moysè.

Dit ainsi. Veritablement en seant sur la chaire de Moysè, s'ilz enseignent la loy de Dieu, il pensuit que Dieu en- seigne par eux: Mais s'ilz veulent en- seigner ce qui est du leur, ne les vueil- lez point ouyr, & ne le faictes point: Car veritablement telles gens cerchèt les choses qui leur sont propres, & n'ont point celles de Iesus Christ.

S. Ciprian a Cecil au deuxiesme liure de ses epistres en l'Epistre. 3.

Jean. 15. b.

Dit ainsi: Si vous faictes ce que ie vous commade ie ne vous appellera y point seruiteurs, mais amys: Et ausly que Christ doive estre seul ouy, le Pe- re l'a tesmoigné du ciel disant, C'est i- cy mon filz bien aimé, auquel i'ay mis mon bon plaisir escoutez le. Parquoy s'il est ainsi que Christ seul doive estre escouté, nous ne devons pas regarder

Mat. 17. b.

Christ seul doit estre escouté sans

regarder a ce qu'on faict les au- tres deuant nous.

que cest qu'un autre deuant nous a pé- se bon destre faict: mais ce que Christ qui est deuant tous a faict. Car ausly ne faut il pas ensuire la coustume de l'homme, mais la verité de Dieu, d'au- tant que le Seigneur parle & dit par Elise le prophete. Az me font hōneur sans cause, enseignans les mandemens & doctrine des hommes: & de rechef en l'Euangile, vous reboutez le com- mandement de Dieu, pour establir vo- stre tradition. Et pour tant, cher frere, si aucuns de noz predecesseurs ou par ignorāce, ou par simpleste, n'a pas ob- serué ce que le Seigneur nous a en- seigné de faire par son exēple, ou doc- trine. Cela peut estre laissé par sa sim- pleste, & luy peut estre pardonné, par l'indulgence du Seigneur: mais il ne nous pourra estre pardonné a nous, qui maintenant sommes admōnestez & instruitz du Seigneur, Et ausly il en faut escrire lettres a noz compaignōs, que la loy Euangelicque & la doctri- ne du Seigneur soit gardée par tout, & qu'on ne se retire pas de ce que

regarder a ce qu'on faict les au- tres deuant nous.

Esa. 29. d

Mat. 15. a

Notex.

Ceux qui reiectent la parole de Dieu n'ont point d'ex- cuse.

On ne se doit pas re- tirer de ce que Christ a enseigné.

Christ a enseigné & fait. &c.

Puis apres il dit. Si nous sommes les prestres de Dieu et de Christ, ie ne trouue pas que nous deuions plus ensuyuir personne que Dieu et Christ. Veu que principalement il dit en l'Euangile. le suis la lumiere du monde, celuy qui me suit, ne cheminera point en tenebres, mais aura la lumiere de vie.

Iean. 9. b

Lactance Firmian au liure
6. des diuines Instituti-
ons Chapitre. 8.

La doctri
ne des hom
mes ne
vaut rien.
Dit ainsi. On ne doit ensuyuir les
hommes mais Dieu.

Saint Augustin escriuant a
Fortunat en l'Epi-
stre. 198.

Les escri
s des S. hom
mes ne sont
point a pre
jerer aux
escriures
canonis
ques.
Dit. Nous ne deuons pas esti-
mer toutes les disputations, com-
bien qu'elles ayent esté faictes de
gens fort louables, comme les escri-
ture Canoniques, tellement qu'il ne
nous soit bien licite (sauf l'honneur
des hommes qui leur est deu) de con-

contredire ou reprobuer aucunes cho-
ses en leurs escritures, si d'auenture
nous trouuons qu'ilz sentent autremēt
que ne contient la verité entendue
par les autres, ou de nous par l'aide di-
uine. Je suis tel es escritures des au-
tres, comme ie veux que soyent ceux
qui entendent les miennes,

Saint Augustin au prologue du. 3.
liure de la trinité.

Dit ainsi. N'obey pas a mes Escri-
tures comme aux escritures canoni-
ques, mais tout ce que tu trouueras
en icelles, que tu ne croyois poit, croy
le sans douter: mais au miennes si tu
n'entēs ce que tu tenois pour certain,
ne les croys point fermement.

Au mesme liure.

Il Dit encor. Je ne puis nier & si ne
doy, que comme en mes plus grandes
oeuvres, & aussi en mes petites, il n'y
ait plusieurs choses qui peuent estre
blasmées, par iuste iugement, & sans
aucune temerité.

Saint Augustin en l'Epistre a S.
Ierosme, epistre 19. au Tome
3. au fucillet. 161.

Augustin
est tel es es-
critz des au-
tres comme
il veut que
soyons au
siens.

Augustin
ne vent
pas qu'on
obeisse a
ses escritz,
comme
aux cano-
niques.
Augustin
dit, qu'il y
a aucunes
choses en
ses escritz
qui sont a
reprendre.

Il n'y a
nulle faute
aux escri-
tures cano-
niques.

Dit ainsi, Je confesse a ta charité, q̄
iay aprins de porter cest honneur &
reuerence seulement au liures des sain-
ctes Escritures qui sont apellez Cano-
niques: Que ie croy fermement, que
nulz auteurs d'icelles les escriuant
n'a erré: Mais si aucunes choses sont
trouuées en icelles, lesquelles semblēt
estre repugnantes a la verité: Je n'esti-
me autre chose, sinon ou que le liure
est mal escrit, ou que l'interpreteur a
mal entendu ce qui est dit, ou que ie
ne l'entens nullement. Et quand aux
autres ie les liz tellement que de quel
que saincteté ou doctrine qu'ilz soyēt
ornez, toutesfois ie ne pense estre ve-
ritable, ce qu'ilz disent, pour-ce qu'ilz
ont telle opinion, mais pour autant
qu'ilz me l'ont peu persuader, ou par
ces auteurs canoniques ou par raisōs
probables qui ne soyent point discor-
dantes de la verité. Et quand a toy
frere, ie ne pense pas que tu sen-
te autrement. Voire i'estime a le verité
que tu ne veux point qu'on lise tes li-
ures comme les liures des Prophetes,
&c.

Augustin
ne pense es-
tre verita-
ble ce qu'il
autre a dit
il ne la
prouue par
la sainte
Escriture.

Nottez.

& des Apostres qui ont escrit si certai-
nement, que-ce seroit vne meschance-
té de penser qu'il y eut erreur ou faute
en leur escrit.

S. Augustin en la 112. Epistre qu'il
escrit a Paulin.

Dit ainsi. Je ne veux pas que tu suy-
ue mon autorité, afin que pour cela
tu pense qu'il te soit necessaire de croi-
re, pour-ce que ie l'ay dit: Mais afin q̄
tu croyes aux Escritures canoniques.
&c.

Augustin
ne veut poīs
qu'on sui-
ue son au-
thorité sil
ne le prom-
ue.

S. Ierosme sur l'Epistre a Tite,
chapitre. 1.

Dit. Sans l'autorité des Escritures,
babil & iaserye, ne doiuet estre creuz.

Tertullian au prescrip-
tions contre les He-
retiques.

Dit ainsi. Il n'est en nostre vouloir
ou franche volonté, licite d'introduire
ou d'eslire ou aleguer en tesmoignage
ce qu'un autre auroit introduit ou al-
legué, pour son vouloir & plaisir. Car
nous auons les Apostres du Seigneur
pour auteurs, lesquels n'ont rien in-

Les Apo-
stres ont
seulement es-
seigné, ce
que le Sei-
gneur a com-
mandé.

troduit pour leur plaisir, n'y rien de nouveau, ains ilz ont fidèlement enseigné aux nations la discipline, & congnoissance qu'ilz auoyent receu de Dieu.

S. Augustin du seul baptême, en l'epistre a Vincent.

Qui est celuy qui ne sache la sainte escriture? &c. Mon frere ne vueille entreprendre contre tant grandes choses diuines, Car les lieux sont congneuz par le droit Canon des Euesques.

S. Augustin escriuant a Vincent en l'epistre. 48.

Dit. Ne vueille point recueillir des calomnies enuers les freres des escritures des Euesques, ou des nostres: comme de Hilaire ou de ceste vnitè (deuât que la partie de Donatus fut separée) comme de Cyprian, ou de Agripin, contre les diuins tesmoignages, qui sont en si grand nombre, si clairs & si indubitables. Premièrement pourtât que tel genre de lettres doiuent estre distinguées de l'authorité des escritures canoniques, Car on ne les lit pas ainsi comme

comme pour en prendre tesmoignage, auquel ne soit nullement licité de contredire, si d'auenture ilz ont sentu aucune chose, autrement que la verité ne requiert. Tantoist apres il dit. Mais toutesfois cheminons en ce, en quoy nous sommes paruenus, asauoir en ceste voye qui est Christ. Car aussi l'integrité, & la congnoissance des lettres, de quelque Euelque (quel qu'noble qu'il soit) ne peut estre gardée comme l'escriture canonique est gardée, par tant des lettres & d'ordres, & de langues, & par la susception de la celebration ecclesiastique. Contre laquelle toutesfois en y a eu aucuns, les quelz soubz le nom des Apostres, ont controuuè plusieurs choses: toutesfois c'a esté en vain, pour ce qu'elle est trop bien esproouée, trop bien celebrée, & trop bien cognue. &c.

Sanct Augustin au. 2. liure. du bapteme contre les Donatistes chapitre 3.

Dit, Vous auez de coutume de nous mettre au deuant les lettres de Cyprian, la sentence de Cyprian, pour quoy

On peut bienconare dire aux anciens filz ont sentu autrement que la verité ne requiert. Notez

Aucun heretiques os escrit des liures soubz le nom des Apostres.

on ne doit amener le fautes des anciens docteurs contre si grand nombre de tesmoignage des diuines escritures. Notez.

quoy prenez vous l'authorite de Cy-
prian, pour vostre scisme, & reboutez
son exemple pour troubler l'Eglise?
Et qui est celuy qui ne sache bien que
la sainte Escriture Canonique, tant
de l'ancien, que du nouveau Testa-
ment, est contenuë entre ses limites,
qui sont certains, & que icelle esta pre-
ferer a toutes les Escritures des Eues-
ques passez, tellement qu'on ne peut
en rien douter d'icelle n'en disputer,
assauoir si tout ce q est escrit en icelle est
veritable. Mais il est licite de reprèdre
les escritures des Euesques q ont esté es-
crites ou qu'ilz ont escrit apres la cõfir-
mation des escritures Canoniques, ou
par parole, par aduenture plus plain-
ne de sapience d'un chacun mieux in-
struict en telles choses. ou par plus
grande authorite des autres Euesques:
ou par la prudence des sages, ou par
les Conciles, si d'aduenture on a des-
uoyè en aucune choses de la verité, &
aussi les Conciles qui se font, par
vne chacune region ou prouince, sans
nulles doutes, doiuent donner lieu, a
l'au

L'Escritu-
re sainte
est a preser-
uer aux Es-
critures de
sous les E-
uesques.

On ne peut
douter de
la sainte
Escriture.

Notex.

l'authorite des premiers Conciles qui
se sont faitz en toute la chrestientè,
& les premieres et generales determi-
nations, doiuent souuent estre amen-
dées par celles qui en suyuent, quand
par quelque experience des choses,
ce qui estoit secret est declarè, & est
cogneu, ce qui estoit muçè, sans aucu-
ne forme d'orgueil qui n'est sacrilege
sans auoir vn col enflé d'arrogance,
sans aucune contention d'enuie mau-
uaise, avec sainteté, humilité, avec la
paix catholique, avec la charité chre-
stienne.

Iaco. 3. d.

Irenèe au Liure. 3. Chapitre 4.

Dit. Que seroit-ce si quelque
Dispute ou debat estoit esmeu, de
quelque question legere, ne faudroit
il pas recourir aux plus anciennes E-
glises, qui estoient du temps des
Apostres, & prendre d'icelles ce
qui est clair & certain, pour res-
oudre du debat, ou de la question pre-
sente?

Saint Augustin du baptesme con-
tre les Donatistes, au liure. 3

chap.

Dit. Honoratus Attuca a dit, puis que Christ est la verité, nous deuõs plus tost enſuiure la verité, que la couſtume.

L'Eueſque Caſtus au chapitre. 5.

Dit. Celuy qui prelume d'enſuiure la couſtume, en contemnant la verité, ou celui est enuieux & malin enuers les freres, auquelz la verité est reuelée, ou il est ingrat enuers Dieu, par l'inſpiration duquel l'Eglise est inſtruite.

Le Prophete Ieremie dit, N'ayez nulle fiance en vous meſme, ſur parolles de menſonges diſans. C'est le Temple du Seigneur, le Temple du Seigneur, &c.

Voicy vous auez confiance en vous meſmes, ſur parolles de menſonge, lesquelles ne vous profiteront de rien,

Dieu a rendu teſmoignage de ſon filz diſant: C'est icy mon filz bien aimé, auquel j'ay prins mon bon plaisir, eſcoutez le.

Le Seigneur a dit. Qui preſumera de

Jean. 14. a
La couſtume ne doit eſtre enſuiuie.

Celuy qui veut enſuiuir la couſtume & cõtre la verité, il est enuieux & malin.

Ier. 7. a.
Amos. 6. a
Miche. 7
Mat. 17. b
Luc. 9. a.
2. Pierre. 1.
Deute. 19.

de parler parolles en mō nō, lesquelles ie ne luy auray point commandé de dire, ou qui parlera au nom des autres dieux, iceluy prophete mourra.

Moïse dit, vous ne ferez pas ſelon tout ce que nous faiſons icy aujourdhuy, c'est aſauoir vn chacun tout ce qui ſemble bon a ſon aduis.

Item vous n'adiouſterez, rien a la parole que ie vous cõmande, & n'õsteriez rien d'icelle, afin que gardiez les commandemens du Seigneur voſtre Dieu, lequel ie vous commande. Regardez, ie vous ay enſeigné les cõmandemens & droitz, ainſi que le Seigneur mon Dieu m'a commandé.

S. Auguſtin eſcriuant a Oroſe, contre les Priscilianistes & Origenistes Chapi. 11.

Dit. La doctrine humaine ſemble auoir raiſon, tant & ſi longuement qu'elle n'est point a comparée a la ſcience diuine: Mais quand le menſonge aproche de la verité, il est incontinent deuoré & perdu, cõme l'eſtincelle du feu, & tous les enſeignemens de

V fauſe.

Deut. 18. d

Deut. 12. a

Deut. 4. a

Leui. 22. d

Apo. 2. ob

La doctrine ne humaine ne a grand aparence en elle meſme, mais quand la verité est

De l'Eglise.

mise au pres, elle se confonde. fausseté lesquelz maintenant sont appellez Idolles, d'autant qu'il sont faitz et composez, seront totalemēt brisez.

Iean, 3. d. Iean baptiste dit, celuy qui est venu d'en haut est par dessus tous, celuy qui est issu de la terre est terre, et parle de la terre, & celuy qui vient du ciel est p

Colof. 4. a. dessus tous, & il tesmoigne ce qu'il a veu et ouy, et nul ne recoit son tesmoignage. Celuy q aprouue son tesmoignage, il a signé, que Dieu est veritable, car celuy que Dieu a enuoyé, annonce les parolle de Dieu.

Iean. 5. f. Iean. 8. c. Iesus Christ dit, vous n'avez point sa parolle demourante en vous, pour ce que vous ne croyez point a celuy que Dieu a enuoyé: cherchez les escritures, car vous cuidéz auoir la vie eternelle en icelles. Ce sont aussy celles q rendent tesmoignage de moy.

Iean. 7. b. 2. Cor. 2 d. Item ma doctrine n'est par miéne, mais de celuy qui m'a enuoyé: Si aucun veut faire la volonté d'iceluy, il cognoistra de la doctrine a sauoir si elle est de Dieu, ou si ie parle de moy mesme, celuy qui parle de soy mesme il quier

la

De l'Eglise.. Fol. 156.

sa propre gloire, mais celuy qui quiert la gloire d'eceluy qui l'a enuoyé, il est veritable, & n'y a point d'iniustice en luy.

Item celuy qui m'a enuoyé est veritable, et les choses que i'ay ouyes de luy ie les dis au monde. &c.

Item si vous estes permanentz en ma parolle, vous estes vrayment mes disciples, et cognoistrez la verité, et la verité vous affranchira. &c. Moy, ie dis ce que i'ay veu enuiers mon pere, et vous faictes ce que vous avez veu vers vostre pere: En verité en verité ie vo^d dir, si quelc'un garde ma parolle, il ne verra iamais la mort.

Iesus Christ dit: Mes brebis oyent ma voix et ie les cognois, et aussy elles me suiuent.

Item ie n'ay point parlé de moy mesme, mais le Pere qui m'a enuoyé, m'a donné le commandement de ce q ie doy dire, et parler: Et say que son commandement est la vie eternelle. Les choses donc que i'annonce, ie les annonce comme le Pere m'a dit.

V 2 Item

Iean. 8. d. Rom. 15. d

Iean. 5. d

Iean. 10. c. Iean. 8. f

Iean. 12. f. 1. Pier. 4. c. Psal. 118.

De l'Eglise.

Iean, 14, b Item les parolles que ie vous dis, ie
Act. 4, f ne les dis pas de moy meime. Si vous
Iean, 5, a m'aimez gardez mes cōmandemens :
Celuy qui a mes commandemens &
les garde, c'est celuy qui m'aime. Qui
ne m'aime pas, il ne garde point mes
parolles, & la parolle que vous oyez,
n'est pas mienne, mais c'est celle de
mon Pere qui m'a enuoyé.

Iean, 20, a Item, Iesus fist plusieurs autres sig-
nes, en la presence de ses disciples, les
quelz ne sont point escrits en ce liure:
Mais ces choses sont escrits, afin que
vous croyez, que Iesus est le Christ filz
de Dieu, & qu'en croyant vous ayez
vie par son nom.

Gala. 1, b L'euangile
est si ferme
que si vn
Ange dis-
soit autre
chose il ne
doit estre
creu.
Saint Paul dit. Si nous, ou vn An-
ge du ciel vo^{us} annonce autrement, que
ne vous auons annoncé qu'il soit
maudit. Ainsi que nous auons dit
deuant maintenant encor ie dy. Si
aucun vous annonce autrement,
que ce que vous auez receu, il soit
maudit.

Iean, 4, d La femme Samaritaine dit a Ie-
sus, ie say que le Messias (qui est ap-
pelle

De l'Eglise.

Fol. 157.

pellè Christ) doit venir, quand donc
iceluy sera venu, il nous annōcera tou-
tes choses.

Saint Paul dit. *Je ne me suis point* *Act. 20, f*
soustraiēt que ie ne vous aye annō-
cē tout le conseil de Dieu.

Chrisostome en la premiere
homelie sur l'Epistre
a Tite.

Dit. l'Euangile contient toute cho-
se, les choses presentes & les futures,
l'hōneur, pieté et foy. &c. *L'euangē*
le contient
toutes cho-
ses.

Saint Hilaire sur saint Mathieu
au Canon. 14.

Dit. Toute plante qui n'est pas du
Pere doit estre arrachée, c'est adire tou-
te tradition humaine doit estre d'esra-
cinée, par la faueur de laquelle ilz ont
transgressé le commandement de la
loy: Et pour tāt il les dit estre les cōduc-
teurs des aueugles, promettans le che-
min de la vie eternelle, lequel ilz ne
voyent pas eux mesmes: & dit que le
trebuchemēt de ces aueugles icy, &
de leurs conducteurs est commun.

S. Augustin sur saint Iean au. 49.

De l'Eglise.
traicté chapitre. 9.

Iesus christ
a faict plu
sieurs chos
es les quel
les ne sont
point escri
tes mais les
choses qui
ont esté es
crites.

Dit. Combien que le Seigneur Iesus
Christ, ayt fait beaucoup de choses, q
n'ont pas esté escrites, Comme aussy
son propre Euangeliste le tesmoigne,
asauoir le Seigneur Iesus Christ auoit
dit & faict beaucoup de choses qui ne
sont pas escrites, toutefois les choses
ont esté esleues pour escrire lesquel
les ont voit estre suffisantes pour le sa
lut des croyans.

De l'Ecriture sain

te, & comme il est licite a tous ho
mes de la lire.

- Apoc. 1. a. S. Iean dit. Bien heureux sont ceux
qui lisent, & ceux qui oyent les parol
les de la pphetie, & gardent les choses
qui y sont escrites, car le teps est pres.
Luc. 11. d. Iesus Christ dit, bié heureux sôt ceux
q'oyent la polle de Dieu & la gardent.
Psal. 118. 2. Dauid dit, ta polle est vne lape a mes
piedz, & vne lumiere a mes sentiers?
Eccl. 1. a. La fontaine de sapièce est la polle du
Seigneur Dieu souuerain, et l'étrée d'i
celle sont les cōmandemens eternolz.

leze

De l'Ecriture sainte. Fol. 158.

Ieremie dit. Tes parolles ont esté trou
uées, & les ay mangées, & ta parolle
m'a esté faicte en ioye, & en liesse de
mon coeur.

Sainct Paul dit prenez le heaulme
de salut, & le glauiue de l'Esprit, qui est
la parolle de Dieu.

Aug. au. 19. liure de la cité de Dieu ca. 19.

Dit. Il n'est defedu a psonne de cog
noistre la verité, ce qui le doit faire par
honeste repos: Combié de teps pdent
au iourd'huy hōmes & fēmes, en al
lant & venant, iouant & iasant, detra
ctant & regardant ioux & follies.

Chrisostome sur S. Iean en la fin de
la. 16. homelie.

Dit. Je vous prie escoutez vne cho
se veritable, n'est ce pas chose absurde
qu'un medecin, vn cordōnier, vn tisse
rai & generallemēt tous ouuiers, vn
chacun cōbat pour la pfection de son
art, & q' le chrestie ne lache redre rai
son de la religiō? Il est vray q' quād ses
arts necaniques sont ignorez, ce n'est
perte q' d'argent, mais le contēnement
de la religiō chrestienne emporte la p

V 4 ditien

Ieer. 15. ca

Ephe. 6. e

On ne doit
desfendre a
personne,
de cognoi
stre la ve
rité.

C'est vne
chose ab
surde que
le chrestien
ne sache rē
dre raison
de sa foy.

De l'Escriture sainte.

dition de l'ame, & toutefois nous tra-
uillons par si grand' misere, & par si
grad' forcenerie, q' no' mettōs en icel
les toute nostre cure, & toute nostre co-

*L'ignorā-
ce des chre-
stiens, est
cause que
les infideles
ne recog-
noissent
leur erreur*

gitation: mais les choses q' no' sont ne-
cessaires, & qui sont cōme forteresses
trēsfermes de nostre salut, no' ne les
estimons rien. C'est ce qui empesche
les gentils a cognoistre leur erreur, &
s'en mocquer: Car comme ainsi soit
qu'ilz se fondēt sur le mensonge, pour
faire tout ce qu'ilz fōt, & pour defēdre
l'ignominie de leurs enseignemēs, no'
q' Ieruōs a la veritē, no' n'osons ouu-
rir la bouche pour defēdre ce q' est nostre
Qu'est-ce q' empesche qu'ilz ne puis-
sent cōdēner nostre grāde imbecilitē,
& qu'ilz n'ayent sulpitō sur no' de q'l

*1. Pier. 3.
On doit es-
tre prest de
rendre rai-
son de sa
foy, a ceux
qui nous
en deman-
dent.*

que fraude & follie? Qu'ilz ne diant
mal de christ, cōme d'un mēteur, q' sa
fraude a abusez de la follie d'une nul-
titude? Nous sōmes cause de ce Mas-
pheme: Cecy nous est cōmandēde S.
Pierre. Car il dit, que no' soyon touf-
iours preparez pour satisfaire tous
ceux qui nous demandent raison de la
foy, & esperance qui est en nous:

Et

De l'Escriture sainte. Eol. 59.

Et derechef, que la parolle de Christ
habite en vous abondamment. Mais
que respondent a cela ceux qui sont
plus folz que des frellons? Beneite soit
toute ame simple, & celuy qui chemi-
ne seuremēt. Mais c'est la cause de to'
maux, que plusieurs ne sauent amener
tesmoignages des Escritures en lieu o
portun: Car il ne faut pas entendre en
ce lieu icy le simple pour le fol, & pour
celuy qui n'entend rien, mais pour ce-
luy qui n'est pas caut & malicieux.
Car si on l'entendoit ainsi, se seroit cho-
se superflue de dire, soyez prudentz cō-
me les serpentz & simples comme les
colombes.

Collos. 3.

*Pro. 10. b
Diction cō-
mū d'estre
simple.*

Notex.

Mat. 10. b

*Saint Hierosme au prologue sur
le Prophete Sophome.*

*4. Roy. 22
Iuges. 4.*

Dit. S'ilz sauoyent q' Holda Prophe-
tisa, quand les hommes se taisoyent,
& que Debora iuge, & prophete, la-
quelle surmonta les ennemis d'Israel,
quand Barach auoit peur, & que
Iudith & Esther (en figure de l'Eglise)
occirent les aduersaires, & deliurerent
Israel qui s'en aloient perir, ilz ne fe-
royent iamais la figoigne derriere mō

*Judith. 13
Esther. 7.*

De l'Escriture sainte.

dos, c'est a dire qu'ilz ne se moquero-
ent point de moy par derriere. Et vn
peu apres, il me suffit de dire a la fin du
prologue que nostre Seigneur Iesus
Christ c'est apparu premierement aux
femes & furent Apostres des Apostres,
a celle fin que les homes eussent hon-
te de ne chercher ce q̄ le sexe plus fra-
gille auoit desia trouuè.

*Christostome sur saint Iean en la 3.
homelie. chap. 4.*

*Paresse des
chrestiens
de ne lire
diligement
la parole
de Dieu.*

Dit, Soyons donc honteux, & ve-
goigneux que la femme des cinq ma-
rys, & Samaritaine a mis si grande di-
ligence, pour aprendre, que pour le
temps du iour, ne pour autres occupa-
tions elle n'a peu estre retirèe de la
doctrine de Christ: Mais quant a no-
us non seulement nous sommes sans riè
enquerir de ce qui appartient a l'eru-
dition des choses diuines, mais aussi
nous sommes comme assurez en rou-
tes choses, & ne nous chaut non plus
des vnes que des autres, & pourtant
nous sommes ignorans de toutes cho-
ses. Qui est-ce de nous, ie vous prie
lequel estant de retour a la maison,

Notre bien

De l'Escriture sainte. Fol. 160.

Vienne a faire quelque oeuvre a parte-
nant a vn Chrestien? Qui est celuy
qui vient a fonder le sens des Escritu-
res? Nul a la verité. Nous trouuons
souuent les tabliers et les detz, mais
bien peu souuent les liures: Que si au-
cuns les ont, ilz les gardent enfermez
aux cabinetz, comme l'ilz n'en auoyt
nulz. Ou ilz passent toute leur estude
a auoir des peaux deliées, et peites, ou
belles figures de lettres, non pour les
lire ne pour en auoir quelque vance,
mais pour monstret leur richesse et
leur ambition, et n'estudient en autre
chose. La vaine gloire est si grãde que
ie n'oy nulz ambitieux, qui entendent
aucũ liure, mais seulement prisent les let-
tres d'or. Quel gaing en vièt il ie vous
prie? Les escritures ne nous sont pas
données pour les auoir seulement es
liures, mais afin que nous les engrai-
ons en noz coeurs. Parquoy telle pos-
session de liures est et tient de l'ambi-
tion iudaique, auquelz les comman-
demens ont esté donnez en lettres,
mais a nous il n'est pas ainsi, auquelz
ilz sont donnez es tables du coeur de

Iean. 5. f.
*Beaucoup
de ceux
qui se disent
chrestiens
ont plus
souuent les
tabliers et
detz en mai-
enueils de
detz en mai-
que les
saints liures*

Noter

Pro. 7. a.
*Les Escrit-
tures ne
nous sont
pas données
pour les au-
oir seule-
ment es li-
ures mais
au coeur.*

Ierc. 31. f.

De l'Escriture sainte.

Chrisosto. charité: Je ne deféd point d'auoir des li
admoneste ures, mais i'admoneste, & en telle sor-
d'auoir les te prie instamment que nous les ayôs,
liures & de touttefois que nous ruminions sou-
les liure s'og uent en nostre esprit, & les lettres &
neusement & le sens, tellement que par ce moy-
en nous soyons netroyez. Car si le dia-
ble n'ose entrer en vne maison ou est
l'Euágile, beaucoup moins attouche-
ra il l'ame qui par lecture continuelle
a ceste doctrine familiere. Sanctifie
donc l'ame, sanctifie le corps, & cela
adiendra si tu as tousiours l'Euangi-
le en ton coeur, & en ta langue.

Saint Hierosime au proeme du pre-
mier liure de son exposition
aux Ephes. tome. 9.

Dit. Toutes parolles, & toutes rai-
sons sont contenues es liures diuins,
par lesquelles aussi nous cognoissons
Dieu, & n'ignorons point la cause,
pourquoy nous sommes créez. Je m'el-
merueille que aucûs ont esté tant adô-
nez a sortir, & a dormir, de ne vou-
loir pas aprendre les choses excel-
lentes, mesme ont estimé & estiment
repre-

Note bien

Psal. 1. a

Psal. 1. a

118. m.

Jean. 5. e.

Osé. 4. b

De l'Escriture sainte. Fol. 161.

reprehensibles, tous ceux qui ont tel-
les estudes : Aufquelz combien que
puisse respondre plus estroitement et
briuelement les delaisse offenzez ou a-
paifez. le dys qu'il vaut beaucoup
mieux lire les escritures, que de bailler
apre les richesses, pour les amener & a-
masser.

Chrisostome sur Genese en l'homé-
lie. 7. Tome .6. chapit. 1

Dit. Je vous prie que ne soyons pas
negligens a nostre propre salut, mes-
me plustost que nostre parole soit des
choses spirituelles, & que l'un prenne
en ses mains le liure de Dieu, & qu'en
appellant les prochains il arroufe des
diuines parolles son ame, & celles des
assistens, afin que ainsi nous puissions
chasser les trahisons & aguetz du di-
able.

Saint Hierosime au Tome .1. escri-
uant a Marcelle l'inuitant
d'aller in Bethleem.

Dit. Au village de Iesus Christ, il
n'y a que gés rustiques, on n'y oyr ries
que Plalmes, de quelque coste que tu
re

Ceux la s'ot
rémpliz de
folie & ma-
lice q' de son
dens de lire
les saintes
Escritures.
1. Tim. 6 d

Les voisins
en samble
deuroyent
prendre les
saintes Es-
critures en
main, &
par cearon
ser leurs ar-
mes.

Au village
de Iesus
Christ on
ny oit que

De l'Escriture saintte.

Psalmes & chançons spirituelles chantés par tous gens mécaniques.

Si tu veux que tes enfans t'obeissent après les aux saintes Escritures des leur ieunesse.

Il ne faut point dire que c'est a faire aux moines de lire les Escritures c'est plus a faire a toy qu'a eux.

te tourne, le laboureur tenant la queue de la charrue chante Allelu-ia. Le moissonneur suant passe le temps a chanter Psalmes, & le vigneron avec la serpe, taillant la vigne, chante quelque chose de David, ce s'ont les chafons de ceste prouince, ce sont cōme l'on dit cōmunement les chafons d'amours.

Athanasie sur l'Epistole aux Ephe. chapitre. 6.

Dit. Peres ne prouoquez point vos enfans. &c. Il adiouste la cause de l'obeissance au cōmandement du pere, & mōstre aux peres & meres comment ilz rendrōt leurs enfans obeissans, & prōptz a faire ce qu'on leur dit. Si tu veux (dit il) que tes enfans t'obeissent, ioinct les & acoustume aux parolles diuines, & ne dy point que c'est a faire aux moines, d'entendre les saintes lettres: Car c'est certes plustost l'office d'ū chacun hōme chrestie, & de celuy mesme qui se mesle des affaires & negoces de ce siecle. Et d'autant qu'il a afaire de plus grandes aydes, d'autāt a il plus grād be loig d'entredre: car il est plus agitē des

flotz

De l'Escriture saintte. Fol. 162.

flotz & assaurz de ce mōde: Cela fait dōc grandemēt a ton profit, que tes enfans oyēt & lisent les saintes escritures car d'ycelles ilz aprēdroyent, hōnorer ton pere & ta mere: mais tu fais le cōtraire, tu nourris tes enfans es escritures des payēs & gētilz, desq̄lz ilz aprēnent de tresmauuailes choses, ce qu'il n'aduiet quand ilz sont instruis es diuines escritures.

Primasie (Euesque d'Vique, au pais d'Afrique, disciple de saint Augustin) escriuant sur l'epistole aux Collof. chapitre. 3.

Dit. La parolle de Dieu soit habitante en vous plantureusement. &c. icy est amplemēt demōstre, que les laicqz doyēt aussi auoir la parolle de Dieu, non tant seulement simplement, mais aussi abondamment, & si se doyēt pareillement admonester & enseigner l'un l'autre.

Athanasie sur le 3. chapitre des Colossiens.

Dit. La parolle de Dieu soit habitante

Ceux la font mal q̄ enuient leurs enfans aux lettres payennes, & non aux diuines.

Les gens laicqz doiēt enuie aussi auoir les saintes Escritures. Notez bien

De l'Escriture sainte.

tante en vous plantureusement, en toute sapience. Il nous montre la voye par laquelle nous pourrons rendre grace en toutes choses. Car si la parole de Dieu (dit il) habite en vous, c'est a dire, la doctrine ou diuins commandemens & admonitions, par lesquels il nous instruit a mespriser ceste vie, & n'estimer beaucoup ses biens terriens. Certes nous ne succomberons en aucunes choses plus grieues, ains portans toutes choses virilement, rendrons graces a Dieu, combien qu'il suruienne des aduersitez. Car il n'a point dit, la parole de Dieu soit en vous simplement, mais qu'elle habite & bondamment. Car si nous abondons en la cognoissance des saintes Escritures, nous porterons facilement les tribulations, peines & calamitez, & toute autre maniere de maux.

Theophilacte sur le 6. chapitre des Ephesiens.

Dit. Si tu veux (dit il) que tes enfans te soyent obeissans, instruy les en la parole de nostre Seigneur, & ne dy point

Si nous abondons en la cognoissance des Escritures nous porterons facilement les tribulations

Notez diligemment

De l'Escriture sainte. Fol. 163.

point que c'est affaire aux moynes seulement de lire les Escritures. Car il appartient aussy bien a vn chacun chrestien, & mesme a tous ceux qui conuersent & negocient au monde.

S. Hierosme sur le 6. chapitre aux Ephesiens.

Dit. S'il commande aux Ephesiens laicz, & a plusieurs ocupez aux negociés & a faires de ceste vie (comme on voit entre le peuple) qu'ilz enseignent a leurs enfans en toute discipline, & admonition du Seigneur, que doit on estimer des prestres de l'ordre desquelz il escrit a son disciple Timothée disant, ayans enfans subietz en toute reuerence. &c.

S. Ambroise sur la 2. epistre a Timothe. Cha. 3.

Dit. Toute escriture diuinement inspirée, &c. Il est manifeste que toute escriture, de laquelle Dieu est montré autheur, est vtile: Car elle est donnée a celle fin qu'elle profite aux ignoras, & qu'elle restaure les deforme, & attrait les iniques en toutes bonnes ouures:

X Car

L'escriture n'est aparsentie aussy a ceux qui negocient au monde.

Les petits enfans doivent estre aparsintés aux saintes lettres. 1. Tim. 2.

L'escriture sainte attire les meschans a faire bien

De l'Escriture sainte.

Car en profitant petit a petit au nou-
uel homme, elle constitue l'hōme de
Dieu.

*Chrisostome sur la.2. epistre a Ti-
mothée. Chapi.3.*

Dit. Tu as (dit il) par moy les escri-
tures, si tu desire d'apprendre quelque
chose, d'icelles le pourras aprendre :
s'il escrit ces choses a Timothée qui es-
toit plain du S. Esprit, de cōbien plus
deuons no^e estimer q̄lle no^e soit dicte,

*Lactance Firmian au proesme des
institutions diuines.*

Dit. Nous qui auōs receu le sacre-
ment de vraye religiō, puis q̄ la verité
no^e est diuinemēt reuelée, & q̄ suyūōs
Dieu docteur de sapiēce, appellōs au
repas de la viande celeste vniuerselle-
ment tous hōmes sans aucune differē-
ce du sexe ou de l'aage: Car il n'est au-
cunes viandes plus douces, & plus de-
lectables a l'Esprit, que la cognoissan-
ce de la verité.

*S. Augustin au.6. chapi. du liure de
l'utillité de croire. dit*

En chascū Tout ce q̄ est aux escritures, est haut
&

Notes.

On doit ap-
peller indis-
ferément
sous hōmes
sans regar-
der au sexe
ou a l'aage
au repas
de la parol-
le de Dieu.

En chascū

De l'Escriture sainte. Fol.164.

& diuin, esquelles tout y est verité &
discipline tresacomodée, & plain-
ement modifiée (croÿ moy) pour rassa-
fier, & restaurer les espritz, en sorte
qu'un chacun y peut puiser ce qui luy
suffit, moyennant qu'il vienne puiser
deuotement & sainctemēt, selon que
le requiert la vraye religion.

*Augustin au liure de la vraye reli-
gion. chapi.51. sur la lettre e.*

Dit. En laissant (dit il) & repudiāt
les bauceries theatralles & poetiques,
paissions & abreuūōs nostre esprit, en
traictant & considerant les Escritures
diuines. Lequel esprit est las, et eschau-
fé de chaut, par sain & soif de vaine cu-
riosité, & pour neant desirant estre
rassasié & saoulé de vaines phātalies,
comme de viandes painctes.

*Chrisostome sur S. Iean en l'hōme-
lie.10. au tome.5. chapi.1.*

Dit. Auāt q̄ venir aux parolles Euāge-
liques, ie vo^e veux faire vne req̄ste, la-
q̄lle ie vo^e prie ne mespriser: Car nous
ne vo^e demandōs choses pesantes ne
difficilles a faire, ne q̄ soit seulemēt vtil

peut puiser
aux escri-
tures ce
qu'il luy est
de besoing
pour son
salu.

Nota.
Crist en la
Somelie de la
s. Communion.
Il y a en la
semaine six
semaines
Dieu requiert
sainctement
vne d'icelles
luy estre don-
née & eue les
consommées en
necesses mon-
daines &c.

Chrysostom. Je a moy, mais beaucoup plus a vous.
requeroit a son peuple que devant la predication il fut songneux d'auoir les saintz liur es es mains

Notez.

On doit enseigner l'un l'autre en la parol de de Dieu.

Pour quoy cest que plusieurs profitent si peu aux escriptures.

Quel est donc la reqste q no^s faisons? Qu'un iour en la sepmaine, ou pour le moins le iour de repos et festes, vo^s soi ez soigneux d'auoir en voz mains, deuant la predication les Euagilles q no^s deuōs lire, & les repeter souuēt en voz maisons, cerchāt diligēmet l'intelligēce, & notāt ce q est facile, ou obſcur, & difficile en icelles, & ce q sēble auoir cōtrarietē, q touteſois n'en a point: et apres auoir le tout entieremēt examinē, ſoies trelattētif a les sermōs, par ce moyen il en viēdra grand pfit, et a vo^s & a moy. Car ie n'auray pas grand labeur a vous mōstrer la vertu et efficace de l'Euāgille, atēdu q la sentence vous sera ia rendue facile en vostre maison: Et vous ſerez beaucoup plus aiguz et subtilz, non a ouir & entendre seulement, mais a enseigner les autres: car il y en a plusieurs q oyēt icy, & se dōnent peine de retenir toutes les polles de l'Euāgile, & tout ce q nous disōns sur icelles, & ce neātmoins ilz ny pfitent pas beaucoup, & y demourillōs

nous

no^s vn an. Pourquoy? pour-ce qu'ilz ne l'adōnent a noz sermōs qu'un peu de teps, et seulement en l'Eglise. Que si quelcu'n l'exculēt sur les negoces & occupaciōs des choses publiqs et particulieres: premieremēt ilz errent fort, mesmemēt en ce qu'ilz entēdēt a tant de choses, et sont telle nent addonnez aux negoces et affaires temporelles, qu'ilz n'estudient aucunemēt aux choses q sont tresnecessaires, et amenēt excuse friuole et de nulle estime: Car on pourroit trop mieux accuser en ceste partie, la longue conuēration des amiz, le long seiour au theatre, et passe-temps, le long temps qu'on met a regarder courſes de cheuaux, ausquelles choses ilz consomment et employent souuēs tout vn iour, et en ce touteſois ne s'exculent sur les occupaciōs, d'auātage vous mettez grande diligence es choses viles et abiectes, et de nule valeur, mais quand il faut entendre aux choses diuines, vous les estimez inutiles, et de nul pris: tellemēt q ne tenez cōpte d'y mettre quelq petite cure et soing

X 3

De l'Escriture sainte.

*Admoniti
on aux po
ures pour
auoir les
saintes li
ures.*

soing. Et cōmēt sont dignes de viures,
& veoir le soleil ceux qui en tiennent
si peu de conte: Les negligens ont en
cor vne autre excuse mal propie, a sa-
uoir qu'ilz n'ont point les liures: Ce se-
roit chose ridicule de respōdre icy aux
riches, mais pour-ce q̄ l'estime q̄ plu-
sieurs poures vsent souuēt de ceste ex-
cuse, ie veux vn petit parler a eux, &
leur demander, s'ilz n'ont pas tous les
instrumens de leurs artz & mestiers?
Cōbien q̄ pourete empêche grande-
mēt a les acheter: Est-ce poit dōc cho-
se lotte de l'excuser icy par pourete, &
faire diligence de n'auoir diserte des
choses necessaires a leurs mestiers, &
l'excuser sur les occupatiōs & poure-
tē, en choses dont il leur reuient si grā-
de utilitē.

*Augustin au. 56. sermon fait aux
freres estant en solitudes.*

*Celuy doit
craindre
qui ne veut
lire les es-
critures
desire touz*

Dit, Celuy qui ne tiēt conte de lire les
saintes escritures, enuoyēes de paradis
doit craindre nō seulement q̄ p aduen-
ture il ne recoiue les retributiōs eter-
nelles, mais aussi qu'il n'eschape poit
les peines eternelles: Car il nous

De l'Escriture sainte. Fol. 166

est si dāgereux de ne lire les preceptes
diuins, q̄ le prophete avec grand dueil
crie, pour ce a estē menē mō peuple en
captiuitē, pour ce qu'il n'auoit poit de
sciēce. Car q̄ ignore, il sera ignorē. Sans
point de doute, celuy q̄ ne tiēt cōte en
ce mōde de chercher Dieu p diuines le-
ctures, Dieu ne le daignera cognoistre
en l'Eternelle beatitude. Nō^o deuōs a-
uoir peur d'ouir (apres q̄ les portes se-
rōt fermēes) avec les folles vierges, ie
ne vo^o say, ie ne vo^o cognoye, vo^o q̄ fai-
ctes iniquitē, deptez vo^o de moy. Qu'est
ce, ie ne vo^o say, ie ne vo^o cognoye? Cō-
ment ne cognoit il ceux qu'il enuoye
au feu? nō sans cause tō^o les deux. Car
cōme il a ia dit, ceux q̄ ne le voudront
entēdre en lisant en ce mōde, Dieu ne
les recognoistra point au iour du iuge-
mēt. Nō^o deuōs aussi ouir nō pas neg-
ligēment, mais avec vn grād soing &
crainte, ce qui est escrit en Salomon, q̄
destourne (dit il) son oreille d'ouir la
Loy, son oraison sera abominable.
Qui veut estre exaucē de Dieu, doit
premier ouyr Dieu: Car cōment veut
il que Dieu l'exauce, veu qu'il le met-

*menē des
peynes et
ernelles.*

*Esay. 5.
1. Cor. 14.*

*Qui ne
tient contre
de chercher
Dieu en ce
monde, par
la sainte
escriture,
Dieu ne le
voudra ve
cognoistre
au iour du
iugemēt.
Mat. 25. a*

*Pro. 25. b.
Qui veut
estre exaucē
de Dieu
doit pres-
mier ouyr
Dieu.*

De l'Escriture sainte.

prise tant qu'il ne tient aucun conte de lire ses saincts commandemens.

Et cela qu'est-ce mes freres? Aucuns chrestiens, & qui pis est mesme aucuns du Clergé quand ilz se veulent mettre en chemin ilz ordonnent que pain & vin, huyle & autres choses necessaires a la despée leur soyét preparées, et puis qu'un chacun apreste tât de choses au chemin terrestre, pour nourrir sa chair, pourquoy n'a il loing de lire vn si excellent liure, du ql s'ame soit icy et eternellement refectionée.

S. Paul dit, toutes les choses q'ont esté p' auant escrites, sont escrites pour nostre doctrine, afin q' p' patience et cōsolatiō des escritures, no' aiōs esperāce

Item a vous to' qui estes a Rome: Il escrit a tous ce qu'il escrit?

Item ces choses sont escrites pour nostre doctrine, ausquelz les fins des temps sont paruenues.

S. Hierolme escriuāt a Celāce, vne dame de Rome, dit. Tu demande et remande sollicituement et violentement, q' no' te d'escruiōs vne certaine rigle des escritures sainctes, a la q'le tu dres-

Notes.

Rom. 15. a

Rom. 1. a

1. Cor. 1. 6c

De l'Escriture sainte. Fol. 167.

seras le cours de ta vie, aſi q'apres auoir cognu la volōtē du Seigneur, entre les hōneurs de ce monde, & l'alicement des richesses, tu aymes mieux amas de bonnes moeurs. Et afin q' toy estāt en mariage, tu puisse plaire non seulement a ton mary, mais aussi a celuy qui a p'mis le mariage: & derechef, En premier lieu que l'authoritē du mary soit gardée & que toute ta famille aprenne de toy, combien elle luy doit d'hōneur, declare le Seigneur par seruice, & obeissance grande par ton humilitē: Car d'autant que tu l'honoreras plus, d'autant seras tu plus honorée: Car le chef de la femme (dit l'Apostre) c'est le mary. Or le corps a plus d'ornes de la teste, que de tout le reste des membres entierement.

De rechef escriuant a la dicte

Celance.

Dit. Toute excuse d'erreur cesse, ordz & delhonestes soulas de peché soyēt ostes: Car si nous no' voulōs excuser & defendre par l'exemple de la multitude, recitans souuēt les vices d'au-

La femme mariée doit escrire l'exemple de toute la maison, en sainte vie & conuersation.

La femme doit honorer son mary, se rendre subie à luy, en ce qui est bon

Il se sans biē donner garde d'alleguer la meschante vie d'au trui pour se couuier

d'au-

De l'Escripture sainte.

*Notez dili-
gement.*

d'autruy pour nostre consolation, & disans que nous n'auons aucuns que nous puissions ensuiure, nous ne faisons rien. Nous sommes enuoyez a l'exemple de celuy q̄ nous cōfessōs tō, qui doit estre ensuiuy. Et pour ce ta principale cure, soit de cognoistre la loy diuine, par laquelle tu puisse veoir les exemples des saincts, comme s'ilz estoient presens: Aprens par le conseil d'icelle ce qu'on doit faire, ou ce qu'on doit fayr. Car celuy s'ayde grandement a iustice (c'est a dire adiouste vertus) q̄ remplit son esprit des diuines paroles, & a tousiours au coeur ce qu'il desire accomplir par oeuvre. &c.

Les Escriptures saintes doiuent tousiours estre en nos mains, & en nostre coeur, pour les acōplir

Tantost apres il dit, les Escriptures diuines soyent donc tousiours en tes mains, & continuellement en ta pensée, & n'estime t'estre assez d'auoir en memoire les cōmandemens de Dieu, sans les accomplir par oeures. Mais fache les, afin de faire tout ce que tu auras aprins estre de faire. Car certes ceux qui oyent la loy ne sont pas iustes deuant Dieu, mais ceux qui mettent en

Rom. 2.

De l'Escripture sainte. Fol. 169.

en effect la loy seront reputez iustes deuant Dieu. Certainement le camp de la loy diuine est grandement & sans mesure estendu, lequel respandit de plusieurs tesmoignages de verité, & comme de quelque fleur celeste paist & refouille de merueilleuse delectation l'esprit de celuy qui la lit: toutes lesquelles choses cognoistrez estre grand bien pour conseruer iustice.

S. Hierosme escriuant a la Dame Gaudence, de la nourriture de sa fille] p̄catulle.

Quand la petite & ieusne pucelle viendra au septiesme an, & qu'elle comencera a auoir honte, sauoir ce qu'elle le deura raire, douter de ce qu'elle de-
Comment on doit nourrir la petite & ieune fille en la lecture.

ira dire. Qu'elle aprenne par coeur le psautier, & iusqu'a douze ans, qu'elle face vn tresor en son coeur des liures de Salomō, des Euangilles des Apostres, et des Prophetes.

Item escriuant a vn autre bone Dame, nommee Lera, l'exhortat a instruire la fille, des le berceau, aux sainctes es-

critu-

De l'Escriture sainte.

*S. Hierosme
Vient que la
ieune fille
se retire du
monde par
la parole
de Dieu
que par is
elle elle cō
sine les cho
ses mondai
nes.*

*Notex dili
gement.
Les liures
canoniques*

critures, il dit qu'elle ayme les liures
diuins, au lieu des pierres precieuses
& soye, aufquelz liures luy plaise non
pas les peaux brouillées de diuerses
couleurs, mais erudition distincte, &
correcte selon la foy: Qu'elle apprenē
premièrement le psautier, & par telz
cantiques qu'elle se retire du monde:
Quelle soit enseignée a viure vertueu
sement aux proverbes de Salomon,
Qu'elle s'acoustume a mispriser et cō
culquer les choses mondaines en l'Ec
clesiaste. Qu'elle ensuyue l'exemple
de vertu & de patience en Job. Qu'elle
prenne l'Euangille sans jamais l'oster
de ses mains. Que de tout son coeur el
le aprenne les Actes & Epistres des A
postres: & quand elle aura enrichy le
cabinet de son coeur de telles riches
ses, qu'elle aprenne par coeur les pro
phetes, et les liures de Moyse, des Rois
le Paralipomenō, Esdras, aussi Esther,
et pour le dernier qu'elle aprenē le Câ
tique des Cantiques: Car si elle le
lisoit au commencement, elle pour
roit estre blessée, non entendant les
sain-

De l'Escriture sainte. Fol. 169.

saintes chansons des nopces spiritu
elles, souz les parolles charnelles.
Qu'elle euite tous les Apocriphes.
Qu'elle tiennē touliours es mains les
oeuvres de Cyprian, Athanase, et Hi
laire.

*S. Hierosme au proeme des commē
taires sur Isaie, a Eu
stochium.*

Dit. Je te rend ce-que ie doy, obeis
sant au commandemēt de Christ, qui
dit, cherchez sōgneusement les Escritu
res, querez et vous trouuerez, qu'il ne
me soit dit cōme aux iuifz, vous estes
ignorans les Escritures, et la vertu de
Dieu, et la sapience de Dieu, et qui ne
fait les Escritures, Il ne scait pas la
vertu de Dieu, ne la sapience. Ignoran
ce des Escritures, est ignorance de
Dieu.

*Christostome au. 3. Sermon
du Lazare.*

Dit. Je vous prediez souuent plusi
eurs iours, deuant ce dequoy nous de
uons parler, afin que ce pendant vous
preniez le liure, & consideriez diligē
ment

*Iean. 5.
Mat. 22.
Christ est
la veru de
Dieu.
1. Cor. 1.
Ignorance
des escritu
res est igno
rance de
Dieu.*

De l'Escriture sainte.

ment le tout, & apres que aurez enten
du ce qui sera dit, & ce qui restera a di-
re, vous rendiez vous elpritz plus in-
struis a ouir ce qu'o declarera, ie vo^s
exhorte tousiours, & ne cesseray vous
exhorter d'estre attētiz, nō seulement
a ce q se dira icy, mais aussi quād vous
serez en voz maisons, q vacquiez tou-
siours aux saintes Escritures, ce-que
ie n'ay cessē de inculquer a ceux q ont
conuertē avec moy en particulier, &
que nul ne me dilē ses parolles sont
froides, il y a beaucoup de choses de pe-
tite estime, ie suis aduocat, ie suis ēpel-
chē aux affaires publiques, ie suis de
mestier, i'ay femme, le nourry mes en-
fans, j'ay charge de famille, ie suis
homme mondain, ce n'est a moy a
faire de lire les Escritures, mais a ceux
qui ont laissē le monde, qui habitent
au dessus des montaignes, qui en
continence meinent vie solitaire.

Chrisosto.
veut qu'un
cha. un en
sa maison
en tout
lieu liē les
saintes Es-
critures.

L'excuse
que font les
gens mon-
dains, afin
d'ēuiter de
lire les sain-
tes Escriz-
tures.

Notez
diligēment

Homme que dis tu? Ce n'est a toy a
faire de lire les Escritures, pour-ce que
tu es empeschē a negoces & cures in-
numerables? Mais c'est plus affaire a
toy qu'a eux.

De l'Escriture sainte. Fol. 170.

Car ceux la n'ont tant affaire
de l'aide des Escritures que vous, qui
estes agitez par my les vndes des ne-
gocios. Car certes les moynes & solitai-
res qui sont sans proces & negocios
des pcedures, et q ont mis leurs habita-
tion aux desertz, n'ont acointance
avec aucun, mais philosophent en
paisible tranquillitē avec seurtē, & cō-
me seant en vn port, ont fruition des
choses tresasseurēes. Au cōtraire nous
(comme au milieu de la mer) agitez
d'innombrables pechez, auōs tousiours
beioing du perpetuel & continuel
soulas des Escritures. Iceux sont
assez loing du combat, & pour-ce
ne recoyēt beaucoup de playes, mais
toy pour-ce que tu es tousiours en la
bataille, pour-ce que tu recoys plusi-
eurs playes, tu as plus grand beioing
de remede.

Moines e'e
sont gēs
solitaires, q
nonobstāt
suyuoient
la vie com-
mune non
comme les
moines de
present.

Nous auōs
tousiours
beioig des
Escritures
pour nous
fortifier au
combat.

Car la femme te prouoque, & ton
filz te contriste, & t'excite a courroux,
& ton ennemy tend a te circonue-
nir, & ton amy a enuie sur toy, & ton
prochain te plecute, & ton cōpaignō
te decoit, & souuent le iuge te menace

De l'Escriture sainte.

& poureté te moleste, la perdicion de
tes domestiques te fait diuel, & la
prosperité te rend orgueilleux, & l'ad
uersité te distraict, brief diuersé occasi
on & necessité des sollicitudes, pertur
bation, tristesse, iactance, orgueil, t'en
uironnent de tous costez, & de toutes
partz, vollét innumerables dardz, pour
lesquelles choses est necessaire de pren
dre incessamēt les armes des *Escritu*
res. Reconnois donc que tu chemine
par les pinnacles (c'est a dire les plus
hautz lieux & aiguz) de la cité. Car les
concupiscences de la chair s'esleuent
plus asprement contre ceux qui viuēt
en la multitude des hommes, lesquelz
la beauté du visage et nettere du corps
prend par les yeux, & la parolle deshō
nesté entrant par les oreilles nous trou
blé la raison. Et la chanson harmoni
euse afoibly souuent la constance de
l'Esprit. Mais pourquoy recite ie ce
la? L'odeur des fenteurs (qui sembe e
stre chose plus vile que tout cela) vé
nant des femmes qui demourent aux
bourdeaux, pour gaigner par paillar
dise

De l'Escriture sainte. Fol. 171.
dise, nous deslie & emmeine captifz
par la seule rencontre, tant de choses
sont qui assailent nostre ame. Et pour
ce auons besoing de diuins remedes,
tant pour guerir les blessures ia rece
ues, q pour no^r garder de celles qu'on
ne nous a encor infligées, mais qu'on
infligeroit: estraignant & reboutant
par continuelle lecture des *Escritures*,
les flesches du diable venant de loing.
Or si nous sommes to^r les iours ble
sez, & nous ne prenons aucun reme
de, quelle esperance de salut aurons
nous? ne vois-tu par les ouuiers des
metaulx, orfeures, argentiers, & tous
ceux qui exercent quelque mestier, a
uoir tous les instrumens de leur mes
tier prestz & entiers? Combien que
sain le contraigne, & que poureré
les afflige, ilz ayment mieux tout en
durer que vendre quelque instrumēt
de leur mestier pour eux nourrir: Voi
re que plusieurs ont micux aymé pré
dre a vlure, que d'engager quelque pe
tit des instrumēt de leurs mestiers, &
X a bon

De l'Esriture saintte.

a bon droit: Car ilz cognoissent que a pres les auoir vendus, le mestier leur seroit inutile, & tout le fondement de leur gaing osté: mais en les ayant, ilz se peut faire que avec le temps, ilz payeront quelque fois ce qu'ilz ont emprunté d'autruy, en vltant tousiours de leur art: Mais si auant que payer ce qu'ilz doyuent, ilz les vendent a des autres, ilz n'ont d'ou ilz puissent exco giter aucun soulas a leur faim & pou ureté: Certes il faut q nous soyons de tel courage, car tout ainsi qu'a iceux les marreaux, enclumes, & tenailles sont instrumés de leur arts, ainsi nous sont instrumens de lart & voye de nostre salut, les liures des Apostres & prophetes, & toute l'Esriture diuinemet inspirée est vtile. Et tout ainsi qu'ilz parfont tout ce qu'ilz recoyuent a faire par ses instrumens, ainsi certes par ses liures nous fabriquons nostre ame, & la corrigeons quand elle est prauée, & la renouuellons quand elle est inueterée. Or iceux peuuent tant seulement par leur art, donner formes

Tout ainsi que les instrumens d'art sont pour gaig ner la vie, aussi sont les liures des Apostres pour la vie de noz espritz

Note bien

De l'Esriture saintte. Eol. 172.

més aux choses, car ilz ne peuuent transformer la matiere des vaisseaux, ny faire or de l'argent, ains tant seulement leur donnent figures: Mais toy non ain si, ains tu peux d'auantage, car tu pourras aucunes fois d'un vaisseau de boys receu, faire vn vaisseau d'or, de laquelle chose S. Paul est tesmoing disant en ceste maniere. Or en vne grande maison, n'y a point seulement des vaisseaux d'or & d'argent, mais aussi de boys, & de terre: si aucun donc se nettoye soy mesme de ces choses, il sera vaisseau sanctifié a honneur, duisant au Seigneur, & apareillé a toute bonne oeuvre. Parquoy ne soyons negligens a nous aquerir des liures, a fin que nous ne receuions playes en noz coeurs, & n'en terrions l'or, mais nous fournissons d'un tresor de liures spirituelz. Certes quand l'or abonde grandement, lors il decoit grandement ceux qui le possèdent. Mais liures amassés apportent grande vtilité, a ceux qui les ont, ainsi comme armures royales assemblées: Iacoit que nul ne s'en ayde, tou-

2. Tim. 2.

Notez.

Fournissons nous d'un tresor de liures spirituelz.

Notez diligemment.

De l'Escriture sainte.

tefois elles donnent moult de grand' assurance, a ceux qui demeurent a la maison ou elles sont, quād ny larrons ny rompeurs de paroy, ny autre mechans, n'osent assaillir la maison.

*Le profite
qui nous
vient des
liures dis-
cains,*

Ainsi en quelque lieu que les liures spirituelz serōt, de la est dechassée toute force diabolique, & grande consolation en vient aux habitans illec, car le seul regard des liures nous rend plus tardifz a pecher. Et combiē que nous ayons fait aucunes choses prohibées, & foyons renduz pollus, la cōscience nous condamne plus asprement, quād nous sommes reuenus a la maison, & que auons regardé les liures, & sommes rēdus plus tardifz a recommettre telles choses, de rechef si nous persiftons en sainteté, nous sommes rendus plus seurs & fermes par les liures: Car incontinent qu'aucun a touché l'Euāgille, il a tost dressé & retiré son esprit des choses mondaines, par le regard d'icelles, & si il lit par diligence, l'ame est par tel moyen purgée, & rendue meilleure non autrement que si e-

stant

De l'Escriture sainte. Fol. 173.

stant aux saintz secretz elle vacquoit aux choses diuines, Dieu parlāt a elle par telles escritures. Quoy dōc (disent ilz) si nous n'entendons ce qui est contenu aux liures? Certainement iacoit que tu n'entende ce qui est caché, toute fois grande sainteté te vient de telle lecture: Cōbien qu'il ne se peut faire que tu ignore tout egaleme. Car pour certain la grace du S. Esprit les a ainsi dispensées & temperées, afin q̄ les publiquains & pescheurs, faiseurs de tabernacles, pasteurs, & Apostres, idiotz, & illicitez, fussent sauuez par les liures. Et afin que nul des idiotz ne puisse recourir a l'excuse, preuenāt de la difficulté, a voulu que les choses qui sont dites, fussent faciles de prime face, & que manounniers, & seruiteurs, femmes, veufues, & le plus ignorāt de tous les hōmes, raporte quelq̄ gaing & vtilité de la lecture ouye. Car ceux que Dieu a reputé des le commencement digner de la grace du S. Esprit, n'ont pas fait toutes ces choses a vaine gloire comme gentilz, mais, au sa-

*Dieu parle
a nostre
ame, par les
saintes es-
critures.*

*Combien
que plu-
sieurs n'en-
tendēt tou-
te lescriu-
re, ilz ne
laissent pas
pourant
d'y profi-
ter.*

*Dieu a vo-
ulu par les
escritures,
que les plus
ignoranz
du monde
raportas-
sēt quelque
fruit.*

De l'Eſcriture ſainte.

Les philoſophes avec leurs livres, n'ôttez cherchez ce qui profitoit mais ſeulement a eux faire priſer.

Les Apoſtres & les prophetes, ont eſcrit clairement & manifeſtement.

Iere. 31.
Hebr. 8.

2. Cor. 2.

lut des auditeurs. Certes les philoſophes ignorans Chriſt, bons harangueurs rethoriciens, & composans livres, non cherchans ce qui profitoit en commun, mais tendans a ſe faire eſtimer, ores qu'ilz ayent dit quelque choſe utile, neantmoins l'obſcurité l'a caché, comme en quelque acouſtumé brouillart de ſapience, mais les Apoſtres & les prophetes, ont fait tout autrement, expoſans a tous les liures clairs & manifeſtes qu'ilz ont eſcrits, cōme publiqs docteurs du monde: en forte qu'un chacun peut aprendre les choſes qui ſont diſtes par la ſeule lecture. Ce que prononcant le prophete au parauant diſoit, tous ſeront enſeignez de Dieu, & chacun ne dira a ſon prochain cognois Dieu, car tous me cognoiſtront, depuis le plus petit iuſqu'au plus grand d'entre eux. Sainct Paul dit, & moy, mes freres, ie ſuis venu a vous, non par excellence de parolles ou de ſapience, vous annoncant les ſecretz de Dieu, & de rechef, ma parolle & predication, n'eſt pas

De l'Eſcriture ſainte. Fol. 174.

pas en parolle perſuaſible d'humaine ſapience, mais en oſtentation d'eſprit & vertu: & de rechef, nous parlons ſapience (dit il) non pas de ce ſiecle, ny

2. Cor. 2.

des princes de ce ſiecle, qui periſſent: Car a qui ne ſont manifeſtes toutes les choſes qui ſont en l'Euangile?

Qui vōudra precepteur pour aprendre oyant aucunes de ces parolles?

Notex

Bien heureux ſont les debonnairez, bien heureux ſont les miſericordieux,

Math. 5.

bien heureux ſont les netz de coeur, & telles autres choſes: Les ſignes auſſi, miracles, & hiſtoires ne ſont

elles pas cogneues & manifeſtes a vn

chacun? Cela eſt couleur & excuſe conuerte de leur pareſſe, tu n'entens

les choſes qui y ſont: Comment les

pourras tu quelque fois entendre, quand tu ne les veux a grand peine

veoir legierement? prens les liures

Notex

entes mains, lis toute l'hiſtoire, & en mettant en memoire les choſes

claires, & cogneues, renuoye ſouuent les obſcures & peu manifeſtees.

De l'Eſcriture ſaincte.

Et ſi tu ne peux par continuel lecture
trouuer ce qui ſ'y dit, aprochetoy d'un
plus ſage, va a vn docteur, communi-
que avec luy les choſes eſcrites, declai-
re ton ardent vouloir. Et ſi Dieu t'y
voit mettre ſi grand promptitude de
courage, il ne deſpriſera ta diligence et
ſolicitude: Mais encor que nul hōme
ne t'enſeigneroit ce que tu cherches,
luy ſans aucune doute le te declarera.
Souuienne toy de l'Eunuque de la
Royne des Ethiopiens, lequel combien
qu'il fut homme Barbare, empesché
d'innumerables ſolicitudes, & de tous
coſtez enuironé d'affaires, & qu'il n'en
tendit ce qu'il liſoit, toutesſois il liſoit
ſeant en ſon chariot. Si du temps qu'il
eſtoit en la voye, il n'a voulu eſtre ſans
lecture, beaucoup moins quand il eſ-
toit arreſté en ſa maiſon, ſ'il liſoit
n'entendant point ce qu'il liſoit, et n'a
ceſſe de lire, beaucoup moins apres
qu'il aſ aprins: Or afin que tu ſaches
qu'il n'entendoit ce qu'il liſoit, oys ce
que luy dit Philippe. N'entens tu
pas (dit-il) ce que tu liſ? Et luy ayant
ouy

Notex biē

Act. 8. e
La diligen-
ce de l'eun-
uque qui
liſoit leſcri-
ture ſans
l'entendre.

De l'Eſcriture ſaincte. Fol. 175.

ouy ſes parolles, n'a eu honte ny ver-
goigne, ains a confeſſé ſon ignorance,
et a dit. Comment le pourray-ie en-
tendre, ſi ie n'ay quelque conducteur?
Quand il nauoit qui luy monſtroit la
voye, toutesſois il liloit, et pour-ce a il
toſt eu vn conducteur. Dieu a cognu
le prompt courage, et a aymé la dili-
gence, et incontinent luy a enuoyé vn
docteur. Mais nous n'auons Philippe
preſt. Ne meſpriſons noſtre ſalut, mes
amis, toutes choſes ſont eſcrites pour
l'amour de no^s, a noſtre correſtiō, auſ
q^{lz} les fins des ages ſont puenues. La
lecture des Eſcritures eſt grāde muni-
tion contre peché, l'ignorance des Eſ-
critures eſt grand peril de precipitatiō,
vn profond goufre et abyme: rien ſa-
uoir des loix diuines eſt grande perdi-
tion de ſalut. Ceſte choſe a engendré
les heresies, icelle a amené vie corrom-
pue, et a tout meſlé haut et bas. Certes
il ne le peut faire, ie diſ faire ne le peut
que celuy ſen voyſe ſans fruiēt, qui
prendra plaiſir a continueuelle et atenti-
ue lecture des Eſcritures.

1. Cor. 10.

La lecture
des eſcritu-
res eſt grā
de muni-
on contre
peché.

Ignorance
des eſcritu-
res a engen-
dré les her-
eſies.

De l'Escriture sainte.

S. Hierosme au tome. 6. sur Iere-
mie. Chapitre. 9. e.

On ne doit
ensuivre
l'erreur
des peres
et des me-
res.

Dit, L'erreur des peres & des meres
& des Aneestres, ne doit pas estre en-
suyui, mais l'authorité des Escritures,
& le commandement de Dieu qu'il no
enseigne. Et de rechef, certainement p
ignorance de la loy, ilz receurent An-
techrist pour Christ.

Chrysostome en l'homelie. 29.
sur Genese.

On doit
souuent li-
re la S. Bi-
ble, et pour
quoy.

Dit encor, il n'est passio de corps
ou d'ame en l'humaine nature, qui ne
puisse prendre medecine de l'Escritu-
re. Puis apres il dit: pour-ce ie vo^s prie
que veniez souuēt icy, & qu'escoutiez
diligemment la lecture de l'Escriture
sainte, nō seulement quand vo^s venez
icy, mais aussi en voz maisons prenez
en voz mains la sainte Bible, & rece-
vez par grad soing l'utilité q est dedas
cachée, car de la vous acquerrez grand
gaing, premierement certes afin q p la
lecture vostre lague soit reformée, puis
apres vostre ame y priene des ailles, et
s'esleue, & est illuminée par la splen-
deur

De l'Escriture sainte. Fol. 176.

deur du Soleil de iustice. Et pendant
ce temps est deliurée des allichemens
des ordes & souillées pensées, iouif-
sant d'un grand repos et tranquillité.
Et d'auantage ce que la viande corpo-
relle fait au corps, pour augmenter
les forces, le mesme fait a l'ame la le-
cture des Escritures saintes.

Le Canon au chapitre Pra-
latum, de consecratione
distinction. 3.

Dit. Ce que l'Escriture fait aux li-
sans, le mesme fait la paincture aux
idiotz regardans, car en icelle les igno-
rans voyent ce qu'ilz doyuent ensuy-
ure, en icelle lisent ceux q ne cognois-
sent les lettres.

L'Empereur Iustinien en ses nou-
uelles constitutions Autétiques en la
146. constitution des Hebreux, dit ain-
si. Il estoit certes expedient q les He-
breux prinssent grad plaisir, nō a l'hi-
stoire seulement, quād ilz prestent l'o-
reille aux saintez liures, mais qu'ilz re-
gardassent les sens cachez en iceux, p
lesquelz ilz annoncent le grand Dieu,

Ce que la
viande fait
au corps,
le mesme
fait la lee-
ture a l'a-
me.

Cette cons-
titutio est
au corps
du droit
imprime a
Paris a l'e-
saigne de
Soleil d'or
fo. 289.

et

De l'Escriture sainte.

& Iesus Christ sauueur du genre humain: mais iacoit que par interpretation entre eux songée, ilz se debattent iusqu'à present: Toutelfois ilz ont deluoyé de la droicte sentence, & pour ce qu'auons cognu qu'ilz auoyent entre eux debarz, ne les auons voulu laifser en telles dissentions. Car nous auons cogneu par interpellation & rapportz, qui nous ont esté faitz, que aucuns d'eux ne veulent receuoir que la seule langue Hebraique, & veulent qu'on vse d'icelle en la lecture des saintz liures. Les autres tiennent qu'il y faut aussi auoir la langue Grecque, & ont de ceste chose ia des long temps sedition entre eux. Nous donc ayas entendu ce debat, auõs iugé meilleurs ceux qui ont aussi voulu auoir la langue Grecque en la lecture des saintz liures, & pour le dire a vn mot, toute langue que le lieu redra plus comode & familiere aux auditeurs. No^o donc ordonnons que en quelque lieux que les Hebreux soyent, qu'ilz ayent licence de lire en leurs assemblees les saintz liures

La sainte ordonnance que fit Iustinian oucbans les saintz liures, de les auoir en toutes langues, afin qu'il fussent leuz de tous,

De l'Escriture sainte. Fol. 177.

liures en langue Grecque, & en ceste langue, assauoir Italique, ou muée & translattée en autre langue quelconque, selon que le lieu le requerra, afin que toute la continuation & ordre de ce qui se dit, soit manifeste a ceux qui entendront aux saintz liures, par la lecture d'iceux. Et que selon ces choses. Ilz dressent leur vie & estude: & que leurs interpretateurs (qui vsent de la seule langue Hebraique) ne puissent a leur volonté malicieusement traicter & exposer icelles, couvrans leur improbité par l'ignorance du peuple.

Et vn petit apres. Et defendons du tout celle, qu'ilz appellent deuterose, quasi seconde tradition, comme non comprise es saintz liures, n'y données d'en haut par les Prophetes, ains contenant certain extrait de d'hommes, qui ne parlent que des choses terrestres, seulement n'ayans en foy aucune chose de l'Esprit diuin. Mais certes voulons qu'ilz lisent les saintes voix, quand ilz declairent les saintz liures, ne cachans point les choses qui y sont contenues

Notex bien

tenuës, & qu'ilz n'amassent dailleurs
vaines parolles nulle part escrites, ex-
cogitées par eux, a la perdition des
simples: Laquelle licence par nous dô-
née ne tournera a aucuns despés ou
d'omage, a ceux q'prenēt et recoiuet la
lâgue Grecque & autres lâgues: et ce ne
leur sera prohibé, n'y defendu par
personne que-ce soit: Et avec ce
ceux qui sont appellez entre eux Ar-
chipherecites ou anciens, ou aussi
maistres, n'auront licence de se prohi-
ber & defendre par leur cauteleuses
inuentions, ou Anathematifatiōs, s'ilz
ne veullent estre chastiez par peines
corporelles, & apres confiscations de
leurs biēs, malgré eux consentir a no^s,
qui voulōs & cōmandōs choses meil-
leures & plus agreables a Dieu. Et de
rechef vn petit apres: Or nostre vou-
loir est q' p ceste et autres langues ceux
q' presterōt l'oreille aux saintz liures, se
donnēt garde de la malice des Interp-
tateurs, & qu'ilz n'ētendēt seulement
aux lettres, ais aussi qu'ilz goustēt bien
les choses, & qu'ilz recoyuēt du tout,
&

On se doit
doner garde
de de lama-
lice des in-
terpreta-
teurs.

& entendent les plus saintes senten-
ces: afin qu'ilz aprennent mieux ce q'
est le meilleur & qu'ilz ne soyēt plus
deceuz, errans & faillans en la fin. Car
il n'est rien si excellent que auoir fian-
ce en Dieu? Pour-ce leur auons nous
ouuertz toutes langues, a la lectu-
re des saintz liures, a celle fin que si
tous par ordre, embrassent la science
d'iceux, ilz soyent plus diligens a a-
prendre ce qui est la meilleur: Veu
qu'il est notoire que celuy qui a, & est
nourry ē la lecture des saintz liures, est
plus prest a disceper & recevoir ce qui
est meilleur a recevoir correctiō, & a e-
stre conduict a bonté, q' celuy qui n'en
tend rien de tout cela, dependant du
seul nō de la religion: & s'confiat, cō-
me a l'ancre de respit & souuerain re-
fuge, cuidant que la science & vraye
cognoissance de Dieu, soit en la seul
le appellation de la secte.

Ce donc qui nous a pleu, & qui est
declairē par ceste sainte loy, obserue-
ra tant ta gloire q' ceux qui sōt souz tō
obeissance: & aussi les obseruera celuy
qui

Il n'est rien
si excellent
que d'a-
uoir fiance
en Dieu.

L'empereur
Iustinian donne
liberté a
tous hom-
mes de lire
les saintes
Escritures
& la rais-
son pour
quoy.

De l'Escriture saintte.

qui succedera en l'honneur de ton Magistrat. Et ne permettra q̄ les iuifz fassent cōtre ces choses, mais enuoyra en exil ceux qui resisteront, ou attenteront de prohiber telle ordonnāce, les punissant premieremēt par peine corporelle, puis confiscant leurs biens, a celle fin qu'ilz ne lesseuent cōtre Dieu & la maiestē imperiale plus insolēment par vne hardiesse temeraire, & vsera de ses editz deuers les presidentz des prouinces, ioignant nostre loy a celle fin que sachans ces choses: Ilz les proposent par chacune ville, & qu'ilz sachent que ces choses se doyuent necessairement obseruer, par ceux qui craignent nostre indignation.

Saint Ierosime au proesme du Prophete Ieremie.

Dit. Quel autre vie peut il estre sans la cognoissance des Escritures, p̄ lesq̄les Christ aussi est cogneu, leq̄l est aussi la vie des croyans?

Saint Ambroise au. 35.

Sermon.

Dit. Le Seigneur tesmoigne que la lecture

Ceux qui ne vouloyent permettre les Escritures a toutes langues, estoient punis par confiscation de biens.

La vie est morte sans l'Escriture sainte,

De l'Escriture saintte. Fol. 179

lecture des Escritures est vie, disant les parolles q̄ vo^o oyez sont esprit et vie.

Moyle disoit, qui est celuy qui face q̄ tout le peuple pphetise, & q̄ le seigneur leur done son Esprit. &c.

Amos disoit, ie ne suis prophete ne filz de prophete, mais ie suis vn bouvier cueillant des moures. &c.

Eusebe Cesarien en l'histoire ecclesiastique, liure. 6. Chap. 11.

Alleguel'epistre d'Alexandre Euefque de Hierusalem contre Demetrius

& le reprint ainsi, disant, ce que tu as adioustē en tes lettres, tu dis qu'il ne fut iamais veu, n'entendu, que les gēs

laicz & seculiers disputassent de la foy, en la presence des Euesques: le ne scay qui te meut d'affirmer vn meson

geli euident, veu que toute les fois qu'on trouue quelque personnage qui soit suffisant & apte pour consoler &

instruire le peuple, les Euesques ont acoustumē de le prier qu'il le vueille faire, ainsi que fit nostre frere l'Euesque

Neon a Euelpiur en la citē de Larade, et l'Euesque Celsus a Paulin, en la ci

te d'I

215

Z

Iean. 6.

Nu. 11.

Moyseneft pas enuieeux de ceux qui ont le don de Dieu.

Amos. 7.

Les pres

tres disent

qu'ilz n'ap

partient

aux gens

laicz de dis

puter en

l'Eglise,

voy ails

gennement

le contrai

re.

16.

11.

11.

te d'Iconie, & l'Eueſq Atticus a Theodote, en la cite de Sinnade: Et n'y a point de doute que les autres Eueſques ne facēt le ſemblable en leur diocēse: quand ilz trouuent quelcun qui ſoit homme pour proſſiter au peuple.

Chriſtoſtome ſur le premier Chapitre de Geneſe en l'homelie 10.

Chriſtoſtome
voudroit
bien que
vous fuſſez
docteurs.

Dit ainſi. Le deſire certainement, & prie que vous ſoyez tous en l'ordre des docteurs, & non ſeulement eſtre auditeurs de nos parolles, mais auſſi que vo' reportiez aux autres noſtre doctrine, & que vous corrigiez les errant, afin qu'ilz puiſſent retourner en la voye de verite comme auſſi dit ſaint Paul, que l'un edifie l'autre. &c.

Le chreſtien n'eſt iamais conſon de ſoy meſme, mais deſire auſſi les autres.

Et incontinent apres il dit. Dieu ne veut pas que le chreſtien ſoit ſeulement content de ſoy meſme, mais qu'il edifie auſſi les autres, & non ſeulement par idocētrine, mais auſſi par bonne vie & conuerſation. &c.

Chriſtoſtome ſur le 2. Chapitre de Geneſe. Homelie 10.

Dit

Dit. Celuy qui a la felicitude d'enſeigner ſon prochain, ceſtuy la ne fait pas tant de bien a ſon prochain qu'il acquiert grand gaing pour ſoy, quand il en recoit double ſalaire, & obtient de Dieu plus grande retribution. &c. Au meſme lieu il dit encor, ſi nous entendons droitement telles choſes, nous pourrons ainſi en demourant a la maiſon, & en prenant les liures Diuins, apres le conuiue, en prendre l'utilite & bailler la viande ſpirituelle a l'ame. Car comme le corps a affaire de viandes ſenſibles, pareillement auſſi l'ame a affaire de ſe refaire iournellement des viandes ſpirituelles, afin qu'elle coroboree contre les aſſautz de la chair, & contre la bataille continuelle, par la quelle nous ſommes contrains; elle y puiſſe reſiſter: Et y a danger que l'ame ne ſoit reduite en ſeruitude, ſi nous voulons eſtre paresſeux, le moins qu'il ſoit poſſible. &c.

Celuy qui a ſoucy d'enſeigner ſon prochain ſ'aas quiers grand gain.

Après qu'on a beu & mangé, on doit prendre les ſalures es mains pour repaſſer auſſi l'ame.

Chriſtoſtome ſur le premier chapitre de S. Mat bien au Tome

De l'Escriture sainte.

1. en l'homelie. 2.

Notez dilli
gement.

Dit. Vous qui estes assistens, respondez ie vous prie, lequel est-ce d'entre vous auquel si on luy demande vn psalme, qui le puisse dire sans liure, ou quelque autre portion des escritures diuines? Il n'en y a pas vn, & encor n'y est pas seulement cè malicy, mais d'autant que vous estes paresseux & remis aux choses spirituelles, aurant surmontez vous par ardeur le fen aux choses diaboliques: Car si quelcū veut interoguer des chansons mondaines & publiques, & ouir les chansons gringotées de paillardise, il pourra trouuer plusieurs qui tresdiligément les ont aprinses, les quelz aussi les prononceront en tresgrande volupté.

Plusieurs
aprennent
beaucoup
plus tost
les chansons
mondaines
& lubriques
que
les spirituelles.

L'excuse
de plusieurs
eurs.

Notez.

Mais encor viennent ilz a defendre telz crimes, disans: Je ne suis point moine, ie suis marié, & ay soing des enfans & de la maison. Certainement il aduient de cela, que vous corrópez toutes choses ensemble, côme d'une peste, pourtant que vous estimez la lecture des escritures diuines, appartenir seulement

De l'Escriture sainte. Fol. 181.

lement aux moyens, la ou elle vo⁹ est beaucoup plus necessaire qu'a eux:

Car ceux qui sont au milieu de la bataille, & tous les iours recoyuent playes sur playes, telles gens ont plus affaire de la medicine de Dieu. &c.

Christostome sur le. 21. chapitre de

S. Mathieu. en l'homelie. 39.

Dit. Et quand il fut venu au temple, les princes des prestres l'aproucherent de luy qui enseignoit, aux ecles plus anciens du peuple, disans: En quelle puissance fais tu ces choses? &c. en disant: Qui t'a donné celle puissance: Ilz mõstrent qu'il y a quelque personnes qui donent puissance aux homes, soit corporelle ou spirituelle: Côme filz disoient ainsi, tu n'es point engendré de la famille sacerdotale, le senat ne t'a point permis de ce faire, Cesar ne te l'a point doné, mais filz eussent creu q toute puissance est de Dieu, iamais ne l'eussent interogué: qui t'a doné coste puissance, sachas q tout don pfait est d'ehaut, du Pere des lumieres, & q nul ne peut recevoir quelq chose, s'il ne luy est doné du Ciel.

Rom. 13.

Iaque. 1. d.

Jean. 3. d.

Des assemblees et

congregations des Fideles.

*Saint Hilaire en son liure contre
Aurence.*

Notex
diligement

Le vo^r prie Euesques qui le pensez estre, de quelz suffrages ont vsé les Apostres pour prescher l'Euangile? De quelle puissance ont il esté aydez pour prescher Christ, & pour quasi transférer tous gentilsz de leurs images à Dieu? ont ilz prins quelque dignité du palais, en chantât hymnes à Dieu, en la prison, entre les chaynes? et après auoir esté fouette? Paul assembloit il l'Eglise à Christ par l'edit du Roy, quand il estoit comme vn spectacle au theatre? Il se defendoit (se croie ie) de Neron, ou de Vaspasien, ou de Decius par la haine desquelz la confession de la predication diuine a floury: Iceux se nourrissans de l'ouure de leur mains, en s'assemblant dedens les chambres & lieux secretz, & par les rues et par les villages, & enui-

Les Apo-
stres s'assé-
bloient des-
dés les chā-
bres secretes
sement et
par les rus

ronel

des Fideles.

Fol. 82.

ronnant quasi toutes gens par Mer
& par terre, contre les decretz & or-
donnances des Senateurs, & les Editz
des Roys.

*Tertulian en son Apologie contre
les gentilz Chapt. 39.*

Dit. Cest assemblee des chrestiens seroit bien illicite, si elle estoit pareille aux illicites; elle seroit a bō droit à condamner, si on l'en cōplaint cōme de faction: Mais au dommage & ruine de qui nous sommes nous iamais assemblez, nō^s sommes ce la mesme que nous estions disperiez tous ensemble, ce qu'un chacun a part, sans blesser ne contrister personne. Quand prēud'hommes, gens de bien & fideles & chastes s'assemblent, il ne faut pas appeller cela faction, mais biē vne cour. Et au cōtraire il faut appliquer le nom de faction, à ceux qui conspirerent en haine des gens de bien, qui crient contre le sang des innocens, soubz le pretexte de leur vnitē, & pour deffence de leur hayne, d'auant qu'ilz estiment que les chrestiens

es et les
villages
contre les
editz des
Empereurs

Iamais les
chrestiens
ne se sont
assemblez
au domma-
ge de pers
sonne.

Ceux la
sont turbie
reins qui
conspirent
en haine
des gens
de bien.

Y 4 font

Des congregations

*S'il aduient
quelque
mal au mo
de, les mon
dains die
sent que
c'est a cau
se des fide
les.*
font cause de toutes pertes, & de faictes publicques. Si le Tibre môte sur les murailles. Si le Nil ne descend sur les champs. Si le Ciel s'arreste. Si la terre tremble. S'il y a famine ou peste: incontinent on crye apres les chrestiens, pour les mener aux Lyons.

AR. 16. c.

Sainct Luc raconte aux Actes, l'ordre de la primitiue Eglise, que les fideles s'assembloyent souuent sur les champs, disant ainsi, Au iour du Sabbath nous sortismes hors la ville, apres du fleuve, ou on souloit faire oraison, & nous assismes, & parlasmes aux femmes qui estoient la assemblees. &c.

AR. 20. b

*Les pres
niers chre
stiens, s'as
sembloyent
de nuict.*

Act. 2. g

Act. 1. c

1. Cor. 14.

Item encor ilz s'assembloyent de nuict, dedens les chambres, pour prescher la parolle, & celebrer la Cene, comme il appert par cecy qui est escrit: Et vn iour de Sabbath les disciples estans assemblez pour rompre le pain, Paul d'autant qu'il deuoit le lendemain partir, deuisoit avec eux, & prolongea la parolle, iusques a minuict: or en la chambre

ou

des Fideles.

Fol. 183.

ou nous estions assemblez, y auoit beaucoup de lampes. &c.

Item. Et quelque iour apres, nous partismes & nous en allasmes, & tous avec leurs femmes & enfans, nous conduisoient iusques hors la ville, & mismes les genoulx en terre au iuage, & priaismes. &c.

Tertulian en son Apologie

Chapitre. 39.

Dit. Nous conuenons en vne assemblee, nous prions aussi pour les Empereurs, pour leurs seruiteurs, et pour les puiffaces, pour l'estat du monde, pour la paix. &c. Nous sommes assemblez pour faire commemoratiõ des lettres diuines, nous paissions et nourrissons la foy de voix, et de parolles saintes, nous dressons l'esperance, nous plantons ferme la fiance, et tra-uailions fort a imprimer aux coeurs la discipline des commandemens. &c.

Tertulian en son Apologie

Chapitre. 30.

Dit. Nous Chrestiens ayans les yeux esleuez au Ciel, et les mains es-

Act. 20. b

*Aux assem
blees ancia
ennes on
prioit pour
les Empe
reurs, et
pour les
magistrat*

*Les gestes
& mains*

Z 9 ten

siens des
premiers
chrestiens
leurs assen-
blées,

Dieu seul
donné ce
qu'on de-
mande.

L'oraison
est le meil-
leur hostie
qu'on pour-
roit offrir
à Dieu.

Des Congregations

tendeues, pour-ce qu'elles sont in-
nocentes, & la teste nue pour-ce que
nous n'auons point de honte, & le
faisons sans que nul nous y admo-
nesté. Car nous prions de cœur,
nous prions tous tousiours, pour
tous les Empereurs, que Dieu leur
donne longue vie d'empire assuree,
& la maison seure, fortes armes, con-
cile fidele, bon peuple, le monde
paisible, & tout ce que l'homme, &
que Cesar desire. Je ne puis deman-
der ses choses sinon de celuy duquel
ie say que ie l'obtiendray: Car c'est
aussi luy seul, qui le baille, & ie suis
celuy qui le doy impetrer, c'est asau-
oir son seruiteur, qui l'honnnore, &
l'a en reuerence luy seul. Qui suis oc-
cis pour sa doctrine & la discipli-
ne, qui luy offre la plus grasse & la
plus grande hostie, qu'il ait com-
mandé, c'est a sauoir l'oraison qui
procede de la chair chaste et de l'ame
innocente et du sainct esprit. Nō poit
des grains d'encens de la valeur d'une
petite piece d'argent: Non pas aussi
les

Des Fideles. Fol. 184.

les larmes de l'arbre Arabique, ne
deux gouttes de vin, ne le sang d'un
meschaut homme qui desire la mort
&c.

Pline au liure 10. de ses Epistres

en l'Epistre .317.

Dit, que l'Empereur Traian luy a-
uoit enuoyé vn mandement, luy com-
mandant de faire enqueste des fideles,
et de leur maniere de viure: et puis
apres les persecuter. Pline rescriuit
à l'Empereur, que apres toute inqui-
sitiō faite, voire p. torture et tourmēs,
iufques a les mestre en la main du
bourreaux, et les faire executer, il
n'a iamais seu trouuer autre chose,
sinon que les fideles auoyent de cou-
stume de s'assembler encertains iours,
au matin, et deuant le iour, et qu'en
leurs assemblées, ilz chantoient en-
tre eux, des louanges à Christ, com-
me à Dieu. &c.

Si aucun veut veoir plus ample-
mēt de ces choses qu'il lise les histoires
Ecclesiastiques, la il trouera comment
les fideles s'assembloiet au mōtaignes,

aux

Ce que plus
n. rescriuit
à l'Empereur
de la
vie & con-
tenace des
fideles è
leur assem-
blées.

Eusebe ec-
clésiast
sarien en
l'histoire
Ecclesiast
liure. 11.
chap. 4.

Theodori
et au liure
4. chapit.
24.
Histoire
Tripartite
liure. 10.
chap. 20.

2. Mac. 5c
Les iuifz
furent bru
stz pource
qu'ilz suz
rēt trouuez
ēme cauer
ne assemble
au nom de
Dieu.

Psal. 133. a

Des congregations

aux cauernes par craintes des persecuti
ons. Comme il est monstré en l'hi
stoire Theodorite, en telle sorte. Quād
les fideles furent dechassez (par Valēt)
il s'assembloyent tous au pied de la
montaigne, & la bailloyent louan
ges & action de grace au Seigneur, en
iouisant la des diuines escritures, sou
ffrans la l'impetuosité de la contrarie
té de l'air, aucune fois pluyes, neiges,
gelées, & d'autres fois tresardantes cha
leurs. Valent ne leur permit pas
d'user de ceste tresprouueuse commo
dité: Mais y enuoya les gens darmes,
lesquelz chasserent celle assemblee ca
& la.

Item les Iuifz estans en captiuité ne
leur estoit permis de viure selon les
loix de Dieu. Ilz s'en alloient & s'as
sembloyent ensemble aux prochaines
cauernes, pour celebrer secretemēt le
iour du Sabath: mais ayant esté accusé
a Philippe gouuerneur: il les fit to^u bru
sler pour cela.

Dauid dit aux Psalmer, O que c'est
chose belle & souhaitable, que les fre

RES

Des fideles. Fol. 185.

res habitent ensemble. & c.

Iesus Christ dit en l'Euangille, la ou
il en y a deux ou trois assébléz en mô
nom, ie suis au milieu d'eux. Mat. 19.

Comment on ne

doit contraindre personne a
croire par force.

Lactance Firmian en ses diuines
Institutions au Liure. 5.
chapitre. 20.

Dit ainsi. Ceux donc qui mettent a
mort leurs ames, et les ames d'autrui,
qu'ilz apprennent comme il commet
tent vn crime irremissible. & c.
O folle merueilleuse et auéglée: on
estime que ceux qui sefforcent de gar
der la foy, ayent mauuaise pensée, et
que les tirans et bourreaux l'ayent bō
ne: Ceux la ont ilz mauuaise pensée,
lesquelz contre le droit d'humanité,
et contre tous droitz diuins, sont de
chirez par pieces. Sera ce plus
tost ceux q' sont telles choses au corps,
des

Plusieurs
pensent que
ceux qui
sefforcent
de garder
la foy, aēt
grand tort
& que les
tirans l'ay
ent bōne.

10110

On ne doit contraindre

des innocens? Lesquelz les plus cruelz
larrons, ne les plus furieux ennemis,
& inhumains Barbares ne firent onc?
ne se trompent ilz pas aussi eux mes-
mes en muant le nom de mal en bien,
du bien en mal? Pourquoy donc n'a-
pellent ilz le iour la nuit, & la nuit le
iour, le Soleil les tenebres, autrement
c'est vne mesme impudence d'impo-
ser le nom de mauuais aux bons, &
de folz aux sages, & de meschans
aux iustes. S'ilz ont quelque confi-
ance en philosophie, ou en eloquen-
ce, qu'ilz s'en arment par leurs disputa-
tions, & qu'ilz nous ataignent ilz peu-
uent de ce que nous difons, qu'ilz l'a-
prochent pour combatre de pres, & es-
plucher particulierement chacun point.
Qu'ilz preinnont la deserte de leurs
Dieux, afin qu'ilz ne soyent delaissez a
uec leurs temples, & tromperies dig-
nes d'estre moquez. Or pour ce qu'il
ne peuuet rié par force (d'autant que
la religion de Dieu tant plus s'augme-
te, quelle est plus opprimée) qu'ilz y
procedent plustost par oraison, & par
exhor

En ce dor-
nier temps
les meschans
sont appel-
lez bons &
les bons s'ot
appelez mes-
chantz.

Les infide-
les defendent
leurs dieux
de peur
qu'il n'eso-
ient delais-
sez avec
leurs tem-
ples.
La vraye
religion
s'augmen-
te tât plus
qu'elle est
opressée.

personne a croire. Fol. 186.

exhortations. Que les euesques &
prestres de leurs religions, nous appel-
lent a leur sermons & disputations.
Qu'ilz nous exhortent a receuoir les
adorations de leurs Dieux. Qu'ilz mō-
strent qu'il en y a beaucoup, qui ayēt
soing a gounerner, & maintenir tou-
tes choses par leurs puissances. Qu'ilz
nous monstrent le commencement
& origine de leurs ceremonies, de leurs
sacrifices, & de leurs Dieux, & com-
me ilz ont esté baillez aux hommes.
Qu'ilz en declairent la source & la rai-
son. Qu'ilz disent quel loyer attendēt
ceux qui les auront adorez, & quelle
peine attendent ceux qui les auront
contemnez. &c. Qu'ilz nous con-
firmement toutes ces choses, non point
par leurs propres opinions (car l'opi-
nion de l'homme mortel ne vaut rié)
mais que ce soit par aucuns tesmoig-
nages des diuines Escritures, comme
nous faisons. Il n'est pas besoing
d'user de force, ne d'y aller par iniures,
d'autant que religion ne peut estre
contrainte. On doit plustost proceder
par

Notes.

L'opinion
de l'homme
mortel ne
vaut rien.

La religio
Chrestien
ne ne peut

*estre eons
traime, on
doit plusost
proceder
par parole
que par ba
sure.*

Notez bie

*On ne doit
devenir per
sonne par
force a la
religion, a
cause que
ceux sont
inutis
les a Dieu,
qui n'ont
point de foy
certaine*

381. On ne doit contraindre.
par parolles, que par battures, pbur
faire que la volonte y soit. Qu'ilz
desployent toute la puissance & sub-
tilite de leurs espritz. Et si leur raison,
est bonne, qu'elle soit amenee, & mise
en auat, nous sommes prest de l'ouyr:
Mais s'il se taisent nous ne les croyons
pas, non plus que nous ne leur don-
nons le poinct gaigne par leur cruau-
te. Qu'ilz nous ensuiuent, ou qu'ilz
nous exposent la raison de toute l'at-
taque. Car nous n'attirons point par
bellés parolles (comme il disent) mais
nous enseignons, prouuons & mon-
strons. Et par ainsi nul n'est detenu de
nous par force. Car celuy est inutile
le a Dieu qn'a ny foy ny deuotiō, et tou-
tesfois nul ne se depart de nous, pour
ce que la verite les retient. Si ceux cy
ont quelque confiance de la verite,
qu'ilz parlent & ouurent la bouche,
& qu'ilz prennent la hardiesse de dis-
puter auec nous, de quelque chose.
Certainement leur erreur et leur fo-
lie est maintenant mocquee des vieli-
les qu'ilz mesprisent, et par noz enfas-

pour-

pourquoy donc sont ilz si incensez q
la ou il veullent diminuer leur folie il
l'augmentent? Il y a grande differen-
ce entre cruauté et pieté, et ne peut ve-
rité estre conioincte auec force, ou iu-
stice auec cruauté, mais ce n'est pas l'as-
cause qu'ilz nosent rien enseigner des
choses diuines, car il craignent qu'ilz
soyent mocquez des nostres et delais-
sez de leurs gens. &c. La religion doit
estre defendue, non pas en mettant a
mort, mais en soffrāt loy mesme pour
estre occis: non pas par cruaulté, mais
par patience, non par meschāté, mais
par foy: Car occir et exercer cruaulté,
est meschanceté, et appartient aux mau-
uais: Et endurer la mort, et auoir pati-
ence et foy, appartient aux bons: Il est
question que le bien soit en la religi-
on, et non pas le mal, d'autant que si
tu veux defendre la religion, par effu-
sion de sang, par tourmens, et par cru-
aulté, elle ne sera lors defendue, mais
elle sera polue et souilee: Car il n'est
rien plus volōtaire, franc, et libre, que
la religion. La raison est donc bonne
A a et iu-

*Verite ne
peut estre
conioincte
auec force,
ou iustice
auec cru-
aute.*

Notez.

*La religio
ne doit es-
tre defendue
en met-
tant a mort
mais en
s'offrant
foy mesme
pour estre
occy.*

*Occir &
exercer
auec, n'ap-
partient
pas au bōs
ains aux
meschans.*

On ne doit contraindre

& iuste, si tu deffend la religion par patience, & par souffrir & endurer la mort, en laquelle la foy gardée est agreable a Dieu. &c.

Sainct Ierosme dit, celuy ensuyt Christ, qui est persecuté, celuy suit Antechrist qui persecute.

Rubert escriuant sur le. 13. Chapi. de l'Apocalipse.

Cest icy le signe de ceux qui ne font de Dieu, essayoir persequer les bons.

Dit ainsi, Voicy le signe en quoy vous cognoistrez ceux qui sont de Dieu, d'entre les malins: Ceux la sont malins, qui occisent & mainent en captiuité, ce que n'ont fait & ne font tous ceux qui sont de Dieu.

Lactance Firmian des diuines institutions liure. 5. chapi. 21.

A qui fait en plaisir en contraindre les hommes, comme leur vous loir.

Dit ainsi. Je veux donc demander de cecy, a qui ilz cudent principalement faire plaisir en contrainnant les hommes, contre leur volonté au sacrifice. Est ce a ceux qu'ilz cōtraignent? Mais ce qui est en charge a celuy qui refuse ce ne luy est pas benefice. Mais il faut aussi doner conseil a celuy qui refuse quand ilz ne cognoissent pas ce
qui i

personne a croire. Fol. 190.

q̄ est bō: Pourquoy donc les tourmentent ilz si cruellement, & debilitent et vexent s'ilz desirent qu'il soyent sauuez? Ou d'ou vient la pieté tant infidèle, q̄ par miserable maniere ilz destruisent & sont impotens, ceux ausquelz il veullét pourueoir & donner remede? Est ce aux dieux quil font ce plaisir? Non car ce que l'homme fait par contrainte n'est pas sacrifice, d'autant que s'il n'est fait volontairement & de coeur, c'est chose execrable. Cōme ainsi soit qu'il ny ayt que ceux la qui sont contraintz par bānissemens, par iniures, par prisons, & par tourmens, qui le facent: Si se sont dieux qui sont ainsi hōnorez, certainement pour ceste raison seule, il ne doiuent point estre honnorez, puis qu'ilz veullent estre ainsi adorez: Ilz sōt dignes d'estre detestez des hōmes, ceux ausquelz est fait le sacrifice avec l'armes et gemissemens, et avec le sang coullât de to^r les mēbrer: Mais, nous au cōtraire, ne demādons pas qu'aucuns contre la volōté, vueille ou nō vueille adorer nostre

Notez diligemment.

Ce que l'homme fait par contrainte, ne vault rien.

Notez la grande cruauté.

On ne doit contraindre

Dieu, q̄ est le createur de toutes choses
Et ne nous courrouffons point silz
ne l'adorent point. Car nous nous cō
fions en sa maiefté, qu'il a aussi gran-
de puissance de venger ses conteneurs
que les iniures & les labours de ses ser-
uiteurs: Et pourtant quand no^s souf-
frons telles choses si execrables, nous
ne repugnons pas pourtant contre la
parolle, mais nous remettons a Dieu
la vengeance.

Esa. 59. c. Le prophete Esaye dit, la verité est
defaillie, & celuy qui s'est retiré au
mal, a esté abandoné au pillage, le Sei-
neur a veu cela, & luy a despleu. &c.

Ezech. 54. Le Seigneur dit par le prophe-
te Ezechiel, Je deliureray mes ouailles
de leur bouche, et ne leur feront plus
en viande. &c.

*Lactance Firmian des diuines insti-
tutions liure. 5. chapi. 22.*

*Ceux qui
ont la veri-
té, font hay-
ne de ceux
qui ont le
mensonge.*
Dit. Ilz ne sont pas donc incensez
contre nous, pour-ce que nous n'ado-
rons pas leurs dieux, car de plusieurs
ilz ne sont pas adoréz, mais c'est pour
ce que la verité est avec nous, laquel-
le comme il est tresueritablement dit,

personne a croire. Fol. 191.
engendre hayne.

Lactance Firmian au liure. 5.

Chapitre. 23.

Dit encor. Patience est vne grande
& principale vertu, laquelle est, par la
voix publique du peuple, & des phi-
losophes, & des orateurs exaltée de
grande louange. Si on ne peut nier q̄
ce ne soit vne souueraine vertu q̄ pa-
tience: Il est necessaire que le iuste &
l'homme sage soit en la puissance de
l'homme iniuste, pour auoir c'este pa-
tience: Car patience est vne volonta-
re souffrance des maux, qui sont faitz
a quelcun, ou qui luy aduiennent, par
quoy le iuste & le sage, a en soy pati-
ence, pour-ce qu'il recoit la vertu de
laquelle il sera totalement priuè, s'il
ne souffre rien de contraire: Comme
ainsi soit donc qu'il ne face iniure a
personne, & qu'il ne conuoite point
les choses d'autry, et qu'il ne deffend
pas aussi les siennes, si par force elle
luy sont ostées, veu qu'il fait faulsi
moderément souffrir l'iniure qu'il
luy est faicte, pour ce qu'il est garny

*Que cest
de patience.*

*Il est neces-
saire que
l'homme
iuste soit
affligé de
meschant
asin qu'il
ayt patien-
ce.*

*L'homme
iuste est
garny de
vertu.*

On ne doit contraindre

L'homme sage est vituperé du fol.

de vertu: il est nécessaire que l'homme iuste soit subiect a l'homme iniuste. Et q̄ le sage soit vituperé du fol, afin auſſi que l'un peche, pour-ce qu'il est iniuste, & que l'autre soit mis en seruitude, pour-ce qu'il est iuste. Car comme peut vn capitaine esprouuer la vertu de ses gens d'armes s'il n'a quelque ennemy. Et toutesfois l'aduersaire s'esleue malgré luy, pour ce qu'il est mortel & peut estre vaincu: Mais pour-ce qu'on ne peut repugner a Dieu, luy mesme esmeut les aduersaires contre son nom. Non point pour batailler cōtre luy, mais contre ses gens d'armes, afin qu'il esprouue & renforce la foy & deuotion des siens: iusq̄ a ce qu'il corrige en battant & pressant la discipline qui estoit refroidie & escoulée. Il y a auſſy vne autre cause pour quoy il permet que les persecutions soyent faictes contre no^s, c'est afin que le peuple de Dieu soit augmenté. Aucuns desirent sauoir quel est ce bien lequel est defendu iusque a la mort, lequel est preferé a toutes choses plaisantes,

&

Dieu esmeut les aduersaires contre ses enfans pour esprouuer leur foy.

personne a croire.

Fol. 192.

& bien aimées en ce monde: duquel bien rien ne les retire ny la perte de leurs biens, ne de la lumiere, ne douleur de corps, ne tourmens quelconque, toutes choses vallent beaucoup, mais les tresgrandes causes qui s'enſuiuent ont tousiours augmenté le nombre des nostres. Le peuple estant a l'environ des bons chrestiens leur oyt dire en leurs tourmens, qu'ilz ne sacrifieront point aux pierres taillées par les mains des hommes, mais au seul Dieu viuant qui est au ciel: Plusieurs oyent que cela est bon & vray, Ilz le recoiuent en leurs entendemes, Puis apres (comme on a acoustume de faire es choses incertaines) quād ilz demandent & s'enquierent entre eux, quelle peut estre la cause de ceste perseuerance, plusieurs choses appartenantes a la religion sont diuulgüées, & sont amassées de l'un a l'autre, par le rapport qui s'en fait: Et par ainſi sont aprinſes, lesquelles d'autat quelles sōt bōnes, il est nécessaire quelles plaisent

Par les persecutions plus grand nombre est adioind a l'Euangile

Noter.

On ne doit contraindre

Outreplus la vengeance qui s'en suit (ainsi qu'il aduient souvent) a vne grande vehemence, a faire croire: toutes ses causes assemblees, aquierent a Dieu merueilleusement vne grande multitude de gens.

Sainct Hilaire au liure contre Auxence.

Dit ainsi. Ambition s'ayde du nom de Christ. L'eglise espouuante par bannissements & par prisons, & contraint les gens de croire a elle, Laquelle on a creue par bannissements et par prisons? Elle depend de ceux qui daignent communiquer avec elle: Elle qui est consacree par la terreur des persecuteurs, elle chasse les prestres enuoye, elle qui a esté engendree par la fuite des prestres, elle se glorifie destre aimée du monde, elle qui n'a peu estre aimée de Christ, si le monde ne l'eut eu en haine: L'experience crie en la bouche de tous, & demonstre la comparaison de l'Eglise, laquelle iadis nous a esté baillée, et iamais ne sera destruite.

Sainct

personne a croire. Fol. 193.

Sainct Paul dit tout ce qui est fait sans foy, est peché. *Rom. 14.*

Chrysostome au Tome 1. sur saint Mathieu. en l'Homelie, 47. chap. 13. d.

Dit ainsi, sur le texte, Laissez croistre l'un & l'autre iusques a la moisson. Le Seigneur le defend, afin que par aduerture on n'arrache tout ensemble l'herbe du froment, avec les zizanies: laquelle chose il disoit afin de defédre les batailles de sang. Car si les Heretiques estoient mis a mort sans alliance de paix, la guerre seroit sans trefues Parquoy il le defendit pour deux raisons, l'une pource qu'ilz nuisoyent peu au froment. L'autre que s'ilz ne le guerissoyent, il n'eschaperoyent point les tourmens eternalz: par quoy si vous voulez aussi punir et nullement nuire au froment, il vous faut attendre l'opportunité conuenable du temps. Mais il ne defend pas de dissiper les consistoires des heretiques, avec leurs conseilz, & de leur fermer les bouches & restraindre la liberte de parler, mais

Notez diligemment.

Iesuschrist ne demans de pointes batailles de sang.

il

Maintenant l'Eglise est prouante les gens par bannissements & par prisons, & les contraint de croire a elle.

Note bien

On ne doit contraindre
il defend de les occir, & de les mettre
a mort.

*Saint Augustin en l'Epistre. 58.
des clerz catholiques de la re
gion d'Hiponense, a Iann
arium Donatum.*

On doit o-
ster l'erreur
& non pas
les hommes

Dit ainsi. C'est donc nostre desir
lequel nous alleguons par ces lettres a
ta reuerence, & aussi par les freres que
nous auons enuoyez. Premiere-
ment sil se peut faire, que paisible-
ment vous conferiez avec noz Eues-
ques, afin que l'erreur soit osté de
ceux esquelz il sera trouuè, & non pas
que les hommes soyent ostez, que les
hommes ne soyent pas punis, mais
corrigez.

*En l'Histoire Tripartite au liure. 6.
chapitre. 22.*

Les perse-
cuteurs re-
prochét a
ceux qui
fuyét d'eux
qu'ilz ne
font pas
bien,

Athanase en la satisfaction de sa
fuite dit. Voicy la presomption des in-
fideles, qui font telles choses, & sont
sans vergoigne, esquelle, premiere-
ment ilz ont machinez des maux con-
tre nous. Et iusques a maintenant,
il nous accusent que nous fuyons de
leurs

personne a croire. Fol. 194.

leurs mains, apareillées a faire occisiõ.
Mais qui plus est, ilz gemissent amere-
ment, pour-ce qu'ilz ne nous ont peu
totallement estaindre. Et nous repro-
chent, pour-ce que nous craignons:
Et quand il murmurent de ceste cho-
se, de tant plus font ilz le mal retour-
ner sur eux. Car si c'est mal fait
de fuyr, persecuter est beaucoup pi-
re. Car l'un se muce, afin qu'il ne
muer, & l'autre persecute pour occir.
Mais aussi il est commandé de s'en
fuyr, & celuy qui demande a occir
il transgresse la loy, & nous donne
plus grande occasion de fuyr.

Si donc les persecuteurs reprochent
la fuyte qu'ilz soyent plustost hon-
teux en eux mesmes, qu'ilz cessent
d'agueter, & incontinent ceux qui
s'enfuyent cesseront de fuyr, mais ilz
ne cessent pas de leur malice & se ha-
stent de toute leur puifface d'aphéder,
cognoissans que la fuyte de ceux qui
souffrent persecution, est vn tresgrand
signe de ceux qui persecutent.

Car

*Sy c'est
mal fait
de fuyr, per-
secuter est
beaucoup
pire.
Il est com-
mandé de
fuyr.*

*Iamais on
ne s'enfuyt
du douz,*

On ne doit contraindre

*es de bonai
re, mais biē
arriere du
cruel.*

Cariamais nul ne s'enfuit du doux,
& du clement, mais plustost arriere du
cruel, & aussi du cauteleux: tout hō-
me gemissant & qui estoit vexé de Sa-
ul, s'en alloit en refuge a Dauid, & s'en
fuyoit de Saul: mais pour-ce desirerent
ceux icy de mettre a mort ceux q̄ sont
absconcez, craignans que leur malice
ne soit par eux reprimée. Lesquelz au-
si sont auéglez en ceste partie. Car
d'autant que la fuite est plus manife-
ste, d'autant sont ilz aussi plus mani-
festéz par les occisions, par les bannif-
semens, commis pareux tous: Car
soit qu'ilz tuent, la mort s'escrie touf-
iours contre eux: Soit derechef qu'ilz
menacent de bannissement, on cog-
noist de tous costez qu'ilz establissent
vne memoire de mal contre eux.

*Ceux qui
persecus
sent establi
ssent vne
memoire de
mal contre
eux.*

Que s'il auoyent sain entendement, il
se verroyent eux mesmes astringez &
oppressés, en telles choses, & eux mes-
me faillir en leur conseil: Mais pour-ce
qu'ilz ont perdu l'entendement, pour-
tant sont ilz deceuz, par leurs persecu-
tions, & en cerchans de tuer, ilz
en

personne a croire. Fol. 195.

ne considerent point leur infidelité:
Car s'ils reprochent a ceux qui s'en fuy-
ent, quand il les cherchent pour occir:
que diront ilz que Jacob s'estuit arriere
d'Elau son frere, & que Moise est des-
cendu en Madian pour la crainte de
Pharaon? Que diront ilz de Dauid
qui fuyt de Saul, lequel enuoya en sa
maison pour le tuer, quand il estoit ca-
ché en la fosse, & qu'il auoit changé sa
face iusques a ce qu'il fut venu vers A-
bimelech? Par lesquelles choses il es-
chapa les embuches des enemis. Que
diront ceux cy qui temerairement pro-
ferent toutes choses, voyât le tresgrad
Helye qui par son oraison auoit vray-
ment ressuscitē vn mort, & toutefois
il se muce pour Achab, & s'enfuyt
pour les embuches de Iesabel? Mesme
adonc les enfans des Prophetes qui es-
stoyent cerchez pour estre mis a mort,
furēt mucez & celez en des fosses vers
Abdiar: Mais s'il n'ont pas leu ces
choses comme anciennes, au moins
qu'ilz ayent souuenance des Euangil-
les, Car aussi les disciples pour la crai-
te

*Gen. 27. g
Exod. 2. c
Les sains
personnages
ont fuy les
mains des
persecu-
teurs.*

1. Roy. 21. a

*On peut
bien fuir la
fureur des
mefchans.*

3. Roy. 18.

Iean. 20. e.

Az. 9. d re des Iuifs, se retirent, en eux cachant: Et quand Paul fut cherché par le prince de la nation, en Damas, Il fut mis en bas des muraille en vne corbeille, & es chapa les mains de celuy qui le demâ doit. Parquoy veu que l'Escriture dit telles choses des saints hommes, quelle excuse cudes tu qu'ilz pourrôt trouner de leur furiosité? Si donc ilz reprochent la crainte, ilz parlent comme insensez contre eux mesmes, & s'ilz disent cela estre fait contre la volonté de Dieu, ilz se monstrent totalement estre ignorans des escritures diuines:

Nu. 35. b. Car en la loy il fut commandé, que aucunes citéz fussêt deputées pour refuges, afin que ceux qu'on cerchoit pour mettre a mort, se peussent aucunement deliurer. Et au dernier temps du monde, quand la parole du pere (qui fut dite a Moise) est venue, il a donné de rechef commandement disant, quand ilz vous persecuteront en vne cité fuyez en l'autre. Vn peu apres il dit.

Mat. 10c Quand donc vous verrez l'abomination de la desolation laquelle est dite par

par Daniel le prophete, se tenir au saint lieu, qui lit si l'entende. Lors ceux qui sont en Iudée qu'ilz s'enfuyent aux montaignes, celuy qui est sur le toict de la maison quil ne descende point pour emporter quelque chose de sa maison, celuy qui est au champs qu'il ne tourne point prenda sa robe: Parquoy en cognoissant ces choses se font ainsi gouuerner: Car ce que le Seigneur maintenant a commandé, cela mesme a il parlé par les saints, deuant qu'il eut prins chair humaine: Et c'est icy le terme & la fin menant a perfection, qu'on fasse ce que le Seigneur a commandé. Pourtant aussi ceste mesme parolle faite homme pour nous, s'est voulu mucer, quand on le cerchoit (comme aussi nous faisons.) Et de rechef quand il souffroit persecution il s'enfuyoit, & se destournoit des trahisons, car il luy estoit conuenable de souffrir telles choses, comme faim & soif, & en telle maniere se monstra estre homme.

Mat. 24

Il faut faire ce que le Seigneur a commandé.

Iean. 8. g
Iean. 12. f
Iesus christ fait homme a fuy les persecutions.

Mesme

On ne doit contraindre

Mesme aussi du commencement qu'il fut fait homme, estant encore petit enfant. Il fut commandé par l'Ange a Ioseph, Leué toy, prens l'enfant & sa mere, & t'en fuis en Egipte: Car il aduiendra que Herode cherchera apres la vie de l'enfant. Aussi quand Herode fut mort on voit que a cause de Archelaus son filz, il s'enfuyt en Nazareth. Quand aussi il se monstroit desia comme Dieu, & qu'il auoit rendu la main feiche toute saine, & que les Pharisiens partant hors, prindrent conseil contre luy pour le mettre a mort, mais Iesus le cognoissant se partit de la.

Mesme aussi quand il resuscita le Lazare des mortz depuis ce iour la (dit il) il penserent de le mettre a mort: Iesus donc lors ne cheminoit plus publiquement entre les iuifz, mais s'en alla d'illec en vne region pres du desert.

Pareillement quand le sauueur disoit, deuant qu'Abraham fut fait ie suis.

Les iuifs prindret des pierres pour les iecter contre luy: mais Iesus ce muca & sortit du Temple, & en passant par le

croire a personne. Fol. 197.

le milieu deux, il sen alloit, & se partit. Cognois tu maintenant comment ceux qui voyent ces choses icy, ou qui les oyent (Car il ne les voyent point) comme il est escrit, il ne doyuent pas brusler par feu, ceux qui parlent & pensent choses contraires a celles que le Seigneur a fait & enseigné. Or quand Iean souffrit le martire, & que ses disciples enseuerent son corps, Iesus oyant cela se partit de la en vne nauire en vn lieu apart au desert, & ainsi le Seigneur faisoit ses choses la, & aussi les enseignoit: Mais a la mienne volonte qu'ilz fussent tellement honteux, qu'il ne declarassent leur fureur, sinon aux hommes, & que de plus en plus par leur forcenerie, on ne les veit arguer le sauueur, en blasphemant contre luy: mais mesme les idiotz ne leur pourrout endurer, combien qu'ilz soyent redarguez par eux mesme, de ne cognoistre pas seulement les Euangilles: Car c'est icy l'occasion de nostre departement & de nostre raisonnable fuite, de laquelle les Euangelistes font me-

On ne doit pas brusler ceux qui parlent autrement que la verite ne porte,

Mat. 24. a

Les persecuteurs sus mesme ignorant des Euangilles

B b cion

On ne doit contraindre

tion, & de laquelle nostre sauueur a vſé,
& nous faut auſſi penſer telles choſes
auoir eſté es ſaints hommes: Car ce
qui eſt maintenant eſcrit du ſauueur a
la facon des hommes, le meſme eſt cõ
munement deputé aux genre hu
main. Il a prins les choſes qui ſont no
ſtres, & a monſtré les paſſions de no
ſtre infirmité, ce que Ieã a eſcrit ainſi:
Il demãdoient donc a le tenir, & nul
ne miſt les mains ſur luy, pour ce que
ſon heure n'eſtoit pas encore venue.

Car deuant qu'il eſt uenit, il diſoit a ſa
mere, mon heure n'eſt pas encore ve
nue. Et il diſt a ceux qui eſtoient ap
pelléz ſes freres, mon temps n'eſt pas
encore venu. Et de rechef au temps de
la paſſion il diſoit, dormez maintenãt,
& reſoſez: Car voicy l'heure qui eſt
venue, & le filz de l'homme ſera liuré
en la main des pecheurs. Mais il n'a
pas ſouffert d'eſtre tenu deuant que le
temps ſur uenü, & quand le temps a
eſté uenü, auſſi ne s'eſt il pas mucé,
mais s'eſt donné ſoy meſme a ſes ad
uerſaires: pareillement les bien-heu
reux

*Ieſus-chriſt
a prins les
choſes qui
ſont noſtre
à chair
le ſang.
Iean. 7. b*

Iean. 2. a

Iean. 7. b

Mar. 26. b

perſonne a croire. Fol. 198.

reux martyrs, ſe gardoient en perſecu
tions temporelles, & quand on les cer
choit il ſen fuioyent es lieux ſecretz.

mais quand on les trouuoit, ilz
s'abandonoyent au mar
tyre: Voila les parolles
d'Achanas martyr
de Ieſus Chriſt.

*Les martyrs
ſe muſ
coient,
mais quãd
on les trou
uoit, ilz ſe
preſentoys
ent volon
tier a la
mort.*

Que les Magistratz

*qui perſecutent les fideles, ſontz om
bre de Religion, ſeront tour
mentez de peines
eternelles.*

La Sapiencie dit ainſi.

Or donc Roys eſcoutez, & enten
des vous Iuges des fins de la terre, a
prenez, preſtez les oreilles, vous qui
gouuernez les peuples, & qui vous
glorifiez de la multitude des nations:
Car puissance vo^e eſt donée p le Seig
neur, & principauté p le ſouuerain, le
q̄l ſera enq̄ſte de voſtre vie, & ſcrutine
ſa voz p̄ſées, pour ce qu'eſtãz mini
ſtres de

*Sapi. 8. n.
Pro. 16. d
Eccle. 9. d
Rom. 13. a
Admon. 11
on au Rois
Princes, et
Iuges.*

Bb 2 ſtes de

Des Maristatz

son royaume, vous n'aurez iugé droitement, ny gardé la loy, & n'aurez cheminé suyuant la volonte de Dieu. &c.

Le Prophete Michée dit ainsi.

Escoutez maintenant vous Princes de Iacob, & vous Ducz de la maison d'Israel. N'est-ce pas a vous a faire de sauoir le iugement? vous qui auez le bien en haine, & aimez le mal. Qui ra uissez leurs peaux de dessus eux, & leurs chairs de dessus leurs os: Ilz ont mangé la chair de mon peuple, & ont escorché leurs peaux d'eux, & ont rompu leurs os & les ont brûlé. &c. Et vn peu apres il dit, ie vous prie escoutez cecy, vous princes de la maison de Iacob, & Ducz de la maison d'Israel: Qui auez le iugement en abominatiō, & peruertissez toutes choses droites. Qui edifiez Sion par sang, & Jeru salem en iniquité: Ses Princes ont iugé pour dons, & les Sacrificateurs ont enseigné pour le salaire, & ses Prophe tes ont deuiné pour argent. &c.

Lactance Firmian des diuines insti tutions liure. 5. Chapi. 24.

Dit

persecuteurs. Fol. 199.

Dit ainsi, Escruiant a L'Empereur Constantin: Tout ce donc que les mau uais princes s'efforcent de faire contre nous, Dieu permet qu'il soit fait. Et toutefois que les persecuteurs tresini ques, ausquelz le nom de Dieu a esté en derision & moquerie ne doyuent par penser pourtant d'estre impunis, car ilz ont esté comme ministres de son indignation contre nous: Certes ilz se ront punis par le iugement de Dieu, de ce qu'apres auoir receu la puissance ilz en ont abusé par dessus tous moy ens humains, & par ce moyen se sont esleuez en grand orgueil cōtre Dieu, & ont infidellement mis souz leur piedz son nom Eternel, pour estre ex ecrablement foullé: pourtant il pmet de soy hastiement venger deus, & d'exterminer de la terre toutes les mau uaises bestes: Mais combien qu'il ait accoustumé de venger, les vexations & tourmens fais a son peuple, & mesme en ce mode, toutefois il nous cōmande d'attendre patiemēt en ce monde, d'atendre patiemēt le iour du

Les perse cuteurs se ront puni s rigoreuse ment au iu gement de Dieu.

Dieu veng e souuent en ce monde de les tour menz de son peuple.

Bb 3 iuge-

Des Magistratz

iuge mēt celeste, auq̄l iour il hōnorera
ou punira vn chacū, selon les ouures :
parquoy les hōmes meschās & sacri-
leges, ne doiuet pas esperer que ceux
qu'ilz brisent ainsi, doyuēt demourer
en mespris sans estre vegez. Le salaire
viendra aux loups rauissans & deuorans,
lesq̄lz ont tourmenté les ames iustes & simples,
sans auoir aucune offense. Or quand a no^r,
trauaillos seulement que rien ne soit puny en nous
par les hommes, q̄ la seule iustice, employōs
no^r de toutes noz forces pour desseruir de Dieu,
& d'estre vengez de ce que no^r endurons,
& de receuoir nostre loyer.

S. Bernard au sermō de la cōuersi. S. Paul
Dit. Helas Seigneur Dieu, car ce sōt les premiers
a te psecuter, ceux qu'on voit aimer les premiers
lieux en tō Eglise, & qui tiēnent la principauté.
Iz ont pris l'arche de Siō, ilz ont occupé le chasteau,
et puis ont frāchemēt et p puissance mis toute la cité
en feu, leur cōuērsation est miserable, la subuērsiō
de tō peuple est pitoyable, & a la miō ne

Luc. 18. a.

Travaillōs que rien ne soit puny en nous que le bien.

Notez.

Le mespris du poure peuple de Dieu est pitoyable.

persecuteurs. Fol. 200.

ne volō ē qu'ilz ne nuyssissent qu'en
ceste seule partie, il y auroit par aduē-
ture quelqu'un leq̄ seroit aduertey &
muny de l'exhortation du Seigneur,
qui se donneroit garde de n'enluyure
l'exemple d'iceux, et regarderoit les cō-
mādēmēs selō ce qu'il est dit, faites ce
qu'ilz diseāt, et ne faites point leurs
deuures. Mais maintenant les ordres sa-
cres sōt dōnez en occasion de gaing
infames, et estimēt gaing estre pietē.

O Seigneur qui es nostre Dieu, d'au-
tes seigneurs que toy nous ont mai-
strisez, mais no^r serōs recors, seuleatēt
de toy en ton nom.

Le Prophete Ezechiel dit. Ses princes
estoyent au milieu d'elle cōme loups
qui rauissent la proye, pour respandre
le sang, et pour perdre les ames.

Le prophete Michēe dit encor. Le
debōnaire est pery de la terre, et n'y a
nul droitier entre les hōmes, ilz sōnt
aguettās apres le sang, vn chacū chas-
se apres son frere avec la retz.

Iesus Christ. L'heure viēt que qui-
conque vous fera mourir, euidēra,

Mat. 23. a

1. Tim. 6

Esa. 26. e

Eze. 22. a

Michēe. 7

Iean. 16. a

Des Magistratz

faire sacrifice a Dieu.

Mat. 12. a Item certes si vous sachiez que c'est, Je veux misericorde & non point sacrifice, vous n'eussiez point condamné les innocens.

Psal. 116. e David dit, La mort des saints est precieuse deuant Dieu.

Esay. 26. Le Prophete *Isaye* dit, Que la terre descourrira le sang qui est caché.

Zacha. 2. e Iesus Christ dit aux fideles, qui vous touche il touche la prunelle de mon oeil.

Iesus Christ dit a ceux qui persecutent les fideles. Quant a vous, accomplissez aussy la mesure de voz peres, serpens, generation de viperes, comment euiterez vous le iugement de la gehenne? Pour ce voicy ie vous enuoye des Prophetes & des Sages & des Scribes & tuerez aucuns d'iceux, & crucifierez & en fouetterez aucuns en voz Synagoges, & poursuyurez de ville en ville, afin que tout le sang iuste qui a esté respandu en la terre vienne sur vous, depuis le sang d'Abel le iuste, iusqu'au sang de Zacharie filz de Barachie,

Math. 23. d
La persecution est prophétisée deuoir aduenir aux enfans de Dieu.

persecuteurs. Fol. 201.

chie, lequel vous auez occi entre le temple & l'autel. Je vous dy en verité toutes ces choses viendront sur ceste generation. Ierusalem Ierusalem qui tués les Prophetes, & lapides ceux qui te sont enuoyez.

Les Iuges voulans complaire a la meschanceté de Iezabel, condânerent l'innocent Naboth pour estre mis a mort.

1. Rois. 21. e
Ainsi fait on au iour d'huuy.

Augustin a Boniface epistre. 182.

Dit. Bien faire, & n'empescher ou defendre point les choses illicites, c'est vray consentement d'erreur.

Notte.

Origene en l'homelie. 3. sur le Leuitique.

Ceux qui cognoissent le mal, & ne l'empeschent pas tant qu'ilz peuuent, iceux consentent au mal.

Dit, Gardons nous de donner consentement aux pechez d'autruy, ie dy consentement, non pas seulement en faisant choses semblables, mais aussy en se taisant des choses qui sont mal faites.

Salomon dit, Celuy qui iustifie le meschant, & celuy qui condamne le iuste, ilz sont tous deux en abomination au Seigneur.

Pro. 17. e
Esay. 5. e.

Des Magistratz

Pro. 29. b

Item, le iuste cognoit la cause des pources, mais le melchant n'en a nul- le intelligence.

Pro. 29. c

Itē, le Roy qui iuge les pources en ve- rité, sō siege sera eternellemēt estably.

Pro. 37. a

Ouvre la bouche, iuge iustemēt, & maitié la cause de l'affligé & du poure

Pro. 29. d

Item, plusieurs quierot la face de ce luy qui domine, mais le iugemēt d'un chacun est du Seigneur.

Isa. 58. d.

Moyse a escrit quelz il faut q̄ les ma- gistratz soyent, il faut (dit il) qu'ilz soy- ent hōmes vertueux, craignans Dieu, hōmes veritables hayllās auarice. &c.

Chrisostome en son oeuvre impar- fait. Chapitre. 23.

Celuy qui dit, les docteurs au- siens estre bien heu- reux es- consemie- ceux avec que les quelz il vit, il est

Dit sur ce texte, & dites, si no^e eussi- ons estez es iours de noz peres, nous n'eussiōs point esté leurs cōpagnons, a espādre le sang des pphetes. Quand tu orras qlqu'un dirāt, les docteurs du tēps passé estre biē heureux, esprouu- le, quel il est enuers les docteurs: Car sil soustient et honnore ceux avec les- quelz il vit, sans doute aussi eust il hon- noré les autres sil eust veuey avec eux.

An

persecuteurs.

Fol. 202.

Au mesme lieu il dit encor. Les Iuifz ont tousiours esté venerateurs des saincts passez, & contempteurs de ceux qui estoient presens.

S. Hierosme au. 4. tome en la rei- gle des Moynes.

Dit. Il est vray q̄ la verité peut bien estre enuennēe & lie: mais elle ne peut estre vaincue, laquelle se contente du petit nombre des siens, & n'est pas es- pouuantee du grand nombre de ses ennemis.

S. Hierosme sur Ieremie au tome, 5. Chapitre. 26.

Dit encor. Et quand la congregatiō du peuple fut assemblée, les prestres & les faux prophetes, accuserēt Ieremie, & le Prophete estoit perdu quād aux prestres et aux faux prophetes, si les accusers eussent eu la puissance du iugement: par cela nous entendois q̄ ceux la qui sembloyer estre du tout ordōnez a religiō, estans esmeuz d'en- uie de la saincteté du prophete, ont es- té plus cruelz que ceux qui auoyent la charge des necessitez publiques.

An

aussi mes- pretez les autres q̄ il eust esté de leur tēps.

La verité ne peut estre vaincue

Ieremie estoit accusé par les prestres

Notes

Si les prestres s'estes-
nent cõtre
la cause
de la foy
de la veri-
té, on n'en
doit faire
estime.

Au mesme Chapitre il dit encor. Si
aucunefois pour le commandement
de Dieu, & pour la verité de la foy, les
prestres, ou les faux prophetes, ou le
peuple deceu, se corroucent a nous,
N'en tenons point d'estime: mais met-
tons en execution la sentéce de Dieu,
sans penser aux maux presens, regar-
dans aux biens a venir.

Esa. 10.

Isaie le prophete dit. Malediction
sur ceux qui constituent ordõnances
iniques, & sur les grehiers qui escriuēt
oppression, pour subuertir le droit des
poures, & pour reuerter la cause des
affligez de mon peuple, & pour met-
tre les veues en proye, & pour piller
les orphelins, que ferez vous au iour
de la uisitacion? Et quand la desolati-
on sera venue de loing, a qui aurez
vous vostre recours pour auoir ayde?
& ou laisserez vous vostre gloire? Et si
ilz ne tresbuschent entre les liens, en-
cor cherront ilz souz les occis: En tout
cela sa fureur ne s'est pas retirée, mais
sa main est encore estendue.

Les gre-
siers qui es-
criuent
pour sub-
uertir le
droit du
peuple de
Dieu sont
mauditz.

Les tours
montez des
maguais
princes,

S. Paul dit. C'est chose iuste enuers
Dieu

Dieu qu'il rende affliction a ceux qui
vous affligent, & a vous qui estes
affligez repos avec nous, en ceste iour-
née la, que le Seigneur Iesus se ma-
nifestera du Ciel avec les Anges de sa
puissance, & en flamme de feu, faisant
vengeance cõtre ceux qui ne cognois-
sent point Dieu, & qui n'obeissent
point a l'Euágille de nostre Seigneur
Iesus Christ: Lesquelz souffriront pei-
ne, a sa uoir perdition eternelle, deuant
la face du Seigneur, & par la gloire de
sa puissance.

Au iour du iugement (dit le liure de
Sapience) les iustes se trouueront en
grande assurance, deuant la face de
ceux qui les ont tourmentez, & qui
ont reiecté leurs trauaux: Lesquelz en
les voyant seront troublez d'horrible
crainte, & seront tous effrayez de les
ueoir sauuez contre leur attente: Adõc
changeans d'opinion, & soupirans
de l'angoisse qu'ilz auront en leurs es-
pritz: Ilz diront entre eux, voicy celuy
du quel autrefois nous rions, & faisi-
ons des prouerbes de deshõneur. No-

2. Theſ. 1.

Iesus christ
donnera
vengeance
ce en flam-
me de feu
cõtre ceux
qui ne cog-
noissent
point dieu

La constã-
ce des es-
leuz au
iour du iu-
gemẽt, con-
tre ceux
qui les au-
ront persẽ-
cuté,

La com-
plainte des
persecu-
teurs au
iour du iu-
gemẽt.

insen-

Des Magistratz

insensez estimions sa vie estre force-
nerie, & sa mort infame: Et com-
ment est il côté entre les filz de Dieu,
& a sa part entre les sainctz? No^s auo^s
donc fouruoyé hors du chemin de ve-
rité, la lumiere de iustice ne nous a
poit esclaire, & le soleil ne s'est poit le-
ué sur no^s: nous no^s sômes lassez en la
voye d'iniquité, & de perdition, & a-
uons cheminé par voyes esgarées, ig-
norans la voye du Seigneur. Que no^s
a profité l'orgueil? ou que nous ont a-
porté les richesses avec la folle van-
terie? toutes ces choses sont passées cō-
me vn ombre.

Vers la fin du chapitre, il dit encor,
que le Seigneur viendra en iugement
il aguifera son ire cruelle pour espée,
& tout l'univers se ioindra avec luy,
pour cōbatre les insensez, les foudres
lancées fraperont de visée, & partant
des nuées comme d'un arc roidement
enfoncé, donneront droit au but, les
grêles seront iettées comme la roideur
d'une fonte, qui est en la main d'un
homme enflambé de courroux. L'eau
de la

Notz.

*Toutes les
creatures
s'armeront
contre les
reproueez
pour faire
la venge-
ance de
Dieu con-
tre eux.*

persecute urt.

Fol. 104.

de la mer s'indignera contre eux, et les
fleues couras aual les abysses, l'es-
prit de vertu leur sera contraire, & les
escourra comme vn tourbillon de
vent. &c.

*Voyez comment la vraye doctrine chre-
stienne est auourd'hy appelée nouel-
le doctrine pestalenteuse par les mon-
dains. Ainsi qu'anciennement
elle estoit appelée du temps
des Apostres.*

On a appelé par cy deuant (cōmē
on fait au iourd'hy) la doctrine des A-
postres nouvelle doctrine, cōme il ap-
pert par les actes des Apostres ou il est
dit, Et apprehendans Paul, luy di-
rent. Pourrons nous point sauoir
quel est ceste nouvelle doctrine que
tu enseigne? Car tu nous aporte vne
doctrine nouvelle en noz oreilles. On
l'appelloit semez de paroles, & an-
nonceur de nouveaux diables.

On contredisoit p tout a la doctri-
ne Apostolique, cōme il apert par ce
que les Iuifz disoyent a saint Paul,
quand il fut arriué a Rome, luy
disant

*Les an-
ques apelo-
lent la doc-
trine des
Apostres
nouuelle
doctrine.
Act. 17. d*

*Act. 13. f
On courra
disoit par
sous a la
disant*

Des Magistratz.

*doctrine
des Apos
tres, cōme
encore plu
sieurs font
hardiment*

disant, nous voulons bien ouir de toy ce que tu sens. Car de ceste secte il n'est notoire, que par tout on luy contredit.

Act. 24. b

S. Paul estant accusé & amené deuant le grand gouverneur, on l'accuse ainsi. Nous auons trouuè cest hōme pestilentieux, & esmouuant sedition entre tous les Iuifs, par tout le monde, & auheur de la secte des Nazariens.

Act. 24. d

S. Paul respond a cela, ie confesse bien ce point que selon la voye qu'on appelle heresie, ie fers ainsi au Dieu de mes peres, croyant a toutes les choses qui sont escrites en la loy, & es Prophetes, ayant esperance en Dieu, que la resurrection des mortz tant des iustes que des iniustes, aduendra.

*La resurrex
ction des
iustes, &
des iniustes
aduendra*

On disoit q̄ les Apostres avec leur doctrine, ne faisoient qu'esmouuoir le monde a sedition. Comme il apert par les actes des Apostres: Aucuns batteurs de pauez entrerent en la maison de Iason & l'attirerent avec aucuns freres, aux gouverneurs de la ville, crians, ceux qui ont esmeu le mōde, sont aussi

*Act. 17. b
1. Rois. 18.*

persecuteurs. Fol. 207.

aussi venus icy, lesquelz Iason a receu secrettemēt. Et eux tous font contre les loix & decretz de Cesar, disant qu'il y a vn autre Roy, qui est Iesus. Sainct Paul dit, pour cela nous sommes en facheries, & sommes vituperes, pour ce que nous esperons en Dieu viuāt, qui est le Sauueur de tous hommes, principalement des fideles.

Les tirans ne demoureront impunis, ains bien souuent eux mesmes qui mettent a mort les enfans de Dieu, par les mains des bourreaux, n'ont pas ce biē d'estre mis a mort pas des bourreaux, mais eux mesmes sont les bourreaux de leur propre corps. Comme il appert par Saul qui auoit persecuté Dauid. Il n'a pas esté besoing que Dauid l'ayt pourfuyui, car il en a esté vengé plus qu'il ne desiroit. Il n'a point eu besoing de faire pendre Achitophel: ne les Apostres de pourfuyure Iudas q̄ auoit liurè son maistre: car luy mesme a esté son bourreau, le pendant par le col, & a creuè par le ventre espendant

*Act. 17. b
Act. 17. b*

1. Tim. 4.

*Les perse
cuteurs des
enfans de
Dieu ne de
moureront
iamais im
punis.*

*1. Sam. 31
Notez le
vengance de
Dieu sur
les malheu
reux perse
cuteurs.*

Act. 1. c.

toutes ces entrailles. Et Sennacherib a
 eu pour bonteaux ses propres enfans
 & n'a rien costé a Ezechias pour se
 venger de la tyrannie, contre luy. Il y a
 Antiochus & Herodes font ilz demou
 rez impunis de leur tyrannie sur les en
 fans de Dieu. Il appert que non. Car
 ilz ont engendré en leurs corps des
 poux, & la vermine qui les a consumi
 mes & mangez. Dieu ne laissera pas
 les meschans impunis, comme il ap
 pert d'Achaz & Achab, Manaf
 ses, Sedechias, & tant d'Em
 pereurs Romains.

FIN.

*Regi autem seculorum immortalis, inuisi
 bili, soli sapienti Deo honor & glo
 ria in secula seculorum. Amen.* *1. Timothe. 6.*
 Nous sommes en facherie, & sommes
 vituperez, pour ce que nous esperons
 en Dieu viuat, qui est le sauueur de tou
 tes hommes principalement des
 fideles. *1. Tim. 4.*

Table pour trouuer les

principales choses contenues en ce present liure en forme de l'Alphabet.

A

- Adam.* Adam auoit damné toute sa lignée en soy. Folio. 20.
- Adam.* Adam ne pouuoit estre bon avec son franc arbitre, sans la grace de Dieu. Fol. 30.
- Arbitre.* L'Homme vsât mal de son franc arbitre c'est perdu soy mesme avec son franc arbitre. Fol. 27.
- Arbitre.* Le franc arbitre est suffisant au mal, mais au bien non, sil n'est aide de Dieu. Fol. 31.
- Arbitre.* Ceux qui defendent le franc arbitre destruisent la foy catholique. Fol. 32.
- Arbitre.* On ne doit defendre le franc arbitre, ne la nature, comme les sages de ce monde font a grand force. Fol. 27
- Arbitre.* Sy nous nous pouuons deliurer par nostre franc arbitre, nous rendons fausement grace a Dieu. Fol. 34.
- Arbitre.* Nous auons perdu nostre franc arbitre pour aimer Dieu. Fol. 34.

Table.

- Arbitre* Par le peché le franc arbitre est perdi.
Fol. 35.
- Arbitre* Ceux la sont heretiques qui veulent
establiſſir vn franc arbitre. Fol. 36.
- Arbitre.* L'homme a perdu son franc arbitre
en pechant. Fol. 51.
- Arbitre* On ne doit accorder avec ceux qui
veulent establiſſir vn franc arbitre.
Fol. 36.
- Arbitre* L'homme a esté fait bon, & par le
franc arbitre a esté fait mannis.
Fol. 52.
- Arbitre* Le franc arbitre aporte plus de mal
que de bien. Fol. 36.
- Augustin.* Augustin dit aucunes fois en ces li-
ures que l'homme a vn franc arbitre,
mais c'est a mal faire. Fol. 31.
- Augustin.* Augustin se retracte d'auoir dit que
l'Eglise estoit fondée sur Saint Pi-
erre. Fol. 25.
- Augustin.* Augustin ne conte que deux Sacre-
mens. Fol. 20.
- Augustin.* Augustin a exposé le passage 1. Co-
rint. 3. Fol. 90.
- Augustin.* Augustin est tel es escritures des an-
tres, comme il veut que soyons aux
ſen-

Table.

- Augustin.* siennes. Fol. 151.
Augustin ne veut pas qu'on suyue
son authorité s'il ne le prouue. fol. 152.
- Augustin.* Augustin ne pense estre veritable ce
qu'un autre a dit s'il ne l'aprouue par
la sainte Escriture. Fol. 151.
- Augustin.* Augustin ne veut pas qu'on obeisse
a ses escritz comme aux Canoniques.
Fol. 151.
- Augustin.* Augustin dit qu'il y a aucunes cho-
ses en ses escritz qui sont a reprendre
Fol. 151.
- Adorer.* On ne doit pas adorer la vierge Ma-
rie. Fol. 95.
- Adorer.* Les fideles ne peuuent laisser Iesus
Christ & adorer les saintz. Fol. 99.
- Adorer.* Dieu a prins chair de la sainte vier-
ge, non pas afin que la vierge soit a-
dorée, que nul n'adore la vierge Ma-
rie. Fol. 100.
- Adorer.* On delaisse le Seigneur, & adore on
les seruiteurs. Fol. 105.
- Adorer.* On adore les images en l'honneur de
Dieu, ce qui est contre Dieu. Fol. 110.
- Adorer.* Adoration est vne chose a part pour
le vray Dieu. Fol. 112.
- C c 3
- Adorer

Table.

- Adorer.** Helaine adora le Roy & non le boys car c'est l'erreur de fideles. fol. 112.
- Adorer.** La femme qui adoroit les images de Iesus Christ, & de S. Paul est vnye entre les hereses. fol. 113.
- Adorer.** Les infideles adorent ce que leurs doctez ont fait euz psterneat deuat. fol. 116.
- Adorer.** Ceux sont mauditz q'adorent les images. fol. 116.
- Aduocat.** Celuy qui a tenu Iesus Christ pour s' seul aduocat, n'a point erre. fol. 101.
- Aduocat.** S. Iean se met au nombre des pecheurs afin d'auoir Christ pour aduocat. fol. 100.
- Aduocat.** C'est vne miserable excuse, de dire ql faut aller a Dieu avec des aduocatz come o fait a vn roy p des cotes. fol. 105.
- Apostres.** Les Apostres ont estez maries. fol. 129.
- Apostres.** Les Apostres ont seulement enseigne ce q'le Seigneur a commande. fol. 152.
- Apostres.** Les Apostres & les prophetes, ont escrit claremēt et manifestemēt. fol. 173.
- Apostres.** La femme ayant les Apostres prians pour elle ne pfitra de rien. fol. 104.
- Apostres.** Les Apostres s'assembloyēt dans les chambres secretement, & par les rues & villages, contre les editz des Empe-

Table.

- Asseblées.** Pliner ed. tesmoignage a l'Empereur Traia des asseblées des fideles. fol. 184.
- Asseblées.** Les premiers chrestiens s'assembloyēt de nuict. fol. 182.
- Asseblées.** Les gestes & maintiens de premiers chrestiens en leurs asseblées. fol. 183.
- Asseblées.** Jamais les Chrestiens ne se sont asseblez au d'omage de personne. fol. 182.
- Asseblées.** Aux asseblées anciennes on prioit pour les Empeurs & pour les Magistratz. fol. 183.
- Asseblées.** Les iuisz furent bruslez, pour ce qu'ilz furent trouuez en vne cauerne assemblez au nom de Dieu. fol. 184.
- Auges.** Les Anges ne veulent pas estre honorez, mais qu'on honore vn seul Dieu avec eux. fol. 92.
- Aimer.** Aimer Dieu de tout nostre cocur & nostre prochain come no' mesme ne s'accomplit pas en ceste vie. fol. 73.
- Ames.** Les ames des bons sont a repos apres ceste vie, & celle des meschant en peines. fol. 80.
- Ame.** Dieu parle a nostre ame par les
- C c 4
- sainstes

Table.

- saîctes escritures.* Fol. 173
- B**
- Baptême.** L'eau du Baptême ne purge point le pechez. Fol. 12.
- Brenuage.** Le Brenuage sanctifié au sang du Seigneur sortit des entrailles pollues Fol. 11.
- Brusleurs.** Les brusleurs du corps de Ies^s. Christ & qui ilz sont. Fol. 12.
- Bonne.** Nulle bonne cogitation ne peut proceder de nous, mais bien par la verité de Dieu en nous. Fol. 28.
- Bonne.** Nul n'a les bonnes oeuvres de soy mesme. Fol. 28.
- Bonne.** Les bonnes oeuvres sont fruietz de la foy. Fo. 42.
- Bonne.** L'homme est plus redeuable a Dieu pour les bones oeuvres que Dieu n'est a l'homme. Fol. 60.
- Bonne.** C'est le fait d'un coeur depravé, d'attribuer ce qui est de bon a sa propre vertu. Fol. 37.
- Bonne.** Tout ce que nous auons de bien, doit estre reputé a la grace de Dieu. Fol. 49.
- C**
- Corps.** On ne mange pas le corps de Christ char-

Table.

- Corps.** nellement Iesus Christ ne fait pas des parties de son corps, & ne diuise pas ses membres par parties. Fol. 2.
- Corps.** Le corps de Christ est monté tout entier au ciel, & ne peut estre mangé p^r morceaux. Fol. 2.
- Corps.** Iesus Christ nous a recommandé son corps au pain, & son sang au vin. Fol. 2.
- Corps.** Iesus Christ represente son corps par le pain. Fol. 7.
- Corps.** Le pain signifie le Corps de Christ. Fol. 10.
- Corps.** Le pain est nommé le corps de Christ a cause qu'il le represente. Fol. 12.
- Corps.** Le corps de Christ ne peut brusler ne pourrir a cause qu'il est glorieux. Fol. 12.
- Corps.** Le Corps de Iesus Christ ne peut estre qu'en un lieu. Fol. 13.
- Corps.** Le corps de Iesus Christ ne peut plus estre offert pour les pechez. Fol. 19.
- Cene.** Ce qu'on voit en la Cene c'est pain. Fol. 3.
- Cene.** Le pecheur ne mange rien de la cene
- C c 5 sinon

Table.

- Cene.** Sinon le signe. fol. 2.
Si le fidele uuert deuant que prendre le pain de la cene, il ne laisse d'estre participant de ce qu'il signifie. fol. 4.
Cene. Le pain de la cene cobié q'l soit terré, il est le pain d'action de grace. fol. 10.
Cene. Il faut receuoir la cene es deux especes, ou ne le poir receuoir. fol. 14.
Cene. La substance du pain & du vin demeurent en la cene, & ne sont point changez. fol. 10.
Cene. En la primitiue Eglise on ne gardoit pas le pain de la cene en barmaire, folio. 15.
Cene. Pourquoi le sacrement de la cene est appelle Eucharistie. fol. 16.
Cene. La cene est appellee sacrifice. fol. 18.
Calice, Le peuple doit boire le calice du Seigneur. fol. 15.
Confession. La confession auriculaire a esté abolie en Cōstantinoble. fol. 22.
Confession. Dieu ne nous appelle pas deuant les hommes pour nous confesser. fol. 22.
Confession. On se doit confesser a Dieu seul. fol. 21.
Chair. Dieu a enuoyé sa sapience au monde, vestue de nostre chair. fol. 17.
Nostre

Table.

- Chair,** Nostre propre chair & nostre propre sang est en Iesus Christ, et la ou qu'il regne no^s regnōs avec luy. fol. 43.
Chair. Le filz de Dieu a prins nostre propre chair fol. 41.
Chair. Dieu a enuoyé la chair cōtre la chair, a fi de destruire le peché de la chair, fol. 71.
Chair. Iesus Christ a prin la chair de peché, toutesfois sans peché, fol. 71.
Chair. Iesus Christ a prin chair humaine, au nom duquel nous auons victoire de noz ennemys. fol. 80.
Concile. Le concile de Basle, fol. 15.
Concile. Le concile de tolette defend de prier pour les trespassez. fol. 84.
Concile, Le concile de constantinoble defend d'auoir des images, folio. 114.
Concile, Le concile de gangres permet de marier les prestres, fol. 131.
Concile, Le concile de Cōstantinople a defendu de faire voeux de ne se point marier, fol. 131.
Coustume, La coustume ne doit estre ensuyuie. fol. 154.
Coustume. On ne doit ensuuir la coustume mais Christ. fol. 17.
celuy

Table.

- Conſtume.** Celuy qui enſuit la conſtume, & con-
 zemie la verité, il eſt enuieux & malin. Fol. 154.
- Chriſt** Chriſt eſt la vertu de Dieu. Fol. 169.
- Chriſt** Chriſt ſeul doit eſtre eſcoute. Fol. 149.
- Chreſtiens.** Les chreſtiens ont plus ſouuent les
 tabliers & ieux de detz en main, que
 les ſainctz liures. Fol. 160
- Chreſtiens.** La pareſſe des Chreſtiens, de ne lire
 diligẽment la parolle de Dieu. fol. 159
- Chreſtiens.** C'eſt vne pouure choſe que les Chre-
 ſtiens ne ſachẽt rendre raiſon de leur
 foy. Fol. 158.
- Chreſtiens.** Le Chreſtien n'eſt iamais content de
 ſoy meſme. Fol. 179.
- Chreſtiens.** L'ignorance des chreſtiens eſt cauſe
 que les infideles ne reconnoiſſẽt leur
 erreur. Fol. 158.
- Chanſons.** On aprend plus toſt les chanſons mō-
 daines & lubriques, que les ſpiritu-
 elles. Fol. 170
- Contrainte** Ce que l'homme fait par contrainte,
 ne vaut rien. Fol. 190.
- Contrainte.** A qui fait on plaiſir en contraignãt
 les hommes cōtre leur volontẽ fol. 189
- Chriſtoſtome.** Chriſtoſtome veut qu'un chacun en ſa
 maiſon & en tout lieu liſe les eſcrits

Table.

- res.** Fol. 169.
- Chriſtoſtome.** Chriſtoſtome voudroit bien que tous
 fuſſent docteurs. Fol. 169.
- Chriſtoſt.** Chriſtoſtome admonneſte d'auoir des
 liures & de les lire ſongneusement.
 Fol. 168.
- Chriſtoſt.** Chriſtoſtome requeroit au peuple que
 deuant la predication il fut ſongneux
 d'auoir les ſainctz liures es mains.
 Fol. 167.
- Clement** Clement dit que ſainct Paul a eſtẽ
 mariẽ. Fol. 130.
- Chaſtetẽ** Que c'eſt de chaſtetẽ. Fol. 130
- Chaire.** Que c'eſt adire eſtre aſis ſur la chaire
 de Moïſe. Fol. 149.
- Canons,** Les Canons diſent qu'il ſe faut tenir
 ſeulement a l'Eſcriture ſaincte.
 Fol. 149.
- Cōſecration.** Cōſecration ſ'entend de dedier vne
 choſe commune a vn vſage ſainct.
 Fol. 11.
- Cleſz.** Les cleſz ont eſtẽ donnee a l'Egliſe, &
 non pas a la perſone de Pierre. fol. 24.
- Cleſz.** ſainct Pierre a receu les cleſz avec
 tous les Apoſtres. Fol. 24.
- Il ne faut pas arreſter aux cendres des
 corps**

Table

- corps saints n' a leur reliques. fol. 98.
- Concile** Le concile d' Aramine a erré, toutes fois il estoit general. fol. 147.
- Concile** Le concile de Cartage auquel estoit present saint Ciprian a erré. fol. 147.
- Concile** Nous ne sommes destenu par l'autorité des conciles. fol. 148.
- Commandement** Dieu comāde ce q' l' hōme ne peut faire & dōne ce q' l' comāde. fo. 29. et. 69.
- Comādemēt** Les commandemens sont reputé estre fait quand ce qui n'est fait est par donne. fol. 73.
- Comādemēt** Dieu sauoit bien que nous ne pouuons faire ce qui commandoit. fol. 74.
- Comādemēt** Dieu comāde plus q' nous pouuons faire afin de nous rendre humbles. fol. 75.
- Comādemēt** Il faut faire ce que le Seigneur a comāde. fol. 196.
- Dieu** Dieu est descendu du ciel deuant que nul l' ait requis pour guerir le genre humain. fol. 30.
- Dieu** Dieu seul donne ce qu'on demande. fol. 183.
- Don** Don de Dieu. fol. 61.
- Dilection** Dilectio ne peut estre oyseuse, car elle laisse le mal & fait le bien. fol. 54.

Table

- Don** Soyons certain de paruenir au ciel par le don de Dieu. fol. 61.
- Diable** Le diable est rué ius par la confession de Christ. fol. 87.
- Diable** Les Diables sont leur demourance es temples des idolatres. fol. 119.
- Diacre** Les diacres estoient marie en l' Eglise primitive. fol. 132.
- Doctrine** La doctrine des hommes ne vaut riē.
- Douter** On ne peut douter de la sainte escripture. fol. 151.
- Douter** re. fol. 153.
- Douter** Il vaut mieux douter des choses secretes que parler des incertaines. fol. 79.

E

- Eglise** Qui veut cognoistre la vraye Eglise il la cognoistra par les Escritures saintes. fol. 139.
- Eglise** Les meschans ont aussi des Eglises, Des prescheurs & des ordres. fol. 137.
- Eglise** On ne doit chercher l' Eglise es parolles des hommes, mais es paolles de Christ. fol. 137.
- Eglise** Voyez l' Eglise de nostre tēps. fol. 139.
- Eglise** Ceux de l' eglise de l' Antechrist sōt si puisās et en si grand nombre qu'on ne les peut

Table.

- peut chasser Fol. 139.
- Eglise.** Sainct Ierosime ne trouue pas autres
auoir diuise l'Eglise & seduit le peu-
ple, que les prestres, Fol. 140
- Ecriture.** Les escrits des saintz homes ne sont
point a preferer aux Escritures Ca-
noniques. Fol. 150.
- Ecriture.** Il n'y a nulle faute aux Escritures ca-
noniques. Fol. 151.
- Ecriture.** L'escriture sainte est a preferer aux
Escritures de tous les Euesques,
Fol. 153.
- Ecriture.** Les Escritures ne sont pas donnees
pour les auoir seulement es Liures.
Fol. 160.
- Ecriture.** Ceux la sont rempliz de follie & ma-
lice qui defendent de lire les saintes
Escritures. Fol. 161.
- Ecriture.** Il ne faut point dire que c'est a faire
aux moines de lire les Escritures.
Fol. 161
- Ecriture.** Les gens laicz doiuent aussi auoir les
saintes Escritures. Fol. 162.
- Ecriture.** Si nous abondons en la congnoissance
des Escritures, nous porterons ioyeu-
sement les tribulations. Fol. 162
- Escri

Table.

- Ecriture,** L'Escriture sainte attire les meschâs
a faire bien. fol. 163.
- Ecriture,** L'Escriture appartient aussi a ceux
qui negocient au monde. folio. 163.
- Ecriture** Chacun puet puiser aux Escritures ce
qui luy est de besoing pour le salut.
fol. 164.
- Ecriture,** Plusieurs s'excusent le lire les Ecri-
tures a cause de leurs affaires. fol. 165.
- Ecriture,** Celuy doit craindre d'estre damné, qui
ne veut lire les Escritures saintes.
fol. 165.
- Ecriture,** Qui ne veut chercher Dieu p les saintes
Escritures, Die ne le voudra recognoi-
stre au dernier iour. fol. 166.
- Ecriture** Les Escritures saintes doiuent tous-
iours estre en noz mains, & en noz
coeurs. folio. 167.
- Ecriture,** L'excuse que font les mondains, afin
de ne lire les Escritures. fol. 169
- Ecriture,** Nous auons tousiours besoing des E-
critures pour nous fortifier aux com-
batz. fol. 170.
- Escriure** On ne laisse pas de profiter en l'Escri-
ture sainte, combien qu'on ne l'enten-
de toute, folio. 173.
- D d Escriptu.

Table.

- Escrature** Dieu a voulu que par les Escritures les plus ignorans du monde y profitassent. Fol. 173.
- Escrature,** La diligence de l'Eunuque q li soit les Escritures sans l'entendre. Fol. 176.
- Escrature,** La lecture des escritures est grande munition contre peché. Fol. 175.
- Escrature,** Ignorance des Escritures a engendre heresies. Fol. 175.
- Escrature,** L'Empereur Iustinia donne liberte a tous peuples de lire les escritures. Fol. 178.
- Escrature,** Ceux q vouloyet defedre les escritures au peuple du tēps de Iustinia esteoyent punis de corps & de biens. Fol. 178.
- Escrature,** Les Canons permettent l'Escrature a ceux qui sauent lire. Fol. 177.
- Escrature,** La vie est morte sās l'escriture f. 178.
- Escrature,** Il faut entendre plusieurs choses ē l'escriture spirituelle mēt. Folio. 8.
- Escrature,** L'euangile ne profite rien pendue au col, ne escrit au liure, ams au coeur. Folio. 99.
- Euangile.** Le pape dit qu'il a puiſſance de faire loix contre l'Euangile. Fol. 141.
- Euangile,** L'Euangile est si ferme que si vn Ange disoit autre chose ne doit estre creu. fol. 156
- Eua

Table.

- Euangile,** L'Euangile cōtiē toutes choses. f. 157
- Euangile,** Vn hōme laicz se pourroit opposer a vn cōcile s'il ordōnoit cōtre l'euangile. f. 148.
- Enfans** Pour auoir des enfans obeissans il les faut apredre a la parolle de Dieu. fol. 161
- Enfans,** On fait mal d'aprendre les enfā a lettres payēnes & nō dāuines. fol. 162
- Enfans,** Les petis enfans doiuent estre aprius aux saintes lettres, Fol. 162.
- Euesque,** Nul ne doit estre euesq de euesques. f. 26
- Euesque,** Saint Paul, enseigne que l'euesque peut estre mariē. Fol. 132.
- Espritz,** Les espritz des trespassez sont en vn lieu, ou ilz ne sauent rien de ce qui se fācet en ce monde. Fol. 96
- F
- Foy,** La seule foy nous sauue. Eolio. 48
- Foy,** La foy aide nostre debilité. Fol. 55
- Foy,** Si quelqu'un auoit fait toute la loy, sans foy, ce n'est que peché. Fol. 58.
- Foy,** Pour auoir la fermetē de la vraye foy il ne faut auoir egard sinō a l'escriture. Fol. 138.
- Foy,** Au choses de la foy, le dit d'un hōme laicz, doit estre p̄sere au dit du Pape. fol. 148
- Foy,** Ceux sont donnē au diable, qui font
- D d 2 ПОНЕКАМ

Table.

	nouveaux articles de foy, fol. 149
Foy.	On doit estre prest de rendre raison de sa foy. fol. 158.
Foyz	Il n'est rien plus excellent, que d'auoir fiance en Dieu. fol. 178
Foy,	Plusieurs estimēt que ceux qui s'efforcent de garder la foy sont meschantz. fol. 185.
Fuir.	Iamais on ne s'enfuit du doux. f. 194.
Fuir.	On peut bien fuir la fureur des meschantz. folio. 195.
Fuir,	Il est commandē de fuir. fol. 194.
Fuir,	Les persecuteurs reprochent la fuite. fol. 193.
Fuir,	Les saintz ont fuy les mains des persecuteurs. fol. 195.
Fuir,	Iesus Christ fait homme a fuy ler persecuteurs, folio. 196.
Femue,	La femme Cananée ne prie pas S. Jacques ne S. Pierre ne S. Iean. fol. 103,
Femme,	La femme mariée doit estre l'exemple de sa maison, fol. 167.
Femme,	La femme doit honorer son mary. fol. 167.
Fille.	Comment on doit nourrir la ieune fillete. fol. 168
	Fille

Table.

Fille,	La ieune fille se retire du monde par la parole de Dieu. fol. 168.
Fideles,	Les fidelles ne doiuent estre contrains aux doctrines des hommes, fol. 129
Folz,	Les hommes folz ont figure Dieu come vn homme. fol. 109.
Figure,	Ceux sont corrompus d'entendement qui figurent Dieu par choses visibles fol. 106.
G	
Grace	Grace ne peut estre ou merite a prins lieu, fol. 39
Grace	La grace nous rend iustifiez pour neant. fol. 39
Grace	Si tu veux eslonguer de grace, vante toy de tes merites. fol. 42
Grace	Tout ce que nous auons de bien, doit estre reputē a la grace. fol. 49
Grace	Dieu donne sa grace pour neant, a cause qu'il ne trouue rien pour sauuer. fol. 49
Grace,	Les Heretiques disent que la grace de Dieu nous est donnée par noz merites, fol. 53,
Grace	Sans la grace de Dieu les commandemens de Dieu sont en charge impossible.
	Dd 3 table

Table.

	table.	Fol. 70.
Crace	Les prestres veullēt aussi estre sauuez p grace selon leur chanson.	Fol. 90
Gregoire,	Gregoire a mis en question la foy catholique.	Fol. 143.
Gregoire	Gregoire par ses enchantemens, iecta son Dieu a feu.	Fol. 143
Gregoire,	Gregoire n'a pas este esleu de Dieu,	
	H	Fol. 143.
Hoc	Hoc est corpus meum, doit estre enten du significatiuement.	Fol. 6.
Homme	L'home de so ppre est diable, mais de Dieu il est bienheux.	Fol. 32.
Homme	L'home est cōtraint & vendu soubz peché.	Fol. 27.
Homme	L'homme ne peut estre reparé par le merites de ses oeures,	fol. 27
Homme	Les homes ne sont separez de Dieu, q par peché.	Fol. 80.
Homme	Il ne faut croire a nulz hommes, s'il n'enseignent la verité.	Fol. 138.
Homme	On doit plus croire a vn home laicz disāt verité qu'au Pape.	Fol. 148
Hōme	Ce q l'home fait p force ne vaut riē.	f. 190,
Homme	L'home iuste est garni de vertu.	f. 191
Homme	L'home sage est vitupere du fol.	f. 191
	Homme	

Table.

Homme	On doit oster l'erreur & non pas les homes.	Fol. 193.
Heretiques	Les heretiques eusent pēsez mal faire de persecuten Epiphanius.	Fol. 119.
Heretique,	Aucun heretiques ôt escritz de liures soubz le nō des Apostres.	Fol. 153.
Hilaire	S. Hilaire Euesque de potiers estoit marie.	Fol. 132.
	I	
Images,	On ne doit faire nulles images.	f. 106.
Images,	Les tailleurs d'images sont mauditz.	Fol. 108.
Images,	Asauoir si Dieu est cognu p les images, on par la matiere.	Fol. 109.
Images.	Ceux qui taillēt des images pour représēter Dieu sōt chose meschāte.	Fol. 110
Images,	L'hōneur de l'image de Dieu.	Fol. 111
Images,	Aller en pelerinage apres les images, n'est point honorer Dieu.	Folio. 111.
Images,	Recevoir les biens de Dieu et rendre grace aux images est peché.	Fol. 111.
Images,	Nous sommes entre beaucoup d'images de Christ.	Fol. 112
Images	On ne doit pas chercher Dieu par les images.	Fol. 113
Images,	On ne doit auoir nulles images	
	D d 4	painties.

Table.

	païntes aux temples.	fol. 113.
Images	Recepte pour faire des images plai- santes a Dieu.	fol. 115.
Images,	Ceux qui ont mis les images au mon- de ont osté la crainte de Dieu.	fol. 113.
Images,	Les images attirent les sens des infir- mes.	fol. 113.
Images	Ceux sôt reiectez de l'eglise q̄ ne se veu- lent abstenir des images	fol. 114.
Images.	Ceux qui honnorent les images hon- norent le diable.	fol. 116.
Images.	Ezechias brusla l'image de Iesus Christ.	fol. 117.
Images,	Les ignorans aprennēt a ignorer Dieu par les images,	fol. 117.
Images,	L'image du crucifix est en l'Euangi- le.	fol. 118.
Images	On aprend mensonge par les images.	fol. 117.
Images.	Epiphanius a rompu les images de Je- sus Christ, & des saintz qu'il trou- ua au temple,	fol. 119.
Iuste,	Le iuste ne peut demourer droit en la iustice de Dieu, s'il n'est aidé.	fol. 49.
Iuste;	Si la force de nostre nature nous pou- voit iustifier, Christ seroit mort en vain	

Table.

	vain.	fol. 51.
Iustificier	Si nous nous pouuons iustificier, il ne faut pas prier Dieu.	fol. 52.
Iustice	Nostre iustice n'est pas de nostre me- rite.	fol. 54.
Iugement.	Le iugement est destia faict, mais il n'est pas encor aparū.	fol. 82.
Iugement.	On ne peut euiter le iugement de dieu en edifiant les sepulchres des saintz.	fol. 93.
Idolatres	Par si deuant aucuns chrestiens ido- latroyent apres les corps mortz	fol. 97.
Iesus Christ	Aucuns veulēt monstrer Iesus Christ a l'oeil.	fol. 101.
Iesus Christ	On ne doit chercher Iesus Christ sur la terre, n'y es elemēs corruptibles.	fol. 113.
Iesus Christ	Iesus Christ n'a commandé de garder le pain iusques au l'andemain, ne le porter par les rues.	fol. 116.
Iesus Christ	Iesus Christ viendra visiblement cō- me on l'a veu monter au cieux.	fol. 113.
Iesus Christ	Ies ^s Christ doit seul estre escouté.	fol. 117.
Iesus Christ	Il faut faire, ce- que Iesus Christ a commandé pour estre faictz, ses a- mis.	fol. 117.
Iesus Christ	On doit enseigner ce que Ies ^s Christ	

Table.

	a fait.	Fol. 18.
Iesus Christ	Iesus Christ a edifié son Eglise sur soy & nō pas sur S. Pierre.	Fol. 25.
Iesus Christ	Iesus Christ a satisfait pour noz pe- chez.	fol. 41
Iesus Christ	Ies ^s Christ est nostre purgatoire. fol. 80.	
Iesus Christ	Iesus Christ purge les siens, & non pas le feu.	Fol. 88.
Iustice	La loy ne dōne point la iustice. fol. 75	
Iustice,	Il nous faut vestir la iustice de Iesus Christ, pour cōparοiſtre deuant Dieu. fol. 47	
	Sans rien faire nous sommes iustifié.	Fol. 45.
Iustifie.	Celuy qui se iustifie fait pl ^s que s'il se faisoit homme,	Fol. 46.
Iustifie.	La iustice de Dieu est nostre quand elle nous est donnée.	Fol. 47.
Iustifie,	Abrahā a esté iustifié par la seul foy lōg temps deuant la loy.	fol. 48.
Iustifie.	No ^s sōmes iustifiés sūs labour, & sūs nutz obseruatiōs de la loy.	Fol. 48.

K

Karesme,	Spiridon oseoit manger chair en ka- resme pour ce quil estoit Chrestien.	Fol. 123.
----------	---	-----------

L

Liures.

Table.

Liures.	Les liures de machabées ne sont pas canoniques.	Fol. 91.
Loy.	La loy par laquelle nous ne pouuons e- stre iustificiez est la loy des deux tables	Fol. 76.
Loy,	La loy poise fort aux orgueilleux.	Fol. 75.
Loy,	Il estoit bon que la loy fut imposee pour les orgueilleux.	Fol. 75.
Liures,	Admonition pour auoir des liures sūz etz.	Fol. 165.
Liures.	Les liures des Apostres sont pour la vie de noz espritz.	Fol. 171.
Liures,	Fournissons nous d'un tresor de li- ures spirituelz.	fol. 172
Liures,	Le profit qui nous reuiet des liures.	M fol. 172
Mediateur,	Iesus Christ est le vray & seul mede atenr.	fol. 101.
Mediateur,	S. Paul ne se fait pas mediateur.	fol. 102.
Mariage	Voyez le fruit de la deffec du mari age, & le grand nombre des enfans qui en ont esté tuez.	fol. 134.
Mariage	Ceux q̄ defēdēt le mariage au prestres les	

Table.

	les contraignent a mal faire. Fol. 129.
Moyne.	Moynes & leur vyé au temps passé. Fol. 122.
Mortz	Les mortz n'ont plus rien de cōmuns avec les viuans. fol. 86
Mort	Rien ne profite apre la mort. fol. 85
Mort	La mort de Iesus Christ est nostre me rite. fol. 44
Merite,	Nostre merite est la misericorde du Seigneur. Folio. 41.
N	
Nouvelle,	La nouvelle alliāce au sang de Christ Fol. 1.
O	
Oeuures	Si Dieu regarde nous oeuures en no ^d il nous damnera. Fol. 40.
Oeuures	Nous ne deuons priser nous oeuures. Fol. 40.
Offrir	Ceux qui offrent chandelles a Dieu, sont hors du sens. Fol. 112
Occir,	Occir & exercer cruauté n'appertient pas au bons. fol. 189
Oraison	L'oraison qui nest faite par Iesus Christ est peché. fol. 103.
Oeuures	On ne peut auoir la vie eternelle par les oeuures. Fol. 37.

P

papes

Table.

Papes	Voyez l'enormite des Papes, & de leur vie. Fol. 142.
Prestres	Les prestres disent qu'il n'appertient aux gens laicz de disputer en l'Eglise, voyez le contraire. fol. 179
Prestres.	Du temps du Roy Louy en France, les prestres estoyent mariez. fol. 131.
Prestres	Les prestres font toutes leur ceremonies pour le profit. Fol. 140
Prestre,	Les prestres prient pour la vierge Marie & pour les sanctz de Paradis. Fol. 87.
Prestres	En quel sens on doit entendre Va & te monstre au prestre. Fol. 23
Polagiens,	Les Pelagiens disent qu'ilz ont la charité d'eux mesme. Fol. 74.
Playes	Nous trouuons ferme sureté aux playes de nostre Seigneur. fol. 40
Parolle,	Qui reiecte la parolle de Dieu, n'a point d'excuse. Fol. 150
R	
Religion.	La religion ne doit estre defendue en mettant a mort. Fol. 189
Religion	Religion n'est point au lieu ou il y a des images. Fol. 110.
Remission,	Il nous faut croyre, que ne pouuons a uoir la remission de noz pechez, se Dieu

Table

- Remission, Dieu ne le nous donne. fol. 60.
Le sang de Christ, crie au coeur des es
leuz remission de tous pechez. fol. 61.
- Remission. Qui n'a obtenu la remission de ses pe-
chez en ceste vie, ne l'aura pas en l'au-
tre. fol. 81.
- Robes Il ne fant prendre des robes noires
pour les mortz. fol. 85.
- S
- Sain, Il n'y a saint qui soyt sans peché.
fol. 53.
- Saint On ne doit mettre s'esperance au saintz
sion en Dieu seulement. fol. 97.
- Saint Les saintz q'sont au ciel, n'ont nulle
cognoissance de noz affaires. fol. 95.
- Sacrifice C'etre ceux q' sacrifient sans auoir com-
mudemēt en la parolle de Dieu. fol. 19
- Sacremens, Deux sacremenz en l'eglise. fol. 20.
- Sacremens, Les sacremēs prenēt souuēt le nom des
choses qu'ilz representent. folio. 10.
- Signes C'est vne infirmitē seruil de pren-
dre le signe pour la chose qu'il signi-
fie. fol. 20.

T

- Tourmentz Les tourmentz des mauuais Princes.
fol. 202.

V.

Table.

- Verité. La verité ne peut estre vaincue. fol. 202
- Vengeance Iesus Christ fera la vengeance en flam-
me de feu, contre ceux qui ne cognoi-
sent point Dieu. fol. 203.
- Virginité. Virginité ne peut estre commandée.
fol. 133.
- Village, Au village de Iesus Christ on n'y oyt
que Psalmes & chansons spirituelles
fol. 161.
- Vouloir Nous ne pouuons vouloir le bien si
nous ne sōmes aidez de Dieu. fol. 36.
- Vie. Apres ceste vie n'y a point de lieu
pour lauer & nestoier les pechez. f. 82
- Vie, Tandis que l'homme a vie il peut pro-
fiter mais non apres la mort. fol. 83.

FIN.

